

AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108^e ANNÉE
26 JUIN 1976
N^o 26

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.
4. Indiquer le nombre d'insertions.
5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis.
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV QPV	Rose	M 00001 à M 002000 Q 00001 à Q 001000
	Écolier	MPE QPE	Rouge foncé	M 10001 à M 103000 Q 10001 à Q 102000
	Taxi	MPT QPT	Jaune orange	M 20001 à M 210000 Q 20001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR QCR	Orange brûlé	M 30001 à M 303000 Q 30001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS QCS	Vert pâle	M 40001 à M 402000 Q 40001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV QCV	Vert foncé	M 50001 à M 504000 Q 50001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs				QPV — Québec transport public — voyageurs	
MPE — Montréal transport public — écoliers				QPE — Québec transport public — écoliers	
MPT — Montréal transport public — taxi				PQT — Québec transport public — taxi	
MCR — Montréal transport régulier — camionnage				QCR — Québec transport régulier — camionnage	
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage				QCS — Québec transport spécialisé — camionnage	
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage				QCV — Québec transport en vrac — camionnage	
ML — Montréal location				QL — Québec location	
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime				QSM — Québec transport spécialisé — maritime	
MSA — Montréal transport spécialisé aérien				QSA — Québec transport spécialisé — aérien	
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire				QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire	

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-15973
CM-3000-P-7

LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à des erreurs dans certaines décisions sur numéros de dossiers ou de permis ou sur nom, prénom de détenteurs de permis ou de toute autre personne partie à une affaire.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Dossier ou permis	Nom du détenteur	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
09-06-75	NS-1541	19633-V	REAL CHAGNON INC. (Jean Roy, ès-qualité de syndic à la faillite) 103 B, rue Suzor Arthabaska (Qué.)	19633-A	19633-V
03-03-76	ML-839	5241-V	E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. 785 Main Street Sweetsburg (Missisquoi) (Qué.)	E.J. PERSONS LTD. 5341-V	E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. 5241-V

Rôle M-16298
CM-20000-P-9

COMMISSION DES TRANSPORTS
Relativement à des permis de transport
par véhicule-taxi.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous:

Considérant qu'il est essentiel, pour la validité des permis que la Commission doit délivrer, de réviser et de modifier les décisions pour les rendre conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser lesdites décisions et apporter les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-dessous.

Décisions		No dossier ou permis	Nom des détenteurs et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
17-07-74	MPT-7411	M-203048	TOMASZEWSKI, MICHEL 7689, Denise LaSalle (Qué.)	TOMASHEROSKI, MICHEL	TOMASZEWSKI, MICHEL
10-07-74	MPT-5955	M-203309	DENERI, JUTRAS 412, Egan Verdun (Qué.)	DEMERI, JUTRAS	DENERI, JUTRAS
10-07-74	MPT-6153	M-203457	GORAL, MICHAEL 1334 Cardinal Street St-Laurent (Qué.)	GOBAL, MICHAEL	GORAL, MICHAEL
26-05-75	MPT-8958	M-205286	MALDJIAN, GARABED 240, Spring Garden Dollard-des-Ormeaux (Qué.)	Permis	Attestation

Rôle M-16299
CM-20000-P-10

COMMISSION DES TRANSPORTS
Relativement à des erreurs dans certaines
décisions sur numéros de dossiers ou de
permis ou sur nom, prénom de déten-
teurs de permis ou de toute autre person-
ne partie à une affaire.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Dossier ou permis	Nom du détenteur et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
11-07-74	MPT-6644	M-202751-D-002	SCHIZAS, CHARALAMBOS 8215, Querbes Montréal (Qué.)	M-202784-D-001	M-202751-D-002
17-12-75	MPT-9598	M-206774	TOMASZEWSKI, DORIS 7689, Denise LaSalle (Qué.)	TOMOSZEWSKI, DORIS	TOMASZEWSKI, DORIS
10-07-74	MPT-6097 et MPT-6098 MPT-6099	M-203741-D-001 à D-003	SOCIETE SOZI LTEE 8659, boul. Lasalle LaSalle (Qué.)	SOCIETE SOSI LTEE	SOCIETE SOZI LTEE

Rôle M-16345
M-205351-P-1
MARTUCCI, JOSEPH
5305, Bélanger, app. 2
Montréal (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission, le 22 août 1974, rendait la décision MPT-8486 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis M-205351 de transport par véhicule-taxi, de catégorie « Agglomération » et « Ordinaire » pour l'agglomération A-11, Montréal;

Attendu que l'intimé ne possède plus d'assurance à son nom depuis le 8 janvier 1976 et que, de toute façon, il n'a pas pris ses plaques d'immatriculation pour le véhicule pour lequel le permis est délivré, pour l'année d'immatriculation 1976 et 1977;

Considérant que le permis n'est pas renouvelé au 1er avril 1976;

Considérant que l'intimé est en contravention avec l'article 6.57 du règlement sur le transport par véhicule-taxi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

constater le non-renouvellement, au 1er avril 1976, du permis de transport par véhicule-taxi M-205351 de catégorie « Agglomération » et « Ordinaire » pour l'agglomération A-11, Montréal, délivré à monsieur Joseph Martucci.

Rôle M-16353
CM-50000-P-007

COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à des erreurs dans certaines décisions sur numéros de dossiers ou de permis ou sur nom, prénom de détenteurs de permis ou de toute autre personne partie à une affaire.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Numéro dossier ou permis	Nom du détenteur et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
16-02-76	MCV-6966	M-504446-D-001	DE PAIVA MELO EDUARDO 3423, Coloniale Montréal 130 (Qué.)	DE PAIVAMELO EDUARDO	DE PAIVA MELO EDUARDO
17-07-74	MCV-2606	M-507348	THE BELCAN ALFALFA PRODUCTS INC. Ste-Marthe (Vaudreuil) (Qué.)	LES FERMES BELCAN INC. M-502835-D-003	THE BELCAN ALFALFA PRODUCTS INC. M-507348
01-03-76	MCV-7226	M-506934-D-001	COURSOL, YVON 262, Principal St-Sauveur-des-Monts (Terrebonne) (Qué.)	COURSOL, YVES	COURSOL, YVON
09-12-75	QCV-5319	M-507279-D-1	ARCHAMBAULT, ROSAIRE R.R. 3, Ste-Christine (Johnson) (Qué.)	Q-501257	M-507279-D-1
21-06-74	MCV-1044	M-503316	CHAPMAN, GARY Box 12 Brome (Qué.)	CHAPMAN, GAVY	CHAPMAN, GARY

Rôle M-16367
CM-50000-P-8

COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à des permis de transport en vrac.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Numéro dossier ou permis	Nom du détenteur et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
09-04-76	MCV-7806	M-502714-D-001	PELLETIER, MAURICE 5345, rue Sophie Terrebonne (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	18-09-73
13-04-76	MCV-7815	M-502429-D-002	BENOIT, HENRI St-Charles-sur-Richelieu (St-Hyacinthe) (Qué.)	Date de la requête 13 avril 1976.	18-09-73
09-04-76	MCV-7809	M-503310-D-001	BEAUCHAMP, ROLLAND 550, chemin des Lots (Berthier) (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	10-09-73
09-04-76	MCV-7786	M-501071-D-001	GRAVEL, ANDRE 96, chemin Ste-Béatrix (Joliette) (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	01-10-73
12-04-76	MCV-7801	M-500765-D-003	L.A. HEBERT LTEE 136, rue St-Pierre, St-Constant (Laprairie) (Qué.)	Date de la requête 12 avril 1976.	24-09-73
09-04-76	MCV-7811	M-502060-D-003	MIRON, SERGE 196 Principale, St-Janvier (Terrebonne) (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	18-10-73
09-04-76	MCV-7804	M-500955-D-001	ROY, FORTIN 3880 rue Park, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	25-09-73
09-04-76	MCV-7814	M-501247-D-001	LACHANCE, JEAN-GUY 127, rue St-Georges, St-Jérôme (Terrebonne) (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	20-09-73
09-04-76	MCV-7807	M-500856-D-001	GERARD LYNCH TRANSPORT (Lynch, Gérard) 182, boul. Léger (Pont-Viau) Ville de Laval (Qué.)	Date de la requête 9 avril 1976.	25-09-73
27-04-76	MCV-8061- CSE (1976)	M-503595-CSE-001 (1976)	CARRIERE, ALBERT 857, R.R. 8, Ste-Scholastique (Deux-Montagnes) (Qué.)	Montréal, le 27 avril 1976.	Montréal, le 27 avril 1976.

Rôle M-16390
M-500286-D-001-P-2
FRANCOEUR, YOLAND
La Motte
(Abitibi-Est) (Qué.)
Intimé

Attendu que le 12 mars 1976, la Commission rendait la décision MCV-7360-CSA (1975) annulant la décision MCV-5371-CSA (1975) du 7 août 1975 à l'exception de l'item concernant le cautionnement;

Attendu que la décision MCV-5371-CSA (1975) ne dispose pas du cautionnement;
Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-7360-CSA (1975) du 12 mars 1976 et retrancher dans ladite décision au cinquième paragraphe du dispositif les mots «à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement.»

Rôle M-16391
M-502768-D-001-P-2
FOURNELLE, ÉMILE
83, boul. Ste-Anne
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
Intimé-cédant
et

Attendu que le 25 mars 1976, la Commission rendait la décision MCV-7371 remettant en vigueur l'attestation émise en faveur de Emile Fournelle, permis M-502768-D-1;

Attendu que le 31 janvier 1975, la Commission rendait la décision MCV-4222 dans le dossier M-502768-D-001 révoquant l'attestation émise en faveur de Emile Fournelle et autorisant en faveur de ce dernier la délivrance d'un permis de camionnage en vrac.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-7371 du 25 mars 1976 et remplacer dans le deuxième paragraphe du dispositif le mot «Attestation» par le mot «Permis».

M-506162-D-001
CHARTRAND, RICHARD
238, Clément
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
Intimé-cessionnaire

Rôle M-16392
M-502806-D-001-P-2
BERGERON, ROBERT
Rue Shirley
Roulotte 48
St-Hubert (Chambly) (Qué.)
Intimé

Attendu que le 12 mars 1976, la Commission rendait la décision MCV-7358-CSE (1975) annulant la décision MCV-5335-CSE (1975) du 7 août 1975 à l'exception de l'item concernant le cautionnement;

Attendu que la décision MCV-5335-CSE (1975) ne dispose pas du cautionnement.
Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de: réviser la décision MCV-7358-CSE (1975) du 12 mars 1976 et retrancher dans ladite décision au 1er paragraphe du dispositif les mots «à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement».

Rôle M-16393
M-504114-D-001-P-1
D-002
D-003
EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES INC.
304, boul. Pie XII
St-Timothée
(Beauharnois) (Qué.)

La Commission donne avis qu'elle entend décider des affaires suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2, aux fins de:

reconsidérer les décisions MCV-8122, MCV-8123 et MCV-8124 en date du 4 mai 1976, pour voir et décider si les décisions sont conformes aux faits démontrés à la Commission lors de l'audience publique du 18 novembre 1976.

Ces dossiers devront être remis après publication au quorum Samuel R. Altrows et Germain J. Beaudry.

Rôle M-16394
M-507015-P-1
BUREAU, ROLAND
St-Evariste
(Frontenac) (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission, dans sa décision QCV-2398 du 31 juillet 1975, délivrait un permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-504360-D-1, de catégorie «Région» et «Artisan» pour la région 3 en faveur de Roland Bureau;

Attendu que l'intimé demeure et a déjà demeuré dans la région no 5 et que la région 3 est due à une erreur cléricale.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision QCV-2398 du 31 juillet 1975 et
D'autoriser en faveur de l'intimé, Roland Bureau, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Artisan» pour la région 5 conformément aux dispositions du Règlement 12.

Rôle M-16395
CM-20000-P-11
Relativement à des erreurs dans certaines décisions sur nom ou prénom de détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;
Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de: réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Numéro dossier ou permis	Nom du détenteur et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
Date	Numéro				
25-06-74	MPT-1540	M-203936	TREPANIER, RENALD 1161, Marquette Longueuil (Qué.)	TREPANIER, RONALD	TREPANIER, RENALD
03-07-74	MPT-3782	M-203983	RIVIERA, SALVATORE 154, Villeray Montréal (Qué.)	RIVERIA, SALVATORE	RIVIERA, SALVATORE
09-07-74	MPT-5397	M-204073	ORTOLA, JEAN- ANTOINE 6855, 12e Avenue Montréal (Qué.)	OCTOLA, ANTOINE JEAN	ORTOLA, JEAN- ANTOINE
10-07-74	MPT-5744	M-203828	STERN, SHIRLEY 3906, St-Urbain Montréal (Qué.)	STERM, SHIRLEY	STERN, SHIRLEY

Rôle M-16419
2113-DYV-D-1-P-1
L. & L. LEASING REG'D.
(Léonard Lotosky)
6195, Montée St-Calixte
St-Calixte (Montcalm) (Qué.)
Intimée

Rôle M-16431
M-502380-D-1-P-2
M-502380-D-001
AUDET TRANSPORT INC.
34, Papineau ouest
St-Luc (St-Jean) (Qué.)
Intimée-cédante
et
M-506173-D-002
RIENDEAU, RÉJEAN
239, St-Félix
(Napierville) (Qué.)
Intimé-cessionnaire

Rôle Q-8184
Q-503992-P-001
CLAUDE TREMBLAY
19, rue Tremblay
Ste-Brigitte-de-Laval
(Montmorency) (Qué.)
Intimé

Rôle Q-8185
M-506532-P-001
JACQUES MARTINEAU
1033, Lambert
St-Jean-Christostome
(Lévis) (Qué.)
Intimé

Rôle Q-8186
Q-500748-P-001
Q-504195
GÉRARD SAVARD
425, Charlevoix
Chicoutimi (Qué.)
e:

Attendu que le 9 mars 1976, la Commission rendait la décision ML-850 autorisant l'intimée à donner des services de location de véhicules-automobiles à 6195, Montée St-Calixte, comté de Montcalm (Qué.)

Attendu que la requête de l'intimée est incomplète quant à l'adresse du bureau de location.

Considérant qu'il est opportun que l'adresse complète du bureau de location apparaisse dans la décision susmentionnée.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision ML-850 du 9 mars 1976 et indiquer à la page-titre et à la page 3 de ladite décision, l'adresse de l'intimée comme suit:

6195, Montée St-Calixte
St-Calixte, Comté de Montcalm (Qué.)

Attendu que le 1er avril 1976, la Commission rendait la décision MCV-8013 révoquant, à toutes fins que de droit, la décision MCV-6235 du 9 septembre 1975 et annulant le permis numéro M-502380-D-001 délivré à Audet Transport Inc.;

Attendu que par la décision MCV-6235, la Commission décrétait la remise du cautionnement de \$50 déposé par Audet Transport Inc. (reçu 44633);

Attendu que ladite décision est annulée.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-8013 du 1er avril 1976 et statuer sur le cautionnement déposé par l'intimée-cédante (reçu 44633).

Attendu qu'en date du 22 avril 1976, la Commission rendait la décision numéro QCV-7102-CSE (1976) par laquelle elle autorisait, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de catégorie Entrepreneur à la suite d'un avis par l'intimé de son désir de changer son statut, dans la cause no Q-7834;

Attendu qu'à la même date, la Commission rendait par erreur une autre décision portant le numéro QCV-7095-CSE (1976) absolument au même effet que la décision QCV-7102-CSE (1976), dans la cause no Q-7824;

Attendu qu'il y aurait lieu de corriger cette situation;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision numéro QCV-7095-CSE (1976), aux fins de la révoquer et de rejeter la demande au motif que la décision est déjà rendue.

Attendu qu'en date du 11 septembre 1975, la Commission rendait la décision portant le numéro MCV-5765 par laquelle elle autorisait, en faveur de l'intimé, le transfert du permis numéro M-501828-D-002;

Attendu que le transfert autorisé fait maintenant dépendre le dossier de l'intimé d'un district judiciaire relevant du siège social de la Commission à Québec au lieu du bureau de Montréal;

Attendu qu'il serait opportun dans les circonstances de corriger le numéro de permis et de dossier de l'intimé en conséquence;

Considérant les dispositions de l'article 2.4 du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision MCV-5765;

2. changer le numéro de permis et de dossier M-506532-D-001 de l'intimé par le numéro Q-505696-D-001.

Attendu qu'à la suite de la production à la Commission en date du 31 mars 1976 d'une déclaration d'Entrepreneur de la part de Gérard Savard, 53, rang Lamarre, Route 138, Baie-St-Paul, Québec, la Commission rendait, en date du 22 avril 1976, la décision QCV-7087-CSE (1976);

Attendu que la décision sus-mentionnée a été considérée par erreur comme concernant un autre détenteur de permis de même nom, soit l'intimé Gérard Savard, 425, Charlevoix, Chicoutimi, et qu'il y aurait lieu de corriger cette situation;

GÉRARD SAVARD

53, rang Lamarre
Route 138
Baie-St-Paul (Qué.)
Intimés

Rôle Q-8187
Q-503627-P-001

STE-MARIE EXPRESS LTÉE

Route Kennedy
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)
Intimée

Rôle Q-8188
Q-502684-P-001
Q-504814
Q-502684

François Larivière

870, Bon Air
Ste-Foy (Qué.)
et
Q-504814

GASTON ST-PIERRE

2360, de Romisay
Trois-Rivières (Qué.)
Intimés

64742-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-8172
Q-505465-D-003
MILLETTE, ROLAND
1800, 109e Rue
Shawinigan (Qué.)

Rôle Q-8173
Q-500928-D-002
LAMBERT, GÉRARD
C.P. 76
Newport
(Gaspé) (Qué.)

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision QCV-7087-CSE (1976);
2. autoriser le changement de statut Artisan à Entrepreneur dans le dossier Q-504195, au nom de Gérard Savard, 53, rang Lamarre, Route 138, Baie-St-Paul, Québec.

Attendu qu'en date du 10 mai 1976, la Commission rendait la décision portant le numéro QCV-7394 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimée la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que l'intimée est déjà détentrice d'un permis de transport général portant le numéro 6427-V;

Considérant les dispositions des articles 12.12 et 12.77 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision numéro QCV-7394, au motif de remettre l'audition de l'affaire après le 31 juillet 1976 ou selon ce que pourra déterminer le Règlement 12 après cette date.

Attendu qu'en date du 28 avril 1975, la Commission rendait la décision no QCV-2225 par laquelle elle autorisait le transfert de l'attestation de François Larivière en faveur de Gaston St-Pierre dans le dossier no Q-504814-D-001, la cause n'ayant pas encore été inscrite au rôle;

Attendu que le 5 avril 1976, dans le susdit dossier, et la cause inscrite au rôle sous le no Q-6681, la Commission rendait la décision no QCV-6983 par laquelle elle autorisait en faveur de François Larivière la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu qu'un dossier est ouvert au nom de Gaston St-Pierre, sous le no Q-504814, ladite cause n'étant pas inscrite au rôle;

Attendu qu'à l'audience publique du 1er avril 1976, à laquelle était inscrite la cause no Q-6681, le dossier de Gaston St-Pierre aurait dû également accompagner ladite cause;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision no QCV-6983;
2. autoriser, s'il y a lieu, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimé Gaston St-Pierre.

Le requérant, qui s'est prévalu de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8174

Q-503507-D-002

A.B. READY MIX & ÉQUIPEMENT INC.2300, boul. des Récollets
Trois-Rivières (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8175

Q-505704-D-001

BEAULIEU, ALBAN3, Lasalle
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8176

Q-505699-D-001

LAROCHELLE, RÉJEAN1, Marie-Victorin
Ste-Croix
(Lotbinière) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan, pour le transport du sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux.

Rôle Q-8177

Q-505661-D-001

BOUCHARD, JEAN-CHARLES330, boul. Jean-Tremblay
Chicoutimi (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan, pour le transport du sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, sel (chlorure de sodium), calcium (chlorure de calcium), destiné à l'entretien des chemins d'hiver, neige, glace et les produits résultant d'une démolition.

Rôle Q-8178

Q-505554-D-001

MARCEL GAUTHIER CONSTRUCTION INC.665, Laure
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8179

Q-502195-D-002

EDMOND, JEANDaaquam
(Montmagny) (Qué.)

et

Q-504925-D-002

CHABOT, ARMANDSt-Fabien-de-Panet
(Montmagny) (Qué.)

Demande de transfert:

Edmond Jean, demande à la Commission de transférer à:

Chabot Armand

St-Fabien-de-Panet

(Montmagny) (Qué.)

le permis Q-502195-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-8180

Q-501910-D-002

LELIÈVRE, SYLVAIN44, Des Pins
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8181

5817-V-D-1-TF

THIBAUT, GEORGESL'Islet-sur-Mer
(L'Islet) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs de transport général et à contrat pour le compte de Les Producteurs de Sucre d'Erable du Québec.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-8182

Q-200451-D-3

ROBERT CASTONGUAY18, Villeneuve
Cabano (Témiscouata) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Cabano.

Rôle Q-8183
Q-202515-D-1
SERGE BÉLANGER
C.P. 211
St-Pamphile (L'Islet) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Pamphile.

Rôle Q-8190
Q-202516-D-1
JEAN-CLAUDE DUMARESQ
Rivière-au-Renard
Gaspé (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé, A-31.

Rôle Q-8191
Q-201338-D-3
POULIN, GEORGES-HENRI
1842, Careau
Duberger (Qué.)
Q-202518
LABBÉ, MARCEL
91, Turcotte
Vanier (Qué.)

Demande de transfert:
Poulin, Georges-Henri, demande à la Commission de transférer à:
Labbé, Marcel
91, Turcotte
Vanier (Qué.)

le permis no Q-201338-D-2 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-8192
Q-201075-D-2
MARCEAU, MARCEL
662, Joliette
Hauterive (Qué.)
Q-202517
SUCCESSION MARCEL MARCEAU
a/s Jean-Marc Marceau
881, de la Falaise
Hauterive (Qué.)

Demande de transfert:
Marceau, Marcel, demande à la Commission de transférer à:
Succession Marcel Marceau
a/s Jean-Marc Marceau
881, de la Falaise
Hauterive

le permis no Q-201075-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Baie-Comeau, A-21.

Rôle Q-8193
6674-V-D-1
**LA COMPAGNIE FERLAND &
BÉGIN LTÉE**
248, 3e Avenue
Ville Lac Etchemin
(Dorchester) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande une modification de son permis no 6674-V comme suit:

- a) Ajouter au permis de la requérante les clauses suivantes:
Entre tous points situés dans un rayon de cinquante (50) milles de Ville de Lac Etchemin et retour.
- b) De tous points situés dans un rayon de cinquante (50) milles de Ville de Lac Etchemin à ailleurs dans la province et retour.
- c) De tous points situés dans un rayon de cinquante (50) milles de Ville de Lac Etchemin aux frontières des états américains du Maine, Vermont, New York et retour.
Dans les trois (3) cas, pour machineries et outillages servant aux opérations forestières tel que débusqueuses, chargeuses, tracteurs sur chenilles, «loader back-hoe», transportés par équipements spécialisés munis de treuils, chargeurs, par fardier et camion ordinaire.

Rôle Q-8194
24270-V-D-2
FORCIER, RONALD
Route 122
St-Germain-de-Grantham
(Drummond) (Qué.)
Place d'affaires:
St-Bonaventure
(Yamaska) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante, Ronald Forcier, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

- Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Sorel, Trois-Rivières et Montréal aux cultivateurs ou aux moulins à farine situés à St-Pie-de-Guire et à tous les endroits dans un rayon de 30 milles de ladite municipalité et retour, pour le transport de grains, moulées, engrais, en sacs et en vrac, par camion spécialement muni d'une souffleuse.

Rôle Q-8195
7138-V-D-4
BÉGIN TRANSPORT LIMITÉE
208, rue Iberville est
Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.) J9X 3N2

Modification de permis:
Le requérant désire modifier son permis de la façon suivante:
En ajoutant à la clause c de son permis:
après les mots Rouyn-Noranda, les mots suivants: et de Chibougamau et de la municipalité de la Baie James.
En ajoutant à la restriction de la clause c les mots suivants:
et pour le transport de tuyaux, de rails, rouleaux de fil, machinerie, matériaux de construction pour mines (mine cars), fer de tout genre, transformateurs et compresseurs, en provenance d'une mine ou à sa destination.

En ajoutant à la clause *d* de son permis:
après les mots Rouyn-Noranda, les mots suivants: et de Chibougamau et de la municipalité de la Baie James.

En ajoutant à la clause *f* de son permis:
après les mots Rouyn-Noranda les mots suivants: et de la municipalité de la Baie James.

En ajoutant après la restriction de la clause *f* de son permis les mots suivants:
et pour le transport de tuyaux, de rails, rouleaux de fil, machinerie, matériaux de construction pour mines (mine cars), fer de tout genre, transformateurs et compresseurs, en provenance d'une mine ou à sa destination.

Il désire également rajouter à son permis les clauses suivantes qui seront connues comme clauses *g*, *h* et *i*:

g) Transport général - longue distance - route restreinte -

De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami et retour;

h) Transport général - longue distance - territoire -

De tout point à tout autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James;

i) Transport général - longue distance - route restreinte -

De tout point dans la municipalité de la Baie James à Rouyn et retour.

Droit additionnel:

En opérant les clauses *g*, *h* et *i*, le détenteur pourra se servir de l'équipement spécialisé suivant: citerne, fardier et isotherme.

Droit additionnel:

En donnant le service *c*, *d* et *f* de son permis, le détenteur est autorisé à se servir de remorques basses.

Les clauses *c*, *d* et *f* de son permis 7138-V se lisent présentement comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon -

c) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.

Restriction re/clause *c*:

Le service autorisé par la clause *c* est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux.

Droit additionnel re/clause *c*:

En donnant le service en vertu de la clause *c* de son permis, la détentrice est autorisée, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale no 5729 à donner le service aux localités situées sur la route commençant à l'extrémité nord-est de Rapides-Cèdres, à proximité de la Rivière-Bell, jusqu'à Chibougamau.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

d) De tous les sites de travaux miniers dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Cheminis, Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue-Sud, La Reine et retour.

Restriction re/clause *d*:

La clause *d* de ce permis est exclusivement pour le transport de machines, pièces de machines, accessoires, outils et instruments, matériaux, vivres, denrées ainsi que le bois de construction pour camps et abris, tous les objets reliés directement par leur usage et par leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par les entrepreneurs spécialisés dans ces travaux, et pour le transport de tuyaux, de rails, rouleaux de fil, machinerie, matériaux de construction pour mines (mine cars), fer de tout genre, transformateurs et compresseurs, en provenance d'une mine ou à sa destination. Cette clause ne sera opérée que conjointement avec le certificat complémentaire émis à cette fin par l'O.H.T.B. et daté du 10 juin 1965, et amendements.

f) Transport restreint - longue distance - territoire -

f) D'un point à un autre dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda.

Restriction re/clause *f*:

Le service autorisé par la clause *f* ci-dessus, est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées ainsi que bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins, aux opérations de forage à diamant effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux.

Droit additionnel re/clause *f*:

En donnant le service autorisé par la clause *f*, la détentrice est autorisée à donner le service aux localités situées sur la route commençant à l'extrémité nord-est de Rapides-Cèdres à proximité de la Rivière-Bell, jusqu'à Chibougamau.

Rôle Q-8196

25245-V-D-1

CARON, MARC-ANDRÉNotre-Dame-du-Lac
(Témiscouata) (Qué.)

et

15-V

TRANSPORT D'ANJOU INC.

373, Témiscouata

C.P. 430

(Rivière-du-Loup) (Qué.) G5R 3Z1

Nouvelle demande:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Marc-André Caron à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Transport D'Anjou Inc., permis no 15-V selon la clause *b* dudit permis no 15-V.

Rôle Q-8197

25246-V-D-1

BEAULIEU, GUYRivière-Verte
Nouveau-Brunswick

et

15-V

TRANSPORT D'ANJOU INC.

373, Témiscouata

C.P. 430

(Rivière-du-Loup) (Qué.) G5R 3Z1

Nouvelle demande:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Guy Beaulieu à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Transport D'Anjou Inc., permis no 15-V, selon la clause *b* dudit permis no 15-V.

Rôle Q-8198

2084-A-D-3

**MADAMOISELLE JEANNINE
BOUDREAU**

C.P. 32

Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transport aéroportuaire:

Classe de permis:

Service de transport aéroportuaire -

Service:

Transport à tant par tête, restreint aux voyageurs partant ou arrivant par avions à l'aéroport de Longue-Pointe-de-Mingan, via la route 138, avec arrêts aux endroits suivants:

- Mingan: Restaurant Quasino
- Havre-St-Pierre: Hôtel Petitpas
- Havre-St-Pierre: Hôtel du Hâvre.

Rôle Q-8199

25214-V-D-1

DEMERS, GILLES780, Chemin Pintendre
St-Louis-de-Pintendre
(Lévis) (Qué.)

et

5427-V

RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE

7737-V

BELLECHASSE TRANSPORT INC.

13963-V

SPEEDWAY EXPRESS LTD.

Nouvelle demande:

Demande est faite d'autoriser Gilles Demers à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de:

Bellechasse Transport Inc. 7737-V, suivant les clauses *c*, *d*, *e*, *h*, *k*, et *m* dudit permis;Rimouski Transport Limitée 5427-V, suivant les clauses *c*, *d* et *f* dudit permis;
Speedway Express Ltd. 13963-V, suivant les clauses *a* et *b* dudit permis.

Rôle Q-8200

7677-V-D-2-TF

AUDETTE EXPRESS INC.284, rue Thibeault
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport à contrat effectué pour le compte de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-8201
24133-V-D-3

TRANSPORT FELICO INC.

C.P. 1236, 68, Dumas
Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)
et
4724-V

**MAGNY TRANSPORT
(INCORPORÉE)**

1111, Route 111, Amos-Est
(Abitibi) (Qué.) J9T 1N2

Modification de permis:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Transport Felico Inc. à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Magny Transport (Incorporée), permis 4724-V selon les clauses dudit permis no 4724-V.

Rôle M-15347

1493-DY
2170-DYV-D-1

**LE GARAGISTE SPÉCIALISÉ ENR.
THE SPECIALIZED GARAGE MAN
REGD.**

(Claude Chartier et Renald Lefebvre)
4400, chemin Chambly
St-Hubert (Qué.)

Requête amendée:

La requérante désire modifier sa demande originale, afin qu'elle se lise dorénavant comme suit:

Service de location à court et à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques, excepté remorques-citernes) au 4400, chemin Chambly, à Saint-Hubert.

Rôle M-15964

M-506786-D-003
M-506786-D-001

HAMEL, DENIS

4605, Bossuet
Montréal (Qué.)

Requérant-cédant
M-507209-D-001

FONTAINE, JEAN-GUY

6366, Pierre, app. 6
Montréal-Nord (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Fontaine, Jean-Guy
6366, Pierre, app. 6
Montréal (Qué.)

le permis ou attestation no M-506786-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-15965

M-500057-D-002
M-500057-D-001

LAFRENIÈRE & GÉLINAS ENRG.

(en société)
1350, rue Larivière, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Requérant-cédant
M-506177-D-001

BERGERON, JULES

615, Taschereau est, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Bergeron, Jules
615, Taschereau est
Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)

le permis ou attestation no M-500057-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Artisan.

Rôle M-15976

M-506752-D-002

**LES ENTREPRISES DE PAPINEAU
LTÉE**

Route 309, C.P. 7
Buckingham (Papineau) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Rôle M-15977

M-506752-D-003

**LES ENTREPRISES DE PAPINEAU
LTÉE**

Route 309, C.P. 7
Buckingham (Papineau) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Rôle M-15978
M-506752-D-004

**LES ENTREPRISES DE PAPINEAU
LTÉE**

Route 309, C.P. 7
Buckingham (Papineau) (Qué.)

Rôle M-15979
M-501500-D-005

ALBERT THERRIEN & FILS LIMITÉE

19, chemin de Guigues
Ville-Marie
(Témiscamingue) (Qué.)

Rôle M-15980
M-501500-D-006

ALBERT THERRIEN & FILS LIMITÉE

19, chemin de Guigues
Ville-Marie
(Témiscamingue) (Qué.)

Rôle M-15981
M-507314-D-001

CLAUDE & JULIEN BIGRAS ENRG.

(en société)
137, Des Erables, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

Rôle M-15982
M-507314-D-002

CLAUDE & JULIEN BIGRAS ENRG.

(en société)
137, Des Erables, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

Rôle M-15983
M-507314-D-003

CLAUDE & JULIEN BIGRAS ENRG.

(en société)
137, Des Erables, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

Rôle M-15984
M-507303-D-001

BARRAUTE CONSTRUCTION LTD.

C.P. 276, Barraute
(Abitibi-Est) (Qué.)

Rôle M-15985
M-507303-D-002

BARRAUTE CONSTRUCTION LTD.

C.P. 276, Barraute
Abitibi-Est (Qué.)

Rôle M-15986
M-507303-D-003

BARRAUTE CONSTRUCTION LTD.

C.P. 276, Barraute
Abitibi-Est (Qué.)

Rôle M-15987
M-507310-D-001

FRÉCHETTE & FILS

9, Jean-Maurice
Sherbrooke (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Albert Therrien & Fils Ltée, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1957, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08 pour le transport de toutes les matières en vrac sauf la tourbe, les rebuts de bois, le bois de chauffage et le charbon et le copeaux de bois.

La compagnie Albert Therrien & Fils Limitée, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1957, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08 pour le transport de toutes les matières en vrac, sauf la tourbe, les rebuts de bois, le bois de chauffage et le charbon et le copeaux de bois.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région 06.

La requérante, propriétaire de camions immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08.

La requérante, propriétaire de camions immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08.

La requérante, propriétaire de camions immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08.

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis août 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 05.

Rôle M-15988
M-507315-D-001
WHELLEN, PATRICK
R.R. no 1, Maniwaki
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 07, pour le transport de bois de sel, gravier et pierres.

Rôle M-15989
M-507332-D-001
CHOINIÈRE, ARSÈNE
Knowlton
(Brome) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 5.

Rôle M-15990
M-507332-D-002
CHOINIÈRE, ARSÈNE
Knowlton
(Brome) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 05.

Rôle M-15991
M-507332-D-003
CHOINIÈRE, ARSÈNE
Knowlton
(Brome) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 05.

Rôle M-15992
M-507332-D-004
CHOINIÈRE, ARSÈNE
Knowlton
(Brome) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 05.

Rôle M-15994
1499-DY
2176-DYV-D-1 M-600844-D-1
**WEST-END CHRYSLER DODGE
(1971) LIMITED**
1865 Weston Road
Weston (Ontario)
Au Québec:
a/s Chrysler Canada Limited
3000 Trans Canada Highway
Pointe-Claire (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir les services de location suivants:

1. Location à long terme, un an ou plus, de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général;
2. Location à long terme, un an ou plus, de véhicules commerciaux (petits camions) au public en général.

Rôle M-15995
M-205714-D-1
M-205714 -001
LEFEBVRE, ROGER
6890, Louis-Hébert
Montréal (Qué.)
et
M-207226 -001
LAVOIE, RODRIGUE

Demande de transfert:
Lefebvre, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Lavoie, Rodrigue
2392, Delorimier
Longueuil (Qué.)
le permis no M-205714 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-15996
M-206672-D-1
M-206672 -001
GAUDET, YVON
181, Toulouse, app. 307
Longueuil (Qué.)
et
M-207164 -001
GAUDET, GAËTAN

Demande de transfert:
Gaudet, Yvon, demande à la Commission de transférer à:
Gaudet, Gaétan
1200, Octave-Crémazie
Boucherville (Qué.)
le permis no M-206672 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-15997
M-203856-D-80
M-203856 -060
WILFRID POIRIER LTÉE
165, Jean-Proulx
Hull (Qué.)
et
M-207233 -001
KINGSBURY, TOUSSAINT

Rôle M-15998
M-203856-D-79
M-203856 -043
WILFRID POIRIER LTÉE
165, Jean-Proulx
Hull (Qué.)
et
M-207232 -001
LACOURCIÈRE, JEAN-CLAUDE

Rôle M-16297
551-A-D-1
BONIN AUTOBUS LIMITÉE
20, rue Prince
Sorel (Qué.)

Rôle M-16300
318-V-D-4
**BELOEIL ST-HILAIRE
TRANSPORT INC.**
1660, rue Richelieu
Beloeil
(Verchères) (Qué.)

Rôle M-16301
21530-V-D-1
A. & G. TRANSPORT
(Giacomo Davanzo et Antonio
Di Martino)
4429, rue St-Urbain
Montréal (Qué.)

Rôle M-16303
23680-V-D-3
**L'AGENCE DE SECURITÉ
PHILLIPS INC.
PHILLIPS SECURITY
AGENCY INC.**
627, rue Taillon
Montréal (Qué.)

Demande de transfert:
Wilfrid Poirier Ltée demande à la Commission de transférer à:
Kingsbury, Toussaint
551, Graveline
Gatineau (Qué.)
le permis no M-203856 -060 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-34, Hull.

Demande de transfert:
Wilfrid Poirier Ltée demande à la Commission de transférer à:
Lacourcière, Jean-Claude
15, rue St-Georges, app. 106
Gatineau (Qué.)
le permis no M-203856 -043 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-34, Hull.

Bonin Autobus Limitée demande à la Commission des transports, la permission de
discontinuer complètement le service d'autobus Sorel à St-Hyacinthe et retour, ceci dû à
la non-rentabilité de ce circuit.

Par la même occasion, nous aimerions que la Commission des transports nous
autorise à extensionner le circuit St-Ours-Montréal. Pour que ce service se lise désor-
mais comme suit:

Sorel - St-Ours. - St-Denis - St-Charles - St-Hilaire - Beloeil - McMasterville -
Montée - St-Basile - Ile Goyer - Longueuil, via boulevard Taschereau - Montréal,
et retour.

Nouvelle clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but
d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De Beloeil à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles des limites de
ladite ville et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport d'encol-
leuses automatiques, de ponçuses-calibreuses à larges bandes et de tous les appareils de
précision non emballés, pour le compte de Gagnon Machinery Inc.

En donnant ce service, la détentrice fournira un équipement de déchargement
comprenant des treuils mécaniques, de rouleaux toit-plat, des rouleaux géants toit-plat
ainsi que des trans-palettes, chariots et diables.

Additions d'expéditeurs à la clause:
Les requérants, Giacomo Davanzo et Antonio Di Martino opérant sous les nom et
raison sociale de A. & G. Transport, demandent respectueusement à la Commission
des transports du Québec, l'autorisation d'ajouter les expéditrices suivantes: Best Furni-
ture Manufacturing Enrg. et C.T.S. Artistic Furniture Inc., au permis 21530-V qu'ils
détiennent et qui se lit comme suit:

Transport restreint - service local - contrat -
Montréal et toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas cinq (5)
milles des limites de ladite ville, pour le transport de meubles neufs, pour le compte de
«Dominic and Da Cruz», «High Class Furniture Regd.», «Continental Decor Meu-
bles Inc.», «Paul Spremulli Regd.», «La Via Regd.», «Marcello Krafts Man Furni-
ture Enrg.», «Cimon Limitée», et «Entrepôt Meubles Papineau Inc.»

Droit additionnel:
La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du
Québec dans le but de donner le service suivant:

Classe:
Transport restreint - longue distance - territoire -
Service:
De tout point à tout point à l'intérieur du territoire déterminé par un rayon de trente
(30) milles, des limites de la ville de Québec, pour le transport d'argent en espèces.
Restriction:
Le service décrit ci-dessus sera limité au transport d'un montant maximum de
\$5,000 par expéditeur, par voyage.

Rôle M-16304
5235-V-D-3

CHAMBLY EXPRESS INC.

2625, rue Bourgogne
Chambly (Qué.)

Nouvelle clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Chambly à Québec, Trois-Rivières, Shawinigan, Grand'Mère, Drummondville, St-Hyacinthe, Victoriaville, Plessisville, Sherbrooke, Station Laurier et retour avec marchandise refusée ou avariée, pour le transport de papier corrugé pour le compte de la compagnie «Dominion Corrugated Paper Co. Ltd. ».

Rôle M-16306
3955-V-D-2

RELIABLE TRANSPORT LIMITED

101, Union Street
Toronto (Ontario)
Au Québec:
10325 Ryan Avenue
Dorval
Ile de Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
La requérante qui a obtenu un permis expérimental en vertu du Règlement 23, et en particulier de l'article 23.8, l'autorisation à effectuer le service suivant qui se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte -
A la frontière Québec-Ontario, de la zone aéroportuaire de Mirabel et retour (port d'entrée Rivière-Beaudette).

Restriction:
Ce permis expérimental ne vaudra que pour le transport de marchandises dont la provenance ou la destination est l'un ou l'autre des deux aéroports: Milton (Toronto), Mirabel (Montréal), et ce permis ne sera utilisé qu'en conformité avec le permis émis par le *Motor Carrier Branch* du Ministère de l'Ontario, X540.

Ce permis expire le 1er octobre 1976.
s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -
A la frontière Québec-Ontario, de la zone aéroportuaire de Mirabel et retour (port d'entrée Rivière-Beaudette).

Ce permis ne vaut que pour le transport de marchandises dont la provenance ou la destination est l'un ou l'autre des deux aéroports: Milton (Toronto), Mirabel (Montréal), et ce permis ne sera utilisé qu'en conformité avec le permis complémentaire du *Motor Carrier Branch* du ministère de l'Ontario.

Rôle M-16310
383-V-D-2

L'ÉPIPHANIE EXPRESS INC.

26, Des Sulpiciens
B.P. 279 L'Épiphanie
(L'Assomption) (Qué.)

Modification à la clause:
La requérante qui détient la clause *f* suivante:
f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
f) De L'Assomption à tous les endroits de la province dans un rayon de 150 milles de cette localité, pour le transport d'appareils électro-ménagers, et retour, avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Hupp Canada Ltd. et WCI Canada Ltd. (Kelvinator Div.) et WCI Canada Ltd. (Roy & Gibson Div.).

Restriction Re/clause *e*:
Ce transport sera restreint aux appareils que la détentrice doit emballer et installer dans un logis et dans une salle d'exposition.
demande à ce que cette dernière, tout en corrigeant les erreurs cléricales sur la restriction, soit modifiée afin que celle-ci se lise à l'avenir comme suit:

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
f) De L'Assomption à tous les endroits dans la province de Québec, pour le transport d'appareils électro-ménagers, et retour, avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Hupp Canada Ltd. et WCI Canada Ltd. (Kelvinator Div.) et WCI Canada Ltd. (Roy & Gibson Div.).

Restriction Re/clause *f*:
Ce transport sera restreint aux appareils que la détentrice doit débiller et mettre en place dans un logis et/ou dans une salle d'exposition.

Rôle M-16311
675-V-D-5

ROGERS TRANSPORT INC.

180, rue Léger
Sherbrooke (Qué.)

Clause additionnelle:
La requérante dont la clause *c* et le droit additionnel numéro deux (2) y rattaché, du permis numéro 675-V, se lisent comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte -
de Sherbrooke à Montréal et retour et les points intermédiaires.

Droit additionnel:
2. En vertu de la clause *c* de son permis le détenteur aura le droit d'utiliser des véhicules isothermes.

demande que la clause suivante soit ajoutée à son permis:
Transport général - longue distance - route restreinte -
A Granby de Montréal.

Rôle M-16312
25138-V-D-1
ALFONSI, CARLO
8886, rue Provencher
Ville St-Léonard
Montréal (Qué.)

Rôle M-16313
13328-V-D-1
SAURIOL, LIONEL
113, 39e Avenue
St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)
Voiturier-remorqueur
METRO LIQUID CARRIERS LTD.
TRANSPORTEURS DE LIQUIDES
MÉTRO LTÉE
Voiturier-roulier

Rôle M-16315
92-DYV 262-DY-D-3
M-600018
ST-EUSTACHE AUTO LOCATION
INC.
ST-EUSTACHE DRIVE YOURSELF
INC.
255, boulevard Sauvé
St-Eustache (Deux-Montagnes)
District de Montréal (Qué.)
Partie requérante
U-HAUL CO. (CANADA) LTD.
7190 St-James Street, West
Montréal (Qué.)
Partie intimée

Rôle M-16317
20896-V-D-2
D.J. TRANSPORT INC.
TRANSPORT D.J. INC.
1455, boulevard Hymus
Dorval (Qué.)

Droit additionnel:
Le détenteur de permis est autorisé à utiliser des véhicules isothermes dans l'exploitation de cette clause.

Restriction:

1. Pas de retour;
2. Aucun droit de cueillette et de livraison ailleurs que dans la ville de Granby.

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport général - service local -
Montréal et tous les endroits ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Metro Liquid Carriers Ltd. / Transporteurs de Liquides Métro Ltée (17645-V) qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Demande de vérification de permis:
Vérification de permis de U-Haul Co. (Canada) Ltd., permis no 136-DYV. A la requête de St-Eustache Auto Location Inc. / St-Eustache Drive Yourself Inc. dont les contestations de la requête se lisent comme suit:

«Recevoir la présente demande;

Vérifier l'opération que fait l'intimée U-Haul Co. (Canada) Ltd., en vertu de son permis 136-DYV et sans limiter la généralité de ce qui précède, plus particulièrement quant à la location de véhicules de commerce (camions) sur une base de long terme à la Station Golden Eagle, S.S. Gaz Bar, 4980, Arthur-Sauvé;

Constater que l'intimée opère illégalement un service de location pour des mouvements intra-provinciaux à cet endroit et/ou loue des véhicules non enregistrés au Québec;

Tout en tenant compte de la décision rendue par la Régie des transports en date du 29 décembre 1971, et plus particulièrement, de la deuxième conclusion énoncée par la Régie, annuler et/ou non renouveler le permis de l'intimée quant à la location de véhicules de commerce (camions) et/ou prononcer toutes autres conclusions qu'il plaira à la C.T.Q. de fixer.»

Droit additionnel:

La partie requérante demande à la Commission des transports d'ajouter le service suivant à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Le droit d'exploiter un commerce de transport général dans la ville de Lachine, ainsi qu'à tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles des limites de cette ville, et le droit de faire le factage de marchandises par contrat pour le compte de la compagnie Hudson's Bay, depuis l'aéroport international de Mirabel jusqu'à la ville de Lachine et jusqu'aux endroits situés à une distance n'excédant pas cinq (5) milles des limites de cette même ville.

Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -

To operate a general transport and trucking business in the City of Lachine and all points situated within a distance not exceeding five (5) miles from the limits of the said City, and the right to pick up and deliver merchandise by contract for Hudson's Bay Company from Mirabel International Airport to the City of Lachine and points situated within a distance not exceeding five (5) miles from the limits of the said City.

Rôle M-16318
 547-DYV 949-DY D-1-TF
DEVREN LTÉE
 1305, boul. Marie-Victorin
 St-Bruno-de-Montarville (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs de location à court et long terme pour ses permis numéros 547-DYV et 949-DY. (Voir annexe)

TARIFS DE LOCATION
DEVREN LIMITEE
 1976

TABLEAU DES TARIFS COURT TERME

En pourcentage (%) basé sur pris de détail suggéré par le manufacturier arrondi au dollar ou dollar et demi le plus rapproché

TARIFS Catégorie et numéro	8 A.M. 5 P.M.	24 hrs	Sem. de 5 jrs (1)	Sem. de 7 jrs	Fin de sem. (2)	14 jours (2 sem.)	28 jours (4 sem.)	56 jours (8 sem.)	84 jours (12 sem.)	182 jours (26 sem.)	Millage gratuit par jour	Coût du mille ou exc. du mil. grat.
CLIENTS (1) Réparation ou attente de véhicule Permis: 949-DY	0.27%	0.35%	1.60%	2.2%	0.8%	4.22%	8%	15.5%	23%	45%	50	0.10¢
PUBLIC (2) En général Permis: 949-DY	0.27%	0.35%	1.60%	2.2%	0.8%	4.22%	8%	15.5%	23%	45%	0	0.10¢
EMPLOYES (3) Devren Ltée et/ou Automobiles Renault Permis: 949-DY	0.27%	0.35%	1.60%	2.2%	0.8%	4.22%	8%	N/D	N/D	27%	Illimité (3)	0.00
COMMERCIAL Public en général Permis: 547-DYV	0.32%	0.4%	1.85%	2.5%	0.95%	4.7%	9%	16.2%	24.5%	48%	Minimum 100 milles par jour	0.10¢
TRANSMISSION AUT.	0.33	0.33	1.70%	2.25%	0.8%	4.0%	8%	16%	23%	45%	N/A	N/A

NOTES: (1) Lundi 8.00 A.M. à Vendredi 5.00 P.M.

(2) Vendredi 5.00 P.M. à Lundi 8.00 A.M.

(3) Excepté 182 jours loué avec 6,000 milles gratuit, excédant à 0.10¢ du mille.

N/A — non applicable
 M/D — non disponible

CONDITIONS GÉNÉRALES: Retour: au point de départ seulement
 Essence: aux frais du locataire
 Assurances: incluses: feu — vol — compréhensif \$25 déductible
 collision \$250 déductible
 responsabilité publique \$500,000
 Conducteur: 25 ans et plus
 Retour en retard: par heure ou fraction d'heure \$3 chacune

5 avril, 1976.

PRIX DÉTAIL SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER
effectifs, 5 avril 1976

<i>Véhicule Type No Modèle</i>	<i>Prix de base</i>	<i>Transport Manipulation Essence Préparation avant livraison</i>	<i>Groupe Anti- Corrosion (Fausse- ailes)</i>	<i>Application Protection Anti-rouille</i>	<i>Mouleurs Latérales de protection</i>	<i>Poste de Radio AM / FM</i>	<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
RENAULT R5 L No 1220	3395.	75.	40.	55.	40.	189.	—	—	3794.
RENAULT R5 GTL No 1224	3995.	75.	40.	55.	40.	189.	—	—	4394.
RENAULT R12 L No 1178	4550.	75.	40.	95.	50.	189.	—	—	4999.
RENAULT R12 GTL No 1174	4975.	75.	40.	95.	N/A	189.	—	—	5394.
RENAULT R12 Station-Wagon No 1334	5175.	75.	40.	95.	N/A	189.	—	—	5574.
Transmission automatique	—	—	—	—	—	—	—	—	445.

5 avril, 1976

Tarif no 1: LOCATION COURT TERME — Attente de voiture — réparation ou livraison — achat et/ou location au public en général
Permis no 949-DY

<i>Véhicule</i>	<i>8 AM 5 PM</i>	<i>24 hrs</i>	<i>Semaine 5 jours Lundi 8 AM Vendr. 5 PM</i>	<i>Semaine 7 jours</i>	<i>Fin de sem. Vend. 5 PM Lundi 8 AM (1)</i>	<i>2 semaines (14 jours)</i>	<i>4 semaines (28 jours)</i>	<i>Heures additionnelles</i>
R5 L	10.00	13.00	60.50	83.50	30.00	160.00	303.50	3.00
R5 GTL	12.00	15.50	70.50	96.50	35.00	185.50	351.50	3.00
R12 L	13.50	17.50	80.00	110.00	40.00	211.00	400.00	3.00
R12 GTL	14.50	19.00	86.00	119.00	43.00	228.00	431.50	3.00
R12 SW	15.00	19.50	89.00	122.50	44.50	235.00	446.00	3.00
Transmission autom. (lorsque disponible)	1.50	1.50	7.50	10.00	3.50	18.00	35.50	—

Millage: 50 milles par jour gratuit, excédent 0.10¢ du mille
(1) Fin de semaine 150 milles gratuits, excédent 0.10¢ du mille.

Retour: Au point de départ seulement.

Essence: Aux frais du locataire

Assurances: Feu/Vol — compréhensif \$25 déductible — Collision \$250 déductible, responsabilité publique \$500,000

Age: 25 ans et plus.

5 avril, 1976

Tarif no 2: LOCATION À COURT TERME — Public en général
Permis no 949-DY

<i>Véhicule</i>	<i>8 A.M. 5 P.M.</i>	<i>1 jour 24 hrs</i>	<i>Sem. 5 jours Lundi 8 A.M. Ven. 5 P.M.</i>	<i>Semaine 7 jours</i>	<i>Fin de sem. Vend. 5 P.M. Lundi 8 A.M.</i>	<i>2 sem. 14 jours</i>	<i>4 sem. 28 jours</i>	<i>8 sem. 56 jours</i>	<i>12 sem. 84 jours</i>	<i>24 sem. 168 jours</i>	<i>Hrs supplément.</i>	<i>Millage à</i>
R5 L	10.00	13.00	60.50	83.50	30.00	160.00	305.50	590.00	875.00	1690.00	3.00	0.10¢
R5 GTL	12.00	15.50	70.50	96.50	35.00	185.50	351.50	713.00	1058.00	2043.00	3.00	0.10¢
R12 L	13.50	17.50	80.00	110.50	40.00	211.50	400.00	770.00	1141.00	2203.00	3.00	0.10¢
R12 GTL	14.50	19.00	86.00	119.00	43.00	228.00	431.50	830.00	1230.00	2375.00	3.00	0.10¢
R12 SW	15.00	19.50	89.00	122.50	44.50	235.00	446.00	866.50	1285.00	2482.00	3.00	0.10¢
Transm. aut. (si disp.)	1.50	1.50	7.50	10.00	3.50	18.00	35.50	69.00	102.50	197.00	—	—

Millage: 0.10¢ du mille — (1) fin de semaine premier 100 milles gratuits.

Retour: au point de départ seulement.

Essence: aux frais du locataire.

Assurances: feu/vol — compréhensif \$25 déductible — collision \$250 déductible — responsabilité publique \$500,000.

Age: 25 ans et plus.

5 avril, 1976

Tarif no 3: LOCATION COURT TERME — Employés Devren Limitée et/ou Automobiles Renault Canada Ltée seulement
Permis no 949-DY

<i>Véhicule</i>	<i>8 A.M. 5 P.M.</i>	<i>24 hrs</i>	<i>Semaine 5 jrs Lundi 8 A.M. Vend. 5 P.M.</i>	<i>Sem. 7 jrs</i>	<i>Fin de sem. Vend. 5 P.M. Lundi 8 A.M.</i>	<i>2 Sem. 14 jours</i>	<i>4 Sem. 28 jours</i>	<i>6 mois 6000 milles Coût mens.</i>	<i>Heures supplémentaires</i>
R5 L	10.00	13.00	60.50	83.50	30.00	160.00	303.50	170.50	3.00
R5 GTL	12.00	15.50	70.50	96.50	35.00	185.50	351.50	197.50	3.00
R12 L	13.50	17.50	80.00	110.00	40.00	211.00	400.00	225.00	3.00
R12 GTL	14.50	19.00	86.00	119.00	43.00	228.00	431.50	243.00	3.00
R12 SW	15.00	19.50	89.00	122.50	44.50	235.00	446.00	251.00	3.00
Transmission autom. (lorsque disponible)	1.50	1.50	7.50	10.00	3.50	18.00	35.50	33.50	—

Millage: Illimité, excepté 6 mois/6000 milles — millage excédent 6000 milles à 0.10¢ du mille.

Entretien: Inclus, — insp. 500 - 3000 - 6000 et frais service. Exclus: lavages, remorquages, crevaisons, station de service.

Assurances: Feu/Vol — Compréhensif \$25 déductible — collision \$100 déductible, responsabilité publique \$500,000.

Gasoline: Aux frais du locataire.

Age: 25 ans et plus.

Retour: Au point de départ seulement.

5 avril, 1976

Tarif no 4: LOCATION À COURT TERME — Véhicules de commerce
Permis no 547-DYV

<i>Véhicules</i>	<i>8 A.M. à 5 P.M.</i>	<i>24 hrs</i>	<i>Semaine de 5 jrs Lun. 8 A.M. Vend. 5 P.M.</i>	<i>Semaine de 7 jours</i>	<i>Fin de Sem. Vend. 5 P.M. Lundi 8 A.M.</i>	<i>4 Sem. 28 jours</i>	<i>12 Sem. 84 jours</i>	<i>Millage min. 100 M par jour à 0.10¢ M</i>	<i>Heures supplémentaires</i>
R5 L	12.00	15.00	70.00	95.00	36.00	341.50	930.00	0.10	3.00
R5 GTL	14.00	17.50	81.00	110.00	42.00	395.50	1076.50	0.10	3.00
R12 L	16.00	20.00	92.50	125.50	47.50	450.00	1425.00	0.10	3.00
R12 GTL	17.00	21.50	100.00	135.00	51.00	485.50	1321.50	0.10	3.00
R12 SW	18.00	22.50	103.00	139.50	53.00	501.00	1366.00	0.10	3.00
Transmission auto. (lorsque disponible)	1.50	1.50	7.50	10.00	3.50	35.50	102.50	—	—

Millage: tel que décrit au tableau, minimum 100 milles par jour × 0.10¢ = \$10. Excédent 0.10¢ du mille parcouru.

Retour: au point de départ seulement.

Essence: aux frais du locataire.

Assurances: Feu/Vol — Compréhensif \$25 déductible — collision \$250 déductible, P.L. P.D. \$500,000.

Age: 25 ans et plus.

5 avril, 1976

Tarif no 1: LONG TERME — Plaisir — affaires — public en général

Permis no 949-DY

Prix de vente détail suggéré par distributeur + frais de préparation et options à tarif basé sur dépréciation et coût d'administration = tarif de location, assurances en plus, taxe provinciale 8% en plus. Option d'achat au locataire à valeur résiduelle à fin du contrat. Entretien, frais d'opération et immatriculation aux frais du locataire.

(Bail de location — plan financé).

Dépréciation	Administration	Taux mensuel	Balance résiduelle à fin du Bail
Location 24 mois	Location 24 mois		
2.5	1.158	3.658	40%
2.6	1.141	3.741	37.6%
2.7	1.124	3.824	35.2%
2.8	1.107	3.907	32.8%
2.9	1.090	3.990	30.4%
3.0	1.073	4.073	28.0%
Location 30 mois	Location 30 mois		
2.3	1.164	3.464	31%
2.4	1.144	3.544	28%
2.5	1.130	3.630	25%
Location 36 mois	Location 36 mois		
2.3	1.425	3.725 1re année	72.4%
2.3	1.225	3.525 2e année	44.8%
2.3	1.025	3.325 3e année	17.2%

Retour: Au point de départ seulement

Tarif no 2: LOCATION LONG TERME — Véhicules de commerce

Permis no 547-DYV

Basé sur prix de détail suggéré. Prix de vente détail suggéré par distributeur + frais de préparation et options à tarif basé sur dépréciation et coût d'administration = tarif de location, assurances en plus, taxe provinciale 8% en plus. Option d'achat au locataire à valeur résiduelle à fin du contrat. Entretien, frais d'opération et immatriculations au frais du locataire. (Bail de location — plan financé).

Durée	Dépréciation	Administration	Taux mensuels	Valeur résiduelle à fin du Bail
12 mois	5.0%	1.425	6.425	40%
18 mois	4.5%	1.325	5.825	19%
24 mois	4.0%	1.225	5.225	4%

Retour: Au point de départ seulement.

5 avril, 1976

Rôle M-16321
30004-D-188-TF
**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif spécial, action indépendante en vue d'établir un tarif spécial au nom de Finch & Sons Transport Ltd. et Motorways (Ontario) Ltd. et St. John's (Iberville) Transport Co. Ltd. pour le tronçon entre Montréal et Toronto, Mississauga seulement.

Entre: Montréal (Québec), tel qu'il est décrit au numéro 240 du tarif 10-E du C.T.T.B.

* et: Toronto (Ontario), tel qu'il est décrit au numéro 265 du tarif 10-E du C.T.T.B., y compris Mississauga, le canton Vaughan et la partie du canton Markham comprise dans la région de Toronto (camionnage local).

Poids	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55
Inférieur à 500 livres	5.35	5.20	5.07	4.35
500	5.30	5.00	4.80	4.30
1000	4.50	4.30	4.05	3.70
2000	4.40	4.20	4.00	3.70
5000	3.70	3.70	3.70	3.70
7500	3.30	3.30	3.30	3.30
	<i>1 livraison</i>	<i>2 livraisons</i>	<i>3 livraisons</i>	
10,000 livres	2.85	3.00		3.15

Frais minimums: \$11.50 par chargement
Kitchener (Ontario), y compris Breslau, Bridgeport, Cambridge, Doon et Waterloo.

Inférieur à 500 livres	7.10	6.45	6.20	5.35
500	7.00	6.35	6.10	5.25
1000	6.25	5.70	5.70	5.15
2000	6.00	5.40	5.40	5.15
5000	5.25	4.75	4.75	4.75
10,000	3.44	3.44	3.44	3.44

Frais minimums: \$12 par chargement.
London (Ontario), y compris Byron, Crumlin, Hyde Park et Wilton Grove.

Inférieur à 500 livres	7.45	6.75	6.60	5.75
500	7.35	6.65	6.50	5.65
1000	6.50	5.95	5.95	5.55
2000	6.25	5.65	5.65	5.55
5000	5.50	5.00	5.00	5.00
10,000	3.73	3.73	3.73	3.73

Frais minimums: \$12 par chargement
Windsor (Ontario), y compris East Windsor, Ojibway, Sandwich, Tecumseh, Walkerville.

Inférieur à 500 livres	8.35	7.60	7.60	6.70
500	8.25	7.50	7.50	6.60
1000	7.40	6.80	6.80	6.50
2000	7.00	6.40	6.40	6.40
5000	6.25	5.60	5.60	5.60
10,000	5.04	4.90	4.90	4.90

Frais minimums: \$12 par chargement.

Les exceptions aux tarifs ci-dessus mentionnés sont les suivantes:

1. Les marchandises ayant une cote supérieure à 100 sous la rubrique 22 de la Classification canadienne des marchandises.
2. Les marchandises d'un poids inférieur à 10 livres au pied cube.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Special tariff, independent action, on behalf of Finch & Sons Transport Ltd. and Motorways (Ontario) Ltd. and St. John's (Iberville) Transport Co. Ltd. for portion between Montreal and Toronto, Mississauga only.

Between: Montreal (Qué.), as described in Item 240 of C.T.T.B. Tariff 10-E
 * and: Toronto (Ont.), as described in Item 265 of C.T.T.B. Tariff 10-E, including Mississauga, Vaughan Township and that portion of the Township of Markham covered by the Toronto Cartage area.

Weight	Class 100	Class 85	Class 70	Class 55
Under 500 lb.	5.35	5.20	5.07	4.35
500	5.30	5.00	4.80	4.30
1000	4.50	4.30	4.05	3.70
2000	4.40	4.20	4.00	3.70
5000	3.70	3.70	3.70	3.70
7500	3.30	3.30	3.30	3.30

10,000 lb.	1 delivery	2 deliveries	3 deliveries
	2.85	3.00	3.15

Minimum charge \$11.50 per shipment

Kitchener (Ont.), including Breslau, Bridgeport, Cambridge, Doon and Waterloo.

Under 500 lb.	7.10	6.45	6.20	5.35
500	7.00	6.35	6.10	5.25
1000	6.25	5.70	5.70	5.15
2000	6.00	5.40	5.40	5.15
5000	5.25	4.75	4.75	4.75
10,000	3.44	3.44	3.44	3.44

Minimum charge \$12 per shipment.

London (Ont.), including Byron, Crumlin, Hyde Park and Wilton Grove

Under 500 lb.	7.45	6.75	6.60	5.75
500	7.35	6.65	6.50	5.65
1000	6.50	5.95	5.95	5.55
2000	6.25	5.65	5.65	5.55
5000	5.50	5.00	5.00	5.00
10,000	3.73	3.73	3.73	3.73

Minimum charge \$12 per shipment

Windsor (Ont.), including East Windsor, Ojibway, Sandwich, Tecumseh, Walkerville.

Under 500 lb.	8.35	7.60	7.60	6.70
500	8.25	7.50	7.50	6.60
1000	7.40	6.80	6.80	6.50
2000	7.00	6.40	6.40	6.40
5000	6.25	5.60	5.60	5.60
10,000	5.04	4.90	4.90	4.90

Minimum charge \$12 per shipment.

Exceptions to the above rates are:

1. Goods classified higher than 100 in the C.F.C. 22.
2. Goods having a density of less than 10 lb. per cubic foot.

Rôle M-16323

502-V-D-2

McNEIL TRANSPORT LIMITED

425, Montée de Liesse

Ville St-Laurent

Montréal (Qué.)

Droit additionnel:

La partie requérante, dont le permis se décrit présentement comme suit:

Transport restreint - longue distance - itinéraire régulier -

Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-Ontario (via Rivière-Beaudette).

Restriction:

On utilisera ce permis seulement avec le certificat extra-provincial de l'Ontario, portant le no X-920 en date du 30 juillet 1959.

General trucking - long distance - regular route -

From Montreal to the Québec-Ontario border (via Rivière-Beaudette).

Restriction:

This permit shall be utilized only in conjunction with the Ontario Extra-Provincial Certificate No. X-290 and dated July 30th 1959.

demande à la Commission des transports d'ajouter audit service les mots «et retour».

Remarque:

La présente requête a été déposée dans le but de combler une omission des mots «and return» qui s'est produite dans une décision de la Régie des transports datée du 3 décembre 1965, omission qui a, depuis, été notée sur la codification administrative du permis datée du 10 juillet 1975, bien qu'une décision antérieure datée du 1er juin 1970, par la Régie des transports, contient les mots «et retour».

Rôle M-16326
30004-D-200-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Brazeau Transport Inc. et Central Truck Lines Ltd. tarif spécial numéro 2614 déposé par la Commission des transports du Québec (Q.C.F.).

Ajouter les taux et minimums et augmenter les taux ainsi que les minimums courants, comme suit:

Marchandise: lait en conserve.					
De: Toronto (Ontario), (provenance: Aylmer Chatman et Leamington)					
A:	10,000	24,000	30,000	40,000	50,000
Amos	215	151	135	125	120
La Sarre	215	151	135	125	120
Rouyn-Noranda	215	151	135	125	120
Val-d'Or	215	151	135	125	120

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Brazeau Transport Inc. and General Truck Lines Ltd. special tariff Q.C.F.: No. 2614.

Add rates and minimums and increase present rates and minimums as follows:

Commodity: Canned milk

From: Toronto (Ont.) (ex Aylmer, Chatman and Leamington)

To:	10,000	24,000	30,000	40,000	50,000
Amos	215	151	135	125	120
La Sarre	215	151	135	125	120
Rouyn-Noranda	215	151	135	125	120
Val-d'Or	215	151	135	125	120

Modifications au tarif no NP-1 de Nesel Moving & Storage Ltd. comportant une augmentation de 8 pour cent touchant les prix au chargement incomplet; aux colonnes E (poids) une augmentation de 4 pour cent portant sur les prix au chargement complet; en page 53, au numéro 7 une augmentation de 4 pour cent touchant les prix au chargement complet; en page 54 une augmentation de 8 pour cent touchant les chargements de 0 à 13,999 livres et une augmentation de 4 pour cent portant sur tout chargement de 14,000 livres ou plus, le tout prenant effet le 30 août 1976.

Amendments to Nesel Moving & Storage Ltd. Tariff No. NP-1 reflecting an 8% increase on L.T.L. Rates; Weight Columns E a 4% increase on T.L. Rates; Page 53, Item 7 increased to 4% on T.L. Rates; Page 54, 0 lb. to 13,999 lb. increased by 8% and 14,000 lb. and over increased by 4%, to become effective August 30, 1976.

Demande de transfert:

Ménard, Narcisse, demande à la Commission de transférer à:

Bazinnet, Liguori

206, Morin

Val-Morin (Terrebonne) (Qué.)

le permis no M-204683 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Val-Morin, 06-6354, comprenant Val-Morin.

Demande de transfert:

Roy, Jean, demande à la Commission de transférer à:

Girouard, André

194A, St-Denis

St-Jean (Qué.)

le permis no M-203663 -010 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41, St-Jean.

Demande de transfert:

Westernoff, Solly, demande à la Commission de transférer à:

Gulfo, Francesco

11154, Jeanne-Mance

Montréal (Qué.)

le permis no M-202530 -007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16330
40003-D-161-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF
BUREAU ASSOCIATION.
4180 Dundas St., W.
Toronto (Ontario)

Rôle M-16331
M-204683-D-2
M-204683 -001
MÉNARD, NARCISSE
34 ouest, Beaulieu
Val-Morin (Terrebonne) (Qué.)
et
M-207236 -001
BAZINET, LIGUORI

Rôle M-16332
M-203663-D-22
M-203663 -010
ROY, JEAN
404, Maisonneuve
St-Jean (Qué.)
et
M-207245 -001
GIROUARD, ANDRÉ

Rôle M-16333
M-202530-D-10
M-202530 -007
WESTERNOFF, SOLLY
6715, Christophe-Colomb
Montréal (Qué.)
et
M-207241 -001
GULFO, FRANCESCO

Rôle M-16334
M-206289-D-1
M-206289 -001
BARBE, JEAN-PAUL
10611, London
Montréal-Nord (Qué.)
et
M-204932 -003
GAUDRY, ROBERT

Demande de transfert:
Barbe, Jean-Paul, demande à la Commission de transférer à:
Gaudry, Robert
9174, LeRoyer
St-Léonard (Qué.)
le permis no M-206289 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-16335
M-203533-D-2
M-203533 -001
BITAR, ALBERT
5844, Jean-Talon Est
Montréal (Qué.)
et
M-205953 -007
EL HACHEM, SALIM

Demande de transfert:
Bitar, Albert, demande à la Commission de transférer à:
El Hachem, Salim
2770, Barclay, app. 10
Montréal (Qué.)
le permis no M-203533 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16336
M-202858-D-2
M-202858 -001
ROY, JULES-ARMAND
Lac Siesta, R.R. no 2
St-Calixte (Montcalm) (Qué.)
et
M-207249 -001
KENNEDEY, GLEN

Demande de transfert:
Roy, Jules-Armand, demande à la Commission de transférer à:
Kennedy, Glen
8167, Casgrain
Montréal (Qué.)
le permis no M-202858 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16337
M-202553-D-22
M-202553 -002 -003 -004
015 -019 -020
S. KANTOR INC.
6715, Christophe-Colomb
Montréal (Qué.)
et
M-202540 -015 -016 -017
018 -019 -020
VACLAV TUMA LTD.

Demande de transfert:
S. Kantor Inc., demande à la Commission de transférer à:
Vaclav Tuma Ltd.
2560 est, Bélanger
Montréal (Qué.)
les permis nos M-202553 -002 -003 -004 -015 -019 et -020 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16342
3620-A-D-4
LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC.
C.P. 37, Autoroute 640
St-Eustache (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de donner le service suivant:

Classe:
Autobus (type scolaire seulement) - transport saisonnier - catégorie économique -
Service:

Transporter à l'heure du dîner, en vertu du Règlement no 19, durant les mois scolaires 1976-1977, en classe économique, les élèves qu'elle transporte le matin et le soir, pour le repas du midi soit de leur école à leur résidence et de leur résidence à leur école, et également les enfants vivants à l'intérieur d'un rayon d'un mille de chaque école, matin, midi et soir, lequel transport n'est pas subventionné.

La liste des écoles des élèves que la requérante transporte dans Laval est comme suit:

Partie autrefois Ste-Rose:

Ecole Ste-Dorothée;
Ecole St-Gabriel;
Ecole Jean-Lamonde;
Ecole St-François;
Ecole Paul-VI;
Ecole Notre-Dame-de-l'Espérance.

Partie autrefois Laval-Ouest:

Ecole Christ-Roy;
Ecole Raymond;
Ecole I.H.M.;
Ecole Ste-Marie;
Ecole St-Georges.

Rôle M-16343
3588-A-D-3
LES AUTOBUS CARRIÈRE ENR'G.
1751, Loyseau
St-Bruno (Qué.)

Règlement 19 - permis saisonnier - catégorie économique - service d'autobus -
Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans résidant dans St-Bruno et Domaine des Haut-Bois et se rendant à: «L'Ecole Maternelle Lussier Enr'g.», 1682, rue Montarville, St-Bruno et retour.

Ce service sera donné matin - midi - soir.

Ce service sera donné durant la période scolaire de septembre 1976 à juin 1977.

Rôle M-16344

3444-V-D-3

JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG.

(Jacques Robert)

905, rue Plante

St-Joseph

(St-Hyacinthe) (Qué.)

Nouvelle clause:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) à Ste-Rosalie, pour le transport de grains destinés à Parish-Heimbecker Ltée. Points d'origine: Embrun et Hamilton.

Ce permis devra être opéré en conformité avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-16348

M-500705-D-002

M-500705-D-001

RHÉAUME, LÉOPOLD

(Mme Juliette Rhéaume

ès-qualité légataire universelle)

700, Ginette

St-François (Laval) (Qué.)

M-507306-D-001

RHÉAUME, JULIETTE (MME)

700, Ginette

St-François (Laval) (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Rhéaume, Juliette (Mme)

700, Ginette

St-François

Laval (Qué.)

le permis no M-500705-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-16349

M-500900-D-005

M-500900-D-003

HARDY, JEAN-GUY

7152A, Arthur-Sauvé

Laval Ouest (Qué.)

M-507187-D-001

BRIND'AMOUR, DENIS

728, Claudia

Fabreville (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Brind'Amour, Denis

728, Claudia

Fabreville (Qué.)

le permis no M-500900-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-16350

M-500823-D-003

M-500823-D-001

BEAUCHEMIN, RICHMOND

8213, Rabelais

Ville d'Anjou (Qué.)

M-502875-D-002

GAUTHIER, LÉO7600, 17^e Avenue

Montréal (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Gauthier, Léo

7600, 17^e Avenue

Montréal (Qué.)

le permis no M-500823-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Artisan.

Rôle M-16355

9646-V-D-4

LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC.

960, avenue du Collège

Berthierville

(Berthier) (Qué.)

Modification à la clause c:

La requérante qui détient la clause c suivante:

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De Berthierville à Montréal, et retour.

demande à la Commission des transports du Québec que ladite clause c se lise dorénavant comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De Berthierville à Montréal, et retour.

Droit additionnel Re/clause c:

En donnant le service précité, la détentrice aura le droit de tirer les remorques réfrigérées appartenant à la Laiterie Moderne de Berthierville Inc., pour le transport de lait en sachets et autres contenants pour le compte de ladite expéditrice.

Rôle M-16356

406-V-D-6

CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.

6500, Grande-Allée

St-Hubert (Chambly) (Qué.)

Modification à la clause:

La partie requérante dont la clause aa du permis se décrit comme suit:

aa) Transport général - longue distance - route restreinte -

aa) De Montréal, Trois-Rivières, Québec, Hauterive et Sept-Îles aux différents sites de l'aménagement des rivières Manicouagan et aux Outardes, et retour.

Droits additionnels Re/clauses v, w, x, y, z et aa:

1. En donnant le service autorisé par la clause x de son permis, la détentrice est autorisée à faire la cueillette et la livraison de marchandises à tous les points situés sur la route 138 entre St-Fidèle et Havre-St-Pierre, ces deux points inclus.

2. En donnant les services autorisés par son permis, la détentrice aura le droit de se servir de fardier, à l'exception des clauses *m* et *q* (permis de rayon), de camions isothermes, en vertu de toutes les clauses, et de camions citernes pour le transport de ciment en vrac, en vertu des clauses *v*, *w*, *x*, *y*, *z*, *aa*.

3. La détentrice est autorisée à transporter de la dynamite, en vertu des clauses *v*, *w*, *x*, *y*, *z* et *aa*, ce droit étant cependant subordonné à l'obligation par cette dernière de maintenir en vigueur, pour chaque véhicule utilisé, un permis de transport d'explosifs du ministère Fédéral des Mines et Relevés techniques, si la quantité d'explosifs transportés excède quatre mille (4,000) livres.

Restriction Re/clauses *v*, *w*, *x*, *y*, *z* et *aa*:

En donnant les services prévus aux clauses *v*, *w*, *x*, *y*, *z* et *aa* de son permis, la détentrice n'est pas autorisée à transporter des meubles et ameublements usagés, nonobstant les dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que dorénavant la clause *aa* de son permis se lise comme suit:

aa) Transport général - longue distance - route -

aa) De Montréal, Trois-Rivières, Québec, Hauterive, Baie-Comeau, Port-Cartier, Sept-Iles à Gagnon, Fire Lake, Ville de Fermont, Mont Wright et aux divers sites de l'aménagement des rivières Manicouagan et aux Outardes et retour, ainsi que les points intermédiaires.

Les mêmes droits additionnels et la même restriction apparaissant au permis de la requérante pour ladite clause *aa* continueront à s'appliquer à la présente clause amendée.

Rôle M-16357

25119-V-D-1

ARMAC TRUCKING INC.

Rural Route No. 2

Cambridge (Ontario)

Au Québec:

2020, Université, suite 1738

Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Hawkesbury, Ottawa, Judge et Virginiatown) à destination de tous les points situés au Québec, pour le transport de planches fabriquées à l'aide de particules de bois pressé, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Rexwood Products Limited. Point d'origine en Ontario: Haileybury.

Restriction:

Ce permis sera opéré conjointement avec le certificat X-2294 émis à la requérante par le ministère des Transports et Communications d'Ontario.

Rôle M-16358

25124-V-D-1

DESJARDINS, CONRAD

P.O. Box 1573, New Liskeard (Ontario)

Au Québec:

2020, Université, suite 1738

Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Hawkesbury, Ottawa, Judge et Virginiatown) à destination de tous les points situés au Québec, pour le transport de planches fabriquées à l'aide de particules de bois pressé; et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Rexwood Products Limited. Point d'origine en Ontario: Haileybury.

Restriction:

Ce permis sera opéré conjointement avec le certificat X-2299 émis au requérant par le ministère des Transports et Communications d'Ontario.

Rôle M-16359

22211-V-D-2

BELLEMARE, CLAUDE

800, St-Viateur

Berthierville

(Berthier) (Qué.)

Droit additionnel:

Le requérant détient le permis no 22211-V de la Commission des transports du Québec, dont les clauses *a* et *b* dudit permis se lisent comme suit:

Clause *a*:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Montréal à St-Narcisse, St-Casimir, Trois-Rivières, St-Barthélémy, St-Simon, St-Tite, Sherbrooke, Ste-Polycarpe, Plessisville, pour le transport de gazoline et d'huile à chauffage, par camion-citerne, pour le compte de la Coopérative Fédérée de Québec.

Clause *b*:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Montréal à Acton Vale, Berthier, St-Césaire, Chambly, Drummond, Disraéli, Henryville, St-Hyacinthe, St-Isidore, Lachute, Lyster, Ste-Martine, Nicolet, Parisville, Sherrington, Verchères, Victoriaville, Warwick, Weedon, Wotton, St-Zéphirin, pour le transport de gazoline et d'huile à chauffage, par camion-citerne pour le compte de la Coopérative Fédérée de Québec.

demande que ledit permis soit modifié afin que soit ajoutée la clause suivante:

Classe:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citernes -

Service:

De Montréal à L'Annonciation, La Macaza, Mont-Tremblant, Labelle, Cowansville, Ste-Mélanie, St-Jean-d'Iberville, Asbestos, Louiseville, Ste-Anne-de-la-Pérade, Princeville, Granby, Sorel, Joliette, St-Jacques-de-Montcalm, L'Assomption, pour le transport de gazoline et d'huile à chauffage par véhicules-citernes pour la Coopérative Fédérée de Québec.

Les mêmes conditions et restrictions s'appliqueront à cette nouvelle clause.

Demande urgente de fixation de taux:

Il est demandé d'augmenter les taux pour le territoire de la « Baie James » de 2% à 3% (selon le cas).

Ces taux n'ont pas subi l'augmentation accordée en mars 1976.

Nous demandons que cette requête d'augmentation soit en vigueur le 2 juillet 1976, et ce en vertu du Règlement 2-H section 2.58.1.

Les taux pour la Baie James inclueront en aucun temps la surtaxe pour carburant.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec la fixation de nouveaux tarifs pour le transport des marchandises; les taux préposés représentent une augmentation de 10%.

Nous demandons à la Commission l'autorisation d'augmenter nos tarifs actuels de 10%.

La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter immédiatement ses taux de transport en moyenne de 10 à 20% sur nos taux actuels.

Rôle M-16360
30003-D-143-TF
**BUREAU DES TARIFS
DU QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Rôle M-16361
4356-V-D-2-TF
J.M.F. TRANSPORT LTÉE
1100, St-Joseph
Valcourt (Qué.)

Rôle M-16362
12797-V-D-4-TF
BELLEMARE EXPRESS INC.
210, Route 2
Berthierville (Qué.)

Rôle M-16363
13349-V-D-2-TF
R. & M. SERVICES INC.
1501, rue Marlborough
Montréal (Qué.)

Rôle M-16364
30006-D-77-TF
**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU, INC.**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Demande de fixation de tarif:

Supplément 1 au tarif 220-A (Tarif de papier journal)

Item: 4010-A (Addition)

4190-A (Addition)

4305-A (Addition)

Supplément 41 au tarif 261-E (Tarif de marchandises générales)

Item: 4420-A (Addition)

4695-E (Réduction)

8355 (Addition)

9590-C (Addition)

13144 (Addition)

Supplément 26 au tarif 630-C (Tarif de conteneur)

Item: 6225 (Addition)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

Supplement 1 to tariff 220-A (Newsprint paper tariff)

Items: 4010-A (Addition)

4190-A (Addition)

4305-A (Addition)

Supplement 41 to tariff 261-3 (General commodities tariff)

Items: 4420-A (Addition)

4695-E (Reduction)

8355 (Addition)

9590-C (Addition)

13144 (Addition)

Supplement 26 to tariff 630-C (Container tariff)

Item: 6225 (Addition)

For further information, please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-16368
2189-DYV-D-1

**LOCATION W. DESJARDINS
ENREGISTRÉE
W. DESJARDINS LEASING
REGISTERED**
10870 Waverly
Montréal (Qué.)

Rôle M-16370
25106-V-D-1

**LIVRAISON URBAINE GIL-JIM
ENRG.**
(Gilles Ledoux et Jimmy Godfrey)
354, 5e Avenue
Verdun, Montréal (Qué.)

Rôle M-16371
19846-V-D-1

LANOUE, DONALD
20 Larch Street
Orléans (Ontario)

Rôle M-16372
9011-V-D-5

VERDUN TRUCKING CO. LIMITED
9198, rue Boivin
LaSalle, Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Service 1:

Location à long terme des véhicules suivants: camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, pour le public en général;

Service 2:

Location à court terme, des véhicules suivants: camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, au 10870 de la rue Waverly, à Montréal, pour le public en général.

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

a) Transport restreint - service local -

a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport restreint - longue distance - rayon -

b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles, et retour.

Dans les deux cas de a et b pour le transport de petits colis.

Transfert du permis à:

Echo Transportation Services Limited
190 Young Street
Toronto (Ontario)
Au Québec:
677, Ste-Catherine ouest
Montréal (Qué.)
a/s Mr. R.J. Chase, 6th floor
Requérante-acquéreur

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir son approbation du transfert de son permis en faveur de la requérante-acquéreur.

On demande de ce faire, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Les actions ordinaires de la requérante-acquéreur sont distribuées comme suit:

Echo Transportation Services Limited:

R. J. Butler	1 action ordinaire	Président / Exécutif
E. H. Orser	1 action ordinaire	Président
C. M. Beattie	1 action ordinaire	Directeur / Secrétaire
J. W. Eaton	1 action ordinaire	Directeur
S. J. Shortt	1 action ordinaire	Directeur
The T. Eaton Company Limited	9 actions ordinaires	Actionnaire

Le permis qui fait l'objet du transfert se décrit comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Hull) aux localités de la province de Québec situées dans un rayon de douze (12) milles dudit port d'entrée, pour le transport de marchandises pour le compte de T. Eaton Company Limited, de ses établissements à Ottawa et Eastview, Ontario, et retour avec les marchandises refusées ou avariées seulement, aux établissements de l'expéditeur à Ottawa et Eastview (Ont.).

Restriction:

1. Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis connexe émis par l'Ontario Highway Transport Board en date du 15 avril 1966.

2. En donnant son service, le détenteur n'aura pas le droit d'utiliser un camion d'une capacité dépassant une tonne.

Droit additionnel:

La requérante demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec, conformément aux articles 13F et 13FF de l'Ordonnance générale sur le camionnage, de:

1. louer à court terme jusqu'à concurrence de deux véhicules;

2. louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte,

les véhicules de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.

Conditions:

Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement, aux dossiers de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-16374
23993-V-D-2

GRIMARD, ROGER

R.R. no 1
Windsor
(Richmond) (Qué.)

Droit additionnel:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les services suivants à son permis:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
2. De la Société Coopérative Agricole de Sherbrooke à Windsor et tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles, pour le transport de moulée et d'engrais chimiques, en sac.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
2. Occasionnellement, de Montréal à la Société Coopérative Agricole de Sherbrooke, pour le transport, en sac, de sel, engrais chimiques et pulpe de betteraves.

Rôle M-16375
25051-V-D-1

MARTIJN, FRANK

6721, Sherbrooke ouest, app. E.
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - territoire -
1. De tout point à tout point dans un rayon de 175 milles des limites de la ville de Montréal.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Montréal et de tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite ville à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points en Ontario, et retour.

Dans les deux (2) cas pour le transport de chevaux.

Restriction:

Le détenteur ne pourra utiliser qu'un seul camion ne pouvant transporter que deux chevaux à la fois.

Rôle M-16376
1976-V-D-5

**LACAILLE (ROUVILLE)
TRANSPORT INC.**

3590, rue Principale
St-Jean-Baptiste
(Rouville) (Qué.)

Nouvelle clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Montréal à ailleurs dans la province de Québec pour le transport, par camions isothermes, de blocs et cubes de glace en sacs, distribués par Thibault & Brunelle Inc.

Rôle M-16378
1058-V-C-1

LACOLLE TRANSPORT LTÉE

22, rue Ste-Marie
Lacolle
(St-Jean) (Qué.)

Vérification de permis demandée par:

Fournier Transport Limitée
22, rue Ste-Marie
Lacolle
(St-Jean) (Qué.)

La partie requérante s'est prévalue des dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et régie interne de la Commission des transports pour demander à cette dernière la vérification du permis no 1058-V de la partie-intimée, pour des motifs que ladite requérante allègue dans sa requête et parmi lesquels elle invoque que:

a) l'adresse fournie par la partie-intimée, telle qu'elle apparaît dans la *Gazette officielle du Québec* en date du 24 avril 1976, à la page 3656, serait fictive;
b) que ladite adresse mentionnée comme étant la case postale 471 à Lacolle (St-Jean), serait celle de la partie requérante;

c) qu'au surplus, la partie-intimée n'a aucune opération à Lacolle même;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Recevoir la présente demande;

Vérifier le permis de l'intimée, Lacolle Transport Ltée, et l'exploitation qui en est faite;

Constater la non-opération de services depuis plusieurs années;

Constater la suppression de services sans approbation au préalable de la Commission des transports du Québec;

Constater l'absence d'opération et/ou de principale place d'affaires étant donné qu'elle n'est pas à l'adresse mentionnée au permis et est contraire à l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Décéder que le permis est inopéré et inopérant;

Ordonner le non-renouvellement dudit permis;

Ordonner la remise du cautionnement aux procureurs soussignés et/ou à la requérante, Fournier Transport Limitée;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-16381
M-20034-D-1
M-20034 -001

**LA LIGUE DE TAXIS
DE HULL INC.**

165, Jean-Proulx
Hull (Qué.)

Rôle M-16382
M-206739-D-1
M-206739 -001

ROY, NORMA

537, Daoust
Ste-Julie-de-Verchères (Qué.)

Rôle M-16383
M-207003-D-1
M-207003 -001

BOUCHARD, ANDRÉ

1050, De La Ventrouze
Boucherville (Qué.)

Rôle M-16384
M-200882-D-2
M-200882 -001

BRIÈRE, LÉANDRE

1600A, chemin Gascon
St-Louis-de-Terrebbonne (Qué.)
et
M-207252 -001

TAXI WILLIAM FERNS

(Ferns, William)

Rôle M-16385
M-200071-D-2
M-200071 -001

BOURGEOIS, LISE HOULE MME

(ès-qualité légataire universelle
Bourgeois, Florian)
149, rue Brosseau
Laprairie (Qué.)
et
M-207254 -001

**RENZO, MME RITA AURÉLIE,
VANIER**

Rôle M-16386
M-203397-D-5
M-203397 -001 -002

LAFONTAINE, LAURENT

4340, Brébeuf
Montréal (Qué.)

et
M-202324 -004 -005

EFRAH, ISAAC

Rôle M-16387
M-201510-D-4
M-201510 -002

MUIR, GEORGES-ÉMILE

5135, Place Louis-Riel
Montréal (Qué.)

et
M-207255 -001

BONIN, J.A. PIERRE

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-34, Hull.

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de Ste-Julie-de-Verchères, 06-5706-VT, comprenant Ste-Julie-de-Verchères.

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire, pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Ste-Julie-de-Verchères, 06-5706-VT, comprenant Ste-Julie-de-Verchères.

Demande de transfert:

Brière, Léandre, demande à la Commission de transférer à:
Taxi William Ferns
(Ferns, William)
438, Hervieux
Lachenaie (Qué.)
le permis no M-200882 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-17, Terrebonne.

Demande de transfert:

Bourgeois, Lise Houle Mme (ès-qualité légataire universelle Bourgeois, Florian), demande à la Commission de transférer à:
Renzo, Mme Rita Aurélie, Vanier
935, De l'Eglise
Verdun (Qué.)
le permis no M-200071 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Lafontaine, Laurent, demande à la Commission de transférer à:
Efrah, Isaac
4311, Old Orchard, app. 407
Montréal (Qué.)
le permis no M-203397 -001 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Muir, Georges-Émile, demande à la Commission de transférer à:
Bonin, J.A. Pierre
79, 38e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac (Qué.)
le permis no M-201510 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16388
M-205828-D-1
M-205828 -002
ARMENIO, ANTONIO
6390, boul. Robert
St-Léonard (Qué.)
et
M-207237 -001
NOBILE, LIBORIA

Rôle M-16389
2594-A-D-9
2594-A-D-9
MÉTROPOLITAIN SUD (1967) INC.
118, boul. Industriel
Longueuil (Qué.)
M-00006
**COMMISSION DE TRANSPORT
DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL**
100, Place Charles-Lemoyne
Longueuil (Qué.)

Rôle M-16405
M-201813-D-2
M-201813 -002
SANTOS, ÉDOUARD
425, 92e Avenue
Chomedey, Laval (Qué.)
et
M-207240 -001
SANTOS, JOSEPH

Rôle M-16406
M-207149-D-1
M-207149 -001
PLANTE, LUCIEN
468, Principale
Dunham (Qué.)

Rôle M-16407
M-200511-D-5
M-200511 -001
**JOLICOEUR, ROGER
JOLICOEUR, JACQUES
JOLICOEUR, MARCEL**
(Exécuteurs testamentaires de
J. Noé Jolicoeur)
10557, St-Charles
Montréal (Qué.)
et
M-207251 -001
DORMEUS, PIERRE J.

Rôle M-16408
M-200511-D-6
M-200511 -002
**JOLICOEUR, ROGER
JOLICOEUR, JACQUES
JOLICOEUR, MARCEL**
(Exécuteurs testamentaires de
J. Noé Jolicoeur)
10557, St-Charles
Montréal (Qué.)
et
M-204662 -002
LAROSE, FERNAND

Demande de transfert:
Armenio, Antonio, demande à la Commission de transférer à:
Nobile, Liboria
6341, boul. Robert
St-Léonard (Qué.)
le permis no M-205828 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Requête en appel selon l'article 47 du chapitre 98 des lois du Québec de 1971, de
la décision de l'intimée contenue dans la résolution no 76-87 concernant la ligne
d'autobus 8-R, requête dont les conclusions se lisent ainsi:
accueillir la requête;
exercer son pouvoir de révision;
déterminer que la procédure utilisée par la Commission de transport de la
Rive-Sud pour atteindre ses fins n'est pas la bonne;
Ordonner à l'intimée de cesser l'exploitation de ladite ligne 8-R et de revenir à son
exploitation antérieure.

Demande de transfert:
Santos, Edouard, demande à la Commission de transférer à:
Santos, Joseph
755, 77e Avenue, app. 204
Chomedey, Laval (Qué.)
le permis no M-201813 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-8, Laval.

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour
effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de Dunham, 06-5415, compre-
nant Dunham.

Demande de transfert:
Jolicoeur, Roger, Jolicoeur, Jacques, Jolicoeur, Marcel (exécuteurs testamentaires
de Jolicoeur J. Noé), demandent à la Commission de transférer à:
Dormeus, Pierre J.
2350, rue Salaberry
Montréal (Qué.)
le permis no M-200511 -001 qu'ils détiennent pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Jolicoeur, Roger, Jolicoeur, Jacques, Jolicoeur, Marcel (exécuteurs testamentaires
de Jolicoeur J. Noé), demandent à la Commission de transférer à:
Larose, Fernand
9900, 7e Avenue
Rivière-des-Prairies (Qué.)
le permis no M-200511 -002 qu'ils détiennent pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16409
M-200511-D-7
M-200511 -003

**JOLICOEUR, ROGER
JOLICOEUR, JACQUES
JOLICOEUR, MARCEL**

(Exécuteurs testamentaires de
J. Noé Jolicoeur)
10557, St-Charles
Montréal (Qué.)

et
M-207250 -001

ASSELIEN, ST-VICTOR

Demande de transfert:
Jolicoeur, Roger, Jolicoeur, Jacques, Jolicoeur, Marcel (exécuteurs testamentaires
de Jolicoeur J. Noé), demandent à la Commission de transférer à:

Asselin, St-Victor
1490, Villeray, app. 5
Montréal (Qué.)

le permis no M-200511-003 qu'il détiennent pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16410
M-200511-D-8
M-200511 -004

**JOLICOEUR, ROGER
JOLICOEUR, JACQUES
JOLICOEUR, MARCEL**

(Exécuteurs testamentaires de
J. Noé Jolicoeur)
10557, St-Charles
Montréal (Qué.)

et
M-206969 -002

ALECTUS, P. ROBERT

Demande de transfert:
Jolicoeur, Roger, Jolicoeur, Jacques, Jolicoeur, Marcel (exécuteurs testamentaires
de Jolicoeur J. Noé), demandent à la Commission de transférer à:

Alectus, P. Robert
7305 A. Boyer
Montréal (Qué.)

le permis no M-200511-004 qu'ils détiennent pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16411
M-201031-D-4
M-201031 -001

THERRIEN, ODESSA

7212, Denoue
St-Léonard (Qué.)

et
M-205617 -012

BEAULAC, ROCH

Demande de transfert:
Therrien, Odessa, demande à la Commission de transférer à:

Beaulac, Roch
5630, Roy
Montréal-Nord (Qué.)

le permis no M-201031-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16412
20681-V-D-2

**LA COMPAGNIE MAURICE &
CLAUDE LTÉE**

3055, boul. Queen Nord
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Modification de la clause *b*:

La requérante, détentrice du permis 20681-V, se lisant comme suit:

- a*) Transport restreint - service local - fardier -
a) Sherbrooke et les localités situées sur une distance ne dépassant pas 5 milles des
limites de ladite municipalité.
b) Transport restreint - longue distance - rayon - fardier -
b) De Sherbrooke à toutes les localités situées dans un rayon de 50 milles des
limites de ladite municipalité, et retour.

Dans les 2 cas, pour le transport par fardier de machinerie et équipement d'entre-
preneurs en travaux d'excavation, aqueduc égouts et dont le déplacement à cause de leur
forme, dimensions ou poids requièrent l'usage d'un matériel roulant spécial tel qu'un
fardier, de même que les accessoires et matériaux dont le transport est nécessairement
occasionné par le déplacement des objets sus-mentionnés.

Demande à la Commission des transports du Québec, relativement à sa clause *b*,
d'étendre son rayon de 50 milles à 100 milles de Sherbrooke (Qué.), qui est sa
principale place d'affaires.

Rôle M-16413
6715-V-D-1

**LA CIE LABELLE
TRANSPORT LTÉE**

1670, boul. Paquette
Mont-Laurier
(Labelle) (Qué.)

Clause additionnelle:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le
but d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis la clause additionnelle suivante:

- Transport général - longue distance - route restreinte -
De Montréal à Parent et les points intermédiaires entre Mont-St-Michel et Parent,
et retour.

Rôle M-16414
10523-V-D-1
BLAIS, LUDGER
1199, rue Lincoln
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Transfert de permis:
Le requérant-vendeur:
Ludger Blais
1199, rue Lincoln
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de son permis 10523-V en faveur du:

requérant-acquéreur:
Claude Grenier
1557, rue Léonard
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Teneur du permis 10523-V:

- a) Transport restreint - service local -
a) Sherbrooke et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de colis légers.
b) De Sherbrooke à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de colis légers, pour le compte de T. Eaton Co. Ltd.

Restriction:

Le transport autorisé par ce permis devra être effectué au moyen d'un camion d'une capacité maximum d'une tonne.

Rôle M-16415
232-V-D-11
J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
116, boulevard Fortin
St-Bernard-de-Lacolle
(St-Jean) (Qué.)

Modification et substitutions:
La requérante qui détient actuellement les clauses *a* et *b* suivantes:

- a) Transport général - service local -
Napierville et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Napierville à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services de transports suivants:

1. Transport général - service local -
1. St-Bernard-de-Lacolle et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
2. Transport général - longue distance - rayon -
2. De St-Bernard-de-Lacolle à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas trente (30) milles des limites de ladite localité, et retour.

Si les services demandés de St-Bernard-de-Lacolle sont accordés par la Commission des transports du Québec, la requérante renonce aux clauses *a* et *b* de son permis actuel.

Le présent changement est demandé vu que le siège social de J.E. Fortin Transport Inc. est, depuis sa fondation, St-Bernard-de-Lacolle.

La requérante demande, au surplus, à la Commission des transports du Québec de modifier sa clause *c* qui se lit comme suit:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Napierville à Montréal, et retour.

Afin qu'à l'avenir elle puisse se lire ainsi:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Napierville et St-Bernard-de-Lacolle à Montréal, et retour.

Rôle M-16416
3444-V-D-4
**JACQUES ROBERT
TRANSPORT ENRG.**
(Jacques Robert)
905, rue Plante
St-Joseph
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Nouvelle clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De St-Joseph à Montréal, Sorel, Trois-Rivières, St-Romuald, et retour, pour le transport de moulée et d'ingrédients qui entrent dans la composition de la moulée en sac et en vrac, avec équipement spécialisé muni d'un système pneumatique.

Rôle M-16423
15111-V-C-1

COLOSSAL CARRIERS LIMITED

400, rue Wright
Ville St-Laurent
Montréal (Qué.)

Vérification de permis:

E.J. Persons Transport Ltd. (no 5241-V)
785, Main Street
Sweetsburg (Missisquoi) (Qué.)

La partie requérante s'est prévalue des dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports pour demander à cette dernière la vérification du permis de la partie intimée pour le motif que celle-ci a porté opposition à une requête de la partie requérante, laquelle fut publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, no 26 du 28 juin 1975, en page 5164, en se disant en mesure de donner le service;

Qu'à la lecture du permis de la partie intimée, il appert que celle-ci n'a aucun droit d'utiliser des véhicules réfrigérés ou isothermes;

Qu'au surplus, la partie intimée utilise régulièrement de tels véhicules pour donner le service autorisé par les clauses *a* et *b*, voir même *b2* de son permis;

Par ces motifs, plaise à la C.T.Q.:

Recevoir la présente;

Vérifier l'exploitation que fait l'intimée, Colossal Carriers Limited, en vertu du permis qu'elle détient de la C.T.Q., portant le no 15111-V des dossiers de cette dernière;

Constater que l'intimée n'a aucun droit d'utiliser des véhicules isothermes et/ou réfrigérés;

Ordonner à l'intimée de se conformer à toutes et chacune des clauses de son permis;

Ordonner à l'intimée d'exploiter son permis conformément à la teneur de ce dernier;

Ordonner la remise du dépôt de \$50 à la requérante et/ou à son procureur;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la C.T.Q. de fixer.

Rôle M-16424
M-204264-D-8
M-204264 -013

ADLER, MARTIN

1392, boulevard Elizabeth
Chomedey, Laval (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-16425
M-204264-D-9
M-204264 -014

ADLER, MARTIN

1392, boulevard Elizabeth
Chomedey, Laval (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-16426
M-501943-D-007
M-501943-D-001

LES SABLES FOURNEL & FILS INC.

87, boulevard Ste-Anne
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
M-507320-D-001

Demande de transfert:

La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:

Transport Marc-André Dorais
(Dorais, Marc-André)
New Glasgow
(Terrebonne) (Qué.)

le permis no M-501943-D-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

TRANSPORT MARC-ANDRÉ DORAIS

(Dorais, Marc-André)
New Glasgow
(Terrebonne) (Qué.)

Demande de fixation de taux:

Division des revenus pour trafic international

Item 225

Nouvel item.

Item 230

Nouvel item.

Item 70

Annuler cet item à la page 9.

Publier cet item à la page 8-A.

Rôle M-16427
30003-D-144-TF

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Ajouter un taux de .56, min. 84,000 lb.
 A destination de Montréal à la section F.
 Ajouter un taux de .36, min. 84,000 lb.
 A destination de Québec à la section F.
 A ces nouveaux taux pour 84,000 lb.
 Ajouter deux notes A et B.

Tarif 6-B

Item 97
 Amender les taux de cet item.
 Ajouter comme municipalités d'origines: Desbiens, Jonquière, Kénogami, Alma.
 Les taux pour Shawinigan et Grand-Mère seront publiés à une section séparée.
 Item 72 et 108
 Nouveaux item.

Tarif 15-D

Item 10
 Amender les taux pour Montréal, Québec.
 Item 20
 Amender tous les taux à cet item.
 Item 33
 Changer la version «dans un sens» pour se lire «aller et retour».
 Item 50
 Amender le taux aux deux sections.
 Item 60
 Amender les taux.
 Item 75
 Annuler cet item, voir item 797 tarif 105-B
 Item 30
 Publier une échelle de taux pour tous les groupes et les pesanteurs tels que publiés à la page de ce tarif.

Tarif 20

Item 31 1/4
 Ajouter une section de Port-Alfred à Montréal avec taux de 90¢ cent, min. 40,000 lb, incluant la dernière augmentation approuvée.

Tarif 75

Item 3008
 Nouvel item.
 Item 60
 Annuler la section entre Montréal et Valleyfield.
 Item 61
 Publier un nouvel item entre Montréal et Valleyfield.
 Item 2921
 Nouvel item.
 Item 890
 Amender les taux de la section entre Montréal et St-Jean à cet item.
 Item 2741
 Ajouter un taux pour 10,000 lb.
 Amender les taux pour 30,000 lb, 50,000 lb, 60,000 lb et 70,000 lb.
 Item 3075
 Ajouter un taux pour 70,000 lb avec note applicable en train-remorques.
 Item 3080
 Annuler à la description ce qui suit: «Conduit, Iron or Steel,» «Not including Fitting».
 Ajouter à la description ce qui suit: «Interior» à «Without fittings».
 Item 1950
 Annuler la destination Cowansville de cet item.
 Item 1951
 Nouvel item de Montréal à Cowansville.

Tarif 80-A

Item 1692
 Annuler la section en provenance de Dolbeau. Voir item 72, tarif 6-B.
 Item 3425
 Annuler cet item, voir item 72, tarif 6-B
 Item 3660
 Annuler la section en provenance de Dolbeau. Voir item 72, tarif 6-B.
 Item 4245

Nouvel item.

Item 1805

Ajouter une section de Montréal (en transfert) à destination de Hull.

Tarif 100-C

Amender les clés de base tels que publiés antérieurement:

Entre	Montréal
et	
Mirabel de	46 à 43
Bois des Filions de	37 à 40
Bouchard de	40 à 41
Labelle de	62 à 64
Lac-Mercier de	62 à 68
Morin Heights de	46 à 54
Rosemère de	37 à 40
St-Agathe-des-Monts	51 à 54
St-Jovite de	57 à 59
Ste-Lucie de	54 à 59
Blainville de	37 à 40
Terrebonne de	37 à 41
Val-des-Lacs de	57 à 59

Tarif 101-D

Item 3300

Ajouter à la description composés pour soudure.

Item 1030, cédule 4660

Ajouter une section pour Québec avec cédule 4660.

Item 30, cédule 25

Annuler cet item et cette cédule.

Item 630, cédules 430 et 435

Annuler cet item et ces cédules.

Item 920, cédule 635

Annuler le taux pour 35,000 lb.

Item 1690, cédule 1210.

Annuler les taux publiés à cette cédule.

Item 1870, cédule 1320.

Annuler les taux publiés à cette cédule.

Item 2020, cédules 1755 et 1760.

Annuler cet item et ces cédules.

Item 2160, cédule 1870

Amender le taux publié pour 30,000 lb.

Item 2340, cédule 2085

Annuler cet item et cette cédule.

Item 2560

Changer la description pour se lire: Appareils électriques, ballasts électriques, lampes fluorescentes.

Item 3220, cédule 2665

Annuler cet item et cette cédule.

Item 3240, cédule 2670

Annuler cet item et cette cédule.

Item 3780, cédule 3180

Ajouter les taux suivants à cette cédule:

\$2.30 à 5,000 lb

1.95 à 10,000 lb

.78 à 30,000 lb

.74 à 40,000 lb

Item 3785, cédule 3185

Annuler cet item et cette cédule.

Item 3850, cédule 11715

Annuler cet item et cette cédule.

Item 4040, cédule 3310

Annuler cet item et cette cédule.

Item 4190, cédule 3505

Annuler les taux de cette cédule.

Amender la cédule 3505 pour se lire 11835 cédule 11835 nouvelle cédule avec taux.

Item 4180, cédule 11775

Annuler cet item et cette cédule.

Item 450, cédule 335

Annuler cet item et cette cédule.

Item 1350, cédule 945
Annuler cet item et cette cédule.
Item 1360, cédule 950
Annuler cet item et cette cédule.
Item 1645, cédule 11890
Annuler cet item et cette cédule.
Item 1760, cédule 1255
Annuler cet item et cette cédule.
Item 2455, cédule 2150
Annuler cet item et cette cédule.
Item 2860, cédule 11520
Annuler la note 39 à cette cédule.
Item 2900, cédule 11525
Annuler cet item et cette cédule.
Item 2930, cédule 2500
Annuler cet item et cette cédule.
Item 4820, cédule 11830
Amender le taux publié pour 5,000 lb.
Item 4860, cédule 3915
Amender le taux publié pour 5,000 lb.
Ajouter un taux pour 10,000 lb et 24,000 lb.
Item 4940, cédule 12575
Annuler cet item et cette cédule.
Note 210
Amender les frais minimums de livraison de \$3.40 à \$8.40 par livraison.
Note 215
Amender les frais minimums de livraison de \$3.40 à \$8.40 par livraison.
Item 7600, cédule 12325
Annuler cet item et cette cédule.
Item 7610, cédules 12330, 12335, 12340
Annuler cet item et ces cédules.
Item 7610, cédules 12345 et 12350
Annuler cet item et ces cédules.
Item 3213
Nouvel item.
Item 3215, cédules 12616, 12617, 12618
Nouvel item et nouvelles cédules.
Item 10412, cédule 20535
Nouvel item et nouvelle cédule.

Tarif X-105-B

Item 797
Nouvel item.
Item 1065
Amender pour se lire applicable de la classe 200 à la classe 150.
Item 765
Nouvel item.

Tarif 120

Une demande est faite pour que le tarif 120 soit sujet au supplément d'ordre général no 35 - «Surtaxe pour carburant».

Je demande à la Commission des transports l'autorisation d'augmenter mes taux actuels de 10%.

Rôle M-16428
5415-V-D-1-TF
LAURENT VENNE
647, rue Notre-Dame
St-Paul-l'Ermitte (Qué.)

Rôle M-16429
30006-D-78-TF
**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU, INC.**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Demande de fixation de tarif:
Supplément 2 au tarif 220-A (Tarif de papier journal)
Item: 4080-A (Addition)
4140-A (Addition)
Supplément 43 au tarif 261-E (Tarif de marchandises générales)
Item: 7243 (Addition)
8148 (Addition)
8665 (Addition)
11045 (Addition)
12515-C (Addition)

Supplément 46 au tarif 368-A (Tarif de classe et marchandises)

Item: 10290 (Addition)

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

Supplement 2 to tariff 220-A (Newsprint paper tariff)

Items: 4080-A (Addition)

4140-A (Addition)

Supplement 43 to tariff 261-E (General commodity tariff)

Items: 7243 (Addition)

8148 (Addition)

8665 (Addition)

11045 (Addition)

12515-C (Addition)

Supplement 46 to tariff 368-A (Class and commodity tariff)

Item: 10290 (Addition)

For further information, please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-16432

40011-D-3-TF

**ASSOCIATION PROVINCIALE DES
PROPRIÉTAIRES DE CAMIONS
CITERNES**

6360 est, rue Notre-Dame
Montréal (Qué.)

L'Association provinciale des propriétaires de camions-citernes, au nom de ses membres:

A. Scotto Cartage Co. Ltd.	10313-V
Provincial Oil Carriers Co. Ltd.	10934-V
Montreal Oil Carriers Inc.	17438-V
Metro Liquid Carriers (1966) Ltd.	17645-V
Geo. A. Hall Cartage Co. Ltd.	870-V
Richelieu Milk Tankers Inc.	17396-V
J.M.E. Transport	17546-V

s'adresse à la Commission des transports du Québec en vertu des articles 2.64 et 2.70.1 pour modifier les tarifs pour le transport de produits pétroliers de la manière suivante:

Charge supplémentaire

a) Les tarifs publiés et fixés par la Commission des transports du Québec sont sujets au prix affiché du carburant diesel par wagon-citerne, publié par Imperial Oil Limited, le 20e jour de chaque mois à (12 heures) à Montréal, Québec;

b) Toutes les expéditions soumises à ce tarif seront assujetties à une charge supplémentaire ou à un escompte, calculé en fonction de l'augmentation ou de la diminution du prix affiché du carburant diesel par wagon-citerne, sur le prix de 34.5¢ à l'exclusion de la taxe provinciale sur le diesel;

c) Cette charge supplémentaire ou cet escompte sera de 0.28% des tarifs en vigueur pour chaque .01¢ d'augmentation ou diminution et fraction de .01¢ du prix affiché du carburant diesel par wagon-citerne sur le prix de 34.5¢.

Rôle M-16433

40011-D-4-TF

**ASSOCIATION PROVINCIALE DES
PROPRIÉTAIRES DE
CAMIONS-CITERNES**

6360 est, rue Notre-Dame
Montréal (Qué.)

L'Association provinciale des propriétaires de camions-citernes, au nom de ses membres:

A. Scotto Cartage Co. Ltd.	10313-V
Provincial Oil Carriers Co. Ltd.	10934-V
Montreal Oil Carriers Inc.	17438-V
Metro Liquid Carriers (1966) Ltd.	17645-V
Geo. A. Hall Cartage Co. Ltd.	870-V
Richelieu Milk Tankers Inc.	17396-V
J.M.E. Transport	17546-V

s'adresse à la Commission des transports du Québec en vertu des articles 2.64 et 2.70.1 afin d'obtenir la modification suivante aux tarifs pour le transport des produits pétroliers actuellement en vigueur.

Une augmentation de 3½% sur les tarifs actuellement en vigueur pour le transport des produits pétroliers par camions-citernes selon les échelles tarifaires déposées au dossier.

Rôle M-16436

M-206826-D-1

M-206826 -001

DESLAURIERS, PAUL-ANDRÉ

292, Oak
Brownsburg (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-16437
M-200716-D-2
M-200716 -001

DURAND, JULES

196, Bélanger
St-Jérôme (Qué.)
et
M-207248 -001

FORTIER, ANDRÉ

Rôle M-16438
M-203995-D-2
M-203995 -001

DESAULNIERS, LYLE G.

6971, Monkland, app. 8
Montréal (Qué.)
et
M-205613 -003

ELIOPOULOS, NICOLAS

Rôle M-16439
M-200970-D-2
M-200970 -001

ZACHARIN, SOLLY

5, avenue Blanche
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
et
M-207247 -001

MILLER, AARON

Rôle M-16440
M-201357-D-2

OUMET, RAOUL

4307, boul. Rosemont
Montréal (Qué.)
et
M-207199 -001

OUMET, HENRI

Rôle M-16441
M-202316-D-3
M-202316 -002

TRANCHEMONTAGNE, ROLAND

4643, Amiens
Montréal-Nord (Qué.)
et
M-207261 -001

PAOLINO, BIAGIO

Rôle M-16442
M-204273-D-2
M-204273 -001

SULTAN, SAMUEL

6590, De Vimy
Montréal (Qué.)
et
M-207259 -001

RODRIGUES, VASCO

Demande de transfert:

Durand, Jules, demande à la Commission de transférer à:

Fortier, André
107, Terrasse Dupras
St-Jérôme (Terrebonne) (Qué.)

le permis no M-200716 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15, St-Jérôme.

Demande de transfert:

Desaulniers, Lyle G., demande à la Commission de transférer à:

Eliopoulos, Nicolas
792B, Champagneur
Montréal (Qué.)

le permis no M-203995 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Zacharin, Solly, demande à la Commission de transférer à:

Miller, Aaron
5, avenue Blanche
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)

le permis no M-200970 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Ouimet, Raoul, demande à la Commission de transférer à:

Ouimet, Henri
4307, boul. Rosemont
Montréal (Qué.)

le permis no M-201357 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Tranchemontagne, Roland, demande à la Commission de transférer à:

Paolino, Biagio
160, rue Vaudreuil
Chomedey, Laval (Qué.)

le permis no M-202316 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Demande de transfert:

Sultan, Samuel, demande à la Commission de transférer à:

Rodrigues, Vasco
4602, St-Urbain
Montréal (Qué.)

le permis no M-204273 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
OPT-2940	14-06-76	Q-200830-P-1 AURELE ST-PIERRE Requérant-cédant-intimé ANDRÉ SIGOUIN Requérant-cessionnaire-intimé Transfert de permis		08-05-76	Q-7893	

La Commission:

1. révisé sa décision QPT-3028;
2. annule le paragraphe 4 de ladite décision;
3. décrète le remboursement du cautionnement de \$50.

QCV-7511	08-06-76	Q-502685-P-1 RENE MORIN Requérant-cédant-intimé Q-504824 CLAUDE GIRARD Requérant-cessionnaire-intimé Transfert de permis		22-05-76	Q-7974	
----------	----------	--	--	----------	--------	--

La Commission:

1. révisé les décisions portant les numéros QCV-5032 et QCV-6697;
2. autorise en faveur de M. René Morin la délivrance d'un permis pour effectuer du camionnage en vrac de catégorie: Région et Entrepreneur, pour la région 2; Q-502685;
3. autorise le transfert dudit permis Q-502685 détenu par René Morin en faveur de Claude Girard;
4. fixe les taux reconnus pour ledit transport.

QCV-7524	14-06-76	Q-503273-P-001 Q-504746 MME ALFRED ARSENAULT & CAROL ARSENAULT	4417	22-05-76	Q-7972	
----------	----------	--	------	----------	--------	--

La Commission:

1. révoque à toutes fins que de droit la décision QCV-5067 en date du 30 octobre 1975;
2. autorise en faveur de Carol Arsenaault la délivrance du permis suivant: camionnage en vrac de catégories Région et Artisan, pour la région no 1.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-649-TF	03-06-76	2566-A-MTF-1 LES TOURS DU VIEUX QUEBEC LTEE OLD QUEBEC TOURS LTD. Modification de tarifs	Le Soleil	21, 23, 24 fev. 76.	QRS-1702	Accordée
QPV-651-TF	03-06-76	2510-A-MTF-2 VISITE TOURISTIQUE DE QUEBEC INC. Modification de tarifs	Journal de Québec	4, 5, 6 mars 1976	QRS-1722	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-919	14-06-76	23782-V-D-6 TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Intimée 21339-V DEL TRANSPORT LTEE Requérante Demande de révocation		10-04-76	Q-7602	
<p>La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> déclare irrecevable en droit la demande de révocation du permis spécial no QS-1515 délivré le 3 décembre 1975 en faveur de la partie intimée; décète la remise du montant de \$50 déposé par la partie-requérante Del Transport Ltée. 						
QCS-920	15-06-76	443-V-D-12 HARVEY TRANSPORT LIMITEE Modification de permis	485	24-01-76	Q-7000	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

QCS-900	31-05-76	25029-V-D-1 LIONEL JACQUES Voiturier-remorqueur 17376-V KINGWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier	3403	17-04-76	Q-7655	Accordée
QCS-904-TF	03-06-76	17727-V-D-2-TF ROGER TREMBLAY LTEE Modification de tarifs	3409	17-04-76	Q-7716	Accordée
QCS-906-TF	03-06-76	1204-V-D-3-TF G. GAGNE TRANSPORT ENRG. Modification de tarifs	3246	10-04-76	Q-7596	Accordée
QCS-910-TF	07-06-76	719-V-D-3-TF LES DEMENAGEMENTS COTE LTEE Modification de tarifs	2923	03-04-76	Q-7543	
<p>Décision partielle La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> accueille en partie la requête de Les Déménagements Côté Ltée; accorde une hausse d'environ 10%, sur les tarifs déposés; réfère la requête en audience publique pour établir la nécessité du supplément de la hausse demandée; garde le cautionnement au dossier. 						
QCS-911-TF	07-06-76	4545-V-D-4-TF TRANSPORT LAVOIE LTEE Modification de tarifs	2923	03-04-76	Q-7539	Accordée
QCS-913	09-06-76	23652-V-D-3 HUNTER TRANSPORTATION LTD. Voiturier-remorqueur 21839-V TRANSPORT E. J. BOURQUE LTEE E. J. BOURQUE TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	3827	01-05-76	Q-7781	Accordée
QCS-915	10-06-76	4373-V-D-9 MICHEL TRANSPORT INC. Droit additionnel	3828	01-05-76	Q-7790	Accordée
QCS-917	11-06-76	601-V-D-4 CHARLEVOIX EXPRESS INC. Droit additionnel	3407	17-04-76	Q-7694	Accordée en partie la requête telle qu'amendée
QCV-7418	18-05-76	Q-500333-D-002 JOSEPH HORTH Requérant-cédant Q-505530-D-001 EMILE HORTH Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2919	03-04-76	Q-7490	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décision
			page	date		
QCV-7419	18-05-76	Q-503024-D-004 LUCIEN GAGNON Requérant-cédant Q-505518-D-001 EXCAVATION L. & M. GAGNON LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2920	03-04-76	Q-7491	Accordée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCV-7462	31-05-76	Q-503315-DS-004 LUDGER GUAY Requérant-cédant Q-505656-DS-001 LUDGER GUAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Quotidien	9, 10, 12 avril 76	QRS-1844	Accordée
QCV-7464	31-05-76	Q-503315-DS-005 LUDGER GUAY Requérant-cédant Q-505656-DS-002 LUDGER GUAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Quotidien	9, 10, 12 avril 76	QRS-1845	Accordée
QCV-7465	31-05-76	Q-503521-DS-002 RENAUD MORIN Requérant-cédant Q-505642-DS-001 BERTRAND MICHEAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal- Matin	26, 27, 28 avril 76	QRS-1849	Accordée
QCV-7466	31-05-76	Q-502503-DS-002 JOSEPH MONNIER Requérant-cédant Q-505646-DS-001 JIMMY LAPIERRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal- Matin	26, 27, 28 avril 76	QRS-1838	Accordée
QCV-7470	31-05-76	Q-503315-DS-006 LUDGER GUAY Requérant-cédant Q-505656-DS-003 LUDGER GUAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Quotidien	9, 10, 12 avril 76	QRS-1846	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décision
			page	date		
QCV-7475	02-06-76	Q-503819-D-002 CLAUDE DUFOUR Requérant-cédant Q-505604-D-001 MME ANTOINETTE TREMBLAY Requérante-cédante Transfert de permis	3638	24-04-76	Q-7747	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-7476	02-06-76	Q-502940-DS-002 THEO GAGNON Requérant-cédant Q-503024-D-003 LUCIEN GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Quotidien	20, 22, 23 dec. 75	QRS-1748	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décision
			page	date		
QCV-7477	02-06-76	Q-502976-D-001 MICHEL CHAREST Requérant-cédant Q-504485-D-002 LES GRAVIERS DU SAGUENAY LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	5007 & 5008	21-06-75	Q-4006	Accordée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCV-7494	07-06-76	Q-503533-DS-002 DONAT SYLVAIN Requérant-cédant Q-505624-DS-001 T. POTVIN ENRG. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	8, 9, 10 mai 76	QRS-1864	Accordée
QCV-7517	10-06-76	Q-500736-DS-002 PAUL VAILLANCOURT Requérant-cédant Q-505679-DS-001 MARC BOILY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal- Matin	10, 11, 12 mai 76	QRS-1877	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7518	10-06-76	Q-502382-D-003 BRUNO GODIN Demande de permis	3830	01-05-76	Q-7802	Accordée
QCV-7520	11-06-76	Q-505640-D-001 GERMAIN LAFRANCE Demande de permis	4271	15-05-76	Q-7927	Accordée
QCV-7521	11-06-76	Q-505653-D-001 LOUIS-MARIE THIBEAULT Demande de permis	4291	15-05-76	Q-7926	Accordée
QCV-7522	11-06-76	Q-501677-D-002 EDGAR LAMOTHE Requérant-cédant	3637	24-04-76	Q-7737	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
		Q-503661-D-001 JEAN-GUY BOUDREAU Requérant-cessionnaire Demande de permis				

La Commission:

1. accueille la requête;
2. révoque à toutes fins que de droit l'attestation QCV-083;
3. autorise la délivrance du permis suivant en faveur de Jean-Guy Boudreault (Q-503661-D-001); «camionnage en vrac, de catégories Région et Artisan, pour la région no 4»;
4. fixe les taux reconnus pour ladite région conformément aux normes et directives établies.

QCV-7523	11-06-76	Q-502094-D-001 JEAN SAMSON Requérant-cédant Q-502737-D-001 ANDRE SAMSON Requérant-cessionnaire Demande de permis	3638	24-04-76	Q-7738	
----------	----------	--	------	----------	--------	--

La Commission:

1. accueille la requête;
2. révoque à toutes fins que de droit l'attestation QCV-15;
3. autorise la délivrance du permis suivant en faveur de André Samson (Q-502737-D-001); «camionnage en vrac, de catégories Région et Artisan, pour la région no 4».

QCV-7525	14-06-76	Q-501452-D-002 RAOUL POTVIN Requérant-cédant Q-500046-D-003 YVON LEPAGE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4034	08-05-76	Q-7872	Accordée
QL-390	11-06-76	Q-600328-D-1 (2174-DYV) LES PLACEMENTS HIRGI INC. Demande de permis	3829	01-05-76	Q-7792	Accordée
QSM-132-TF	10-06-76	18-N-D-1-TF FRANCIS FLYNN Modification de tarifs	4029	08-05-76	Q-7842	Accordée
QPV-654-TF	07-06-76	1539-A-D-2-TF AUTOBUS CHEVRETTE INC. Modification de tarifs	3241	10-04-76	Q-7563	

Décision partielle:

La Commission:

1. accueille en partie la requête;
2. fixe les taux suivants: \$0.20 du passage en série: 13 billets pour \$2;
3. réfère en audience publique la requête pour le tarif demandé pour septembre 1977;
4. garde le dépôt au dossier.

QPT-2931	10-06-76	Q-202366-D-002 REAL DUBOIS Requérant-cédant Q-202379-D-002 JULIEN SENNEVILLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		01-05-76	Q-7796	Accordée
QPT-2932	10-06-76	Q-202480-D-001 ROSARIO PLANTE Demande de permis		01-05-76	Q-7786	La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
OPT-2933	11-06-76	Q-201627-D-002 ADRIEN LEVESQUE Requérant-cédant Q-202052-D-002 ALEXIS PAQUET Requérant-cessionnaire Transfert de permis		01-05-76	Q-7803	Accordée
OPT-2934	11-06-76	Q-200894-D-2 MAURICE BOURQUE Requérant-cédant Q-202334 JEAN-ROCK DEBLOIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	889	31-01-76	Q-7032	

La Commission:

1. accorde la requête, en tenant compte de la décision OPT-2897;
2. prend acte du contrat intervenu entre les parties;
3. autorise le transfert du permis Q-200894-D-1 détenu par Maurice Bourque en faveur de Deblois, Jean-Rock, lequel autorise le transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de St-Georges Est.
4. fixe les taux reconnus pour ledit transport.

OPT-2935	11-06-76	Q-202446-D-1 WALLACE PURCELL Demande de permis		20-03-76	Q-7396	Accordée
OPT-2936- TF	14-06-76	Q-20.013-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE RIVIERE-DU-LOUP INC. Modification de tarifs	2911	03-04-76	Q-7426	

La Commission:

1. déclare la requête superfétatoire;
2. raye du rôle la requête Q-7426.

OPT-2937- TF	14-06-76	Q-20.020-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS D'ALMA INC. Modification de tarifs	2910	03-04-76	Q-7415	
-----------------	----------	--	------	----------	--------	--

La Commission:

1. déclare la requête superfétatoire;
2. raye du rôle la requête Q-7415.

OPT-2938- TF	14-06-76	Q-24.010-D-3-TF LA LIGUE DE TAXIS DE MONT-JOLI INC. Modification de tarifs	2917	03-04-76	Q-7472	
-----------------	----------	---	------	----------	--------	--

La Commission:

1. déclare la requête superfétatoire;
2. raye du rôle la requête Q-7472.

OPT-2939- TF	14-06-76	Q-24.018-D-2-TF L'ASSOCIATION DES TAXIS DE ROUYN-NORANDA INC. Modification de tarifs	1070	07-02-76 03-04-76	Q-7049	
-----------------	----------	---	------	----------------------	--------	--

La Commission:

1. déclare la requête superfétatoire;
2. raye du rôle la requête Q-7049.

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
OPT-2941	15-06-76	Q-202449-DS-1 MME GEORGETTE-FRIGON-ROBERGE Requérante-cédante Q-202506 LAURENT BLOUIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	22, 25, 26 mai 76	QRS-1898	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1511 TF	03-06-76	20913-V-D-1-TF LAURENT MARCOTTE Modification de tarifs	3244	10-04-76	Q-7580	Accordée
QCR-1515	10-06-76	24165-V-D-2 MARCEL BELANGER Demande de suppression totale d'un service	3828	01-05-76	Q-7785	

La Commission:

1. accorde la requête;

2. annule à toutes fins que de droit le permis no 24165-V détenu par Marcel Bélanger.

QCR-1516	10-06-76	25053-V-D-1 TRANSPORT A. & G. ST-HILAIRE INC. Demande de permis	3826	01-05-76	Q-7777
----------	----------	--	------	----------	--------

La Commission:

1. fait droit à la présente requête en l'amendant;

2. autorise en faveur de Transport A. & G. St-Hilaire Inc., la délivrance du permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Des frontières Québec-États-Unis (port d'entrée: Jackman) à destination de La Malbaie, comté Charlevoix, pour le transport de volailles vivantes destinées à la Ferme de la Poulette Grise Inc. de La Malbaie.

Restriction:

Ce permis doit être opéré conjointement avec un permis complémentaire émis par l'*Interstate Commerce Commission*;

3. fixe les taux tels que présentés avec la requête;

4. annule le permis spécial no 25053-V-S-1.

QCR-1518	11-06-76	2309-V-D-1 FLORENT GENEST Modification de permis	2317	20-03-76	Q-7386
----------	----------	--	------	----------	--------

La Commission:

1. prend et donne acte du désistement du requérant;

2. décrète la confiscation du cautionnement de \$50 fait par le requérant, M. Florent Genest, reçu 67241.

QCR-1519	11-06-76	14835-V-D-1 R & G DUCHARME INC. Demande de suppression totale d'un service	3825	01-05-76	Q-7772
----------	----------	--	------	----------	--------

La Commission:

à la demande du détenteur, R. & G. Ducharme Inc., révoque à toutes fins que de droit la clause c du permis 14835-V, laquelle se lit comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

c) De Montréal à Victoriaville, pour le transport de concentré (moulée), pour le compte de Système Comptant Enrg., de Victoriaville.

QCR-1520- TF	11-06-76	15170-V-D-3-TF ROBERT PAGEAU Modification de tarifs	3241	10-04-76	Q-7562	Désistement
QCR-1521	11-06-76	1824-V-D-6 LES DEMENAGEURS QUEBECOIS LTEE Modification de permis	3827	01-05-76	Q-7782	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1522	11-06-76	25018-V-D-1 HERVE MERCIER Demande de permis	3829	01-05-76	Q-7791	Accordée
QCR-1523	11-06-76	8448-V-D-9 GLENGARRY TRANSPORT QUEBEC LTEE/LTD. Modification de permis	3636	24-04-76	Q-7730	
La Commission accorde en partie la requête telle qu'amendée.						
QCR-1524	11-06-76	6883-V-D-4 CHICOUTIMI TRANSPORT LTEE Modification de permis	3406	17-04-76	Q-7692	
La Commission accorde en partie la requête telle qu'amendée.						
QCR-1525	11-06-76	21625-V-D-1 ARTHUR COMEAU Demande de suppression totale d'un service	3639	24-04-76	Q-7751	
La Commission:						
1. à la demande du détenteur, révoque à toutes fins que de droit le permis 21625-V;						
2. ordonne de clore et classer le dossier.						
QCR-1526	11-06-76	21448-V-D-1 GILBERT LAVOIE Demande de suppression totale d'un service	3829	01-05-76	Q-7795	
La Commission:						
1. à la demande du détenteur révoque à toutes fins que de droit le permis 21448-V;						
2. ordonne de clore et classer ledit dossier.						

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1705	777-A-DS-1 Cause: QRS-1870 AUTOBUS LA MALBAIE INC.	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 7, 8 et 10 mai 1976. Rejetée.	
QS-1706	Q-501811-ADD-003 Cause: QRS-1869 JEAN-LAVAL TANGUAY	Demande parue dans le journal «Montréal- Matin» les 10, 11 et 12 mai 1976. La Commission décide qu'elle n'a pas la compétence au sens de la Loi des trans- ports pour octroyer un permis suite à une demande qui n'est pas réglementée par le lieutenant-gouverneur en conseil et en con- séquence déclare ne pouvoir faire droit à la présente requête.	
QS-1707	1997-V-SIV Cause: QRS-1932 A. CLAVEAU TRANSPORT INC.	Demande de permis «Instanter». Accordée.	Ce permis expirera le 25 juin 1976.
QS-1708	23780-V-S-2 Cause: QRS-1880 TRANSPORT BERVON LTEE Voiturier-remorqueur 10-V GUILBAULT TRANSPORT INC. 15-V TRANSPORT D'ANJOU INC. Voituriers-rouliers	Demande parue dans le «Journal de Qué- bec» les 11, 12 et 13 mai 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 20 mars 1977, ou jusqu'à dé- cision finale.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1709	4373-V-S-9 Cause: QRS-1866 MICHEL TRANSPORT INC.	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 avril 1976. Accordée telle qu'amendée.	Ce permis est valide jusqu'au 9 mars 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1710-TF	14134-V-MTF-1 Cause: QRS-1942 SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE Modification de tarifs		

Détails de la demande et de la décision:

La Commission croit devoir faire droit à la présente requête et en conséquence, modifie les tarifs applicables au transport effectué en vertu de ce permis comme suit:

Montréal à Bagotville	\$0.0446 du gallon
Chicoutimi à Bagotville	\$0.00575 du gallon
Québec à Chicoutimi	\$0.0295 du gallon

pour le transport de produits pétroliers par citerne de Montréal à Bagotville, de Chicoutimi à Bagotville et de Québec à Chicoutimi.

Conditions:

1. La présente décision entre en vigueur à compter de ce jour et demeure en vigueur jusqu'au 14 décembre 1976; en autant que dans les quinze jours de la date de la présente décision le requérant fasse publier pendant trois jours consécutifs dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe et fournisse à l'administrateur au siège social de Québec ou à l'administrateur adjoint au bureau de Montréal, suivant le cas dans les 20 jours de la date de la présente décision les pages ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié;

2. En conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régime interne, la Commission des transports du Québec peut par une décision ultérieure amender ou rescinder la présente décision.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10213	01-06-76	M-203856-P-2 MARC LAURIN	4413	22-05-76	M-15624	
MPT-10214	14-06-76	M-206096-P-1 FERNAND GELINAS	4412	22-05-76	M-15623	

La Commission des transports du Québec décrète la remise du cautionnement de \$50 (reçu no 56123) déposé par Marc Laurin relativement à la cause M-7901.

La Commission des transports du Québec prend acte de la déclaration de Fernand Gélinas et annule, à toutes fins que de droit, le permis M-206096 qu'il détient.

AUDIENCES PUBLIQUES

MPV-807-S	08-06-76	1701-A-D-2 S. & L. TRANSPORT INC. Droit additionnel	5623	19-07-75	M-9408	
-----------	----------	---	------	----------	--------	--

La Commission:

- fait droit à la présente requête en l'amendant;
- autorise S. & L. Transport Inc., 30, Jacques-Cartier, Ste-Rose, Laval, P.Q., à donner le service suivant:
Règlement 19 - Transport saisonnier - catégorie économique - irrégulier -

Classe de permis:

Autobus.

Service:

Transports de passagers pour activités de groupes ou des associations de Ville de Laval dont la liste est déposée au dossier, à l'occasion de voyages sportifs, culturels, religieux et récréatifs de Laval, à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles de ladite municipalité, selon la cédule déposée au dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
Durée: Ce permis sera valide de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 17 mai 1977;						
3. fixe et décrète légaux les taux suivants: \$0.60 du mille parcouru Taux horaire: \$8. Taux minimum: \$20.						
MPV-808-T	09-06-76	2117-A-D-7 D-9 D-10 D-11 D-12 LES TOURS MAISONNEUVE INC. Modification de permis	4210 7746 7747	24-05-75 11-10-75	M-11524 M-11525 M-11526 M-11527 M-8322 M-9531	Accordée Accordée Accordée Accordée Désistement Désistement
MCR-2774	09-06-76	M-19749-V-D-8 GERARD HARBECK TRANSPORT INC. Droit additionnel	5787	26-07-75	M-9528	Rejetée
MCR-2790	08-06-76	22021-V-D-3 R. LAVOIE TRUCKING INC. Droit additionnel	5786	26-07-75	M-9528	Rejetée
MCR-2791	07-06-76	6595-V-C-1 BERGERON TRANSPORT LTEE Vérification de permis	3287	19-04-75	M-7324	
La Commission des transports statuant sur le texte du permis déclare qu'elle s'est assurée, a constaté et a vérifié que le permis en litige est exactement celui qui fut délivré de façon conforme par ses auteurs, la Régie des transports du Québec.						
MCR-2792	09-06-76	20136-V-D-3 BRAD'S TRANSPORT LIMITED Modification de permis	9333	14-12-74	M-4288	Rejetée
MCS-1843						
MCR-2796	11-06-76	24444-V-D-1 CARRIER PIGEON COURIERS REG'D. Nouvelle demande	7443	27-09-75	M-10809	Désistement
MCV-6193	15-06-76	M-500767-D-6 CAMILLE DIONNE INC. Demande de permis E-10	1368	08-02-75	M-5422	Accordée
MCV-6269	09-06-76	M-505464-D-2 GASSELMAN WINSTON Demande de permis E-7	7762	11-10-75	M-11624	Accordée
MCV-8727	09-06-76	M-500098-D-002 OMER POIRIER Demande de permis E-7	7983	18-10-75	M-11852	Accordée
MCV-8728	09-06-76	M-506564-D-002 B & F READY-MIX LTEE Demande de permis E-8	7603	11-10-75	M-11221	Accordée
MCV-8729	09-06-76	M-506564-D-003 B & F READY-MIX LTEE Demande de permis E-8	7603	04-10-75	M-11222	Accordée
MCV-8730	09-06-76	M-505302-D-001 EMILE BLAIS Nouvelle demande	7146	13-09-75	M-10733	Accordée
MCV-8731	09-06-76	M-505948-D-002 LUCIEN LATREILLE Demande de permis A-7	6688	30-08-75	M-10174	Accordée
MCV-8732	09-06-76	M-506763-D-001 ANDRE PRUDHOMME Nouvelle demande	6441	23-08-75	M-9870	Accordée
MCV-8733	09-06-76	M-505834-D-001 YVON SABOURIN Nouvelle demande	6443	23-08-75	M-9897	Accordée
MCV-8736	15-06-76	M-501499-D-6 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	2856	29-03-75	M-7108	Accordée
MCV-8737	15-06-76	M-501499-D-7 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3033	05-04-75	M-7389	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8738	15-06-76	M-501499-D-8 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3033	05-04-75	M-7390	Accordée
MCV-8739	15-06-76	M-501499-D-9 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3033	05-04-75	M-7391	Accordée
MCV-8740	15-06-76	M-501499-D-10 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3034	05-04-75	M-7392	Accordée
MCV-8741	15-06-76	M-501499-D-11 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3034	05-04-75	M-7393	Accordée
MCV-8742	15-06-76	M-501499-D-12 BAILLARGEON & FOURNIER INC. Demande de permis E-6	3034	05-04-75	M-7394	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPT-10189	09-06-76	M-206894-D-1 JEAN PAQUETTE Requérant-cédant M-207124-001 PIERRE PAQUETTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15307	Accordée
MPT-10190	09-06-76	M-202256-D-2 PIERRE RIOPEL Requérant-cédant M-207108-002 MICHEL PARENT ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15306	Accordée
MPT-10191	09-06-76	M-203784-D-3 ROGER LALANDE Requérant-cédant M-207105-001 DIANE LALANDE BRADLEY ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4016	08-05-76	M-15304	Accordée
MPT-10192	09-06-76	M-205751-D-4 NORMAND MALLETT Requérant-cédant M-207160-001 ARLETTE BENAYOUN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4016	08-05-76	M-15303	Accordée
MPT-10193	09-06-76	M-203259-D-2 ALBERT MARTEL Requérant-cédant M-207156-001 PHILIPPE GOUGEON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4016	08-05-76	M-15302	Accordée
MPT-10194	09-06-76	M-206187-D-1 GERARD CLEMENT Requérant-cédant M-206343-002 RENE MOREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3842	01-05-76	M-15272	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10195	09-06-76	M-203388-D-2 JEAN-PIERRE BERTRAND Requérant-cédant M-207155-001 GILLES ST-JACQUES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3842	01-05-76	M-15271	Accordée
MPT-10196	09-06-76	M-200528-D-4 ENDRE STARK Requérant-cédant M-207152-001 ELIZABETH BERKOVICS Requérante-cessionnaire Transfert de permis	3842	01-05-76	M-15270	Accordée
MPT-10197	09-06-76	M-201771-D-2 PAUL GUAY Requérant-cédant M-201178-003 ROLAND LEGAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3841	01-05-76	M-15269	Accordée
MPT-10198	09-06-76	M-203450-D-16 JOHN JR DEDEO Requérant-cédant M-207154-001 JULES CARIGNAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3841	01-05-76	M-15268	Accordée
MPT-10199	09-06-76	M-201915-D-2 BENJAMIN JAKOBOVICS Requérant-cédant M-205501-002 LESLIE POLACSIK Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3841	01-05-76	M-15266	Accordée
MPT-10200	09-06-76	M-202914-D-1 SULVIO BROUSSEAU Requérant-cédant M-207153-001 CLAUDETTE LAVIGNE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	3841	01-05-76	M-15265	Accordée
MPT-10201	11-06-76	M-201610-D-2 ROGER DUCHESNE Requérant-cédant M-207162-001 MAURICE SOUDEYNS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15308	Accordée
MPT-10202	11-06-76	M-201711-D-2 HERBERT KAHN Requérant-cédant M-203280-003 KAROLY SZABO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15309	Accordée
MPT-10203	11-06-76	M-205168-D-4 GUY CHARTRAND Requérant-cédant M-203235-002 ELIEZER SHTEVI Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15310	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10204	11-06-76	M-203633-D-10 ROGER TELLIER Requérant-cédant M-206959-001 CHATCO AUTOMOTIVE LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4017	08-05-76	M-15313	Accordée
MPT-10205	11-06-76	M-200059-D-2 LIONEL CROTEAU Requérant-cédant M-206959-002 CHATCO AUTOMOTIVE LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15314	Accordée
MPT-10206	11-06-76	M-205388-D-2 PAUL LEMIEUX Requérant-cédant M-207023-008 PAUL-EMILE PLANTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15315	Accordée
MPT-10207	11-06-76	M-202917-D-2 GEORGES PAPADOPOULOS Requérant-cédant M-207096-001 DANIELLE VITEZ Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15316	Accordée
MPT-10208	11-06-76	M-202409-D-2 RAYMOND BEAUDETTE Requérant-cédant M-205834-013 MARIO VENAFRO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15317	Accordée
MPT-10209	11-06-76	M-203856-D-77 WILFRID POIRIER LTEE Requérante-cédante M-207080-001 BERNARD A. LEDUC Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15318	Accordée
MPT-10210	11-06-76	M-200472-D-2 MARCEL MASSON Requérant-cédant M-207157-001 REAL LEVESQUE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4018	08-05-76	M-15319	Accordée
MPT-10211	11-06-76	M-203227-D-4 JACQUES ALLARD Requérant-cédant M-207165-001 GUY BRUNET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4022	08-05-76	M-15361	Accordée
MPT-10212	11-06-76	M-202648-D-2 JEAN-GUY DESCHAMPS Requérant-cédant M-207163-001 DENIS BUREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4022	08-05-76	M-15362	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2673	11-05-76	17756-V-D-1 TRANSPORT MESSIER INC. Mise-en-cause FLORIAN MESSIER LORRAINE MESSIER Requérants-cédants MARCEL MESSIER Requérant-cessionnaire Transfert d'actions	1782	13-03-76	M-14510	Accordée
MCR-2694	11-05-76	1683-V-D-1 LIONEL MARTIN Requérant-vendeur ROBERT MARTIN Requérant-acquéreur Transfert de permis	1371	21-02-76	M-14163	Accordée
MCR-2714- TF MCS-1803- TF	18-05-76	14043-V-D-3-TF RAPID TRANSPORT TERMINAL LTD. Modification de tarif	2935	03-04-76	M-14780	
La Commission:						
1. fait partiellement droit à la présente requête;						
2. autorise Rapid Transport Terminal Ltd., au nom de ses membres participants, à modifier ses tarifs de la façon suivante, lesquels sont fixés:						
1. tels que déposés au dossier à la condition que l'augmentation sur les taux existants n'exécède pas 10%.						
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.						
3. Cette fixation partielle entrera en vigueur dans les délais légaux.						
MCR-2739- TF	03-06-76	30005-D-28-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE AGENT Modification de tarif	2707	27-03-76	M-14441	Accordée
MCR-2740- TF	03-06-76	30007-D-40-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	2707	27-03-76	M-14440	Accordée
MCR-2744- TF	03-06-76	30004-D-164-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2282	20-03-76	M-14346	Accordée
MCR-2745- TF	03-06-76	30004-D-165-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2281	20-03-76	M-14345	Accordée
MCR-2775- TF	08-06-76	30006-S-16-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2740	Accordée
MCR-2797- TF	14-06-76	30004-D-166-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2281	20-03-76	M-14344	Rejetée
MCR-2798- TF	14-06-76	30004-S-16-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2741	Accordée
MCS-1788	06-05-76	23409-V-D-3 SERGE COUTU Voiturier-remorqueur Nouvelle demande 659-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier Droit additionnel	1618	06-03-76	M-14166	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-1789	06-05-76	24838-V-D-1 JAMES DIXON Voiturier-remorqueur Nouvelle demande 659-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier Droit additionnel	1618	06-03-76	M-14167	Accordée
MCS-1790	06-05-76	24841-V-D-1 ROLAND WAGNER Voiturier-remorqueur Nouvelle demande 659-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier Droit additionnel	1619	06-03-76	M-14171	Accordée
MCS-1791	06-05-76	24839-V-D-1 LOUIS PAUL BOUCHARD Voiturier-remorqueur Nouvelle demande 659-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier Droit additionnel	1618	06-03-76	M-14169	Accordée
MCS-1827-TF	08-06-76	15578-V-D-14-TF CLARKE TRANSPORT CANADA LTEE Modification de tarif	3669	24-04-76	M-15144	Accordée
MCS-1829-TF	07-06-76	4000-D-143-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	1357	21-02-76	M-14032	La Commission prend acte de l'avis de la requérante acceptant comme finale la décision MCS-1740-TF rendue le 29 mars 1976.
MCS-1839-TF	09-06-76	40003-D-148-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2924	03-04-76	M-14552	Accordée
MCS-1840-TF	08-06-76	40003-D-146-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2298	20-03-76	M-14413	Accordée
MCS-1841-TF	04-06-76	40003-D-149-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	2932	03-04-76	M-14744	

La Commission:

1. fait droit en partie à la présente requête;
2. autorise Canadian Household Goods Carrier's, 4180 Dundas Street, Toronto, Ontario, à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
3. Ces tarifs entrent en vigueur à l'expiration des délais légaux.

MCS-1842-TF	04-06-76	40003-D-152-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	3251	10-04-76	M-14782	
-------------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. fait droit en partie à la présente requête;
2. autorise Canadian Household Goods Carriers, 4180 Dundas Street, Toronto, Ontario, à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
3. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8097	24-04-76	M-500909-DS-1 REJEAN VARENNES Requérant-cédant M-507169-D-1 BERNARD VARENNES Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête parue dans le journal «Montréal-Martin» les 3, 4, 5 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14773	Accordée
MCV-8726	09-06-76	M-507280-D-001 ROBERT MAJEAU Nouvelle demande	4264	15-05-76	M-15456	Désistement
MCV-8734	28-05-76	M-500789-DS-1 MODESTINO GUERRIERO Requérant-cédant M-507265-D-1 ANDRE CHARBONNEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête parue dans le journal «La Presse» les 13, 14, 15 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15524	Accordée
MCV-8735	09-06-76	M-504154-D-003 PHILIPPE BAZINET Requérant-vendeur M-506912-D-001 MARCEL PILOTTE Requérant-acquéreur Transfert de permis	3677	24-04-76	M-15228	Accordée
MCV-8400	10-05-76	M-500757-D-10 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-7 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2311	20-03-76	M-14644	Accordée
MCV-8401	10-05-76	M-500757-D-8 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-9 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2311	20-03-76	M-14643	Accordée
MCV-8402	10-05-76	M-500757-D-9 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-8 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2311	20-03-76	M-14645	Accordée
MCV-8491	06-05-76	M-503144-DS-1 ROLAND BOIVIN Requérant-vendeur EXCAVATION R. BOIVIN LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête parue dans le journal «Montréal-Martin» les 17, 18, 19 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14941	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8492	06-05-76	M-503144-DS-2 ROLAND BOIVIN Requérant-vendeur EXCAVATION R. BOIVIN LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête parue dans le journal «Montréal-Matin» les 17, 18, 19 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14940	Accordée
MCV-8496	11-05-76	M-500757-D-12 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-6 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2311	20-03-76	M-14646	Accordée
MCV-8497	11-05-76	M-500757-D-11 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-5 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2311	20-03-76	M-14647	Accordée
MCV-8498	11-05-76	M-500757-D-7 BERGERON BULLDOZER ENRG. Requérante-cédante M-506682-D-10 BERGERON BULLDOZER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2312	20-03-76	M-14648	Accordée
MCV-8503	10-05-76	M-501633-DS-1 RAYMOND TARTE Requérant-cédant M-507210-D-1 EXCAVATION RICHARD NORMANDIN INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête parue dans le journal «Le Devoir» les 16, 17, 18 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14932	Accordée
MCV-8505	18-05-76	M-50506-D-1 LES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS MEMBRES DE L'ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES ENTREPRENEURS-CAMIONNEURS EN VRAC INC. Nouvelle demande	7975	18-10-75	M-11710	Accordée
MCV-8560	17-05-76	M-502347-D-6 ROLAND PETIT Requérant-cédant M-507023-D-1 RICHARD LAMBERT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3256	10-04-76	M-14836	Accordée
MCV-8691	28-05-76	M-500856-D-6 GERARD LYNCH TRANSPORT Requérante-cédante M-507136-D-1 BENITO PRINCIPE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3414	17-04-76	M-14946	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8702	04-06-76	M-503295-DS-1 GUY TESSIER Requérant-cédant M-507251-D-1 FERNAND TESSIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête parue dans le journal «Montréal-Matin» les 7, 8, 9 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15473	Accordée
MCV-8717	28-05-76	M-502205-D-2 REJEAN TAILLEFER Requérant-cédant M-507024-D-1 SYLVAIN TAILLEFER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	3260	10-04-76	M-14875	Accordée
MCV-8718	09-06-76	M-504011-DS-1 F.B. CONSTRUCTION ENRG. Requérante-cédante M-506472-D-2 MARCEL LEMIEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20, 21, 25 février 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14931	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-100	24-10-74	M-500757-D-001 BERGERON BULLDOZER ENRG.	Entrepreneur	10	M-3789	Accordée
MCV-1352	27-06-74	M-502347-D-2 ROLAND PETIT	Entrepreneur	07	M-1252	Accordée
MCV-2621	17-07-74	M-503144-D-001 ROLAND BOIVIN	Entrepreneur	06	M-2521	Accordée
MCV-2622	17-07-74	M-503144-D-002 ROLAND BOIVIN	Entrepreneur	06	M-2522	Accordée
MCV-3961	29-10-74	M-504011-D-1 F.B. CONSTRUCTION ENRG.	Artisan	10	M-4010	Accordée
MCV-3989	04-11-74	M-500856-D-2 GERARD LYNCH TRANSPORT	Entrepreneur	10	M-4198	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1215	11-06-76	25059-V-PN-1 RICHARD W. THOMPSON	M-15632	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1216	15-06-76	25189-V-PN-1 HILDA W. BRICE	M-16446	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1217	15-06-76	25189-V-PN-2 HILDA W. BRICE	M-16446	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1218	15-06-76	25036-V-PN-1 ROBERT BAGGETT	M-16445	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1219	15-06-76	25185-V-PN-1 ERNEST CECIL ASHBURN	M-16444	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1220	15-06-76	25169-V-PN-1 JAMES ALFRED	M-16443	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1221	15-06-76	25200-V-PN-1 DANIEL CAMPBELL	M-16447	Rejetée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1222	15-06-76	25188-V-PN-1 CARROLL FARMS	M-16448	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1223	15-06-76	25164-V-PN-1 D.L.S. SUPPLY COMPANY	M-16449	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1224	15-06-76	25186-V-PN-1 W.E. KENNEDY	M-16450	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1225	15-06-76	25205-V-PN-1 M & L TRANSPORT	M-16451	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1226	15-06-76	25100-V-PN-1 LEN MARTIN TRUCKING	M-16452	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1227	15-06-76	24307-V-PN-2 OTIS E. PEDRICK	M-16453	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1228	15-06-76	25170-V-PN-1 JIM PINSON TRUCKING	M-16454	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1229	15-06-76	25170-V-PN-2 JIM PINSON TRUCKING	M-16454	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1230	15-06-76	25170-V-PN-3 JIM PINSON TRUCKING	M-16454	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1231	15-06-76	25184-V-PN-1 ALBERT EARL WATSON	M-16457	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1232	15-06-76	25187-V-PN-1 TALLANT TRUCKING ENTERPRISES	M-16456	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1233	15-06-76	24392-V-PN-2 WILLIAM A. RHODES TRUCKING	M-16455	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1234	15-06-76	25188-V-PN-2 CARROLL FARMS	M-16448	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1235	15-06-76	24694-V-PN-3 JOSEPH B. BATEMAN	M-16534	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1236	15-06-76	24294-V-PN-9 E & F TRUCKING INC.	M-16535	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1237	15-06-76	25173-V-PN-1 AUDREY HOPE HANCOCK	M-16536	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1238	15-06-76	25173-V-PN-2 AUDREY HOPE HANCOCK	M-16536	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1239	15-06-76	25153-V-PN-2 MERLINO BROTHERS INC.	M-16537	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1240	15-06-76	24510-V-PN-15 SHEPCO TRUCKING INC.	M-16538	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1241	15-06-76	24908-V-PN-3 WILLIAM SHERER	M-16539	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1242	15-06-76	24598-V-PN-2 WARD REFRIGERATED TRANSPORT	M-16540	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1243	15-06-76	25204-V-PN-1 VICTOR R. WHALEN	M-16541	Accordée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.
MPN-1244	15-06-76	25058-V-PN-1 JAMES H. WILLIAMSON	M-16542	Rejetée	Dans les délais légaux au 31 mars 1977.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2387	16057-V-S-12 MRS-2752 H.G. SNYDER TRUCKING INC.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 19, 20, 21 mai 1976. Accordée.	Du 21 mai 1976 au 20 mai 1977 ou décision finale.
MS-2388	25135-V-S-1 MRS-2737 JEAN-PAUL BRUNET Voiturier-remorqueur 17376-V KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 6, 7, 8 mai 1976. Accordée.	
MS-2389	25134-V-S-1 MRS-2738 ROBERT PASCAS Voiturier-remorqueur 17376-V KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 6, 7, 8 mai 1976. Accordée.	Du 21 mai 1976 au 20 mai 1977 ou décision finale.
MS-2390	3444-V-S-3 MRS-2753 JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG.		

Détails de la demande et de la décision:

Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 17, 18, 19 mai 1976.

La Commission:

1. fait droit à la requête telle qu'amendée;

2. autorise, Jacques Robert Transport Enrg. (Jacques Robert), à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée; Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) à Ste-Rosalie pour le transport de grains en vrac par équipement spécialisé muni d'un système pneumatique, pour le compte de Parrish Heimbecker Ltée. Points d'origine: Embrun et Hamilton.

Ce permis devra être opéré en conformité avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board;

3. décrète en vigueur les tarifs suivants:

— Camions 3 essieux: \$0.75 du mille

— Camions remorques: \$0.65 du mille ou équivalent à la tonne

— Minimum de 15 tonnes par voyage pour 3 essieux

— Minimum de 25 tonnes pour remorque.

MS-2391	25162-V-S-1 MRS-2751 CLAUDE RONDEAU	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 12, 13, 14 mai 1976. Accordée.	Du 10 juin 1976 au 9 juin 1977 ou décision finale.
---------	--	--	--

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de la charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
CORDNER LIMITED 1102-3132	20 02 41	25 06 76
MONTREAL DUAL MIXED CONCRETE LIMITED 1248-4325	12 05 31	25 06 76

64741-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
LES AMENAGEMENTS IMMOBILIERS AREM INC. <i>AREM PROPERTY MANAGEMENT INC.</i> 1369-2355	06 08 74	4	3
ASSURANCE MURDOCH, CREVIER, SMITH LTEE <i>MURDOCH, CREVIER, SMITH INSURANCE LTD.</i> 1241-4595	25 05 67	3	5
LA BRASSERIE DU PASSANT INC. 1218-3117	08 10 71	3	4
CENTRE D'ANIMATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EDUCATION (CADRE) 1303-3277	31 05 68	6	11
CLINIQUE VETERINAIRE DE SHERBROOKE INC. 1501-6066	30 12 75	4	5
CLUB LE BRETON 1240-2152	14 02 56	9	7
LA COMPAGNIE DE CHARLEVOIX LIMITEE 1245-4021	14 07 42	7	8
CORPORATION DE CONSTRUCTION DELCO <i>DELCO CONSTRUCTION CORPORATION</i> 1369-6448	12 09 74	3	4

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
COVESTEC INC. 1366-1228	12 08 75	3	5
JOSEPH ELIE LTEE 1107-8193	04 12 34	5	3
ESTAMPAGE DE METAL A.B. QUEBEC LTEE <i>A.B. QUEBEC METAL STAMPING LTD.</i> 1156-1404	09 12 60	7	3
ICEM INC. 1501-9730	03 02 76	3	4
LES IMMEUBLES SEAFORTH LTEE <i>SEAFORTH REALTIES LTD.</i> 1367-3827	22 03 74	4	3
INTRA DEVELOPMENT INC. 1267-5005	30 09 71	5	3
LOYER, MADELEIN, LAFLAMME & ASSOCIES INC. 1348-6238	25 08 72	3	4
MAISON D'HEBERGEMENT L'ETOILE INC. 1464-6087	04 02 76	3	7
PROJET BONAVENTURE INC. 1502-5745	16 03 76	3	4
PROVIGO INC. 1109-8266	14 11 61	10	11
SERVICE ALIMENTAIRE AUTOMATIQUE INC. <i>AUTOMATIC FOOD SERVICE INC.</i> 1134-8984	08 07 64	3	5
LES SERVICES DE CAPITAUX B.T. LTEE <i>B.T. CAPITAL SERVICES LTD.</i> 1344-4856	22 10 73	4	5
LES SERVICES VIBERT INC. <i>VIBERT SERVICES INC.</i> 1366-8892	10 09 75	5	7
SOCIETE IMMOBILIERE BEACONROSE LTEE 1502-3591	01 03 76	3	6
LES STUDIOS, MARKO INC. <i>MARKO STUDIOS INC.</i> 1112-4880	31 10 58	5	8
VERDUN EXCAVATION INC. 1258-2060	24 02 72	3	4

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
BRAN DE SCIE METROPOLE INC. 1368-3214	RECUPERATION SAGUENAY INC. <i>SAGUENAY RENDERING INC.</i>	16 05 74
CENTRAD-PLUS INC. 1336-6398	CENTRE D'ADMINISTRATION AUDETTE INC.	15 03 73
CERTICO LTEE <i>CERTICO LTD.</i> 1209-8596	<i>CODY-CHARGO LTD.</i> CODY-CHARGO LTEE	02 11 70
COMPAGNIE DE PAPIER OXFORD LTEE <i>OXFORD PAPER COMPANY LTD.</i> 1121-1133	OXFORD PAPER SALES LTD.....	07 12 67
EDIFICES GRANDE-ALLEE (E.G.A.) INC..... 1480-2789	AMENAGEMENTS BRIANBLEU INC.	09 10 75
S. FLEURANT INC. 1316-4892	ASSURANCES FLEURANT, LACROIX, LABELLE INC. <i>FLEURANT, LACROIX, LABELLE ASSURANCES INC.</i>	29 09 72
INVESTISSEMENTS DE L'OUEST QUEBECOIS LTEE <i>WESTERN QUEBEC INVESTMENTS LTD.</i> 1262-3153	WESTERN QUEBEC INVESTMENTS LTD. ..	28 10 59
MURDOCH, CREVIER, SMITH, PETRELA, INC..... 1241-4595	ASSURANCE MURDOCH, CREVIER, SMITH LTEE <i>MURDOCH, CREVIER, SMITH INSURANCE LTD.</i>	25 05 67
THIBAUT, MARCHAND & ASSOCIES INC. <i>THIBAUT, MARCHAND & ASSOCIATES INC.</i> 1260-6901	MARCHAND, TRUDEAU, THIBAUT, FORTIER & ASSOCIES INC.	12 01 70

64741-o

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
AGENCE DE VOYAGE REPENTIGNY INC. 1369-9087	02 10 74	215, rue Notre-Dame, Repentigny.	158, rue Notre-Dame, Repentigny.

Nom de la compagnie	Date de			Domicile légal	
	constitution			Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES AMUSEMENTS MINGAN INC. 1463-6369	11	12	75	470, Arnaud, app. 105, Sept-Iles.	493C, Brochu, Sept-Iles.
L'ASSOCIATION NICE-COTE D'AZUR-QUEBEC 1367-7612	09	04	74	630 ouest, boulevard Dorchester, bureau 2620, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2306, Montréal.
CAMIONNAGE GRAVER INC. GRAVER CARTAGE INC. 1480-9891	19	11	75	2780, rue Bayer, Brossard.	2080, rue Nancy, Brossard.
CAPITAUX CHEMICAL LIMITEE CHEMICAL CAPITAL LIMITED. 1368-7322	20	06	74	Montréal	630 ouest, boulevard Dor- chester, Montréal.
CORPORATION DE NEGOCIANTS COURONNE CROWN TRADE CORPORATION. 1464-2789	23	01	76	5955, Côte Ste-Catherine, app. 10, Montréal.	5955, chemin de la Côte St-Antoine, app. 10, Montréal.
CUIR RICHELIEU LTEE RICHELIEU LEATHER LTD. 1371-6568	10	03	75	Montréal	3737 est, boulevard Métro- politain, bureau 1000, Montréal.
ENTREPRISES ARONAS LTEE 1501-8666	02	03	76	1, Place Ville-Marie, suite 2707, Montréal.	11555, rue LeTellier, Montréal.
LES EQUIPEMENTS F. & F. LTEE..... F. & F. EQUIPMENT LTD. 1273-5072	10	12	63	684, 79e Avenue. Laval ...	1, Place Bellerive, app. 1604, Laval.
FERMES LAVAYSSÉ LTEE LAVAYSSÉ FARMS LTD. 1481-1483	28	11	75	630 ouest, boulevard Dor- chester, suite 2620, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2306, Montréal.
LES FORAGES BECKER (QUEBEC) INC. 1481-0295	21	11	75	Montréal	500, Place d'Armes, suite 1200, Montréal.
FOYER DE LA COULEUR INC. 1131-5603	26	07	66	843, rue Notre-Dame, Joliette.	1075, boulevard Firestone, Joliette.
G.W. PROPERTIES (QUEBEC) LTD. 1263-8516	31	10	69	2055, rue Peel, suite 400, Montréal.	5, Place Ville-Marie, Montréal.
GARAGE BOUVETTE & FILS INC. 1465-6359	19	03	76	Gentilly	1690, boulevard Bécancour, Gentilly.
GRAPHIQUES LION INC. 1502-0290	06	02	76	Pointe-Claire	110, Beechnut, Pointe- Claire.
LES HABITATIONS DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. 1502-1835	17	02	76	Saint-Jean	600, boulevard du Séminaire, Saint-Jean.
IMMEUBLE CARREFOUR METROPOLITAIN INC. 1369-2769	09	08	74	Montréal	1100 est, boulevard Crémazie, Montréal.
LES IMMEUBLES JEAN-GUY AYOTTE INC. .. 1502-6248	19	03	76	Ste-Thérèse	74, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse.
IMMO-CAPITAL INC. 1462-3813	06	10	75	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 2302, Montréal.	2050, rue Mansfield, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LOYER, MADELEIN, LAFLAMME & ASSOCIES INC. 1348-6238	25 08 72	57, rue Guilbault, Laval ...	1965, boulevard Industriel, Laval.
MARCHE L. TARDY INC. 1466-2787	12 04 76	Montréal	5417, rue Clark, Montréal.
MEUBLES FORTIER INC. 1260-6802	15 07 65	231-233, boulevard Labelle (Ste-Rose), Laval.	1, Place Bellerive app. 1604, Laval.
MONTREAL WOOD SPECIALTIES INC. 1123-4580	28 10 59	Montréal	625 ouest, boulevard Dorchester, suite 1600, Montréal.
PARMONT INC. 1279-0457	19 03 63	440 est, rue Sherbrooke, suite 1201, Montréal.	3555, rue Berri, suite 1703, Montréal.
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CARRIERE INC. CARRIERE PLUMBING AND HEATING INC. 1371-1205	27 01 75	Hudson	443, Lakeview, Hudson.
POWER SURVEY AND EQUIPMENT LTD. 1106-2189	14 09 48	Montréal	2216, avenue de l'Eglise, Montréal.

64741-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (Ire partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ABATTOIR ADRIEN GILBERT LTEE 1503-3988	Saint-Alphonse-de-Granby	11 05 76
ADEQUALITHO INC. 1466-0682	344, St-Roch, Québec	08 04 76
AGENCE D'IMMEUBLE B. & B. INC. B. & B. REALTY AGENCY INC. 1502-8707	Montréal	02 04 76
AGENCE JACNIS INC. JACNIS AGENCY INC. 1503-3806	Laval	10 05 76
AGENCE DE VOYAGE LA MEDITERRANEE INC. LA MEDITERRANEE TRAVEL AGENCY INC. 1503-4382	257, rue Dante, Montréal	13 05 76
AGENTS MANUFACTURIERS R.F.J. INC. 1466-5475	550, route 139, Saint-Nicéphore	23 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIATES LTEE.... <i>ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIATES LTD.</i> 1503-4408	1440 ouest, rue Ste-Catherine, suite 426, Montréal.	13 05 76
AMATEX INC. 1502-8608	400, avenue Atlantic, chambre 702-703, Outremont.	01 04 76
AMEBEC INTERNATIONAL INC. 1466-3835	4141 ouest, rue Sherbrooke, bureau 315, Montréal.	20 04 76
LES AMENAGEMENTS H.D.R. INC. <i>H.D.R. DEVELOPMENTS INC.</i> 1501-7098	5165, chemin Queen Mary, bureau 414, Montréal.	26 03 76
AMENAGEMENT IMMOBILIER PANJU QUEBEC INC. 1465-8694	Lachute	29 03 76
ANNOCON INC. 1503-0950	10, rue Adélaïde, Candiac	20 04 76
ARROSEURS AUTOMATIQUES D'INCENDIE C.L.S. INC. ... 1503-4606	Vimont, Laval	14 05 76
LES ASSAINISSEMENTS TERMAIR INC. 1466-1730	883, St-Paul, Chicoutimi	08 04 76
LES ASSURANCES FREDERIC RUDMAN INC. <i>FREDERIC, RUDMAN INSURANCE INC.</i> 1503-2626	Montréal	12 05 76
L'ATELIER BLANC INC. 1465-8405	304, rue Hériot, Drummondville.	28 04 76
L'AUBERGE DE LA PORTE ROUGE INC. 1467-2778	292, boulevard des Cultivateurs, Sainte-Anne-de-Beaupré.	25 05 76
ROLLAND AUBRY & FILS LTEE	5944, Delorimier, Montréal	01 03 76
AUTOMOBILE BLAINVILLE INC. 1503-4218	Route 117, boulevard Labelle, Blainville.	12 05 76
AUTOMOBILES BRANDON INC. 1503-4465	100, St-Cléophas, Saint-Gabriel-de- Brandon.	14 05 76
AUX CREATIONS ESTEL INC. 1503-4440	Montréal	13 05 76
RAYMOND BELLEY INC. 1464-7465	Chicoutimi	08 04 76
BICYCLE FISET INC. 1465-6532	10629, rue Péloquin, Montréal	16 03 76
BIJOUX LES QUATRE J INC. 1503-4754	6390, boulevard Léger, app. 5, Montréal-Nord.	17 05 76
BIJOUTERIE LOUIS XIV INC. 1501-7213	1336 est, rue Ste-Catherine, Montréal ...	13 01 76
JEAN-GUY BLAIS INC. 1503-1115	652, Papineau, McMasterville	20 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
BONNEAU & FRERES LTEE 1502-9242	5724, Delorimier, Montréal.....	06 04 76
BOULANGERIE G. BISSONNETTE INC. 1501-2578	306, avenue Leclerc, Iberville.....	04 12 75
BOULANGERIE LABRECHE INC. 1503-4853	2281, rue Principale, Sainte-Elisabeth ...	17 05 76
BOUTIQUE LABIBEE INC. 1502-4573	1185, Moody, Terrebonne.....	08 03 76
BOUTIQUE LA GASPESIEENNE LTEE 1467-5169	Gaspé.....	02 06 76
BOUTIQUE LES PLAISIRS DE LA TABLE INC. <i>PLEASURES OF THE TABLE BOUTIQUE INC.</i> 1502-7238	4935 ouest, rue Sherbrooke, Westmount ..	23 03 76
BOUTIQUE MURMURE DU MEUBLE INC. 1502-6396	200, rue Ste-Thérèse, Charlemagne.....	19 03 76
BOUTIQUE DE VETEMENTS GRIBOUILLE INC. 1465-4347	Place Desjardins, 150 ouest, Ste-Catherine, Montréal.	17 05 76
BRASSERIE BEN & GILLES INC. 1467-1333	Blainville.....	14 05 76
ANDRE BRAULT ET ASSOCIES INC. 1503-1958	46, du Chesne, Vaudreuil-sur-le-Lac	26 04 76
BROQUI INC. 1466-8669	529, rue Townshend, Saint-Lambert.....	07 05 76
FERNAND CARON & FILS INC. 1466-3991	Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père.....	22 04 76
LES CARREAUX ORAZIO INC. <i>ORAZIO TILES INC.</i> 1503-4283	6850, Pelletier, Montréal.....	12 05 76
CENTRE D'ACCUEIL GRANDES PILES INC. 1465-0105	490, boulevard Ducharme, Grandes-Piles.	19 05 76
LE CENTRE DU GRANIT BEEBE INC. <i>BEEBE GRANITE CENTER INC.</i> 1502-8954	Beebe.....	05 04 76
CENTRE DE VIANDES LAURIER INC. 1502-2353	377 est, avenue Laurier, Montréal.....	04 05 76
MARCEL CHAMBERLAND INC. 1466-8503	Rue Principale, Saint-Cajétan-d'Armagh.	05 05 76
CLINIQUE DENTAIRE L.T.L. INC. 1503-0372	2852, rue Masson, Montréal.....	12 04 76
CLUB DE GOLF DE LAC DES ECORCES INC. 1466-9527	562, de la Madone, Mont-Laurier.....	11 05 76
LES COFFRAGES BROSSARD INC. 1503-3269	3375, est, boulevard Gouin, app. 304, Montréal-Nord.	04 05 76
LES COFFRAGES DUFORT LTEE 1503-3228	537, Grégoire, Saint-Jovite.....	04 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
COFFRAGES DE LUXE INC. 1503-5009	533 est, Marie-Victorin, Contrecoeur	18 05 76
LES COFFRAGES OLYMPIQUES INC. <i>OLYMPIC FORMWORKS INC.</i> 1502-5372	Montréal	12 03 76
COLOSAG INC. 1467-1077	869, Route 170, Chicoutimi	13 05 76
LES COMMUNICATIONS SHAZ INC. 1502-9960	8107, Comtois, Saint-Léonard	09 04 76
COMPAGNIE D'ELECTRICITE R. RITCHOT INC. 1503-9333	291, chemin Beaulne, Piedmont	07 04 76
CONFECTIONS COMTESSE INC. 1503-3855	6750, boulevard St-Laurent, Montréal	10 05 76
CONSTRUCTION BEAU SOLEIL LTEE 1503-1099	7170, boulevard St-Laurent, bureau 200, Montréal.	20 04 76
CONSTRUCTION CALABRE INC. <i>CALABRIA CONSTRUCTION INC.</i> 1501-7668	10095, 57e Avenue, Rivière-des-Prairies.	15 01 76
CONSTRUCTION COMPETITIVE INC. <i>COMPETITIVE CONSTRUCTION INC.</i> 1467-3552	113, Chestnut Drive, Baie-d'Urfé	26 05 76
CONSTRUCTION JOLIN & GUAY INC. 1503-5223	Montréal	19 05 76
CONSTRUCTION NOEL LUSSIER INC. 1464-9917	6665, rue Frontenac, Saint-Hyacinthe	04 05 76
CONSTRUCTION RAOUL LAMONT INC. 1467-0020	1370, Dumouchel, Sainte-Adèle	10 05 76
CONSTRUCTION ROMSTAN LTEE <i>ROMSTAN CONSTRUCTION LTD.</i> 1481-1046	Montréal	08 03 76
LES CONSTRUCTIONS SEGUIN & LALONDE INC. 1503-4531	78, De Galais, Laval-des-Rapides, Laval.	14 05 76
CORPORATION ADMINISTRATIVE KOZLOV <i>KOZLOV MANAGEMENT CORP.</i> 1502-8962	124, avenue Clandeboye, Westmount	17 05 76
LA CORPORATION GALLYFLOR <i>GALLYFLOR CORPORATION</i> 1501-9961	15, Place de Bretagne, Candiac	04 02 76
CREATIONS LUTIN INC. <i>ELF CREATIONS INC.</i> 1466-3777	6637, chemin Baily, Côte-Saint-Luc	21 04 76
RAYMOND DARVEAU INC. 1503-4325	875, rue Nadon, Sainte-Thérèse-en-Haut.	12 05 76
DECOR ALUMINIUM M.B. (STE-JULIE) INC. 1503-5066	Sainte-Julie	18 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
DECORS LUI INC. 1466-3397	10835, Place Moisan, Montréal-Nord ...	15 04 76
DEFRAN INCORPOREE 1465-5724	21, rue Nantes, Touraine	15 03 76
L. DEMERS & FILS INC..... 1466-8826	39, Bédard, Mistassini	06 05 76
LES DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES DE BROMONT INC.. 1467-2935	Bromont	25 05 76
LES DISTRIBUTIONS ACCES INC..... 1465-5138	1595, rue St-Hubert, Montréal	11 03 76
LES DISTRIBUTIONS SERVO-CONTROLE INC. 1466-4205	Québec	20 04 76
DOMAINE DU LAC RAWDON INC. RAWDON LAKE ESTATES INC. 1502-6263	Rawdon	19 03 76
DOMAINE MONTPRE LTEE 1501-3279	162, rue Wellington, Hull	09 12 75
JEAN-GUY DORAY ET ASSOCIES INC..... 1502-4748	2975, rue Chicoutimi (Duvernay) Laval ..	08 03 76
DRAPERIES DE LA RIVE SUD INC..... 1503-4572	6175, boulevard Taschereau, Brossard ...	14 05 76
GILLES DUBREUIL LTEE 1466-3942	2835, Peribouka (Duvernay), Laval	20 04 76
EDITEURS ET DISTRIBUTEURS DU CANADA LTEE PUBLISHERS DISTRIBUTORS OF CANADA LTD. 1503-3848	1155 ouest, Dorchester, suite 3301, Montréal.	10 05 76
LES ENTREPRISES AGRICOLES DESGROSEILLERS LTEE .. 1503-1594	457, St-Régis, Saint-Isidore	22 04 76
ENTREPRISES ALKA LTEE ALKA ENTERPRISES LTD. 1503-0869	5602 nord, avenue Wolseley, Côte-Saint-Luc.	15 04 76
LES ENTREPRISES AVCON LIMITEE AVCON ENTERPRISES LIMITED 1503-3970	5408, Jules-Fournier, Montréal-Nord	11 05 76
LES ENTREPRISES D. PAQUETTE INC..... 1502-9606	Thurso	08 04 76
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE LINARD INC..... 1503-2774	767, Prévost, Saint-Bruno	29 04 76
LES ENTREPRISES ESMADA INC..... 1502-5737	507, Place d'Armes, suite 1800, Montréal.	19 05 76
ENTREPRISES FRANC-QUARTIER INC..... 1502-8715	6610, boulevard des Galeries D'Anjou, suite 202, Anjou.	02 04 76
LES ENTREPRISES JAGAMA INC..... 1467-2794	88, rue Roy, Notre-Dame-des-Prairies ...	25 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES L. DESORMIERS INC. 1503-4903	10739, rue Esplanade, Montréal	17 05 76
LES ENTREPRISES LA MADRAGUE SAINT-TROPEZ LIMITEE 1503-0729	209 ouest, 51e Rue, Venise-en-Québec ..	15 04 76
ENTREPRISES LECLAIR & PILON INC. <i>LECLAIR & PILON ENTERPRISES INC.</i> 1503-2881	1580, Ile-Maligne, Laval	30 04 76
LES ENTREPRISES M. EFRAIM INC. 1465-9726	4577, avenue Wilson, Montréal	31 03 76
LES ENTREPRISES PARIDO LTEE	Sainte-Agathe-des-Monts	21 04 76
ENTREPRISES SOJMAR INC. 1502-9598	Route 117, Place Totem, Piedmont	08 04 76
LES EQUIPEMENTS ROAND INC. <i>ROAND EQUIPMENT INC.</i> 1503-1073	519, rue Papineau, Boisbriand	20 04 76
EQUIPEMENT ROSS (QUEBEC) LTEE	Montréal	06 05 76
<i>ROSS EQUIPMENT (QUEBEC) LTD.</i> 1503-3624		
FERME GUY BRODEUR INC. 1466-9691	Saint-Alphonse-de-Granby	12 05 76
FLEURISTE TREMBLAY LTEE	Matane	06 04 76
<i>TREMBLAY FLORIST LTD.</i> 1466-1235		
LES FOURRURES J.R. TREMBLAY INC. <i>J.R. TREMBLAY FURS INC.</i> 1465-9833	Montréal	01 04 76
FRAMAN INC. 1503-3210	320 est, Notre-Dame, Montréal	04 05 76
GARAGE ALVA ROSA INC. 1503-4101	4209, de Bullion, Montréal	11 05 76
GARAGE LARAMIE INC. <i>LARAMIE GARAGE INC.</i> 1465-0402	87, rue Lois, Hull	25 02 76
GARAGE YVON LAPIERRE INC. 1503-3418	(Bassin), Iles-de-la-Madeleine	05 05 76
GARTEK INC. 1503-2741	2214, boulevard Labelle, Lafontaine	29 04 76
GESTION AVONO LTEE	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 2301, Montréal.	07 05 76
LES GESTIONS CARMADY LTEE	225 ouest, Liège, Montréal	06 05 76
<i>CARMADY HOLDINGS LTD.</i> 1503-3616		
LES GESTIONS CLAUJAC INC. 1466-3108	Saint-Rémi	20 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
GESTION INTERNATIONALE DACA INC. <i>DACA INTERNATIONAL MANAGEMENT INC.</i> 1466-2167	175 ouest, rue Sherbrooke, bureau 102, Montréal.	12 04 76
GESTION LOMBEC LTEE 1503-4473	Longueuil	14 05 76
GESTION ROABLEY INC. <i>ROABLEY MANAGEMENT INC.</i> 1467-3438	505 ouest, boulevard Dorchester, suite 400, Montréal.	25 05 76
PIERRE GUY INC. 1502-9200	1955, chemin du Cap-Val-David	06 04 76
HABITATIONS MANERIK INC. 1467-3503	Rimouski	26 05 76
LES IMMEUBLES C.D.J. INC. <i>C.D.J. REALTIES INC.</i> 1503-0935	Montréal	12 05 76
LES IMMEUBLES H.E. LTEE 1503-3590	45, 6e Avenue, Roxboro	06 05 76
LES INDUSTRIES FARRELL INC. <i>FARRELL INDUSTRIES INC.</i> 1503-3434	1, Place Ville-Marie, suite 750, Montréal.	05 05 76
LES INSPECTIONS R.B. INC. 1466-8131	1416, Place des Quatre Vents, Saint-Félix-du-Cap-Rouge.	04 05 76
INSTALLATIONS PLATEAU LIMITEE <i>PLATEAU INSTALLATIONS LIMITED</i> 1503-4499	2, Complexe Desjardins, suite 3100, Montréal.	14 05 76
LES INVESTISSEMENTS ARA INC. 1503-0364	49, rue Pigeon, Verchères	12 04 76
LES INVESTISSEMENTS BERDUGO INC. 1502-7980	1440, ouest, rue Ste-Catherine, suite 310, Montréal.	29 03 76
LES INVESTISSEMENTS EUROFIN LTEE <i>EUROFIN INVESTMENTS LTD.</i> 1466-2860	Montréal	12 04 76
LES INVESTISSEMENTS FAYCO LTEE <i>FAYCO INVESTMENTS LTD.</i> 1466-2852	Montréal	12 04 76
LES INVESTISSEMENTS LEVY INC. <i>LEVY INVESTMENTS INC.</i> 1466-5137	Québec	22 04 76
LES ISOLATIONS FOLISI INC. 1502-4771	289, Autoroute 640, Saint-Eustache	05 04 76
JAMAMO INC. 1466-6259	1130, des Lilas, Saint-Rédempteur	27 04 76
JARDINS GREENFIELD PARK INC. <i>GREENFIELD PARK GARDENS INC.</i> 1503-4200	7470, Tunisie, Brossard	12 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES JARDINS DE SENNEVILLE LTEE 1503-2733	265, chemin Senneville, Senneville	29 04 76
JEAN MONDE INC. 1502-8871	Place Desjardins, Montréal	05 04 76
JOUETS HAUTERIVE INC. 1503-3400	600, boulevard Lafleche, Hauterive	05 05 76
A.M. KHATIB INC. 1503-0182	Montréal	12 04 76
PAUL LALONDE ET FILS INC. 1503-4143	11, rue Forget, Saint-Sauveur-des-Monts.	11 05 76
LATENDRESSE, BIJOUTIER DU CENTRE NORMANDIE INC. 1503-0778	Montréal	15 04 76
GASTON LAVIGNE INC. 1466-3454	Saint-Zénon	15 04 76
LERITO INC. 1466-5996	Sainte-Foy	26 04 76
LOCATION BRISSETTE INC. <i>BRISSETTE RENTAL INC.</i> 1466-3827	Berthierville	20 04 76
MAGASIN D'ESCOMPTE ROGER LEMAY LTEE 1502-9119	Louiseville	05 04 76
MAGASIN D'ESCOMPTE SAM FEFER LTEE <i>SAM FEFER DISCOUNTS STORE LTD.</i> 1501-7684	5891A, avenue Victoria, Montréal	15 01 76
LES MAISONS CONTEMPORAINES T.L. LTEE <i>T.L. CONTEMPORARY HOMES LTD.</i> 1465-7530	Brossard	23 03 76
MANUGES LIMITEE 1501-9508	Case postale 1902, Succ. postale «B», Montréal.	11 05 76
MARCHE CADILLAC INC. 1503-5777	3227, Cadillac, Montréal	21 05 76
MARCHE LARIVIERE & LAROSE INC. 1503-4135	1854, rue de Beauvillage, Montréal	11 05 76
MARZIMAR INC. 1503-4127	237, 65 ^e Avenue, Laval	11 05 76
MELABO INC. 1503-1354	300 est, boulevard Concorde, Laval	21 04 76
MOBILEX INC. 1466-8974	Alma	06 05 76
MONT ST-CASTIN LES NEIGES INC. 1467-2331	Pointe-Claire	20 05 76
MOULINS A TRICOT PEEL LIMITEE <i>PEEL KNIT MILLS LIMITED</i> 1503-4515	173, rue Peel, Montréal	14 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
NOUVEAUTES TOTEM INC. TOTEM NOVELTIES INC. 1464-2011	Loretteville	14 01 76
LE PAIN FREM INC. FREM BREAD INC. 1503-3459	87, chemin Petit Bois, Varennes	05 05 76
PANABITAT INC. 1503-1230	232, Bethanie, Lachute	20 04 76
PARE-CHOC & GRILLAGES LAVAL INC. LAVAL BUMPERS & GRILLS INC. 1503-3574	Montréal	06 05 76
PEPINIERE ROGER INC. ROGER NURSERY INC. 1501-5159	70 ouest, boulevard St-Jean-Baptiste, Mercier.	22 12 75
PLACEMENTS ARILYN INC. ARILYN INVESTMENTS INC. 1502-9051	50 ouest, boulevard Crémazie, suite 407, Montréal.	05 04 76
LES PLACEMENTS CHARBRO LTEE 1503-3749	359, Villeray, Montréal	07 05 76
LES PLACEMENTS DIVERSIFICO INC. 1503-2766	629, rue Mountain View, Otterburn Park.	29 04 76
LES PLACEMENTS LUCIENNE INC. 1466-5764	Montréal	26 04 76
LES PLACEMENTS PIGAU INC. 1503-2253	1317, boulevard Labelle, Blainville	27 04 76
PLANCHER DE BETON ARME DE L'EST LTEE EASTERN ARMoured FLOOR LTD. 1502-4177	5125, Côte Vertu, Saint-Laurent	04 03 76
PLOMBERIE CENTRALE INTERMUNICIPALE INC. 1503-1545	Saint-Constant	29 04 76
PLOMBERIE & CHAUFFAGE DUMAS ET ASSOCIES LTEE 1503-4952	Chemin Jamestown, Ormstown	18 05 76
LES PRODUITS NATURELS ANDRE ET RACHEL INC. 1503-1065	110, rue Vaucluse, Laval	20 04 76
QUINCAILLERIE GEORGES BENNY INC. 1467-3263	4961, Principale, Saint-Félix-de-Valois	25 05 76
RECHAPAGE COMMERCIAL G.N. INC. 1503-3004	48 A nord, St-Antoine, Granby	03 05 76
REDISTRIBUTION V.T.A. INC. V.T.A. REDISTRIBUTION INC. 1465-8603	17 sud, boulevard Bois-Francis, Victoriaville.	26 03 76
LES RENOVATIONS M.B. INC. 1503-4309	141, rue Lindsay, Sainte-Monique	12 05 76
LES RESSORTS D'AUTO DE MONTMAGNY INC. MONTMAGNY AUTO SPRINGS INC. 1466-0443	Montmagny	05 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
RESTAURANT DE MILLOS LTEE 1465-7894	600, rue William, Montréal	24 03 76
RETROMOBILE INC. 1502-9291	945, Montée Ste-Henriette, Laurentides.	06 04 76
J. ROCH INC. 1502-3633	Montée St-Elmire, Saint-Sauveur-des-Monts.	01 03 76
LA SABLIERE MAURICIENNE LTEE 1503-2170	1670, 66e Rue, Shawinigan	27 04 76
SALON NORMAND, ALAIN ET NORMAND INC. 1466-2977	Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard	14 04 76
LE SERRURIER ROBILLARD LTEE 1503-3830	7500, rue Lajeunesse, Montréal	10 05 76
SERVICES ALIMENTAIRES ROBERT INC. 1503-3731	6331, 3e Avenue, Rosemont	07 05 76
SERVICES DE GESTION SANMIR INC. <i>SANMIR MANAGEMENT SERVICES INC.</i> 1503-3251	4, Place Ville-Marie, suite 512, Montréal.	04 05 76
SHERTEK INC. 1465-5146	Sherbrooke	22 04 76
SILENCIEUX STE-ROSE INC. <i>STE-ROSE MUFFLERS INC.</i> 1503-3822	221, boulevard Labelle (Sainte-Rose), Laval.	10 05 76
SOCIETE DE GESTION LAPORAC LTEE <i>LAPORAC HOLDINGS COMPANY LTD.</i> 1501-9052	Montréal	27 01 76
LA SOCIETE DE PLACEMENTS ET DE CONSULTATION BERTGER INC. <i>BERTGER INVESTMENTS AND CONSULTING COMPANY INC.</i> 1501-8088	3414, avenue Park, Montréal	19 01 76
SOFAB INC. 1465-6524	Lavaltrie	16 03 76
SOMACH INC. 1503-0174	610, rue Fontainebleau, Duvernay, Laval.	12 04 76
STAMTEX INC. 1481-0469	7595, boulevard St-Laurent, Montréal ...	24 11 75
STATION - SERVICE C.P. INC. 1464-9800	13200 est, Sherbrooke, Montréal	19 02 76
STATION-SERVICE FERNAND THERIAULT INC. <i>FERNAND THERIAULT SERVICE STATION INC.</i> 1503-4416	4950, rue Bannentyne, Verdun	13 05 76
STATION-SERVICE LAURENT TREMBLAY LTEE 1502-7162	Montréal	24 03 76
STATION DE SERVICE PAUL VENNE INC. <i>PAUL VENNE SERVICE STATION INC.</i> 1461-5561	Val-d'Or	06 06 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES SYSTEMES D'ALARME UNIVERSELS INC. 1464-6319	Trois-Rivières	05 02 76
TAPIS SEBASTIEN INC. 1503-4051	Brossard	11 05 76
TAVERNE DAIGNEAULT INC. DAIGNEAULT TAVERN INC. 1464-2870	2073, rue de l'Église, Montréal	22 01 76
TELEVISION R. CARDIN INC. 1466-9709	10, rue Ouimet, Sainte-Agathe-des-Monts.	11 05 76
TENUE DE LIVRES C.M. INC. 1503-0356	Joliette	12 04 76
LES TERRASSES PEMBINA LTEE 1503-5454	Montréal	20 05 76
TOYOBEK INC. 1466-2621	Québec	13 04 76
TRANSPORT E. GRONDIN INC. 1503-2204	2000, Bossuet, Montréal	27 04 76
TRANSPORT R. & A. LAFLAMME INC. 1466-4429	161, St-Georges, Sainte-Agathe	22 04 76
TRIDECOR INC. 1466-2142	5555, 3e Avenue, Charlesbourg	12 04 76
VEL & ELKAS INC. 1466-6978	601, rue Conseil, Sherbrooke	03 05 76
VIANDE EN GROS BENOIT LTEE 1502-7964	5404 est, rue Jean-Talon, Montréal	29 03 76

64741-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DES AGENTS DE L'AIDE SOCIALE DE LA REGION ADMINISTRATIVE DE MONTREAL-RIVE-SUD INC. 1503-4648	2431, rue Boulard, Longueuil	17 05 76
ASSOCIATION DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA REGION DE COWANSVILLE INC. 1466-2894	Cowansville	12 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES GOLFEUSES, SECTION DU QUÉBEC <i>CANADIAN LADIES' GOLF ASSOCIATION, QUEBEC BRANCH</i> 1503-2527	505 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	29 04 76
ASSOCIATION DES CITOYENS DE JONQUIERE 1461-3988	Arvida	12 08 75
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA RESIDENCE DUPUIS 1503-2337	1570, St-Thimothée, Montréal	27 04 76
ASSOCIATION DES EDUCATEURS GRECS DU QUÉBEC <i>ASSOCIATION OF GREEK EDUCATORS OF QUEBEC</i> 1365-7671	8186, rue Wiseman, Montréal	11 06 75
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN URETHANE GICLEE DU QUÉBEC INC. 1503-4622	580, avenue McEachran, Outremont	17 05 76
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE 1466-0591	80, Frontenac, Rivière-du-Loup	09 04 76
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE LA REGION DE L'AMIANTE (A.L.F.A.R.A.) INC. 1465-4271	Rue Notre-Dame nord, Pavillon St-Joseph, Thetford Mines.	09 03 76
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES LACHUTE 1503-1727	Lachute	23 04 76
L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA RESTAURATION DU QUÉBEC INC. 1467-6605	1025 est, Curé-Poirier, Longueuil	09 06 76
ASSOCIATION REGIONALE DES CYCLISTES DE RICHELIEU-YAMASKA 1502-9697	1871, rue des Cascades, Saint-Hyacinthe.	07 05 76
ASSOCIATION REGIONALE DE PETANQUE BOURASSA 1466-3538	7760, rue Curé-Clermont, Anjou	15 04 76
ASSOCIATION SOCIALE DE LA VALLEE DE VOLTURNO . 1503-2121	Montréal	27 04 76
ASSOCIATION DE VENDEURS DE PIECES D'AUTOS USAGEES AVPAU (1976) INC. 1503-4614	10701, rue Jean-Meunier, Montréal-Nord.	17 05 76
LES ATELIERS LE MAT INC. 1503-3657	Granby	07 05 76
CAMP LE GOELAND 1503-3293	10005, rue Parthenais, Montréal	05 05 76
CARREFOUR SOCIO-CULTUREL DRUMMOND INC. 1467-0814	175, rue Ringuet, Drummondville	13 05 76
CENTRE DE CROISIERE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1465-2812	Camping Lavoie, numéro 76, Bic	01 03 76
CENTRE DE DEPANNAGE DE LAVAL INC. 1467-5441	127, boulevard des Prairies, Laval	03 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CENTRE D'ÉDUCATION PAR LE PLEIN AIR CÔTE-NORD INC. 1466-9931	Baie-Comeau	10 05 76
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DE MONTREAL 1503-4184	4364, St-Denis, bureau 500, Montréal ...	12 05 76
CENTRE SOCIAL DE ST-RODRIQUE INC. 1467-3099	4760, 1ere Avenue, Québec	26 05 76
LE CERCLE DES FERMIERES DE ST-PAUL-DU-NORD INC. 1462-7327	Saint-Paul-du-Nord.....	22 10 75
LE CLUB DE L'AGE D'OR LE BEL AGE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES 1465-9684	5, Daniel, Notre-Dame-des-Prairies	31 03 76
CLUB DE L'AGE D'OR PAUL BERNARD INC. 1464-9792	(Saint-Maurice de l'Echouerie), Gaspé ...	19 02 76
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CAMILLE INC. 1501-2230	Habitat Saint-Camille, 11025, Alfred, Montréal-Nord.	03 12 75
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-EPHREM-DE-BEAUCE..... 1465-0667	Saint-Ephrem-de-Beauce	11 05 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE VAUDREUIL	420, boulevard Roche, Vaudreuil	25 05 76
CLUB OCTOGONE S.M.A.T. INC. 1502-9770	175, rue Maurice, Saint-Eustache	09 04 76
CLUB PHILATELIQUE DE LA RIVE DU LAC INC. LAKESHORE STAMP CLUB INC. 1502-8319	328, 39e Avenue, Lachine	31 03 76
CLUB DES RELATIONS AMICALES DE LA CARTONNERIE KRUGER LTD. 1465-2176	5845, Place Turcot, Montréal	27 02 76
CLUB SOCIAL INTER-CARAIBES INC. INTER-CARIBBEAN SOCIAL CLUB INC. 1466-2654	5, rue Brittany, Mont-Royal	13 04 76
CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE QUEBEC INC. 1466-2191	Québec	12 04 76
CLUB SOCIAL SOCABLI		02 06 76
LE CLUB SOCIAL DU 3IEME AGE DES PIONNIERS DE ST-JOACHIM 1465-4511	172, rue de l'Eglise, Saint-Joachim	20 05 76
CLUB DE VELO DU NORD	Baie-Comeau	13 05 76
COMITE DE CITOYENS DE DOLBEAU INC. 1466-3009	Dolbeau	14 04 76
COMITE DE LOISIR LES JOYEUX COPAINS DE LONGUEUIL 1502-0332	300 est, St-Charles, Longueuil	06 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
COMITE SOCIAL DE BELLE ANSE INC. 1464-9784	Percé	19 02 76
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS STE-ROSE INC. 1465-4552	169, rue Roseval, Sainte-Rose, Laval	10 03 76
LA COMPAGNIE THEATRALE ET CULTURELLE LA SCENE VIVANTE <i>THE LIVING STAGE CULTURAL AND THEATRICAL COMPANY</i> 1465-8892	5830, Prince-Rupert (Auteuil), Laval	04 05 76
CONSEIL DE QUARTIER LE REPERE DE SHAWINIGAN INC. 1465-1038	2272, Laval, Shawinigan	20 04 76
CORPS DE TROMPETTES LES OLYMPIQUES DE MONT-LAURIER INC. 1502-4839	Mont-Laurier	09 03 76
CORPORATION D'HABITATION JEANNE MANCE <i>JEANNE MANCE HOUSING CORPORATION</i> 1501-2172	2072, rue Jeanne-Mance, Montréal	02 12 75
CORPORATION DES LOISIRS ET SPORTS DE ROQUEMAURE INC. 1465-4941	Roquemaure	06 05 76
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DE LA MITIS INC. 1463-7920	1292, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli	18 12 75
FEDERATION DES CLUBS D'ELEVEURS DE PETITS ANIMAUX DU QUEBEC 1465-1053	27, des Peupliers, Loretteville	27 02 76
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ORGANISMES DE SECURITE AQUATIQUE ET DE SAUVETAGE INC. <i>QUEBEC FEDERATION OF WATER SAFETY AND LIFE SAVING ORGANIZATIONS INC.</i> 1503-6130	Montréal	26 05 76
LES FEMMES FORESTIERES DU TEMISCOUATA INC. 1466-9774	30C, rue Bérubé, Cabano	10 05 76
FESTIVAL ANJOU INC. 1466-1995	7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Anjou	09 04 76
LA FONDATION DES ARTS DE L'ANCIENNE BOURSE <i>THE OLD EXCHANGE ARTS FOUNDATION</i> 1502-9788	Montréal	09 04 76
FONDATION SAISON NOUVELLE 1466-8123	1496, rue de Callières, Québec	04 05 76
FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL 1503-3061	355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	03 05 76
GARDERIE CHATON 1464-4694	Mascouche	02 06 76
GARDERIE PINOCCHIO INC. 1465-2317	5970 est, rue Sherbrooke, Montréal	02 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES HABITATIONS POINTELIÈRES INC. 1502-7279	500, boulevard St-Jean-Baptiste, suite 202, Pointe-aux-Trembles.	25 03 76
LA LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA (QUÉBEC) THE AIR CADET LEAGUE OF CANADA (QUÉBEC) 1502-9705	5276 ouest, rue Sherbrooke, chambre 211, Montréal	08 04 76
LOISIRS CHARLEBEL INC. 1465-7688	106, St-Charles, Saint-Augustin	22 03 76
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA RÉGION DE STE-ANNE- DE-LA-PÉRADE 1465-6953	Sainte-Anne-de-la-Pérade	22 03 76
TROUPE FOLKLORIQUE LES PIEDS LÉGERS DE LAVAL, INC. 1501-2198	131, Cologne, Laval	03 12 75
UNITÉ DOMREMY BROME MISSISQUOI	Route 215 sud, Brome	12 04 76
1466-0815		
UNITÉ POINT DE DÉPART INC. 1465-3877	Joliette	08 03 76

64741-0

Le directeur du service des compagnies
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettre patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
JEAN-GILLES DUMAS INC. 1463-9744	Linière	05 01 76	Corrigeant le nom «LES INDUSTRIES J.G.D. INC.» par «JEAN-GILLES DUMAS INC.».
GABELDEL INC. 1466-8115	20, rue Sous le Fort, Québec.	04 05 76	Corrigeant le nom «LA BOUTIQUE J.P. GAGNON INC.» par «GABELDEL INC.».
SOCABLI, SOCIÉTÉ DE CABLODISTRIBUTION LARIMDA INCORPORÉE 1466-2845	Québec	15 04 76	Corrigeant le nom «SOCABLI, SOCIÉTÉ DE CABLODISTRIBUTION LARINDA INCORPORÉE» par «SOCABLI, SOCIÉTÉ DE CABLODISTRIBUTION LARIMDA INCORPORÉE».

64741-0

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de			L.P.S.			Modifications
	constitution			Date			
ACIER GENDRON LTEE GENDRON STEEL LTD. 1117-7623	12	03	57	02	03	76	1. Changeant le nom—Ancien nom: LAURENT GENDRON LTEE; 2. Etendant les objets;
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUEBEC INC. QUEBEC PROVINCIAL HOME BUILDERS ASSOCIATION INC. 1332-6509	06	12	62	04	06	76	1. Etendant les pouvoirs; 2. Augmentant la valeur des biens immobiliers.
BOBOIS LTEE BOBOIS LTD. 1216-2947	15	04	71	08	06	76	Modifiant le capital.
CIMENT INDEPENDANT INC. INDEPENDENT CEMENT INC. 1337-9003	13	10	72	04	06	76	1. Augmentant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
CLUB SOCIAL DES POSTIERS DE QUEBEC INC. 1280-5842	22	10	69	21	04	76	Etendant les pouvoirs.
COMPAGNIE D'ACIER J.A. LTEE J.A. STEEL CO. LTD. 1193-6994	14	01	63	22	04	76	Changeant le nom—ancien nom: ALL STEEL PRODUCTS COMPANY LTD.
M. D'AGOSTINO LTEE M. D'AGOSTINO LTD. 1330-8200	16	04	73	06	05	76	Etendant les pouvoirs.
L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE LAURENTIDE LTEE LAURENTIDE SNOW REMOVAL LTD. 1282-0262	08	09	69	27	05	76	Etendant les pouvoirs.
LES ENTREPRISES COMMERCIALES AU SOLEIL INC. SUNSHINE COMMERCIAL ENTERPRISES INC. 1330-2229	29	05	73	05	03	76	Changeant le nom—ancien nom: RESTAURANT CHEZ FERGY INC. — FERGY'S RESTAURANT INC.
LES ENTREPRISES RUSTIK INC. 1145-2695	16	01	64	10	05	76	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES VERDI INC. 1193-3520	27	10	69	05	05	76	Etendant les objets.
A. FAUSTIN COMPAGNIE LIMITEE A. FAUSTIN COMPANY LIMITED 1117-7920	22	12	52	18	03	76	Modifiant le capital.
GEOFFRION, ROBERT & GELINAS LTEE ... GEOFFRION, ROBERT & GELINAS LTD. 1297-0711	25	11	69	16	03	76	1. Changeant le nom—ancien nom: A.E. OSLER, GEOFFRION, NORRIS & GELINAS INC; 2. Changeant le nombre des administrateurs de 26 à 16.

Nom	Date de constitution			L.P.S. Date			Modifications
HIPPODROME BROMONT INC. <i>BROMONT RACEWAY INC.</i> 1465-9916	05	04	76	05	05	76	Etendant les objets.
LES INDUSTRIES CARNAVAL DE QUEBEC INC. 1340-5600	26	09	73	27	01	76	Etendant les pouvoirs.
LES INVESTISSEMENTS D'AVIGNON INC. ... <i>D'AVIGNON INVESTMENTS INC.</i> 1134-6798	08	03	65	13	11	75	Changeant le nom—ancien nom: LA CIE C.B.S. BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (QUEBEC) INC. — <i>C.B.S. LUMBER & BUILDING SUPPLIES (QUEBEC) INC.</i>
LES JARDINS DE MERICI INC. 1275-3489	10	06	71	30	03	76	Modifiant le capital.
LE MAGASIN DES AVICULTEURS INC. 1170-2578	05	11	58	24	11	75	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
MEUNERIE LEDUC INC. 1214-3509	26	03	71	09	02	76	Modifiant le capital.
MORAMA LTEE 1250-3066	22	12	61	05	05	76	Changeant le nom—ancien nom: CREVIER AUTOMOBILES RIMOUSKI LTEE.
LES OEUVRES DU CLUB KINSMEN DE QUEBEC INC. 1269-9492	24	03	45	18	05	76	Modifiant les lettres patentes.
LES PETROLES PIERRE HOTTE INC. <i>PIERRE HOTTE PETROLEUM INC.</i> 1337-7692	05	06	73	07	04	76	Etendant les pouvoirs.
POUDRIER & BOULET LIMITEE 1156-8532	30	03	26	20	05	76	Modifiant le capital.
RESTAURANTS ET PLATS CUISINES LAURENTIDES LTEE <i>LAURENTIDES RESTAURANT AND DELICATESSEN LTD.</i> 1480-4207	16	10	75	13	04	76	1. Changeant le nom—ancien nom: BRAS- SERIE PONT-VIAU LTEE — <i>PONT- VIAU BRASSERIE LTD.</i> ; 2. Etendant les pouvoirs.
SIDBEC-FERUNI INC. 1336-5713	03	08	73	03	05	76	Etendant les pouvoirs.
SIDBEC-NORMINES INC. 1465-7159	25	03	76	08	06	76	1. Changeant le nom—ancien nom: JONRAY INC.; 2. Augmentant le capital; 3. Modifiant les objets; 4. Modifiant les dispositions des lettres paten- tes.
TELE-CABLE BOUCHERVILLE INC. 1144-0369	21	12	65	07	05	76	Modifiant le capital.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

**Avis de correction
(Lettres patentes supplémentaires)**

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires de la corporation ou compagnie suivante:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
GARAGE MOUSSEAU & NOEL INC. 1463-6948	18 12 75	01 04 76	Corrigeant le nom «GARAGE ROUSSEAU & NOEL INC.» par «GARAGE MOUSSEAU & NOEL INC.».

64741-o

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES AGENCES DE VENTE J.P. LONGLADE LTEE J.P. LONGLADE SALES AGENCIES LTD. 1355-8689	12 02 74	51, avenue Rosedale, Dollard-des-Ormeaux.	9494, boulevard St-Laurent, suite 601, Montréal.
L'ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA MAURICIE INC. 1242-7647	23 04 65	304, rue St-Georges, Cap-de-la-Madeleine.	768, 4e Rue, chambre 101, Shawinigan.
BEAUVAIS & LUSIGNAN INC. 1237-3072	20 01 65	2261, chemin Rockland, suite 104, Mont-Royal.	1100 est, boulevard Crémazie, suite 801, Montréal.
CONSTRUCTION ARBRE VERT INC. GREEN TREE CONSTRUCTION INC. 1365-2482	01 05 75	465, rue St-Jean, suite 702, Montréal.	67, boulevard d'Anjou, Châteauguay.
CONSTRUCTION LEON CROTEAU INC. 1464-1674	16 01 76	462, rue Comtois, Saint-Hyacinthe.	462, rue Comtois, Otterburn Park.
LES ENTREPRISES B.G.R. LTEE B.G.R. ENTERPRISES LTD. 1219-5921	22 10 71	Montréal	54, rue Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée.
LES ENTREPRISES SERGE BADEAUX INC. 1480-6665	31 10 75	1500 est, boulevard De Maisonneuve, suite 400, Montréal.	314, rue Rivermere, Saint-Lambert.
MATTEO GATTUSO LIMITEE MATTEO GATTUSO LIMITED 1114-4177	12 08 66	190 ouest, rue Sauvé, Montréal.	500, rue Wright, Saint-Laurent.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
GESTION I.M.J. GARFINKLE LTEE <i>I.M.J. GARFINKLE HOLDINGS LTD.</i> 1369-9665	08 10 74	1, Place Ville-Marie, bureau 1540, Montréal.	42, chemin Heath, Hampstead.
LOCATION A. & D. INC. 1355-7483	07 12 73	Montréal	11650 est, boulevard Métropolitain, Pointe-aux-Trembles.
LES OEUVRES DU CLUB KINSMEN DE QUEBEC INC. 1269-9492	24 03 45	Québec	3360, Rochambeau, Sainte-Foy.
SABB INC. 1205-6016	14 02 68	Québec	276, rue St-Jacques, suite 901, Montréal.
SOCIETE D'ADMINISTRATION M.O.T.T. INC. maintenant connu sous le nom de CENTRE MEDICAL DE BEDFORD INC. 1480-7994	10 11 75	Montréal	Place d'Estrée, Bedford.

64741-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
AGENCE DE PUBLICITE ARDEK LTEE <i>ARDEK PUBLICITY AGENCY LTD.</i> 1303-4178	Montréal	Initial, 1967, 1968, 1970 à 1975 incl.
AMERICAN ASBESTOS URANIUM CORPORATION (No Personal Liability) 1290-4280	Montréal	Initial, 1953 à 1975 incl.
ATLAS FURNITURE SALES INC. 1234-7654	Montréal	1963, 1964, 1965, 1967 à 1975 incl.
BUYRITE INVESTMENT INC. 1467-5797	Montréal	Initial, 1958 à 1975 incl.
LE CHEF DES PIZZAS INC. <i>THE PIZZA CHEF INC.</i> 1295-8724	Montréal	Initial, 1967 à 1975 incl.
CLUB TEMPA FISH AND GAME CLUB 1467-4956	Amos	Initial, 1956 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CONSERVATOIRE INTERNATIONAL DE MUSIQUE INC. INTERNATIONAL CONSERVATORY OF MUSIC INC. 1340-3233	Sainte-Adèle	Initial, 1974 et 1975
DATA COURIER SERVICE LTD. 1249-7939	Montréal	1973 à 1975 incl.
FOURNITURES DE BUREAU ET PAPETERIE APOLLON INC. APOLLO OFFICE & STATIONERY SUPPLIES INC. 1233-2375	Montréal	Initial, 1970 à 1975 incl.
FOX SALES & SERVICE CENTRE LTD. 1123-5678	Lachine	1968-1971 à 1975 incl.
GARAGE PHILIPPE BOULANGER INC. 1261-9219	Sainte-Hénédine	1968 à 1975 incl.
LAURENT HEROUX INC. 1334-2381	Sorel	Initial, 1973 à 1975 incl.
HOTEL DE LA BAIE LIMITEE	Rigaud	1972 à 1975 incl.
IMMEUBLES C.G.L. INC. 1334-3589	Matagami	Initial, 1974 et 1975 incl.
IMPERMEABILISATION G.D. INC. 1206-4861	Vanier	Initial, 1971 à 1975 incl.
INVESTISSEMENTS NORDIQUES INC. NORDIC INVESTMENTS INC. 1324-1773	Québec	1972 à 1975 incl.
KELLY LAND DEVELOPMENT CO. LTD. 1269-7124	New Glasgow	Initial, 1975
LAC DES DEUX MONTAGNES YACHTING CLUB INC. LAKE OF TWO MOUNTAINS YACHTING CLUB INC. 1316-0577	Pointe-Calumet	Initial, 1962 à 1975
LAC SAUTERELLE CLUB INC. 1270-6396	Punxsutawney	Initial, 1961 à 1975 incl.
ROSARIO LECLERC CONSTRUCTION INC. 1282-8901	Granby	Initial, 1961, 1965 à 1975 incl.
LA LIGUE DES PROPRIETAIRES DE BEAUHARNOIS INC. 1295-2131	Beauharnois	Initial, 1962 à 1975 incl.
MONPA INC. 1276-3637	Québec	Initial, 1971 à 1975 incl.
NEOP INC. 1277-4972	Montréal	Initial, 1972 à 1975 incl.
YVES PERRIER INC. 1275-2440	Saint-Jean	Initial, 1971-1973 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
PLASTIBETON LTEE 1314-0512	Otterburn Park	Initial, 1965 à 1975 incl.
LES PRODUCTIONS SORPES INC. 1191-5972	Saint-Bruno	1957-1961 à 1975 incl.
R & S ROY AUTO INC. 1283-0907	Saint-Georges	1973-1974 et 1975
LA SALLE DE QUILLES CHAMPLAIN INC. . CHAMPLAIN BOWLING ALLEYS INC. 1113-5928	Montréal	1965, 1966, 1967, 1969, 1972 à 1975 incl.
SHEFFORD LUMBER CO. LTD. 1298-6287	Sainte-Julie Station	1957, 1964 à 1975 incl.
SOCIETE DE PROMOTION ECONOMIQUE NOUVELLE-FRANCE INC. 1319-9781	Québec	Initial, 1972 à 1975 incl.
TERGUAY INC. 1285-9468	Saint-Urbain-Premier	1970 à 1975 incl.
TURGON & PELADEAU INC. 1339-7674	Beauharnois	Initial, 1974 et 1975
VILDER-DANAN INTER DESIGN INC. 1108-8119	Mont-Royal	1974 et 1975

64741-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
CLUB DE TENNIS LATERRIERE INC.	06 11 73	40
SERVICES D'AMBULANCE GODIN LTEE	08 12 73	49

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

64741-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Association coopérative

COOPERATIVE DE GESTION FORESTIERE DES APPALACHES

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement spécial, adopté le 26 mai 1976, de l'association

coopérative «CHANTIER COOPERATIF DE STE-APOLLINE», changeant son nom en celui de «COOPERATIVE DE GESTION FORESTIERE DES APPALACHES».

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64747-0

HUBERT MARCEAU.

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA DE LONGUEUIL

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le dix-huit novembre 1975 par «LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA, CITE DE JACQUES-CARTIER», changeant son nom en celui de «CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA DE LONGUEUIL».

Québec, le 28 mai 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64750-0

HUBERT MARCEAU.

LA CAISSE POPULAIRE ST-CHRISTOPHE (LAVAL)

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 26 avril 1976, par «LA CAISSE POPULAIRE ST-CHRISTOPHE (LAVAL)» modifiant son territoire qui était «la paroisse de St-Christophe-de-Pont-Viau, excepté vers le côté nord-est, où il s'étend jusqu'aux limites de la Commission scolaire de Pont-Viau» en celui de «la ville de Laval».

Québec, le 2 juin 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64751-0

HUBERT MARCEAU.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-SIMON DE DRUMMOND

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 22 mars 1976, par «LA CAISSE POPULAIRE DE ST-SIMON DE DRUMMOND», modifiant son territoire qui était «la paroisse St-Simon-de-Drummond» en celui de «Ville de Drummondville-Sud, cité de Drummondville; Cantons Unis de Wendover et Simpson; village Saint-Germain-de-Grantham; paroisse Saint-Germain-de-Grantham; Grantham-Ouest; paroisse Saint-Majorique-de-Grantham; paroisse Saint-Joachim-de-Courval; village Saint-Cyrille et Saint-Nicéphore et Wickham».

Québec, le 2 juin 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64752-0

HUBERT MARCEAU.

LA CAISSE POPULAIRE DE VALCOURT

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 13 avril 1976, par «LA CAISSE POPULAIRE DE VALCOURT» modifiant son territoire qui était «la paroisse St-Joseph-d'Ely» en celui de «ville de Valcourt, municipalité du Canton de Valcourt et les municipalités de Maricourt, Béthanie et de Lawrenville».

Québec, le 3 juin 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64753-0

HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — Accordés**Joseph Roland Albert Bourgon**

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1922-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Roland Albert Laframboise en celui de Joseph Roland Albert Bourgon.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Marie Agnès Gisèle Desjeans

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1923-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Agnès Gisèle Larche en celui de Marie Agnès Gisèle Desjeans.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Peter Harmon

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1924-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Peter Hershcovitch en celui de Peter Harmon.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Joseph André Gaétan Hébert

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1925-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph André Gaétan Lefebvre en celui de Joseph André Gaétan Hébert.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Michèle Lacasse

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1926-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Michèle Beauchamp en celui de Michèle Lacasse.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Marie Huguette Rose Danièle Lamarche

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1927-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Huguette Rose Danièle en celui de Marie Huguette Rose Danièle Lamarche.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Marie Aline Jocelyne Lepage

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1928-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Aline Jocelyne Gauthier en celui de Marie Aline Jocelyne Lepage.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Jean Louis Michel Lépine

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1929-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Jean Louis Michel Ricard en celui de Jean Louis Michel Lépine.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Dorothy Lev

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1930-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Dorothy Leschinski en celui de Dorothy Lev.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Harvey Jacob Lev

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1931-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Harvey Jacob Leschinski en celui de Harvey Jacob Lev.

Québec, le 10 juin 1976.

Le sous-ministre de la justice,

ROBERT NORMAND, C.R.

64743-o

Joseph Claude André Longpré

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1932-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Claude André St-Amant en celui de Joseph Claude André Longpré.

Québec, le 10 juin 1976.

64743-o

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Jean Claude Parent

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1933-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Jean Claude Allison en celui de Joseph Jean Claude Parent.

Québec, le 10 juin 1976.

64743-o

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Vital Rémi Richard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1934-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le

changement de nom de Joseph Vital René Richard en celui de Joseph Vital Rémi Richard.

Québec, le 10 juin 1976.

64743-o

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Alfred Paul Schryer

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1935-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Alfred Napoléon Schryer en celui de Joseph Alfred Paul Schryer.

Québec, le 10 juin 1976.

64743-o

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph François Alfred Simard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 1936-76 du 2 juin 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph François Alfred en celui de Joseph François Alfred Simard.

Québec, le 10 juin 1976.

64743-o

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — Demandes**Marie Lauréanne Laurette Nolette Beauchesne**

Avis est donné par les présentes que Marie Lauréanne Laurette Nolette Beauchesne, résidante et domiciliée à 46, rue Champlain, Victoriaville, province de Québec, adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec une requête en vertu de la loi du changement de nom afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie Lauréanne Doris Nolette Beauchesne.

Arthabaska, ce 14 juin 1976.

64787-26-2-o

Les procureurs de la requérante,
MOISAN, BELLAVANCE, AUBERT,
LEMELIN & LABBÉ.

Marie-Éléonore-Christine Bianco

Avis est donné que Marie-Éléonore-Christine Bianco, domiciliée au 87, Dorchester Sud, app. C-106, Québec, district de Québec, célibataire, a déposé une requête auprès du ministre de la justice de la province de Québec pour changer son nom de Marie-Éléonore-Christine Bianco en celui de Marie-Jeanne White et qu'à défaut de toute opposition auprès dudit ministre, ce dernier recommandera au lieutenant-gouverneur d'effectuer ledit changement de nom.

Québec, ce 10 mai 1976.

64735-25-2-o

Les procureurs de la requérante,
PICARD, MARINEAU & DESLAURIERS.

Joseph Égide Cantin

Avis est par la présente donné que Joseph Égide Cantin, résidant au 190, avenue des Écoles, Normandin, district de Roberval, demandera au ministre de la justice d'adopter un décret pour changer son nom en celui de Joseph Égide Gilles Cantin. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 28 mai 1976.

64773-26-2-o

Les procureurs du requérant,
SIMARD, BRODEUR & GIRARD.

Marie Suzanne Dansereau

Avis est par la présente donné que Marie Suzanne Dansereau, présentement sans emploi, domiciliée et résidant au 2630, rue Aylwin, app. 2, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Marie Suzanne Turcot.

64754-26-2-o

Les procureurs de la requérante,
TRUDEL, LABERGE & TOULET.

Laurent Éthier

Laurent Éthier, sans emploi, résidant et domicilié au numéro 4694, rue Garnier, dans la ville et le district de

Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Boissonnault.

Montréal, le 8 juin 1976.

Les procureurs du requérant,
MES POIRIER, ST-PIERRE &

64755-26-2-o

PRESCOTT, *avocats.*

Joseph Albert Alfred Roland Gagnon

Avis est par la présente donné que Joseph Albert Alfred Roland Gagnon, domicilié au 397, rue Gaudreault, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret pour changer son nom en celui de Laurent Gagnon. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 11 juin 1976.

Les procureurs du requérant,

64756-26-2-o ROY, DUCHESNE, PÉRIGNY & CÔTÉ.

Denis Lambert

Prenez avis que monsieur Denis Lambert, domicilié et résidant au 3535, rue Papineau, app. 1102, à Montréal, présentera au ministre de la justice, une requête pour changer son nom de Denis Lambert en celui de Denis David.

Le procureur du requérant,

64757-26-2-o

RICHARD LORD, *avocat.*

Joseph Serge Robert Lupien

Avis est donné par les présentes, que Joseph Serge Robert Lupien, domicilié et résidant au 63, 5e Rue, Laval-des-Rapides, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Serge Robert Bhéret.

Laval, ce 4 juin 1976.

Les procureurs du requérant,

64676-25-2-o

SAINT-AUBIN, LONDÉI,
CHARBONNEAU & LACROIX.

James Corbet MacDonald

Avis est donné que James Corbet MacDonald demeurant au 1520, avenue Jolliet, Ville Laval, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de James Corbet MacDonald en celui de James Corbet McDonald.

Le procureur du requérant,

64677-25-2-o

HARVEY TOLCH.

Adeline Mailly

Avis est donné que Adeline Mailly domiciliée au 2227, Champfleury, app. 2, Québec, district de Québec, célibataire, a déposé une requête auprès du ministre de la justice de la province de Québec pour changer son nom de Adeline Mailly en celui de Lyne Mailly et qu'à défaut de toute opposition auprès dudit ministre, ce dernier recommandera au lieutenant-gouverneur d'effectuer ledit changement de nom.

Québec, ce 29 avril 1976.

Les procureurs de la requérante,

64678-25-2-o

PICARD, MARINEAU, DESLAURIERS,

Paula Marie Meisenheimer

Avis est par la présente donné que Paula Marie Meisenheimer, célibataire, résidant et domiciliée à 2157, rue Depatie, Ville St-Laurent, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Paula Marie Shute.

Les procureurs de la requérante,

64679-25-2-o

STEIN & STEIN.

Roger Fernand Muntwiler

Avis est donné que Roger Fernand Muntwiler, horloger, du 729 A, Bloomfield, Montréal, s'adressera au ministre de la justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Roger Fernand Wiler.

Le procureur du requérant,

64713-25-2-o

GILLES BOILEAU, *avocat.*

Marie Blanche Gratia Neault

Avis est donné que Marie, Blanche, Gratia Neault, invalide-ménagère, domicilié et résidant à 3215, boulevard des Forges, appartement 1, cité et district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie-Rose Blanche Gratia Neault.

Trois-Rivières, le 4 juin 1976.

Les procureurs de la requérante,

64712-25-2-o

LANGEVIN VIGEANT & al.

Raymond Roy

Raymond Roy, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au numéro 331, rue Gilford, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Roy Gauthier.

Montréal, le 8 juin 1976.

Les procureurs du requérant,

64758-26-2-o

MES POIRIER, ST-PIERRE &
PRESCOTT, *avocats.*

Claude Savoie dit Bujold

Avis vous est donné que monsieur Claude Savoie, dit Bujold, domicilié au 919 de la rue Pacific à Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Claude Bujold.

Montréal, le 4 juin 1976.

Les procureurs du demandeur,

BAATZ, SYLVESTRE,
CYR & COHEN.

64759-26-2-o

Albinas Snapkauskas

Avis est donné que Albinas Snapkauskas, Sergent, domicilié et résidant au numéro 1, Ecclestone Place dans la ville de Kirkland, district judiciaire de Montréal s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Albinas Aubie. Montréal, ce 31 mai 1976.

Les procureurs du requérant,

CANNON, LEMELIN, ROURKE.

64736-25-2-o

Compagnies — Loi des**Demandes d'abandon de charte****ART ET GALERIE SNOWDON INC.**

Avis est par les présentes donné que «ART ET GALERIE SNOWDON INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, le 15e jour de juin, 1976.

La secrétaire,
PATRICIA HEITER.

64789-o

CAPITAL EQUIPMENT LIMITED

Avis est donné que la compagnie «CAPITAL EQUIPMENT LIMITED», dûment constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de St-Laurent, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Signé à St-Laurent, ce 21e jour de juin 1976.

Le secrétaire,
J. McNALLY.

64801-o

LA CIE EXPOSITION DU MEUBLE INC.

Avis est par les présentes donné que «LA CIE EXPOSITION DU MEUBLE INC.», corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Québec, district de Québec, fera application auprès du ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, confor-

mément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Québec, ce 9e jour du mois de juin 1976.

La secrétaire,
DAME PAUL GAGNON,
(YVETTE RODRIGUE).

64760-o

FOBERT MARINE CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «FOBERT MARINE CONSTRUCTION INC.», demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Valleyfield, ce 28 mai 1976.

Le procureur de la compagnie,
ME ODETTE PERRON.

64784-o

FOUNDATION-SCOTTISH PROPERTIES LTD.

Avis est par les présentes donné que «FOUNDATION-SCOTTISH PROPERTIES LTD.», une corporation incorporée sous la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, soumettra au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec une requête pour l'abandon de sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Toronto, Ont., ce 7e jour de juin 1976.

(Sceau)
64765-o *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG, avocats.

4101 SHERBROOKE STREET WEST INC.

Avis est par les présentes donné que «401 SHERBROOKE STREET WEST INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, fera une de-

mande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 10e jour de juin 1976.

64762-o *Le secrétaire,*
A. M. HENDERSON.

MAGASIN D'ALIMENTS HUIT-A-ONZE LTEE

Prenez avis que la compagnie «MAGASIN D'ALIMENTS HUIT-A-ONZE LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

64761-o *Le secrétaire,*
RAYMOND HUOT.

LE MARCHÉ PUBLIC DE GRANBY INC.

Prenez avis que la compagnie «LE MARCHÉ PUBLIC DE GRANBY INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

64783-o *La présidente,*
MME BERTHA DUHAMEL.

SAN BERNARDO LTEE

Avis est donné que «SAN BERNARDO LTEE», une compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal,

s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières du Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 15e jour de juin 1976.

64788-o *Le secrétaire,*
NICOLAS MATEESCO MATTE.

PROMED INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «PROMED INC.», incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 11 juin 1976.

64766-o *Les procureurs de la compagnie,*
LÉGER, ROBIC, ROULEAU,
PICHETTE & RICHARD.

VRAC-MAR INC.

Prenez avis que la compagnie «VRAC-MAR INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

64763-o *Le procureur de la compagnie,*
ME JEAN-PIERRE ROY.

Compagnies étrangères — Permis

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ABEILLE ET PAIX

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ABEILLE ET PAIX» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Fidusco

Ltd., 2501, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 2501, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

64741-o *Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*
ALBERT JESSOP.
1465-8025

Curatelle publique

Succession Georges-Henri Bordeleau

Succession de Georges-Henri Bordeleau, en son vivant de 163 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, décédé le 28 août 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous,

le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64770-o

Succession Madame Léonie Carrier

Succession de Carrier, Madame Léonie, en son vivant de 3781, Notre-Dame ouest, Montréal, décédée le 22 octobre 1971.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64767-0

Succession Leone Comeau

Succession de Comeau, Leone, en son vivant de 315, rue Lindsay, Drummondville, décédé le 16 juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64791-0

Succession Ghislain Pagé

Succession de Pagé, Ghislain, en son vivant de 966, boulevard St-François, Jonquière, décédé le 9 mai 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64790-0

Succession Paul Pelchat

Succession de Pelchat, Paul, en son vivant de 6837, boulevard St-Michel, Montréal, décédé le 6 février 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64771-0

Succession Edgard Plourde

Succession de Edgard Plourde, en son vivant de 1607, boulevard St-Laurent, appartement 5, Montréal, Québec, décédé le 20 août 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64772-0

Succession Daniel Tremblay

Succession de Tremblay, Daniel, en son vivant de St-Paul-du-Nord, comté Saguenay, décédé le 7 décembre 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64746-0

Liquidation — Loi de la**PLACEMENT «BARON» LIMITEE**

Avis est donné que la compagnie «PLACEMENT «BARON» LIMITEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 20 mars 1962, avec siège social au numéro

1916 ouest, Dorchester, Montréal, a été dissoute le 31 mai 1976, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64749-0

1288-3724

Ministère des affaires municipales

Ville de Malartic

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Malartic.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.
Québec, le 2 juin 1976.

64745-0 *Le ministre des affaires municipales,*
VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances

HERITAGE LIFE ASSURANCE COMPANY HERITAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

*Avis d'émission de permis et de
certificat d'enregistrement*

Avis est donné par les présentes que «HERITAGE LIFE ASSURANCE COMPANY — HERITAGE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE», enregistrée sous le numéro 783, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2767 qui l'autorise à compter du 1^{er} mai 1976, à effectuer dans la province des contrats relatifs aux genres d'assurance suivants: Vie; Accident; Maladie, limités à l'assurance individuelle.

Le siège social de la compagnie est situé à 25 ouest, rue King, Toronto, Ontario.

La compagnie a nommé monsieur Jean Roger, 5, Place Ville-Marie, Montréal, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 2 juin 1976.

64689-25-2-0 *Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*
ROGER-A. CAMARAIRE.

Compagnies et fidéicommiss

UNITED TRUST COMPANY LA COMPAGNIE DU TRUST UNI

Avis de changement d'adresse du bureau principal

Avis est donné que «UNITED TRUST COMPANY — LA COMPAGNIE DU TRUST UNI», une compagnie constituée par lettres patentes émises en conformité

de «The Loan and Trust Corporations Act», de l'Ontario, le 13 août 1964, et ayant son siège social à Toronto (Ontario), a déménagé son bureau principal au Québec, du 2015, rue Peel, Montréal, au 1155 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

64774-0 *Le secrétaire,*
ARTHUR H. CLAIRMAN.

Ministère du revenu

En vertu de l'article 789(2) de la Loi sur les impôts, le ministre peut publier un avis d'annulation sans délai, dans le cas d'une radiation en conformité avec les prescriptions des articles 787(A) et 788 de ladite loi.

Cette annulation entre en vigueur à la date de publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Nom	No d'enregistrement	Genre
Domtar New-Sprint Limited Employees' Charity Trust a/s Domtar Limitée, B.P. 7210, Mtl, Qué.	0302240-75-08	Fiducie
Domtar Construction Materials Ltd, Employees' Charitable Fund a/s Domtar Limitée, B.P. 7210, Mtl, Qué.	0333039-75-08	Fiducie

Régie de la langue française du Québec

Liste des organismes scolaires visés par la Loi sur la langue officielle du Québec (1974, c. 6), dont les administrés sont en majorité de langue anglaise.

Ceux de ces organismes qui, le 31 juillet 1974, rédigeaient déjà leurs avis, textes et documents officiels en anglais, doivent les rédiger à la fois en français et en anglais, à compter du 1er juillet 1976.

De plus le français et l'anglais sont les langues de communication interne de ces organismes à compter du 1er juillet 1976.

À compter de cette dernière date, ces organismes communiquent en français ou en anglais avec les autres gouvernements et avec les personnes morales.

	<i>Code de l'organisme scolaire</i>
A) Les Commissions scolaires régionales:	
Châteauguay Valley, La C.s.r. protestante de	(590)
District of Bedford, La C.s.r. protestante	(600)
Eastern Québec, La C.s.r.	(570)
Eastern Townships, La C.s.r.	(580)
Gaspésia, La C.s.r.	(560)
North Island, La C.s.r.	(620)
South Shore, La C.s.r. protestante	(630)
Western Québec, La C.s.r. protestante de	(640)
B) Les Commissions scolaires:	
Baldwin-Cartier, La C.s.	(699)
Chaleur Bay, La C.s.	(561)
Cowansville, La C.s.	(601)
Gaspé, La C.s. de	(562)
Grand Montréal, Bureau des écoles protestantes du	(739)
Greater Hull, La C.s. de	(641)
Greater Québec, La C.s. de	(571)
Greater Seven Islands, La C.s. protestante de	(573)
Lakeshore, La C.s. de	(659)
Lake St. Louis-Châteauguay, La C.s. de	(591)
Laurentian, La C.s.	(619)
Laurenvale, La C.s. protestante de	(621)
Laval, La C.s. de	(622)
Lennoxville District, La C.s. de	(581)
Littoral, La C.s. du	(689)
Norwestern Québec, La C.s. protestante de	(642)
Ormstown, La C.s. d'	(593)
Pontiac, La C.s. protestante	(643)
Richelieu Valley, La C.s.	(632)
Saguenay, La C.s. de	(100)
South Central, La C.s. protestante de	(631)
St. Francis, La C.s. protestante	(582)
St. Lawrence, La C.s. protestante	(633)

	<i>Code de l'organisme scolaire</i>
C) Les Corporations de syndicats d'écoles:	
Baie-Comeau, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de—dans le comté de Saguenay	(575)
Laurentienne, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de—dans le comté de Laurentides-Labelle	(612)
Portage-du-Fort, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de—dans le comté de Pontiac-Témiscamingue	(476)
Rouyn, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de—dans le comté de Rouyn-Noranda.	(644)
D) Les Collèges d'enseignement général et professionnel:	
Champlain: Lennoxville Québec St. Lambert	
Dawson, Montréal	
John Abbot, Pointe-Claire	
Vanier, Montréal	
E) Les Universités:	
Bishop, Lennoxville	
Concordia, Montréal	
McGill, Montréal	

Le président de la Régie de la langue française,
MAURICE FORGET.

Liste des organismes scolaires visés par la Loi sur la langue officielle du Québec (1974, c. 6) dont au moins 10% des administrés sont de langue anglaise.

Ceux de ces organismes qui, le 31 juillet 1974, rédigeaient déjà leurs textes et documents officiels en anglais, doivent les rédiger à la fois en français et en anglais, à compter du 1er juillet 1976.

	<i>Code de l'organisme scolaire</i>
A) Les Commissions scolaires régionales:	
Chambly, La C.s.r. de	(290)
Châteauguay Valley, La C.s.r. protestante de	(590)
District of Bedford, La C.s.r. protestante	(600)
Eastern Québec, La C.s.r.	(570)
Eastern Townships, La C.s.r.	(580)
Gaspésia, La C.s.r.	(560)
North Island, La C.s.r.	(620)
Outaouais, La C.s.r. de l'	(470)
South Shore, La C.s.r. protestante	(630)
Western Québec, La C.s.r. protestante de	(640)

	<i>Code de l'organisme scolaire</i>		<i>Code de l'organisme scolaire</i>
B) Les Commissions scolaires:			
Aylmer, La C.s. d'	(471)	St-Maurice, La C.s. protestante	(574)
Baldwin-Cartier, La C.s.	(699)	Vaudreuil, La C.s. de	(433)
Chaleur Bay, La C.s.	(561)	Verdun, La Commission des écoles catho- liques de	(729)
Châteauguay, La C.s. de	(452)		
Cowansville, La C.s.	(601)	C) Les Corporations de syndicats d'écoles:	
Deux-Montagnes, La C.s.	(301)	Baie-Comeau, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de – dans le comté de Saguenay	(575)
Gaspé, La C.s. de	(562)	Greenfield Park, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de – dans les comtés de Laprairie et Taillon	(296)
Grande-Hermine, La C.s. de	(063)	Laurentienne, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de – dans le comté de Laurentides-Labelle	(612)
Grand Montréal, Bureau des écoles pro- testantes du	(739)	Portage-du-Fort, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de – dans le comté de Pontiac-Témiscamingue	(476)
Greater Hull, La C.s.	(641)	Rouyn, Les syndicats d'écoles pour la municipalité de – dans le comté de Rouyn-Noranda.	(644)
Greater Québec, La C.s. de	(571)		
Greater Seven Islands, La C.s. protestante de	(573)	D) Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal	
Huntingdon, La C.s. de	(421)	E) Les Collèges d'enseignement général et professionnel:	
Île-Perrot, La C.s. de l'	(431)	Champlain: Lennoxville Québec St. Lambert	
Lakeshore, La C.s. de	(659)	Dawson, Montréal John Abbott, Pointe-Claire Vanier, Montréal	
Lake St. Louis-Châteauguay, La C.s. de	(591)		
Laurentian, La C.s.	(619)	F) Les Universités:	
Laurenvale, La C.s. protestante de	(621)	Bishop, Lennoxville Concordia, Montréal McGill, Montréal	
Laval, La C.s. de	(622)		
Lennoxville District, La C.s. de	(581)		
Littoral, La C.s. du	(689)		
Mont-Fort, La C.s.	(293)		
Northwestern Québec, La C.s. protestante de	(642)		
Ormstown, La C.s. d'	(593)		
Pontiac, La C.s. de	(475)		
Pontiac, La C.s. protestante	(643)		
Richelieu Valley, La C.s. de	(632)		
Saguenay, La C.s. de	(100)		
Sainte-Croix, La C.s.	(719)		
Sault-Saint-Louis, La C.s. du	(709)		
Schefferville, La C.s. de	(544)		
South Central, La C.s. protestante de	(631)		
St. Francis, La C.s. protestante	(582)		
St. Lawrence, La C.s. protestante	(633)		

Le président de la Régie de la langue française,
64796-o MAURICE FORGET.

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE D'ACCUEIL COLOMBO

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 2e jour de juin 1976, modifiant les lettres patentes émises le 20 février 1974.

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

LISE BACON,
1352-5639

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES DRAVEURS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 26e jour de mai 1976, à la corporation «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES POINTE-GATINEAU-TOURAINÉ», changeant son nom en celui de «CEN-

TRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
DES DRAVEURS».

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

LISE BACON,
1361-8491

64741-o

Sociétés coopératives agricoles

**COMPTOIR AVICOLE DE
SAINT-FELIX DE VALOIS**

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que la société coopérative agricole «COMPTOIR AVICOLE DE SAINT-FELIX DE VALOIS», dont le siège social était situé à St-Félix de Valois, dans le district électoral de Joliette, a été dissoute

le 9 juin 1976, conformément aux dispositions de la Loi des sociétés coopératives agricoles et de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64782-o HUBERT MARCEAU.

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire de Charlesbourg

Siège social: Ville de Charlesbourg (Charlesbourg), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Michel Paquet, directeur général, Centre administratif, 7260, boulevard Cloutier, Charlesbourg, comté de Charlesbourg, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 13 juillet 1976, pour l'achat de \$344,500 d'obligations de la commission scolaire de Charlesbourg, datées du 1er août 1976, et remboursables en série du 1er août 1977 au 1er août 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er août 1976.

Tableau d'amortissement — \$344,500 — 10 ans

Année	Capital
01 08 1977	\$47,000
01 08 1978	50,000
01 08 1979	52,500
01 08 1980	56,000
01 08 1981	20,000
01 08 1982	21,000
01 08 1983	22,500

Année	Capital
01 08 1984	24,000
01 08 1985	25,000
01 08 1986	26,500

La commission scolaire de Charlesbourg, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Charlesbourg s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public

canadien dans les soixante jours à compter du 1er août 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 07-01-60 — \$131,000; 18-04-66 — \$208,000 — renouvellement d'emprunts; 18-03-75 — \$5,500 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 13 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre adminis-

tratif, 7260, boulevard Cloutier, Charlesbourg, comté de Charlesbourg, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Charlesbourg, ce 15 juin 1976.

Le directeur général,

MICHEL PAQUET.

Centre administratif, 7260, boulevard Cloutier,

Charlesbourg (Charlesbourg), P.Q.

Téléphone: 626-5226, code 418.

64775-0

Ville de Longueuil

Comté de Chambly

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 12 juillet 1976, à l'Hôtel de ville, 100 ouest, rue St-Charles, ville de Longueuil (Chambly), P.Q., pour l'achat de \$3,000,000 d'obligations de la ville de Longueuil (Chambly), datées du 1er août 1976, et remboursables en série du 1er août 1977 au 1er août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er août 1976.

Tableau d'amortissement — \$3,000,000 — 20 ans

Année	Capital
01 08 1977	\$ 70,000
01 08 1978	76,000
01 08 1979	82,000
01 08 1980	90,000
01 08 1981	98,000
01 08 1982	105,000
01 08 1983	115,000
01 08 1984	125,000
01 08 1985	135,000
01 08 1986	148,000
01 08 1987	127,000
01 08 1988	139,000
01 08 1989	152,000
01 08 1990	166,000
01 08 1991	182,000
01 08 1992	196,000
01 08 1993	215,000
01 08 1994	235,000
01 08 1995	259,000
01 08 1996	285,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$285,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$285,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 229 — \$39,000; 298 — \$24,000; 413-73 — \$53,000 — aqueduc, égouts, voirie: 431-73 — \$39,000

— aqueduc, égouts, voirie, électricité: 432-73 — \$56,000 — travaux d'aménagement: 462-73 — \$25,000; 73-463 — \$41,000; 73-474 — \$27,000; 74-513 — \$118,000 — aqueduc, égouts, voirie, électricité: 74-540 — \$57,000 — conservation et restauration de la «Maison Braie»: 74-542 — \$20,000 — aménagement de parcs: 74-544 — \$17,000; 74-564 — \$88,000; 74-565 — \$104,000; 74-580 — \$16,000; 75-615 — \$60,000 — aqueduc, égouts voirie, électricité: 75-625 — \$1,000,000 — acquisition d'immeubles: 75-642 — \$509,000 — travaux aux usines de filtration: 75-659 — \$15,000 — voirie: 75-686 — \$249,000 — voirie: 75-710 — \$30,000 — acquisition de lot: 75-728 — \$331,000 — coût excédentaire au règlement 75-642: 76-745 — \$32,000 — coût excédentaire au règlement 74-540: 76-752 — \$50,000 — acquisition d'immeuble.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi le 12 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 100 ouest, rue St-Charles, ville de Longueuil, comté de Chambly, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Longueuil (comté de Chambly), ce 10 juin 1976.

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER.

Hôtel de ville, 100 ouest, rue St-Charles

Ville de Longueuil (Chambly) Québec.

Téléphone: 670-2220, code 514.

64744-0

Ville de Lorraine

Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Mme N.C. Brazeau, greffier, Hôtel de ville, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine (Terrebonne), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 13 juillet 1976, pour l'achat de \$712,000 d'obligations de la ville de Lorraine, comté de Terrebonne, datées du 1er août 1976, et remboursables en série du 1er août 1977 au 1er août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10¹/₂%, payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er août 1976.

Tableau d'amortissement — \$712,000 — 20 ans

Année	Capital
01 08 1977	\$ 5,000
01 08 1978	5,000
01 08 1979	6,000
01 08 1980	6,000
01 08 1981	7,000
01 08 1982	8,000
01 08 1983	9,000
01 08 1984	10,000
01 08 1985	11,000
01 08 1986	12,000
01 08 1987	13,000
01 08 1988	15,000

Année

Capital

01 08 1989	\$ 17,000
01 08 1990	19,000
01 08 1991	21,000
01 08 1992	16,000
01 08 1993	18,000
01 08 1994	19,000
01 08 1995	22,000
01 08 1996	473,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$68,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er août 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er août 1996 au montant de \$473,000 comprend un solde de \$449,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
01 08 1997	\$27.000
01 08 1998	30.000
01 08 1999	33.000
01 08 2000	37.000
01 08 2001	41.000
01 08 2002	45.000
01 08 2003	50.000
01 08 2004	56.000
01 08 2005	62.000
01 08 2006	68.000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$473.000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Lorraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: B-50 — \$662.000 — aqueduc, égouts; B-51 — \$50.000 — fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 13 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine (Terrebonne), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Lorraine (comté de Terrebonne), ce 15 juin 1976.

Le greffier,

MME N.C. BRAZEAU.

Hôtel de ville, 100, Grande-Côte,

Ville de Lorraine, (Terrebonne), Québec,

Téléphone: 621-1520, code 514.

64777-0

Ville de Saint-Jean-Chrysostome

Comté de Beauce-Nord

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Cajetan Alain, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi le 12 juillet 1976 à l'Hôtel de ville, 962, rue de l'Hôtel de ville, C.P. 130, St-Jean-Chrysostome (Beauce-Nord) P.Q., pour l'achat de \$671.000 d'obligations de la ville de St-Jean-Chrysostome (Beauce-Nord) datées du 1er août 1976 et remboursables en série du 1er août 1977 au 1er août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er août 1976.

Tableau d'amortissement — \$671.000 — 20 ans

Année	Capital
01 08 1977	\$17.000
01 08 1978	19.000
01 08 1979	21.000

Année	Capital
01 08 1980	23.000
01 08 1981	25.000
01 08 1982	28.000
01 08 1983	31.000
01 08 1984	34.000
01 08 1985	38.000
01 08 1986	42.000
01 08 1987	19.000
01 08 1988	21.000
01 08 1989	23.000
01 08 1990	26.000
01 08 1991	28.000
01 08 1992	31.000
01 08 1993	35.000
01 08 1994	38.000
01 08 1995	43.000
01 08 1996	129.000

En plus, les modalités suivantes seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$129,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er août 1996 au montant de \$129,000 comprend un solde de \$82,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
01 08 1997	\$1,500
01 08 1998	1,500
01 08 1999	2,000
01 08 2000	2,000
01 08 2001	2,000
01 08 2002	2,500
01 08 2003	2,500
01 08 2004	3,000
01 08 2005	3,000
01 08 2006	3,500
01 08 2007	3,500
01 08 2008	4,000
01 08 2009	4,500
01 08 2010	5,000
01 08 2011	5,500
01 08 2012	6,000
01 08 2013	6,500
01 08 2014	7,500
01 08 2015	8,000
01 08 2016	8,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$129,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de St-Jean-Chrysostome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V-242-74 — \$85,500 — aqueduc, égouts; V-243-74 — \$555,800 — aqueduc, égouts, voirie; V-244-74 — \$9,500 — aqueduc, égouts; V-245-74 — \$20,200 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités selon le cas qui sera tenue lundi le 12 juillet 1976 à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 962, rue de l'Hôtel de ville, St-Jean-Chrysostome (Beauce-Nord).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Jean-Chrysostome (Comté de Beauce-Nord), ce 16 juin 1976.

Le secrétaire-trésorier,

CAJETAN ALAIN.

962, rue de l'Hôtel de Ville

C.P. 130, St-Jean-Chrysostome
(Beauce-Nord) Québec.

Téléphone: 839-9417, code 418.

64785-0

La commission scolaire protestante de South-Central

Siège social: Ville de Greenfield Park (Laprairie), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussigné Mme Reine Gobrecht, directrice générale, Centre administratif, 482, avenue Springfield, Greenfield Park (Laprairie), P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mardi, le 13 juillet 1976, pour l'achat de \$250,000 d'obligations de la commission scolaire protestante de South-Central, datées du 15 août 1976,

et remboursables en série du 15 août 1977 au 15 août 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1976.

Tableau d'amortissement — \$250,000 — 10 ans

Année	Capital
15 08 1977	\$20,000
15 08 1978	21,000
15 08 1979	22,000
15 08 1980	23,500
15 08 1981	24,500
15 08 1982	26,000
15 08 1983	28,500
15 08 1984	29,500
15 08 1985	32,000
15 08 1986	23,000

La commission scolaire protestante de South-Central, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus, seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire protestante de South-Central s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du: 15 juin 1964 — \$68,300 — renouvellement d'emprunt; 4 février 1966 — \$60,000 — renouvellement d'emprunt; 17 juin 1965 — \$119,000 — renouvellement d'emprunt; 25 juin 1974 — \$2,700 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 13 juillet 1976, à 7.30 heures du soir, au Centre administratif, 482, avenue Springfield, Greenfield Park, comté de Laprairie, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

South-Central, ce 15 juin 1976.

La directrice-générale,

MME REINE GOBRECHT.

Centre administratif, 482, avenue Springfield,
Greenfield Park (Laprairie), Québec.

Téléphone: 671-5517, code 514.

64776-o

Avis divers

AERO-CONFORTECH INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 1er juin 1976 les lettres patentes émises le 8 avril 1976.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64741-o

1466-1540

Ville d'Anjou

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite ville, conformément aux dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes, concernant des rues, avenues, places, boulevards et crescents, en la Ville d'Anjou, ouverts au public depuis au moins dix (10) ans, lequel article 430 se lit comme suit:

Ville d'Anjou

Notice is hereby given by the undersigned, Town Clerk of the aforesaid Town, in conformity with the provisions of article 430 of the Cities and Towns Act, concerning streets, avenues, places, boulevards and crescents, in Ville d'Anjou, opened to the public since at least ten (10) years, said article 430 reads as follows:

«430. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chap. 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes S.R. 1964, c. 193, a. 430.»

Lesdites rues, avenues, places, boulevards et crescents sont décrits comme suit:

Alexandre (avenue):

Cette avenue est composée des lots 418-42, 418-119, 419-121, 420-102, 423-146 et 424-897.

Azilda (avenue):

Cette avenue est composée:

— des lots 423-255, 423-401, 423-547, 423-645 et 423-692;
— d'une partie du lot 423-109. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 423-109 (avenue), de figure rectangulaire, bornée au sud-est par le lot 423-146 (avenue Alexandre), au sud-ouest par les lots 423-108, 423-102 (ruelle), 423-101, 423-100, 423-99, 423-98, 423-97, 423-96, 423-95, 423-94, 423-93, 423-92, 423-91, 423-90, 423-89, 423-88, 423-87, 423-86, 423-85, 423-84, 423-83, 423-82, 423-81, 423-80, 423-79, 423-78, 423-77 et par une partie du lot 423-76, au nord-ouest par le résidu du lot 423-109 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par les lots 423-116-1, 423-117, 423-118, 423-119, 423-120, 423-121, 423-122, 423-123, 423-124, 423-125, 423-126, 423-127, 423-128, 423-129, 423-130, 423-131, 423-132, 423-133, par une partie des lots 423-134, 423-135, 423-136, 423-137, 423-138, 423-139 et par les lots 423-140, 423-141, 423-142 (ruelle) et 423-143; mesurant quarante pieds (40') de largeur.

“430. The streets or lanes open to the public for ten years or more shall become the property of the municipality upon the observance of the following formalities:

1. The council shall approve by resolution a description of all streets or lanes or parts thereof with respect to which the municipality proposes to avail itself of this section:

2. Such description shall be made according to an official plan and book of reference made and deposited in conformity with the Cadastre Act (Chap. 320);

3. The original of such description must be deposited in the office of the clerk of the municipality and a copy certified by a land-surveyor shall be deposited in the office of the registrar of the registration division where the lands concerned are situated;

4. The clerk of the municipality shall cause to be published twice in the *Québec Official Gazette* and in a daily newspaper circulating in the municipality, with an interval of not less than three months nor more than four months between publications.

Any right that third parties might claim to the ownership of the site of the said streets or lanes shall be prescribed unless exercised by suit before the competent court within one year after the last publication in the *Québec Official Gazette*.

The municipality cannot avail itself of this section with respect to streets or lanes on which it has levied any tax within the preceding ten years. R.S. 1964, c. 193, s. 430.”

Said streets, avenues, places, boulevards and crescents are described as follows:

Alexandre (Avenue):

Said avenue is composed of lots 418-42, 418-119, 419-121, 420-102, 423-146 and 424-897.

Azilda (Avenue):

Said avenue is composed:

— of lots 423-255, 423-401, 423-547, 423-645 and 423-692;

— of part of lot 423-109. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 423-109 (avenue), of rectangular figure, bounded on the south-east by lot 423-146 (Alexandre avenue), on the southwest by lots 423-108, 423-102 (lane), 423-101, 423-100, 423-99, 423-98, 423-97, 423-96, 423-95, 423-94, 423-93, 423-92, 423-91, 423-90, 423-89, 423-88, 423-87, 423-86, 423-85, 423-84, 423-83, 423-82, 423-81, 423-80, 423-79, 423-78, 423-77 and by part of lot 423-76, on the northwest by the residue of lot 423-109 (avenue - as expropriated for the opening of Métropolitain boulevard) and on the northeast by lots 423-116-1, 423-117, 423-118, 423-119, 423-120, 423-121, 423-122, 423-123, 423-124, 423-125, 423-126, 423-127, 423-128, 423-129, 423-130, 423-131, 423-132, 423-133, by part of lots 423-134, 423-135, 423-136, 423-137, 423-138, 423-139 and by lots 423-140, 423-141, 423-142 (lane)

par une longueur de huit cent trente-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (839.9'); contenant en superficie trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-seize pieds carrés (33,596.0 pi²).

Baldwin (avenue):

Cette avenue est composée:
— des lots 423-183, 423-329, 423-475, 423-605 et 423-675;
— d'une partie du lot 423-37. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 423-37 (avenue), de figure trapézoïdale, bornée au sud-est par le lot 423-146 (avenue Alexandre), au sud-ouest par une partie du lot 423-36, par les lots 423-33 (ruelle), 423-32, 423-31, 423-30, 423-29, 423-28, 423-27, 423-26, 423-25, 423-24, 423-23, 423-22, 423-21, 423-20, 423-19, 423-18, 423-17, 423-16, 423-15, 423-14, 423-13, 423-12, 423-11, 423-10, 423-9, 423-8 et par une partie du lot 423-7, au nord-ouest par le résidu du lot 423-37 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie du lot 423-47, par les lots 423-48, 423-49, 423-50, 423-51, 423-52, 423-53, 423-54, 423-55, 423-56, 423-57, 423-58, 423-59, 423-60, 423-61, par une partie des lots 423-62, 423-63, 423-64, 423-65, 423-66, 423-67, par les lots 423-68, 423-69, 423-70, 423-71, 423-72, 423-102 (ruelle) et 423-103; mesurant quarante pieds (40') de largeur, par des longueurs de huit cent quarante pieds et un dixième de pied (840.1') au sud-ouest et de huit cent quarante pieds (840') au nord-est; contenant en superficie trente-trois mille six cent deux pieds carrés (33,602.0 pi²).

Charles (avenue):

Cette avenue est composée des lots 420-57 et 423-584.

Chaumont (avenue):

Cette avenue est composée des lots 420-4, 420-92 et 423-438.

Des Ormeaux (avenue):

Cette avenue est composée:
— des lots 420-1-3, 420-3, 420-48, 420-58, 420-96, 420-98;

— d'une partie du lot 420-103. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 420-103 (avenue), de figure irrégulière, bornée au sud-est par le lot 420-102 (avenue Alexandre), au sud-ouest par les lots 420-462, 420-463, 420-464, 420-465, 420-466, 420-467, 420-468, 420-469, 420-505, 420-506, 420-507, 420-508, 420-509, 420-510, 420-511, 420-512, 420-513, 420-514, 420-515, 420-455 et 420-456, au nord-ouest par le résidu du lot 420-103 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie non subdivisée du lot 420, par le lot 420-415 et par une autre partie non subdivisée du lot 420; mesurant soixante-six pieds (66') au sud-est, huit cent trente pieds

and 423-143; measuring forty feet (40') width, by eight hundred, thirty-nine feet and nine tenths of a foot (839.9') long; containing a superficial area of thirty-three thousand five hundred and ninety-six square feet (33,596.0 sq. ft.).

Baldwin (Avenue):

Said avenue is composed:

— of lots 423-183, 423-329, 423-475, 423-605 and 423-675;

— of part of lot 423-37. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 423-37 (avenue), of trapezoidal figure, bounded on the southeast by lot 423-146 (Alexandre avenue), on the southwest by part of lot 423-36, by lots 423-33 (lane), 423-32, 423-31, 423-23, 423-29, 423-28, 423-27, 423-26, 423-25, 423-24, 423-23, 423-22, 423-21, 423-20, 423-19, 423-18, 423-17, 423-16, 423-15, 423-14, 423-13, 423-12, 423-11, 423-10, 423-9, 423-8 and by part of lot 423-7, on the northwest by the residue of lot 423-37 (avenue - as expropriated for the opening of Metropolitan boulevard) and on the northeast by part of lot 423-47, by lots 423-48, 423-49, 423-50, 423-51, 423-52, 423-53, 423-54, 423-55, 423-56, 423-57, 423-58, 423-59, 423-60, 423-61, by part of lots 423-62, 423-63, 423-64, 423-65, 423-66, 423-67, by lots 423-68, 423-69, 423-70, 423-71, 423-72, 423-102 (lane) and 423-103; measuring forty feet (40') width, by lengths of eight hundred forty feet and one tenth of a foot (840.1') on the southwest and eight hundred and forty feet (840') on the northeast; containing a superficial area of thirty-three thousand six hundred and two square feet (33,602.0 sq. ft.).

Charles (Avenue):

Said avenue is composed of lots 420-57 and 423-584.

Chaumont (Avenue):

Said avenue is composed of lots 420-4, 420-92 and 423-438.

Des Ormeaux (Avenue):

Said avenue is composed:

— of lots 420-1-3, 420-3, 420-48, 420-58, 420-96, 420-98;
— of part of lot 420-103. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 420-103 (avenue), of irregular figure, bounded on the southeast by lot 420-102 (Alexandre Avenue), on the southwest by lots 420-462, 420-463, 420-464, 420-465, 420-466, 420-467, 420-468, 420-469, 420-505, 420-506, 420-507, 420-508, 420-509, 420-510, 420-511, 420-512, 420-513, 420-514, 420-515, 420-455 and 420-456, on the northwest by the residue of lot 420-103 (avenue - as expropriated for the opening of Metropolitan Boulevard) and on the northeast by a non-subdivided part of lot 420, by lot 420-415 and by another non-subdivided part of lot 420; measuring sixty-six feet (66') on the southeast, eight hundred and thirty feet and ninety-five hundredths of a foot (830.95') on the southwest,

et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (830.95') au sud-ouest, soixante-six pieds et cinquante-six centièmes de pied (66.56') au nord-ouest et huit cent vingt-neuf pieds et quinze centièmes de pied (829.15') au nord-est: contenant en superficie cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (54,783.3 pi²).

Éric (avenue):

Cette avenue est composée des lots 420-35 et 423-666.

Georges (avenue):

Cette avenue est composée des lots 418-242, 418-243, 419-245, 420-97, 423-292 et 424-895.

Guy (avenue):

Cette avenue est composée des lots 420-94 et 420-100.

Jarry (rue):

Cette rue est composée des lots 484-1, 485-1, 488-1 et 489-3.

Levesque (avenue):

Cette avenue est composée:

— des lots 419-161, 419-277 et 419-278;

— d'une partie du lot 419-37. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 419-37 (avenue), de figure trapézoïdale, bornée au sud-est par le lot 419-121 (avenue Alexandre), au sud-ouest par les lots 419-76, 419-392, 419-391, 419-353, 419-352, 419-351, 419-350, 419-67, 419-66, 419-374, 419-373, 419-372, 419-371, 419-60, 419-59, 419-377, 419-376, 419-375, 419-54, 419-53, 419-52, 419-51, 419-50, 419-49, 419-48, 419-47, 419-46 et par une partie du lot 419-45, au nord-ouest, par le résidu du lot 419-37 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie du lot 419-4, par les lots 419-5, 419-6, 419-7, 419-8, 419-9, 419-10, 419-11, 419-12, 419-13, 419-14, 419-15, 419-16, 419-17, 419-18, 419-19, 419-20, 419-21, 419-22, 419-23, 419-24, 419-25, 419-26, 419-27, 419-28, 419-29, 419-30-1, 419-30-2-1, 419-30-2-2, 419-31, 419-32, 419-33-1-1, 419-33-1-2, 419-33-2, 419-34 et 419-36: mesurant quarante pieds (40') de largeur, par des longueurs de huit cent trente-sept pieds et sept dixièmes de pied (837.7') au sud-ouest et de huit cent trente-huit pieds (838') au nord-est: contenant en superficie trente-trois mille cinq cent quatorze pieds carrés (33,514.0 pi²).

Lorraine (place de):

Cette place est composée des lots 485-3 et 486-8.

McLagan (place T.R.):

Cette place est composée des lots 485-17, 486-22 et 487-18.

sixty-six feet and fifty-six hundredths of a foot (66.56') on the northwest and eight hundred and twenty-nine feet and fifteen hundredths of a foot (829.15') on the northeast: containing a superficial area of fifty-four thousand seven hundred and eighty-three square feet and three tenths of a square foot (54,783.3 sq. ft.).

Éric (Avenue):

Said avenue is composed of lots 420-35 and 423-666.

Georges (Avenue):

Said avenue is composed of lots 418-242, 418-243, 419-245, 420-97, 423-292 and 424-895.

Guy (Avenue):

Said avenue is composed of lots 420-94 and 420-100.

Jarry (Street):

Said street is composed of lots 484-1, 485-1, 488-1 and 489-3.

Levesque (Avenue):

Said avenue is composed:

— of lots 419-161, 419-277 and 419-278;

— of part of lot 419-37. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 419-37 (avenue), of trapezoidal figure, bounded on the southeast by lot 419-121 (Alexandre Avenue), on the southwest by lots 419-76, 419-392, 419-391, 419-353, 419-352, 419-351, 419-350, 419-67, 419-66, 419-374, 419-373, 419-372, 419-371, 419-60, 419-59, 419-377, 419-376, 419-375, 419-54, 419-53, 419-52, 419-51, 419-50, 419-49, 419-48, 419-47, 419-46 and by part of lot 419-45, on the northwest by the residue of lot 419-37 (avenue - as expropriated for the opening of Métropolitain Boulevard) and on the northeast by part of lot 419-4, by lots 419-5, 419-6, 419-7, 419-8, 419-9, 419-10, 419-11, 419-12, 419-13, 419-14, 419-15, 419-16, 419-17, 419-18, 419-19, 419-20, 419-21, 419-22, 419-23, 419-24, 419-25, 419-26, 419-27, 419-28, 419-29, 419-30-1, 419-30-2-1, 419-30-2-2, 419-31, 419-32, 419-33-1-1, 419-33-1-2, 419-33-2, 419-34 and 419-36: measuring forty feet (40') width, by lengths of eight hundred and thirty-seven feet and seven tenths of a foot (837.7') on the southeast and eight hundred and thirty-eight feet (838') on the northeast: containing a superficial area of thirty-three thousand five hundred and fourteen square feet (33,514.0 sq. ft.).

Lorraine (Place De):

Said place is composed of lots 485-3 and 486-8.

McLagan (Place T.R.):

Said place is composed of lots 485-17, 486-22 and 487-18.

Mousseau (avenue):

Cette avenue est composée du lot 420-99.

Parkway (boulevard):

Ce boulevard est composé des lots 486-6, 486-11, 486-16, 486-18, 487-8, 487-11 et 487-17.

Ray-Lawson (boulevard):

Ce boulevard est composé:
— des lots 489-5, 489-8, 490-6, 490-11, 490-18 et 490-26;

— d'une partie des lots 489, 489-1, 490 et 490-28. À savoir:

P. 489:

Étant une partie non subdivisée du lot 489 (boulevard), de figure irrégulière, bornée au sud-est par le lot 489-5 (boulevard Ray-Lawson), au sud-ouest par les lots 489-21, 489-9-1, 489-9-2, 489-10, par une autre partie du lot 489 (3e Avenue), par les lots 489-11 et 489-14, par une autre partie du lot 489, par le lot 489-23, par une autre partie du lot 489 (4e Avenue), par les lots 489-28, 489-17, 489-15 et 489-16, à l'ouest par une autre partie du lot 489 et au nord-est par une partie du lot 489-1 (boulevard Ray-Lawson - partie sous-décrite): mesurant dix-sept pieds (17') au sud-est, trois mille neuf cent douze pieds et cinq dixièmes de pied (3,912.5') au sud-ouest, soixante-neuf pieds et sept dixièmes de pied (69.7') à l'ouest et trois mille neuf cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (3,945.86') au nord-est: contenant en superficie soixante-six mille huit cent cinq pieds carrés et cinquante-sept centièmes de pied carré (66,805.57 pi²).

P. 489-1:

Étant la presque totalité du lot 489-1 (boulevard), de figure irrégulière, bornée au sud-est par une partie du lot 489 (telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain), au sud-ouest par une autre partie du lot 489, par le lot 489-3 (rue Jarry), par une autre partie du lot 489, par les lots 489-8 et 489-5 et par une autre partie du lot 489 (boulevard Ray-Lawson - partie sus-décrite), à l'ouest par le résidu du lot 489-1, au nord-ouest par une autre partie du lot 489 (Commission Hydro-Électrique du Québec) et au nord-est par le lot 490-3 (boulevard Ray-Lawson): mesurant trente-trois pieds et quatre centièmes de pied (33.04') au sud-est, six mille neuf cent sept pieds et quarante-trois centièmes de pied (6,907.43') au sud-ouest, quatre pieds (4') à l'ouest, trente-trois pieds et trois centièmes de pied (33.03') au nord-ouest et six mille neuf cent deux pieds et vingt-huit centièmes de pied (6,902.28') au nord-est: contenant en superficie deux cent vingt-sept mille neuf cent trente-six pieds carrés et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied carré (227,936.98 pi²).

Mousseau (Avenue):

Said avenue is composed of lot 420-99.

Parkway (Boulevard):

Said boulevard is composed of lots 486-6, 486-11, 486-16, 486-18, 487-8, 487-11 and 487-17.

Ray-Lawson (Boulevard):

Said boulevard is composed:

— of lots 489-5, 489-8, 490-6, 490-11, 490-18 and 490-26;

— of part of lots 489, 489-1, 490 and 490-28. Namely:

P. 489:

Being a non-subdivided part of lot 489 (boulevard) of irregular figure, bounded on the southeast by lot 489-5 (Ray Lawson boulevard), on the southwest by lots 489-21, 489-9-1, 489-9-2, 489-10, by another part of lot 489 (3rd Avenue), by lots 489-11 and 489-14, by another part of lot 489, by lot 489-23, by another part of lot 489 (4th Avenue), by lots 489-28, 489-17, 489-15 and 489-16, on the west side by another part of lot 489 and on the northeast by part of lot 489-1 (Ray Lawson Boulevard - part hereafter described): measuring seventeen feet (17') on the southeast, three thousand nine hundred and twelve feet and five tenths of a foot (3,912.5') on the southwest, sixty-nine feet and seven tenths of a foot (69.7') on the west side and three thousand nine hundred and forty-five feet and eighty-six hundredths of a foot (3,945.86') on the northeast: containing a superficial area of sixty-six thousand eight hundred and five square feet and fifty-seven hundredths of a square foot (66,805.57 sq. ft.).

P. 489-1:

Being nearly the totality of lot 489-1 (boulevard), of irregular figure, bounded on the southeast by part of lot 489 (as expropriated for the opening of Metropolitan Boulevard), on the southwest by another part of lot 489, by lot 489-3 (Jarry Street), by another part of lot 489, by lots 489-8 and 489-5 and by another part of lot 489 (Ray Lawson Boulevard - part above described), on the west side by the residue of lot 489-1, on the northwest by another part of lot 489 (Commission Hydro-Électrique du Québec) and on the northeast by lot 490-3 (Ray Lawson Boulevard): measuring thirty-three feet and four hundredths of a foot (33.04') on the southeast, six thousand nine hundred and seven feet and forty-three hundredths of a foot (6,907.43') on the southwest, four feet (4') on the west side, thirty-three feet and three hundredths of a foot (33.03') on the northwest and six thousand nine hundred and two feet and twenty-eight hundredths of a foot (6,902.28') on the northeast: containing a superficial area of two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and thirty-six square feet and ninety-eight hundredths of a square foot (227,936.98 sq. ft.).

P. 490:

Étant une partie non subdivisée du lot 490 (boulevard), de figure trapézoïdale, bornée au sud-est par le lot 490-8 (boulevard Ray-Lawson), au sud-ouest par le lot 490-3 (boulevard Ray-Lawson), au nord-ouest par une autre partie du lot 490 (Commission Hydro-Électrique du Québec), au nord-est par une partie du lot 490-28 (boulevard Ray-Lawson - partie sous-décrite), par une autre partie du lot 490-28, par les lots 490-28-1, 490-31-2, 490-31-1, 490-32 (Crescent 6), 490-34, 490-33, 490-30, 490-29 (Crescent 5) et 490-27-1-2; mesurant dix-sept pieds (17') au sud-est, mille six cent quarante-sept pieds et vingt-quatre centièmes de pied (1,647.24') au sud-ouest, dix-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (17.54') au nord-ouest et mille six cent trente-huit pieds et neuf dixièmes de pied (1,638.9') au nord-est: contenant en superficie vingt-sept mille neuf cent trente-deux pieds carrés et dix-neuf centièmes de pied carré (27,932.19 pi²).

P. 490-28:

Étant une partie non subdivisée du lot 490-28 (boulevard), de figure triangulaire, bornée au sud-ouest par une partie du lot 490 (boulevard Ray-Lawson - partie sus-décrite), au nord-ouest par une autre partie du lot 490 (Commission Hydro-Électrique du Québec) et à l'est par le résidu du lot 490-28: mesurant soixante-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (74.8') au sud-ouest, dix-huit pieds et trois dixièmes de pied (18.3') au nord-ouest et soixante-douze pieds et cinquante et un centièmes de pied (72.51') à l'est: contenant en superficie six cent soixante-six pieds carrés (666.0 pi²).

Rhéaume (avenue):

Cette avenue est composée:

- des lots 419-244, 419-345, 420-93-1 et 420-101;
 - d'une partie des lots 419-120, 420-93 et 420-106-1.
- À savoir:

P. 419-120:

Étant une partie non subdivisée du lot 419-120 (avenue), de figure rectangulaire, bornée au sud-est par le lot 419-121 (avenue Alexandre), au sud-ouest par une partie du lot 420-106-1 (avenue Rhéaume - partie sous-décrite), au nord-ouest par le résidu du lot 419-120 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie du lot 419-112, par les lots 419-111, 419-110, 419-109, 419-108, 419-107, 419-106, 419-105, 419-104, 419-103, 419-102, 419-101, 419-100, 419-99, 419-98, 419-97, 419-96, 419-95, 419-94, 419-93, 419-92, 419-91, 419-90, 419-89, 419-387, 419-386, 419-83, 419-82 et 419-81: mesurant dix pieds (10') de largeur, par une longueur de huit cent trente et un pieds et neuf dixièmes de pied (831.9') contenant en superficie huit mille trois cent dix-neuf pieds carrés (8,319.0 pi²).

P. 490:

Being a non-subdivided part of lot 490 (boulevard), of trapezoidal figure, bounded on the southeast by lot 490-8 (Ray Lawson Boulevard), on the southwest by lot 490-3 (Ray Lawson Boulevard), on the northwest by another part of lot 490 (Commission Hydro-Électrique du Québec), on the northeast by part of lot 490-28 (Ray Lawson Boulevard part hereafter described), by another part of lot 490-28, by lots 490-28-1, 490-31-2, 490-31-1, 490-32 (Crescent 6), 490-34, 490-33, 490-30, 490-29 (Crescent 5) and 490-27-1-2: measuring seventeen feet (17') on the southeast, one thousand six hundred and forty-seven feet and twenty-four hundredths of a foot (1,647.24') on the southwest, seventeen feet and fifty-four hundredths of a foot (17.54') on the northwest and one thousand six hundred and thirty-eight feet and nine tenths of a foot (1,638.9') on the northeast: containing a superficial area of twenty-seven thousand nine hundred and thirty-two square feet and nineteen hundredths of a square foot (27,932.19 sq. ft.).

P. 490-28:

Being a non-subdivided part of lot 490-28 (boulevard), of triangular figure, bounded on the southwest by part of lot 490 (Ray Lawson Boulevard - part above described), on the northwest by another part of lot 490 (Commission Hydro-Électrique du Québec) and on the east side by the residue of lot 490-28: measuring seventy-four feet and eight tenths of a foot (74.8') on the southwest, eighteen feet and three tenths of a foot (18.3') on the northwest and seventy-two feet and fifty-one hundredths of a foot (72.51') on the east side: containing a superficial area of six hundred and sixty-six square feet (666.0 sq. ft.).

Rhéaume (Avenue):

Said avenue is composed:

- of lots 419-244, 419-345, 420-93-1 and 420-101;
- of part of lots 419-120, 420-93 and 420-106-1. Namely:

P. 419-120:

Being a non-subdivided part of lot 419-120 (avenue), of rectangular figure, bounded on the southeast by lot 419-121 (Alexandre Avenue), on the southwest by part of lot 420-106-1 (Rhéaume Avenue - part hereafter described), on the northwest by the residue of lot 419-120 (avenue - as expropriated for the opening of Metropolitan Boulevard) and on the northeast by part of lot 419-112, by lots 419-111, 419-110, 419-109, 419-108, 419-107, 419-106, 419-105, 419-104, 419-103, 419-102, 419-101, 419-100, 419-99, 419-98, 419-97, 419-96, 419-95, 419-94, 419-93, 419-92, 419-91, 419-90, 419-89, 419-387, 419-386, 419-83, 419-82 and 419-81: measuring ten feet (10') width, by eight hundred and thirty-one feet and nine tenths of a foot (831.9') long: containing a superficial area of eight thousand three hundred and nineteen square feet (8,319.0 sq. ft.).

P. 420-93:

Étant une partie non subdivisée du lot 420-93 (avenue), de figure rectangulaire, bornée au nord-ouest par le lot 420-97 (avenue Georges), au nord-est par le lot 419-345 (avenue Rhéaume), au sud-est par le lot 420-93-1 (avenue Rhéaume) et au sud-ouest par les lots 420-345-3, 420-345-2, 420-345-1, 420-344-2, 420-344-1, 420-343-2, 420-343-1, 420-342-3, 420-342-2, 420-342-1, 420-341-2, 420-341-1, 420-340-2, 420-340-1, 420-339, 420-338, 420-337, 420-336, 420-335, 420-334, 420-333, 420-332, 420-571 et par une partie du lot 420-331: mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur, par une longueur de huit cent un pieds et quatre dixièmes de pied (801.4'): contenant en superficie dix-neuf mille deux cent trente-trois pieds carrés (19,233.0 pi²).

P. 420-106-1:

Étant une partie non subdivisée du lot 420-106-1 (avenue), de figure rectangulaire, bornée au sud-est par le lot 420-102 (avenue Alexandre), au sud-ouest par les lots 420-107, 420-109, 420-110, 420-111, 420-112, 420-113, 420-114, 420-115, 420-116, 420-117, 420-118, 420-119, 420-120, 420-121, 420-122, 420-123, 420-124, 420-125, 420-126, 420-127, 420-128, 420-129, 420-130 et par une partie du lot 420-219, au nord-ouest par le résidu du lot 420-106-1 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie du lot 419-120 (avenue Rhéaume - partie sus-décrite): mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur, par une longueur de huit cent vingt-quatre pieds (824'): contenant en superficie dix-neuf mille sept cent soixante-seize pieds carrés (19,776.0 pi²).

Rondeau (avenue):

Cette avenue est composée:

- des lots 418-161, 418-275 et 418-276;
- d'une partie du lot 418-43. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 418-43 (avenue), de figure trapézoïdale, bornée au sud-est par le lot 418-119 (avenue Alexandre), au sud-ouest par les lots 418-114, 418-406, 418-405, 418-404, 418-403, 418-402, 418-401, 418-395, 418-394, 418-393, 418-392, 418-85, 418-82, 418-81, 418-78, 418-77, 418-74, 418-73, 418-70, 418-69, 418-66, 418-65, 418-62, 418-61, 418-58, 418-57, 418-54 et par une partie du lot 418-53, au nord-ouest par le résidu du lot 418-43 (avenue - telle qu'expropriée pour l'ouverture du boulevard Métropolitain) et au nord-est par une partie du lot 418-8, par les lots 418-9, 418-10, 418-11, 418-408, 418-14, 418-15, 418-16, 418-17, 418-18, 418-19, 418-20, 418-21, 418-22, 418-23, 418-24, 418-25, 418-26, 418-27, 418-28, 418-29, 418-30-1, 418-30-2, 418-31, 418-32, 418-33, 418-409, 418-36, 418-37, 418-38, et 418-41: mesurant quarante pieds (40') de largeur, par des longueurs de huit cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (841.4') au sud-ouest et de huit cent quarante-trois pieds et six dixièmes de pieds

P. 420-93:

Being a non-subdivided part of lot 420-93 (avenue) of rectangular figure, bounded on the northwest by lot 420-97 (Georges Avenue), on the northeast by lot 419-345 (Rhéaume Avenue), on the southeast by lot 420-93-1 (Rhéaume Avenue) and on the southwest by lots 420-345-3, 420-345-2, 420-345-1, 420-344-2, 420-344-1, 420-343-2, 420-343-1, 420-342-3, 420-342-2, 420-342-1, 420-341-2, 420-341-1, 420-340-2, 420-340-1, 420-339, 420-338, 420-337, 420-336, 420-335, 420-334, 420-333, 420-332, 420-571 and by part of lot 420-331: measuring twenty-four feet (24') width, by eight hundred and one foot and four tenths of a foot (801.4') long: containing a superficial area of nineteen thousand two hundred and thirty-three square feet (19,233.0 sq. ft.).

P. 420-106-1:

Being a non subdivided part of lot 420-106-1 (avenue), of rectangular figure, bounded on the southeast by lot 420-102 (Alexandre Avenue), on the southwest by lots 420-107, 420-109, 420-110, 420-111, 420-112, 420-113, 420-114, 420-115, 420-116, 420-117, 420-118, 420-119, 420-120, 420-121, 420-122, 420-123, 420-124, 420-125, 420-126, 420-127, 420-128, 420-129, 420-130 and by part of lot 420-219, on the northwest by the residue of lot 420-106-1 (avenue - as expropriated for the opening of Métropolitain Boulevard) and on the northeast by part of lot 419-120 (Rhéaume Avenue - part above described): measuring twenty-four feet (24') width, by eight hundred and twenty-four feet (824') long: containing a superficial area of nineteen thousand seven hundred and seventy-six square feet (19,776.0 sq. ft.).

Rondeau (Avenue):

Said avenue is composed:

- of lots 418-161, 418-275 and 418-276;
- of part of lot 418-43. Namely:

Being a non subdivided part of lot 418-43 (avenue), of trapezoidal figure, bounded on the southeast by lot 418-119 (Alexandre Avenue), on the southwest by lots 418-114, 418-406, 418-405, 418-404, 418-403, 418-402, 418-401, 418-395, 418-394, 418-393, 418-392, 418-85, 418-82, 418-81, 418-78, 418-77, 418-74, 418-73, 418-70, 418-69, 418-66, 418-65, 418-62, 418-61, 418-58, 418-57, 418-54 and by part of lot 418-53, on the northwest by the residue of lot 418-43 (avenue - as expropriated for the opening of Métropolitain Boulevard) and on the northeast by part of lot 418-8, by lots 418-9, 418-10, 418-11, 418-408, 418-14, 418-15, 418-16, 418-17, 418-18, 418-19, 418-20, 418-21, 418-22, 418-23, 418-24, 418-25, 418-26, 418-27, 418-28, 418-29, 418-30-1, 418-30-2, 418-31, 418-32, 418-33, 418-409, 418-36, 418-37, 418-38 and 418-41: measuring forty feet (40') width, by lengths of eight hundred and forty-one feet and four tenths of a foot (841.4') on the southwest and eight hundred and forty-

(843.6') au nord-est: contenant en superficie trente-trois mille sept cents pieds carrés (33,700 pi²).

Secant (avenue):

Cette avenue est composée des lots 485-10, 485-12 et 485-13.

Seine (avenue De La):

Cette avenue est composée des lots 427-707-3 et 427-708-3.

Spalding (Place):

Cette place est composée du lot 430-240.

Vézéau (avenue):

Cette avenue est composée du lot 420-47.

Crescent «1»:

Ce crescent est composé des lots 490-10, 490-12, 491-6, 491-8, 491-9 et 491-10.

Crescent «2»:

Ce crescent est composé des lots 490-15 et 491-13.

Crescent «3»:

Ce crescent est composé des lots 490-21 et 491-19.

Crescent «5»:

Ce crescent est composé des lots 490-29, 491-28-2, 491-32, 491-33-2 et 491-34-2.

Crescent «6»:

Ce crescent est composé des lots 490-32 et 491-29.

2e Avenue:

Cette avenue est composée des lots 484-2, 485-4, 486-9, 487-6, 488-3 et 489-4.

3e Avenue:

Cette avenue est composée:

— des lots 484-5, 485-8, 486-14 et 487-9;

— d'une partie du lot 489. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 489 (avenue), de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une autre partie du lot 489 (boulevard Ray-Lawson), au sud-est par les lots 489-10, 489-18 et 489-19, au sud-ouest par une partie du lot 488 (3e Avenue) et au nord-ouest par une autre partie du lot 489 et par les lots 489-20, 489-12 et 489-11: mesurant soixante-six pieds (66') de largeur, par des longueurs de cinq cent trente-cinq pieds et soixante-cinq centièmes de pied (535.65') au sud-est et de cinq cent trente-six pieds et trois dixièmes de pied (536.3') au nord-ouest: contenant en superficie trente-cinq mille trois cent soixante-quatorze pieds carrés et trente-cinq centièmes de pied carré (35,374.35 pi²).

three feet and six tenths of a foot (843.6') on the north-east: containing a superficial area of thirty-three thousand seven hundred square feet (33,700.0 sq. ft.).

Secant (Avenue):

Said avenue is composed of lots 485-10, 485-12 and 485-13.

Seine (Avenue De La):

Said avenue is composed of lots 427-707-3 and 427-708-3.

Spalding (Place):

Said place is composed of lot 430-240.

Vézéau (Avenue):

Said avenue is composed of lot 420-47.

Crescent "1":

Said crescent is composed of lots 490-10, 490-12, 491-6, 491-8, 491-9 and 491-10.

Crescent "2":

Said crescent is composed of lots 490-15 and 491-13.

Crescent "3":

Said crescent is composed of lots 490-21 and 491-19.

Crescent "5":

Said crescent is composed of lots 490-29, 491-28-2, 491-32, 491-33-2 and 491-34-2.

Crescent "6":

Said crescent is composed of lots 490-32 and 491-29.

2nd Avenue:

Said avenue is composed of lots 484-2, 485-4, 486-9, 487-6, 488-3 and 489-4.

3rd Avenue:

Said avenue is composed:

— of lots 484-5, 485-8, 486-14 and 487-9;

— of part of lot 489. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 489 (avenue), of trapezoidal figure, bounded on the northeast by another part of lot 489 (Ray Lawson Boulevard), on the southeast by lots 489-10, 489-18 and 489-19, on the southwest by part of lot 488 (3rd Avenue) and on the northwest by another part of lot 489 and by lots 489-20, 489-12 and 489-11: measuring sixty-six feet (66') width, by lengths of five hundred and thirty-five feet and sixty-five hundredths of a foot (535.65') on the southeast and five hundred and thirty-six feet and three tenths of a foot (536.3') on the northwest: containing a superficial area of thirty-five thousand three hundred and seventy-four square feet and thirty-five hundredths of a square foot (35,374.35 sq. ft.).

4e Avenue:

Cette avenue est composée:

- des lots 484-6, 485-9, 486-15 et 487-13;
- d'une partie du lot 489. À savoir:

Étant une partie non subdivisée du lot 489 (avenue), de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une autre partie du lot 489 (boulevard Ray-Lawson), au sud-est par le lot 489-23, au sud-ouest par le lot 488-15 (4e Avenue) et au nord-ouest par le lot 489-27, par une autre partie du lot 489 et par le lot 489-28: mesurant soixante-six pieds (66') de largeur, par des longueurs de cinq trente-trois pieds et cinquante-six centièmes de pied (533.56') au sud-est et de cinq cent trente-deux pieds et sept dixièmes de pied (532.7') au nord-ouest: contenant en superficie trente-cinq mille cent quatre-vingt-six pieds carrés et cinquante-huit centièmes de pied carré (35.186.58 pi²).

Le tout plus amplement indiqué à un plan portant le numéro 15011, préparé par monsieur Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, en date du 15 septembre 1975.

Je, soussigné, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi des cités et villes ont été accomplies: cette présente déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe c dudit article.

Donné à Ville d'Anjou, ce 20e jour de mars 1976.

Le greffier,

LÉONCE MALTAIS.

63811-12-2-0

4th Avenue:

Said avenue is composed:

- of lots 484-6, 485-9, 486-15 and 487-13;
- of part of lot 489. Namely:

Being a non-subdivided part of lot 489 (avenue), of trapezoidal figure, bounded on the northeast by part of lot 489 (Ray Lawson Boulevard), on the southeast by lot 489-23, on the southwest by lot 488-15 (4th Avenue) and on the northwest by lot 489-27, by another part of lot 489 and by lot 489-28: measuring sixty-six feet (66') width by lengths of five hundred and thirty-three feet and fifty-six hundredths of a foot (533.56') on the southeast and five hundred and thirty-two feet and seven tenths of a foot (532.7') on the northwest: containing a superficial area of thirty-five thousand one hundred and eighty-six square feet and fifty-eight hundredths of a square foot (35.186.58 sq. ft.).

The whole more specifically described on a plan bearing number 15011, prepared by Mr. Jean-Jacques Rondeau, land-surveyor, dated September 15, 1975.

I, the undersigned, declare that the formalities prescribed in paragraphs 1 and 2 of article 430 of the Cities and Towns Act have been observed: the present declaration is made in conformity with the provisions of paragraph c of said article.

Given at Ville d'Anjou, this 20th day of March 1976.

LÉONCE MALTAIS,

Town Clerk.

63811-12-2-0

PRODUCTIONS THEATRALES CARAVANE CARAVAN STAGE PRODUCTIONS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 1er juin 1976 les lettres patentes émises le 4 septembre 1975.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64741-0

1366-8231

Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et Municipalité de Canton Décarie

Avis est par les présentes donné que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et le conseil de la municipalité de Canton Décarie ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le règlement no 32 de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et le règlement no 106 de la municipalité de Canton Décarie, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de

Sainte-Anne-du-Lac et de Canton Décarie et créer la nouvelle municipalité de Sainte-Anne-du-Lac aux conditions suivantes:

1. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par messieurs McKale & Sirois, arpenteurs-géomètres:

2. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal et elle a le statut de sans désignation:

2. Le conseil provisoire sera composé des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et celle du Canton Décarie. Le quorum sera de huit membres. Le maire de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la première moitié du terme du conseil provisoire, le maire de la municipalité du Canton Décarie en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la deuxième moitié du terme du conseil provisoire.

4. La première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu en la salle de l'Hôtel de

ville du village de Sainte-Anne-du-Lac et sans autre convocation;

5. Le siège de chacun des conseillers sera numéroté de 1 à 6, à compter de la première élection générale;

6. La durée du mandat des membres du conseil est de trois ans et quant au premier mandat, conforme aux dispositions des articles 249c et d du Code municipal, à compter de la première élection générale;

7. Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité est le secrétaire-trésorier des anciennes municipalités de Sainte-Anne-du-Lac et de Canton Décarie conformément à l'article 5g de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

8. La nouvelle municipalité fera partie du comté de Labelle;

9. La première élection aura lieu le premier dimanche de novembre suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes;

10. La nouvelle municipalité devra conserver séparément dans ses livres la section aqueduc et égouts et les dépenses à percevoir de ce service devront être imposées sur les usagers du service d'aqueduc et d'égouts;

11. Les surplus et déficits accumulés des deux municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes

deviennent les surplus accumulés et les déficits de la nouvelle municipalité;

12. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

13. Les dettes concernant le ministère des Affaires sociales de Sainte-Anne-du-Lac et de Canton Décarie deviennent la charge de la nouvelle municipalité;

14. La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la Loi.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de Sainte-Anne-du-Lac et de Canton Décarie.

Le secrétaire-trésorier,

ROBERT BEAUDRY,

Sainte-Anne-du-Lac.

64768-0

Demande (s) à la Législature

ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE

Prenez avis que «ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE», dont le siège social est situé à 2609, rue Orléans, en les cité et district de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session pour obtenir l'autorisation d'effectuer du transport par véhicules blindés de monnaie, billets de banque, documents commerciaux, titres et valeurs négociables de tout genre et de tout objet ayant une valeur précieuse ou commerciale, et ce, de tout point à tout point sur tout le territoire de la province de Québec pour le public en général.

Signé à Montréal, ce 21e jour du mois de mai 1976.

Les procureurs de la requérante,

64598-23-4-0

VÉZINA, SHEEHAN & POULIOT.

Ville de Black Lake

Avis est par les présentes donné que la ville de Black Lake s'adressera à l'Assemblée nationale à sa présente session ou à sa prochaine session pour demander des modifications à sa charte, le chapitre 101 des lois de 1908 et ses amendements, notamment:

1. Pour autoriser la ville de Black Lake à verser une pension annuelle à son secrétaire-trésorier qui prendra sa retraite prochainement;

2. Pour autoriser la ville de Black Lake à verser une indemnité de retraite au maire sorti de charge le 8 novembre 1974.

Les procureurs,

64661-24-4-0 ROY, LEFEBVRE & VALLIÈRES, *avocats.*

Loi concernant un immeuble de la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence

Avis est par la présente donné que le Conseil de la Santé et des Services Sociaux de Montréal Métropolitain, corporation ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou prochaine session ou à sa session ultérieure, afin d'obtenir l'adoption d'un Bill pour autoriser la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et la Corporation de la paroisse de St-Jean-de-Dieu à lui céder, par bail emphythéotique, la partie des lots originaires numéros 331, 332, 335, 337, 389-892 du cadastre officiel de la paroisse de La Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal ainsi qu'une partie de terrain sans désignation cadastrale, situé dans la Corporation de la paroisse de St-Jean-de-Dieu, et pour toutes autres fins.

Fait à Montréal, le 26 mai 1976.

Les procureurs des requérants,

POUPART, THOMAS,

LESAGE & ASS.

64599-23-4-0

Ville de Laval

Avis public est par les présentes donné que la Ville de Laval s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, pour les motifs suivants, en sus de ceux déjà décrits dans un avis antérieur (avril et mai 1975):

- autoriser la Cour municipale à suspendre ou annuler tout permis ou licence pour cause;
- autoriser la Ville à conclure des conventions avec tout propriétaire d'immeuble qui promet vendre à un acheteur à être désigné;
- déclarer propriété de la Ville un certain nombre de rues ou ruelles ouvertes au public depuis plus de cinq ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période.

et pour toutes autres fins.

Montréal, le 31 mai 1976.

Les procureurs de la Ville de Laval,

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,

64651-24-4-0

PAQUET, PINARD & DENAULT.

City of Laval

Public notice is hereby given that the City of Laval will apply to the National Assembly of Québec, at its present session, for the adoption of an Act amending its charter, for the following purposes, in addition to those already mentioned in a prior notice (April and May, 1975):

- to authorize the Municipal Court to suspend or annul any permit or license for any reason;
- to authorize the City to enter into agreement with any owner of an immovable who promises to sell to any purchaser to be designated;
- to declare as property of the City a certain number of streets or lanes open to the public for more than five years and on which no tax has been levied for the same period.

and for all other purposes.

Montreal, May 31, 1976.

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,

PAQUET, PINARD & DENAULT,

64651-24-4-0

Attorneys for the City of Laval.

Ville de Sainte-Foy

Avis vous est par les présentes donné que la Ville de Sainte-Foy s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou prochaine session ou à la session suivante, afin d'obtenir l'adoption d'un projet de loi aux fins suivantes:

1. Refondre la charte de la ville, le chapitre 101 des lois de 1949 et les lois qui la modifient;
2. Autoriser la ville à pourvoir elle-même ou par l'intermédiaire d'une corporation sans but lucratif à l'organisation et à l'exploitation de centres de loisirs et de lieux publics de sport et de récréation dans un rayon de cinq (5) milles de ses limites;
3. Décréter que les affaires de la ville sont administrées par un conseil municipal et un comité exécutif;
4. Constituer un comité exécutif et établir ses droits et prérogatives ainsi que ceux des personnes en faisant partie;
5. Prévoir la procédure d'élection des membres du comité exécutif et de ses officiers;
6. Déterminer les principaux pouvoirs du conseil, lesquels comprennent ce qui suit:
 - a) adopter les budgets et voter les crédits nécessaires à l'administration de la ville, soumis par le comité exécutif, avec droit de les modifier dans les délais impartis;
 - b) consentir les contrats de la ville dans les cas où le comité exécutif ne peut le faire;
 - c) adopter les règlements décrétant les travaux considérés comme dépenses capitales et autoriser les emprunts ou imposer les taxes pour les payer ou ordonner qu'ils soient pavés à même les fonds généraux non encore affectés;

d) adopter les règlements de la ville concernant toute matière qu'elle a droit de réglementer;

e) créer par règlement les différents services de la ville et établir le champ de leurs activités;

f) se prononcer sur tout rapport que le comité exécutif lui soumet;

g) demander au comité exécutif des rapports sur toute matière concernant l'administration de la ville;

h) approuver le plan de classification des fonctions, les échelles de salaires s'y rapportant et leurs allocations, sur rapport du comité exécutif;

i) déléguer au comité exécutif, par règlement, tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi à l'exception de ceux qui lui sont accordés par le présent article;

j) adopter tous règlements n'ayant aucune incidence monétaire sans qu'il soit nécessaire que ces règlements viennent du comité exécutif.

7. Décréter que le comité exécutif exerce les fonctions exécutives du gouvernement de la ville et qu'entre autres, il prépare et soumet au conseil:

a) tous les règlements;

b) le budget annuel des revenus et des dépenses au plus tard le 15 novembre de chaque année, y compris les règlements imposant les taxes, licences, permis ou autres redevances municipales;

c) toute demande pour l'affectation du produit des emprunts ou pour tout autre crédit requis;

d) toute demande pour virement de fonds d'une fonction à une autre ou d'un crédit déjà voté;

e) tout rapport recommandant l'octroi de franchises et privilèges;

f) tout rapport se rapportant à l'échange ou la location par bail emphytéotique d'un immeuble appartenant à la ville et, en outre, à la location de ses biens meubles ou immeubles, lorsque la durée du bail excède un an;

g) toute autre demande dont l'objet n'est pas déclaré être de la juridiction exclusive du comité;

h) tout plan de classification des fonctions et des traitements qui s'y rattachent.

8. Prévoir que le comité exécutif

a) prépare et adopte le budget de la ville;

b) prépare et adopte les règlements et résolutions imposant les taxes, permis et licences pour payer les dépenses, compte tenu de tous les autres revenus de la ville;

c) veille à l'emploi des crédits votés par le conseil;

d) fixe les salaires des employés de la ville, à l'exception de ceux qui relèvent exclusivement du conseil, et autorise l'augmentation du nombre des employés;

e) peut consentir, sans l'autorisation du conseil et sans soumission, tout contrat dont le montant n'excède pas \$5.000;

f) doit demander, sauf dans les cas d'urgence, des soumissions dans tous les cas où la dépense à encourir excède \$5.000, à moins d'en être dispensé par le conseil;

g) peut faire toutes dépenses jugées nécessaires dans les cas d'urgence;

h) peut, sans le consentement du conseil, faire exécuter des travaux en régie dont le coût n'excède pas \$10.000;

i) veille à ce que la loi, les règlements, les résolutions et les contrats de la ville soient fidèlement observés;

j) veille à la préparation des plans et devis et à la demande de soumissions;

k) autorise le paiement des sommes dues par la ville en observant toutes les formalités requises;

l) fait rapport au conseil sur la nomination du greffier, du trésorier et des chefs de services et leurs adjoints;

m) peut suspendre la délivrance de tout permis non conforme à un projet d'amendement à des règlements ou à un projet de règlement de zonage ou de construction pour une période maximum de 120 jours.

9. Fixer la rémunération des membres du comité exécutif;

10. Prévoir une pension annuelle pour toute personne ayant été membre du conseil au moins sept (7) ans au 1^{er} novembre 1973 et ayant cessé d'occuper telle fonction à cette date;

11. Autoriser l'utilisation d'un appareil reproduisant un fac-similé de la signature du maire et du trésorier sur différents documents;

12. Définir les pouvoirs, prérogatives et devoirs du gé-

13. Fixer le dépôt requis de tout candidat à la mairie ou à un poste de conseiller;

14. Exiger comme condition préalable à l'approbation d'un plan de subdivision, le paiement de toutes taxes impayées;

15. Exiger de toute personne ayant soumis un plan de lotissement ou un programme d'aménagement ou de construction, la garantie du paiement des travaux de construction et des services municipaux, ainsi que la garantie de la rentabilité, au point de vue municipal, de l'accomplissement intégral du projet présenté;

16. Permettre de vendre des compteurs d'eau et ratifier toute telle vente faite depuis le 26 décembre 1970;

17. Adjuger des contrats pour l'exécution de travaux municipaux ou l'achat de matériel, sans soumissions publiques, à la condition que le contrat ne comporte pas une dépense excédant vingt-cinq mille dollars (\$25.000);

18. Autoriser la destruction de dossiers terminés depuis plus de trois (3) ans relativement à toutes infractions;

19. Permettre à la ville de modifier ou remplacer, par règlement ne requérant d'autre approbation que celle du ministre des affaires municipales, après enquête publique de la Commission municipale du Québec, les règlements concernant le plan directeur et le zonage pour la partie du territoire connue et désignée comme le «centre-ville»;

20. Augmenter le montant de la pension payée à la veuve de Jos Morin, ancien greffier de la ville et indexer ladite pension;

21. Autoriser la ville à créer, par règlement, un fonds spécial pour acquérir des immeubles situés dans le territoire connu et désigné comme le «centre-ville», et à disposer des immeubles ainsi acquis;

22. Autoriser la ville à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble dont l'acquisition est jugée appropriée pour toutes fins autres que des fins industrielles, ainsi que tout immeuble dont l'occupation est jugée désuète ou nocive;

23. Permettre à la ville d'augmenter la limite de vitesse sur les chemins, rues, boulevards ou autres situés sur son territoire ou sur ceux qui lui sont confiés pour entretien par le ministère des Transports;

24. Rectifier la description technique du territoire de la ville.

Et toute autre matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Sainte-Foy, le 2 juin 1976.

Les procureurs de la ville de Sainte-Foy,

ST-LAURENT, MONAST, WALTERS

6464-24-4-0

& VALLIÈRES.

Succession Pierre, dit Victor Rougier

Avis est par la présente donné que la compagnie Rougier Inc., administrateur d'une partie des biens de la succession de Pierre, dit Victor Rougier, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente Session, en vue d'obtenir l'adoption d'une loi modifiant les dispositions du testament et de trois donations de feu Pierre, dit Victor Rougier, dans le but de permettre

la distribution de certains montants d'argent ne comportant aucun bénéficiaire et de nommer certaines institutions de recherche de la province de Québec bénéficiaires de la succession.

Montréal, ce 28 mai 1976.

Les procureurs de la requérante,

64624-24-4-0

LAPOINTE & DAVID, *avocats.*

Proclamation

Canada
Province de Québec
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le conseil municipal de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir a soumis pour approbation son règlement numéro 290-75, modifié par la résolution numéro 41-76 adoptée le 5 avril 1976, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Marieville, par son règlement numéro 477, modifié par la résolution numéro 76-164 adoptée le 12 avril 1976, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le conseil municipal de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1972-76, du 2 juin 1976, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193) et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des affaires municipales:

QU'à compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Marieville, comme si les deux

Proclamation

Canada
Province of (Québec)
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS the Municipal Council of the Parish of Sainte-Marie-de-Monnoir has submitted for approval its Bylaw No. 290-75, amended by Resolution No. 41-76 passed on April 5, 1976, the purpose of which is to subject the territory of that municipality to the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Marieville;

WHEREAS, by its Bylaw No. 477, amended by Resolution No. 76-164 passed on April 12, 1976, the Municipal Council of the Town of Marieville agrees as to the tenor of the said Bylaw adopted by the Municipal Council of the Parish of Sainte-Marie-de-Monnoir;

WHEREAS in accordance with section 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 24), the Lieutenant-Governor in Council has approved such Bylaws.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 1972-76, dated June 2, 1976, and in accordance with sections 693 to 697 of the Cities and Towns Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 193), and with sections 3 to 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 24), We have directed and, upon the recommendation of the Minister of Municipal Affairs, do hereby direct:

THAT, effective thirty-one days after the publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the territory of the Parish of Sainte-Marie-de-Monnoir shall be subject to the jurisdiction of the Municipal Court established in the Town of Marieville, as if the two

municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce deuxième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 91

RENÉ LANGEVIN.
64743-0

municipalities formed a single municipality for such purposes only.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern may take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this second day of June in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By Command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503
Folio: 91

Assistant Deputy Attorney-General.
64743

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

B E D F O R D

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

No 200-05-004748-757 { LA SOLIDARITE, Compagnie d'assurance sur la vie, demanderesse, vs PAUL ST-PIERRE et PAUL GIRARD, défendeurs.

«Un emplacement situé à Cowansville, ayant front à la rue Bell, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent cinquante-cinq (455-6) du cadastre officiel du canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi, contenant en superficie neuf mille pieds carrés (9,000 pi. ca.), mesure anglaise.

Avec maison à deux (2) étages en brique et aluminium dessus érigée, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble que le prêteur connaît et dont il se déclare satisfait.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Missisquoi, à Bedford, district de Bedford, le MERCREDI,

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

B E D F O R D

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford

No. 200-05-004748-757 { LA SOLIDARITE, Compagnie d'assurance sur la vie, plaintiff, vs PAUL ST-PIERRE and PAUL GIRARD, defendants.

"A piece of land situated in Cowansville, fronting on Bell Street, known and designated as lot number six of the official subdivision of original lot number four hundred and fifty-five (455-6) on the official cadastre for Dunham Township, Missisquoi Registration Division, having an area of nine thousand square feet (9,000 sq. ft.), English measure.

With two (2) story house in brick and aluminium erected thereon, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands with the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to the said immovable, which the lender knows and with which he declares himself satisfied."

To be sold at the Missisquoi Registry Office, in Bedford, District of Bedford, on WEDNESDAY, the

ONZIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DEUX heures TRENTE de l'après-midi, à une mise à prix de \$7,375, soit 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra acquitter le montant ci-haut mentionné au moment de la vente, par chèque certifié.

Le shérif,

ANTONIN BOURASSA.

Cowansville, ce 10 juin 1976.

64764-0

ELEVENTH day of AUGUST, 1976, at TWO-THIRTY o'clock in the afternoon, for a minimum price of \$7,375, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay the amount mentioned above by certified cheque at the time of the sale.

ANTONIN BOURASSA,

Sheriff.

Cowansville, June 10, 1976.

64764

BONAVENTURE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bonaventure

No 105-02-000194-75 { **G** EORGES PÉPIN, partie
demanderesse, vs
RAYMOND LEBLANC,
partie défenderesse.

«Un certain terrain ou emplacement situé dans le Septième rang du canton Hamilton, municipalité de St-Alphonse, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent vingt-neuf-A (1129-A ptie) du cadastre officiel pour le canton Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant soixante pieds (60') de largeur par cent huit pieds (108') de profondeur du nord au sud à partir du chemin existant actuellement entre le Septième et le Huitième Rang, vers le sud et vers l'ouest par le résidu de la propriété de Marcel Poirier, et vers l'est par la propriété de Charles-Arthur St-Onge, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, première division à New Carlisle, comté de Bonaventure, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
AURÉLIEN WHITTON.

Bureau du shérif,
New Carlisle (Bonaventure), P.Q.

64786-0

BONAVENTURE

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Bonaventure

No. 105-02-000194-75 { **G** EORGES PÉPIN, plain-
tiff, vs RAYMOND
LEBLANC, defendant.

"A certain piece of land situate in the Seventh Range of the township of Hamilton, municipality of St-Alphonse, known and designated as being a part of lot number one thousand one hundred and twenty-nine-A (1129-A Part) of the official cadastre for the township of Hamilton, first Registration Division of Bonaventure, measuring approximately sixty feet (60') in width by one hundred and eight feet (108') in depth from north to south beginning at the actually existing road between the Seventh and the Eight Range, toward the south, and toward the west by the residue of the property of Mr. Marcel Poirier, and toward the east by the property of Mr. Charles-Arthur St-Onge, with building thereon erected, circumstances and dependencies."

To be sold at the office of the registrar, first division at New Carlisle, County of Bonaventure, the SIXTEENTH day of JULY 1976, at TEN o'clock before-noon.

AURÉLIEN WHITTON,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
New Carlisle (Bonaventure), P.Q.

64786-0

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-002988-76 { **B** ANQUE D'EPARGNE DE
LA CITE ET DU DIS-
TRICT DE MONTREAL, corpora-

tion légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 276, rue Saint-Jacques ouest, dans les ville et district de Montréal, demanderesse,

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-002988-76 { **T** HE MONTREAL CITY AND
DISTRICT SAVINGS
BANK, a corporation legally incor-

porated, having its principal place of business and its head office at 276 Saint-Jacques Street West, in the City and District of Montreal, plaintiff, vs KEN ROBERTS, resid-

vs KEN ROBERTS, résidant au 5324, avenue Cumberland, dans les ville et district de Montréal, et DAME CECELIA MARQUES, épouse commune en biens dudit Ken Roberts, en conformité avec les lois de la Guyane résidant au 5324, avenue Cumberland, dans les ville et district de Montréal, défendeurs, et LE REGISTREUR de la division l'enregistrement de Montréal, mis-en-cause.

«Un certain emplacement en front sur l'avenue Cumberland dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce de la ville de Montréal, mesurant trente-huit pieds et un dixième de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur (38.1' × 85') et se composant comme suit:

a) La partie sud-est de la subdivision numéro deux cent soixante-dix-neuf de lot originaire numéro cent cinquante-deux A (152A-ptie S.-E. 279) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant dix-neuf pieds et six dixièmes de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur (19.6' × 85') et bornée en front vers le nord-est par ladite avenue Cumberland, à l'arrière vers le sud-ouest par la subdivision numéro deux cent quarante-neuf dudit lot originaire, (152A-249) d'un côté vers le sud-est par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt (152A-280) décrite ci-après en *b* et de l'autre côté vers le nord-ouest par le résidu de ladite subdivision numéro deux cent soixante-dix-neuf (152A-279); et

b) La partie nord-ouest de la subdivision deux cent quatre-vingt dudit lot originaire numéro cent cinquante-deux A (152A-ptie N.-O. 280) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant dix-huit pieds et cinq dixièmes de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur (18.5' × 85') et bornée en front vers le nord-est par ladite avenue Cumberland, en arrière vers le sud-ouest par la subdivision numéro deux cent quarante-huit dudit lot originaire (152A-248), d'un côté vers le nord-ouest par la subdivision numéro deux cent soixante-dix-neuf (152A-279) décrite ci-dessus dans *a* et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu de ladite subdivision numéro deux cent quatre-vingt (152A-280).

Avec la maison d'habitation semi-détachée dessus construite portant les numéros civiques 5324 et 5326 de ladite avenue Cumberland, dont le mur du côté nord-ouest est mitoyen avec le bâtiment adjacent.

Aussi sous la réserve d'une servitude établie aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 890570.

La mise à prix sera de \$9,162.50, et l'adjudicataire devra verser ce montant au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 16 juin 1976.

ing at 5324 Cumberland Avenue in the City and District of Montreal, and DAME CECELIA MARQUES, wife common as to property of the said Ken Roberts, under the laws of Guyana, residing at 5324 Cumberland Avenue in the City and District of Montreal, defendants, and THE REGISTRAR of the Registration Division of Montreal, *mis-en-cause*.

“That certain emplacement fronting on Cumberland Avenue in the Notre-Dame-de-Grâce Ward of the City of Montreal, measuring thirty-eight feet and one-tenth of a foot in width by a depth of eighty-five feet (38.1' × 85') and composed as follows:

(a) The southeast part of subdivision number two hundred and seventy-nine of original lot number one hundred and fifty-two A (152A-S.E. Pt. 279) upon the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, measuring nineteen feet and six-tenths of a foot in width by eighty-five feet in depth (19.6' × 85') and bounded in front to the northeast by said Cumberland Avenue, in rear to the southwest by subdivision number two hundred and forty-nine of said original lot, (152A-249) on one side to the southeast by subdivision number two hundred and eighty (152A-280) hereinafter *b* described and on the other side to the northwest by the residue of the said subdivision number two hundred and seventy-nine (152A-279); and

(b) The northwest part of subdivision number two hundred and eighty of said original lot number one hundred and fifty-two A (152A-N.W. Pt. 280) upon the said official plan and book of reference, measuring eighteen feet and five-tenths of a foot in width by a depth of eighty-five feet (18.5' × 85') and bounded in front to the northeast by said Cumberland Avenue, in rear to the southwest by subdivision number two hundred and forty-eight of said original lot number (152A-248) on one side to the northwest by subdivision number two hundred and seventy-nine (152A-279) hereinabove *a* described and on the other side to the southeast by the residue of said subdivision number two hundred and eighty (152A-280).

Together with the semi-detached dwelling house thereon erected bearing civic number 5324 and 5326 of said Cumberland Avenue, the northwest side wall whereof is mitoyen with the adjacent building.

Also with and subject to a servitude resulting from a deed registered under number 890570.”

The opening bid shall be \$9,162.50, that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the ELEVENTH day of AUGUST 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, June 16th, 1976.

64797-0

64797

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal

No 05-016802-75 { **T**HE CANADA TRUST COMPANY, corporation ayant son principal établissement dans la province de Québec, au 800 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, demanderesse, vs GRAMAK LIMITED, corporation dûment constituée ayant son siège social au 90, Shorncliffe Road, Etobicoke, Toronto (métropolitain), défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division de Montréal, mis-en-cause.

«Un certain emplacement ayant façade sur Montée-de-Liesse, dans la ville de Saint-Laurent, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente-deux du lot originaire numéro cinq cent quatre (504-32) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, de figure irrégulière, borné au sud-ouest par une partie du lot numéro cinq cent quatre (Montée-de-Liesse), au nord-ouest par les subdivisions numéros quatorze et quinze dudit lot originaire numéro cinq cent quatre (504-14 et 15), au nord-est par partie du lot numéro cinq cent dudit cadastre, et au sud-est par une autre partie dudit lot numéro cinq cent quatre, et mesurant deux cent dix-huit pieds et deux dixièmes (218.2') dans sa ligne nord-est, cinq cent cinquante et un pieds et huit dixièmes (551.8') dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (199.4') dans sa ligne sud-est et cinq cent cinquante-deux pieds et cinq dixièmes (552.5') dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de cent quinze mille deux cent cinquante pieds carrés (115,250 pieds carrés), mesure anglaise.

Avec les bâtiments dessus érigés.

En l'état où cette propriété se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix sera de soixante-deux mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (\$62,685), montant que l'adjudicataire devra payer au shérif soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif au palais de justice de Montréal (Québec), 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le TROISIÈME jour d'AOUT 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
 Palais de justice.

Montréal (Québec), ce 14 juin 1976.

64798

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Superior Court — District of Montreal

No. 05-016802-75 { **T**HE CANADA TRUST COMPANY, corporation having its principal place of business in the Province of Québec at 800, boulevard Dorchester West, at Montreal, plaintiff, vs GRAMAK LIMITED, a body politic and corporate, duly incorporated having its head office at 90, Shorncliffe Road, Etobicoke, at Toronto, (Métropolitain), defendant, and THE REGISTRAR for the division of Montreal, *mis-en-cause*.

“That certain *emplacement* fronting on Montée-de-Liesse Road, in the City of Saint-Laurent, in the Province of Québec, known and designated as subdivision thirty-two of original lot five hundred and four (504-32) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Laurent, being of irregular figure, and bounded towards the southwest by part of lot number five hundred and four (Montée-de-Liesse), towards the northwest by subdivisions fourteen and fifteen of the said original lot number five hundred and four (504-14 and 15), towards the northeast by part of lot number five hundred of the said cadastre, and towards the southeast by another part of the said lot number five hundred and four, and measuring two hundred and eighteen feet and two tenths of a foot (218.2') in its northeast line, five hundred and fifty-one feet and eight-tenths of a foot (551.8') in its southeast line, one hundred and ninety-nine feet and four tenths of a foot (199.4') in its southwest line and five hundred and fifty-two feet and five tenths of a foot (552.5') in its northwest line; and containing a superficial area of one hundred and fifteen thousand two hundred and fifty square feet (115,250 sq. ft.) English measure.

With all buildings thereon erected.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances, the whole without exception or reserve of any kind.”

The opening bid shall be \$62,685, that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the THIRD day of AUGUST 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
 Superior Court.

Montréal, (Québec), June 14th, 1976.

64798-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-007250-75 { **PAQUIN ELECTRIQUE INC.**,
corporation légalement constituée
ayant son siège social au 5605,
rue Glenn, à Saint-Hubert, district de Montréal, demande-
resse, vs JACQUES FRANCO, ayant son bureau d'affaires
au 500, Place d'Armes, suite 2000, dans les cité et
district de Montréal, ès-qualité de syndic à la faillite de
LES HABITATIONS B.C.P. LTEE, ayant son siège
social au 69A, rue St-Charles, à Longueuil, défendeur.

«1. Lot numéro six cent cinquante-deux de la subdivi-
sion du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-652)
aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la pa-
roisse de Saint-Hubert;

2. Lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept de la
subdivision du lot originaire numéro cent soixante-six
(166-997) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre
de la paroisse de Saint-Hubert;

Avec bâtisse dessus érigée portant numéro civique 5875,
Terrasse Beauséjour, à Saint-Hubert.»

La mise à prix est fixée à \$4,450 que l'adjudicataire
devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au
moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de
Chambly, 201, Place Charles-Lemoine, Édifice Montval,
Longueuil, P.Q., le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1976, à
DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 14 juin 1976.

64792-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-007248-75 { **PAQUIN ELECTRIQUE INC.**,
corporation légalement constituée
ayant son siège social au 5605,
rue Glenn, à Saint-Hubert, district de Montréal, demande-
resse, vs JACQUES FRANCO, ayant son bureau d'affaires
au 500, Place d'Armes, suite 2000, dans les cité et
district de Montréal, ès-qualité de syndic à la faillite de
LES HABITATIONS B.C.P. LTEE, ayant son siège
social au 69A, rue Saint-Charles, à Longueuil, province
de Québec, défendeur.

«Les lots numéros trois cent soixante-trois et trois cent
soixante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro
cent soixante-cinq (165-363 et 364) aux plan et livre de
renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-007250-75 { **PAQUIN ELECTRIQUE INC.**,
a legally constituted corpora-
tion whose head office is at 5605
Glenn Street, in St. Hubert, District of Montreal, plaintiff,
vs JACQUES FRANCO, whose business office is at 500
Place d'Armes, Suite 2000, in the City and District of
Montreal, in the capacity of trustee in the bankruptcy of
LES HABITATIONS B.C.P. LTEE, whose head office
is at 69A St. Charles Street, in Longueuil, defendant.

“1. Lot six hundred and fifty-two of the subdivision of
original lot one hundred and sixty-five (165-652) on the
official plan and in the book of reference for the cadastre
of the Parish of Saint-Hubert;

2. Lot nine hundred and ninety-seven of the subdivision
of original lot one hundred and sixty-six (166-997) on the
official plan and in the book of reference for the cadastre
of the Parish of Saint-Hubert;

With the buildings erected thereon bearing civic number
5875 Terrasse Beauséjour, in St. Hubert.”

The upset price is \$4,450, which the purchaser must pay
the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of
adjudication.

To be sold at the Chambly County Registry Office, 201
Place Charles-Lemoine, Montval Building, Longueuil,
Québec, on the FIFTH day of AUGUST, 1976, at TEN
o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, June 14, 1976.

64792

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-007248-75 { **PAQUIN ELECTRIQUE INC.**,
a legally constituted corpora-
tion whose head office is at 5605
Glenn Street, Saint-Hubert, District of Montreal, plaintiff,
vs JACQUES FRANCO, whose place of business is at
500 Place d'Armes, Suite 2000, in the City and District of
Montreal, in the capacity of trustee in the bankruptcy of
LES HABITATIONS B.C.P. LTEE, whose head office
is at 69A, St-Charles Street, Longueuil, Province of Qué-
bec, defendant.

“Lots three hundred and sixty-three and three hundred
and sixty-four of the subdivision of original lot one
hundred and sixty-five (165-363 and 364) on the official
plan and in the book of reference for the cadastre of the
Parish of Saint-Hubert.

Avec bâtisse dessus érigée portant numéro civique 5290 Terrasse Boisjoly, à Saint-Hubert.»

La mise à prix est fixée à \$5,375, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil (Québec), le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 14 juin 1976.

64800-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-009720-76 { **R**OY MARCHAND INDUSTRIEL LIMITEE, corps politique légalement constitué selon la loi, ayant place d'affaires au 160, boulevard Graham, à Ville Mont-Royal, district de Montréal, demanderesse, vs ROXBORO ELECTRIC INC., corps politique légalement constitué selon la loi, ayant place d'affaires au 17, rue Jordan, à Roxboro, district de Montréal, et RICHARD BORDELEAU, résidant au 17, Place Jordan, à Roxboro, district de Montréal, défendeurs, et LE REGISTREUR du bureau de la division d'enregistrement de Montréal, mis-en-cause.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-onze (291-54) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 17, rue Jordan à Roxboro.»

La mise à prix est fixée à \$7,312.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, chambre 10.56, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 15 juin 1976.

64795-0

With the building constructed thereon bearing civic number 5290 Terrasse Boisjoly, Saint-Hubert.”

The upset price is \$5,375 which the purchaser must pay to the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Chambly County Registry Office, 201 Place Charles-Lemoyne, Montval Building, Longueuil, Québec, on the FIFTH day of AUGUST 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, June 14, 1976.

64800

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-009720-76 { **R**OY MARCHAND INDUSTRIEL LIMITEE, a corporation legally constituted, which has a business establishment at 160 Graham Boulevard, Town of Mount Royal, District of Montreal, plaintiff, vs ROXBORO ELECTRIC INC., a corporation legally constituted, which has a business establishment at 17 Jordan Street, Roxboro, District of Montreal, and RICHARD BORDELEAU, residing at 17 Place Jordan, Roxboro, District of Montreal, defendants, and THE REGISTRAR for the Montreal Registration Division Office, *mis-en-cause*.

“Land known and designated as subdivision fifty-four of original lot two hundred and ninety-one (291-54) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Geneviève. With a building constructed thereon bearing civic number 17 Jordan Street, Roxboro.”

The upset prices is \$7,312.50, which the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, Room 10.56, on the TENTH day of AUGUST, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, June 15, 1976.

64795

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir: { LES ARTISANS, SO-
No 200-05-001401-76 { CIETE COOPERATI-
VE D'ASSURANCE-VIE,

corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, vs LES HABITATIONS GAETAN BLANCHET INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 1580, de la rue Chauveau, à Sainte-Foy, district de Québec, et M. MICHEL LEBLOND, syndic licencié, ayant son bureau au numéro 56, de la rue Saint-Pierre, dans les ville et district de Montréal, mis-en-cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision quarante-trois de la subdivision sept du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-7-43) du cadastre officiel de la paroisse de L' Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 1580, rue Chauveau, à Sainte-Foy.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à treize mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars (\$13,582) payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976.

64794-0

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec à savoir: { BANQUE CANADIEN-
No 200-05-000522-768 { NE NATIONALE,

corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, vs GILLES GUILBEAULT, de 4399, des Fauvettes à Orsainville.

«La subdivision cinquante-sept du lot originaire quatre cent sept du cadastre officiel de Charlesbourg (407-57), avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à sept mille quatre

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: { LES ARTISANS, SO-
No. 200-05-001401-76 { CIETE COOPERATI-
VE D'ASSURANCE-VIE, a

corporation legally constituted, whose head office is in the City and District of Montreal, vs LES HABITATIONS GAETAN BLANCHET INC., a corporation legally constituted, whose head office is at 1580 Chauveau Street, Sainte-Foy, District of Québec, and Mr. MICHEL LEBLOND, licensed trustee, whose business office is at 56 Saint-Pierre Street, in the City and District of Montreal, mis-en-cause.

"An immoveable known and designated as redivision forty-three of subdivision seven of original lot two hundred seventy-four (274-7-43) of the official cadastre for the Parish of L' Ancienne-Lorette, Québec Registration Division.

With a house constructed thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 1580 Chauveau Street, Sainte-Foy."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIFTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is thirteen thousand five hundred and eighty-two dollars (\$13,582).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,

Québec, June 16, 1976.

64794

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: { BANK CANADIAN NA-
No. 200-05-000522-768 { TIONAL, a legally

constituted corporation, having its principal place of business in Montreal, vs GILLES GUILBEAULT, of 4399 des Fauvettes, Orsainville.

"Subdivision fifty-seven of original lot four hundred and seven on the official cadastre of Charlesbourg (407-57), with the house constructed thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Québec Registry Office, 116, rue Saint-Pierre, Québec City, on the THIRD day of AUGUST 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of the adjudication is fixed at seven thousand four

cent vingt-deux dollars et cinquante centimes (\$7,422.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976. 64778-0

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir: { **B**ANQUE PROVINCIALE DU
No 16-005 { CANADA, corporation lé-
galement constituée, ayant son siè-
ge social à Montréal en la ville de Montréal, et une suc-
cursale à 54, rue St-Pierre, dans les cité et district de
Québec, vs DAME LOUISE MORIN GIROUX, rési-
dant et domiciliée au 240 ouest, Grande-Allée, Québec,
MLLE PAULINE GIROUX, professeur, résidant et
domiciliée au 240 ouest, Grande-Allée, Québec et SU-
ZANNE GIROUX, secrétaire, résidant et domiciliée au
240 ouest, Grande-Allée, Québec.

«Les subdivisions trois-P et quatre du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-3-P et 4) du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame-de-Québec, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Québec, 12, rue St-Louis, Québec, le QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à quinze mille dollars (\$15,000), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976. 64779-0

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir: { **G**ABRIEL BEAULIEU, domi-
No 3962 { cilié au 1869, avenue Lortie,
Giffard, district de Québec, vs
DAME SIMONE F. LAGACÉ, domiciliée au 582, bou-
levard Rochette, Beauport, district de Québec.

«Un terrain ou emplacement situé en la ville de Beauport, connu et désigné comme étant le lot deux, subdivision du lot originaire numéro huit cent treize (813-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout sans bâtisse, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

hundred and twenty-two dollars and fifty cents (\$7,422.50) to be paid in cash or by certified cheque.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec City, June 16, 1976. 64778

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: { **P**ROVINCIAL BANK OF CA-
No. 16-005 { NADA, a legally constituted
corporation, having its head office
in the City of Montreal, and a branch at 54, rue St-
Pierre, in the City and District of Québec, vs DAME
LOUISE MORIN GIROUX, residing and domiciled at
240 ouest, Grande-Allée, Québec, MISS PAULINE GI-
ROUX, teacher, residing and domiciled at 240 ouest,
Grande-Allée, Québec, and SUZANNE GIROUX,
secretary, residing and domiciled at 240 ouest, Grande-
Allée, Québec.

“Subdivisions three-P and four of original lot ninety-eight (98-3-P and 4) on the official cadastre for Notre-Dame-de-Québec Parish, Québec Registration Division, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies.”

To be sold at the Sheriff's Office, in the Québec Court House, 12, rue St-Louis, Québec, on the FOURTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication is fifteen thousand dollars (\$15,000), payable in cash or by certified cheque.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 16, 1976. 64779

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: { **G**ABRIEL BEAULIEU, domi-
No. 3962 { ciled at 1869 Lortie Avenue,
Giffard, District of Québec, vs
DAME SIMONE F. LAGACÉ, domiciled at 582
Rochette Blvd., Beauport, District of Québec.

“Land located in the City of Beauport, known and designated as lot two, subdivision of original lot eight hundred and thirteen (813-2) on the official cadastre for the Parish of Beauport, Québec Registration Division, the whole without buildings, appurtenances or dependencies.”

To be sold at the Québec Registry Office, 116, rue Saint-Pierre, Québec City, on the THIRD day of AUGUST 1976, at TEN o'clock in the morning.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à mille deux cent soixante-seize dollars (\$1,276), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976.

64780-0

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir: { CAROL GIROUX, homme
No 200-05-003438-75 { d'affaires, faisant affaires
res sous la raison sociale de
IMPRIMERIE GIROUX ENR., ayant son siège social
au 100, rue Saint-André, Québec, vs BERNARD LANC-
TÔT, homme d'affaires, faisant affaires sous la raison
sociale de IMPRIMERIE CLASSIC BERTOT ENR.,
ayant son siège social au 751, Côte Sainte-Geneviève,
Québec.

Les lots numéros 56-2, 57-1 et 58-1 du 84 Lac Bonhomme du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

Le lot numéro 56-2, borné vers le nord-est par le lot no 57-1 et les parties non subdivisées du lot no 56; vers le nord par la cinquième concession et vers le sud par la paroisse de L'Ancienne-Lorette. Mesurant cinq perches de largeur (0.5 arp.) par une profondeur de trente arpents (30 arp.) incluant la voie publique;

Le lot numéro 57-1, borné vers le nord-est par le lot no 58-1, vers le sud-ouest par le lot no 56-2, vers le nord-ouest par une route publique et vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot no 57. Mesurant un arpent de largeur (1 arp.) par une profondeur approximative de cinq arpents et huit perches plus ou moins (5.8 arp.).

Le lot numéro 58-1, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot no 59 et une partie non subdivisée du lot no 58, vers le sud-ouest par le lot no 57-1 et une partie non subdivisée du lot no 57, vers le nord-ouest par une route publique et vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot no 58. Contenant en superficie six arpents carrés et soixante-douze perches, plus ou moins (6.72 arp. ca.).

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (\$4,995) payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976.

64793-0

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication is one thousand two hundred and seventy-six dollars (\$1,276), to be paid in cash or by certified cheque.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec City, June 16, 1976.

64780

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: { CAROL GIROUX, busi-
No. 200-05-003438-75 { nessman, carrying on
business under the firm name
of IMPRIMERIE GIROUX ENR., with a head office at
100 Saint-André Street, Québec, vs BERNARD LANC-
TÔT, businessman, carrying on business under the firm
name of IMPRIMERIE CLASSIC BERTOT ENR.,
with a head office at 751 Côte Sainte-Geneviève, Québec.

Lots 56-2, 57-1 and 58-1, located at 84 Lac Bonhomme, on the official cadastre for the Parish of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

Lot 56-2 is bounded northeasterly by lot number 57-1 and the unsubdivided parts of lot 56; northerly by the fifth concession and southerly by the Parish of L'Ancienne-Lorette. This lot is five rods wide (0.5 arp.) and thirty arpents deep (30 arp.) including the public road.

Lot 57-1 is bounded northeasterly by lot 58-1, southwesterly by lot 56-2, northwesterly by a public road and southeasterly by a nonsubdivided part of lot 57. It is one arpent wide (1 arp.) and approximately five arpents and eight rods deep (5.8 arp.), more or less.

Lot 58-1, of irregular shape, is bounded northeasterly by lot 59 and a nonsubdivided part of lot 58; southwesterly by lot 57-1 and a nonsubdivided part of lot number 57; northwesterly by a public road and southeasterly by a nonsubdivided part of lot 58. It has an area of six square arpents and seventy-two rods (6.72 sq. arp.), more or less.

The whole with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIFTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is four thousand nine hundred and ninety-five dollars (\$4,995).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 16, 1976.

64793

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir: { LOUIS VEZINA & ASSOCIÉS, avocats, faisant affaires au 220, Grande-Allée est, suite 1000, Québec, district de Québec, vs ROGER DUPUIS, domicilié et résidant au 21, rue Côte-du-Lac, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, district de Québec.

«Un emplacement situé à Sainte-Thérèse-de-Lisieux, faisant partie des lots quatre cent dix et quatre cent dix-A (410 et 410-A pties) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant la désignation civique vingt et un (21), rue Côte-du-Lac, Sainte-Thérèse-de-Lisieux.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à deux mille huit cent soixante-quinze dollars (\$2,875), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 juin 1976. 64781-0

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-014149-759 { LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et/ou sa principale place d'affaires au 118, boulevard Labelle, Sainte-Rose, district de Montréal, demanderesse, vs DENIS O'BOYLE, domicilié et résidant au 1117, Carré-Charron, Blainville, district de Terrebonne, défendeur.

A savoir, l'immeuble ci-après désigné:

«Une certaine étendue de terrain, connue et désignée comme étant le lot numéro neuf, de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent cinquante-six (756-9) aux plan et livre de renvoi de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, comté de Terrebonne, de forme irrégulière et bornée comme suit: en front, à l'est et au nord-est, le long de deux sections décrivant des lignes courbes, mesurant quarante-deux pieds et deux dixièmes (42.2') et trente-sept pieds et six dixièmes (37.6'), par la rue Carré-Charron (756-1); à l'arrière, vers le sud-ouest, à l'endroit où le terrain mesure soixante-dix pieds (70') de

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit: { LOUIS VEZINA & ASSOCIATES, Lawyers, practising at 220, Grande-Allée est, suite 1000, Québec, District of Québec, vs ROGER DUPUIS, domiciled and residing at 21, rue Côte-du-Lac, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, District of Québec.

"Land situated at Sainte-Thérèse-de-Lisieux, forming part of lots four hundred and ten and four hundred and ten-A (410 and 410-A Pts) on the official cadastre for Beauport Parish, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies, and bearing civic number twenty-one (21), rue Côte-du-Lac, Sainte-Thérèse-de-Lisieux."

To be sold at the Québec Registry Office, 116, rue St-Pierre, Québec, on the FOURTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication is two thousand eight hundred and seventy-five dollars (\$2,875), payable in cash or by certified cheque.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 16, 1976. 64781

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-014149-759 { LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD., a corporation legally constituted, having its head office and its chief place of business at 118 Labelle Boulevard, Sainte-Rose, District of Montreal, plaintiff, vs DENIS O'BOYLE, domiciled and residing at 1117, Carré-Charron, Blainville, District of Terrebonne, defendant.

The immoveable hereinafter described:

"A certain piece of land, known and designated as being lot number nine, of the official subdivision of original lot number seven hundred and fifty-six (756-9) upon the plan and book of reference for the Parish of Sainte-Thérèse-de-Blainville, county of Terrebonne, of irregular form bounded as follows: in front at east and northeast, along two curved sections of forty-two feet and two-tenths (42.2') and thirty-seven feet and six-tenths (37.6') by said Carré-Charron Street (756.1); at rear to the southwest, where it measures seventy feet (70') in width, by undivided part of said lot (Pt 756), on one side to the north-

largeur, par une partie non subdivisée dudit lot (P. 756); d'un côté, au nord-ouest, par le lot 756-10, à l'endroit où le terrain mesure cent vingt-neuf pieds et sept dixièmes (129.7') de profondeur; et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 756-8, à l'endroit où le terrain mesure quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes (94.2'), ledit lot ayant une superficie totale de 7,859 pieds carrés, mesure anglaise.

Y compris les bâtiments dessus construits, notamment une maison d'habitation portant le numéro civique 1117, rue Carré-Charron, dans la ville de Blainville, comté de Terrebonne, province de Québec, Canada, et les servitudes y rattachées, notamment une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et *al.*, enregistrée sous le numéro 366-421.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, suivant l'article 688a, C.P.C., est fixé à \$4,050.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé à 400, rue Laviolette, chambre 106, Saint-Jérôme, le MERCREDI, VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 11 juin 1976.

64799

west by lot 756-10, where it measures one hundred and twenty-nine feet and seven-tenths (129.7') in depth; and on the other side to the southeast, by lot 756-8 where it measures ninety-four feet and two-tenths (94.2'), the said lot having a total area of 7,859 square feet, English measure.

With the buildings thereon erected, namely a residential house, bearing civic number 1117, Carré-Charron Street, at ville de Blainville, county of Terrebonne, Province of Québec, Canada, and the inherent servitudes, namely the one in favour of Hydro-Québec et *al.*, according to registration number 366-421."

The minimum amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, in accordance with article 688a, C.C.P., is fixed at \$4,050.

To be sold at the Terrebonne Division Registry Office, 400 Laviolette Street, Room 106, Saint-Jérôme, on WEDNESDAY, the TWENTY-EIGHT day of JULY, 1976, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, June 11, 1976.

64799-0

Ventes pour taxes

Ville de Pierrefonds

Avis est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la Ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville sise au 11072, boulevard Gouin ouest, le LUNDI, DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

City of Pierrefonds

Notice is hereby given that the immovables described hereinunder, situated in the City of Pierrefonds, will be sold by public auction, in the City Hall of the City of Pierrefonds, situated at 11072 Gouin Boulevard West, on MONDAY, the NINETEENTH day of JULY, 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes with interest, plus the costs which have been or may be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
174	79	5817	Alain, Claude, 4469, Rolland	Avec bâtisse / With premises
73	1	11459	Albert Marceau Ltée	
73	2	11460	Albert Marceau Ltée	
187	P 8	7243	Alloca, Francesco, 4980, St-Charles	Avec bâtisse / With premises
A distraire de ce lot 187-8, la partie vendue en front au ministère de la Voirie provinciale pour l'élargissement de la Montée St-Charles.				
To be subtracted from this lot 187-8, that part sold in front to the Provincial Road Department for the widening of Montée St. Charles.				
90	3	12431	Lalande, Armand, 12680, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
196	86	9346	Auclair, Francis, 17593, Clermont	Avec bâtisse / With premises

Cadastré	Subdivision	Référence	Propriétaires	
			<i>Owners</i>	
108	59	3707	Bernier, Danielle (Mlle), 5138, Versailles	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
178	115	6384	Blais, Roland, 4354, rue Néo	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
178	116			
80	35	2491	Boisvert, Paul E.	
92	147	2853	Boudriau, Yves, 12742, Fortin	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
107	274	3607	Bouffard, Clermont, 5128, Alma	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
P 29		0285	Bougie, Réal, 138, Rose	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
29	60			
Partie 29:			Part. 29:	
Mesurant: 10 pi. × 76 pi.			Measuring: 10 ft × 76 ft.	
Bornée: au nord-est par la rue Rose;			Bounded: in front towards the northeast by Rose Avenue;	
au sud-ouest par une partie du lot 29;			in rear towards the southwest by another part	
au nord-ouest par une autre partie du lot 29;			of lot No. 29;	
au sud-est par le lot 29-60.			towards the northwest by another part of said	
			lot No. 29;	
			towards the southeast by the lot No. 29-60.	
77	97	2363	Bradley, John-Terrence, 12436, Breault	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
P162		5025	Burgess Inc., 14464A, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le résidu du lot 162; au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 165-1.				
Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by the residue of lot 162; towards the southeast and southwest by part of lot 165-1.				
Cette partie de lot mesure quarante-six pieds (46') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par une profondeur de deux cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (285.5'). Contenant en superficie de douze mille pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (12,000 pi. ca.).				
This part of lot measures forty-six feet (46') in width in its northwest and southeast lines by a depth of two hundred and eighty-five feet and five tenths of a foot (285.5'). Containing a superficial area of twelve thousand square feet, more or less, English measure (12,000 sq. ft.).				
165	P 1	5033	Burgess Inc., 14464, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / <i>With premises</i>
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); dans une ligne sud-ouest, une ligne sud-est et dans une autre ligne sud-ouest par une partie du lot 165-2; au sud-est par le lot 165-1-1; au nord-est par le boulevard Pierrefonds (P. 165-1); et dans une autre ligne nord-ouest et nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 162.				
Of irregular figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); in one southwest line, one southeast line and in another southwest line by part of lot 165-2; towards the southeast by lot 165-1-1; towards the northeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 165-1); in another northwest and northeast lines by part of lot 162.				
Cette partie de lot mesure cinquante pieds (50') plus ou moins sur le boulevard Gouin; deux cent soixante-neuf pieds (269') dans une ligne sud-ouest; huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (8.28') dans une ligne sud-est et deux cent soixante pieds (260') plus ou moins dans son autre ligne sud-est sur le lot 165-2; quarante et un pieds et soixante-cinq centièmes de pied (41.65') et trente-neuf pieds et trente-trois centièmes de pied (39.33') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds; deux cent soixante-deux pieds (262') au nord-est sur le résidu du lot 165-1; quarante-six pieds (46') au nord-ouest sur la partie du lot 162 et deux cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (285.5') au nord-est sur la partie du lot 162. Contenant en superficie trente-quatre mille pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins (34,000 pi. ca.).				
This part of lot measures fifty feet (50') more or less on Gouin Blvd.; two hundred and sixty-nine feet (269') in one southwest line, eight feet and twenty-eight hundredths of a foot (8.28') in one southeast line and two hundred and sixty feet (260') more or less in the other southeast line on lot 165-2; forty-one feet and sixty-five hundredths of a foot (41.65') and thirty-nine feet and thirty-three hundredths of a foot (39.33') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; two hundred and sixty-two feet (262') towards the northeast on the residue of lot 165-1; forty-six feet (46') towards the northwest on part of lot 162 and two hundred and eighty-five feet and five tenths of a foot (285.5') towards the northeast on part of lot 162. Containing a superficial area of thirty-four thousand square feet, more or less, English measure (34,000 sq. ft.).				
165	P 2	5035	Burgess Inc.	
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); dans deux lignes nord-est et dans une autre ligne nord-ouest par une partie du lot 165-1; au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P. 165-2-2) et au sud-ouest par une partie du lot 169 et le lot 169-404.				
Of irregular figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); in two northeast lines and in another northwest line by part of lot 165-1; towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 165-2-2); and towards the southwest by part of lot 169 and lot 169-404.				
Cette partie de lot mesure cinquante pieds (50') plus ou moins sur le boulevard Gouin; deux cent soixante neuf pieds et cinq dixièmes de pied (269.5') huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (8.28') et deux cent soixante pieds (260') plus ou moins dans ses deux lignes nord-est et son autre ligne nord-ouest sur le lot 165-1; cinquante-cinq pieds et trente-neuf centièmes de pied				
This part of lot measures fifty feet (50') more or less on Gouin Blvd.; two hundred and sixty-nine feet and five tenths of a foot (269.5') eight feet and twenty-eight hundredths of a foot (8.28') and two hundred and sixty feet (260') more or less in its two northeast and other northwest lines on lot 165-1; fifty-five feet and thirty-nine hundredths of a foot (55.39') on Pierrefonds Blvd.				

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
<p>(55.39') sur le boulevard Pierrefonds; et cinq cent trente-huit pieds (538') plus ou moins au sud-ouest. Contenant en superficie vingt-huit mille trois cents pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (28,300 pi. ca.).</p> <p>and five hundred and thirty-eight feet (538') more or less in its southwest line. Containing a superficial area of twenty-eight thousand three hundred square feet, more or less, English measure (28,300 sq. ft.).</p>				
165	P 2-3	5036	Burgess Inc., 14466, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
136	P 12	4537	Busby, J. Derek A., 13500, rue Huntington	Avec bâtisse / With premises
136	P 13			
136 - Partie 12:				136 - Part 12:
Mesurant: 75.8 pi. dans sa ligne nord-ouest;				Measuring: 75.8 ft. in its northwest line;
75 pi. dans sa ligne sud-est;				75 ft. in its southeast line;
72.5 pi. dans sa ligne nord-est;				72.5 ft. in its northeast line;
75 pi. dans sa ligne sud-ouest.				75 ft. in its southwest line.
Superficie: 5,456.25 pi. ca.				Area: 5,456.25 sq. ft.
Bornée: au nord-ouest par la rue Huntington (136-4);				Bounded: to the northwest by Huntington Street (136-4);
au sud-est par partie du lot 136-13;				to the southeast by part of lot 136-13;
au nord-est par le résidu du lot 136-12;				to the northeast by the residue of lot 136-12;
au sud-ouest par la rue Marceau.				to the southwest by Marceau Street.
136 - Partie 13:				136 - Part 13:
Mesurant: 75 pi. × 75 pi.				Measuring: 75 ft. × 75 ft.
Bornée: au nord-ouest par partie du lot 136-12;				Bounded: to the northwest by part of lot 136-12;
au sud-est par partie du lot 136-14;				to the southeast by part of lot 136-14;
au nord-est par le résidu du lot 136-13				to the northeast by the rest of lot 136-13;
au sud-ouest par la rue Marceau.				to the southwest by Marceau Street.
195	P 37	7820	Cemitagoya, Emmanuel, 17532, des Rivières	Avec bâtisse / With premises
195	P 38			
195	P 39			
195 - Partie Sud-Ouest 37,-38,-39:				195 - Part South-West 37,-38,-39:
Mesurant: 45 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi.				Measuring: 45 ft. in width by a depth of 100 ft. in one line
dans une ligne et 134 pi. dans l'autre ligne.				and 134 ft. in the other line.
Bornée: en front, par la rue Legault;				Bounded: in front, by Legault Street;
en arrière, par la rivière des Prairies;				in rear, by Rivière des Prairies;
au nord-est par le résidu des lots 195-37, 195-38				to the northeast by the residue of lots 195-37,
et 195-39;				195-38 and 195-39;
au sud-ouest par partie du lot 195.				to the southwest by part of lot 195.
P 94		3027	Charafathkah, Ebrahim	
P101				
Partie du lot 94				Part of lot 94:
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 93; au nord-est par une autre partie du lot 94 (CNR) et dans une autre ligne nord-est par les lots 92-328, 92-322, 92-325, 92-326, 92-327, 92-329, 92-126, 92-282, 92-281 et une partie du lot 92-330; au sud-est par une autre partie du lot 94; au sud-ouest, au sud et dans une autre ligne sud-est par le lot 93-1; dans une autre ligne sud-ouest par la partie du lot 101 décrite ci-dessous.				Of irregular figure, bounded towards the northwest by an un-subdivided part of lot 93; towards the northeast by part of lot 94 (CNR) and in another northeast line by lots 92-328, 92-322, 92-325, 92-326, 92-327, 92-329, 92-126, 92-282, 92-281 and by part of lot 92-330; towards the southeast by another part of lot 94; towards the southwest, south and in another southeast line by lot 94-1; and in another southwest line by the part of lot 101 described hereinunder.
Cette partie du lot mesure trente-cinq pieds (35') au nord-ouest sur le lot 93; trois cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied (388.5') le long de la voie ferrée (CNR); mille soixante-dix-sept pieds (1077') dans sa 2 ^e ligne nord-est; cent dix pieds (110') dans sa 1 ^{re} ligne sud-est, quatre-vingt-treize pieds (93'), quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes de pied (92.5') et dix-huit pieds (18') respectivement sur le lot 94-1 dans ses lignes sud-ouest, sud et sud-est et mille deux cent cinquante-cinq pieds (1255') dans sa ligne sud-ouest sur le lot 101. Contenant en superficie six arpents carrés et trois dixièmes d'arpent carré, mesure anglaise, plus ou moins (6.3 arpents carrés).				This part of lot measures thirty-five feet (35') in its northwest line on lot 93; three hundred and eighty-eight feet and five tenths of a foot (388.5') along the CNR; one thousand and seventy-seven feet (1077') in its second northeast line, one hundred and ten feet (110') in its first southeast line, ninety-three feet (93'), ninety-two feet and six tenths of a foot (92.6') and eighteen feet (18') respectively on lot 94-1 in its southwest, south and southeast lines and one thousand two hundred and fifty-five feet (1255') in its southwest line on lot 101. Containing a superficial area of six square arpents and three tenths of a square arpent, English measure (6.3 sq. arp.), more or less.
Partie du lot 101:				Part of lot 101:
De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par une partie du lot 93; au nord-est par la partie du lot 94 décrite ci-dessus; au sud-est par une partie du lot 101-1 et au sud-ouest par les lots 101-118, 101-111 et d'autres parties du lot 101.				Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by part of lot 93; towards the northeast by the part of lot 94 described hereinabove; towards the southeast by part of lot 101-1 and towards the southwest by lots 101-118, 101-111 and other parts of lot 101.

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

Cette partie de lot mesure cent quinze pieds et huit dixièmes de pied (115.8') au nord-ouest, mille deux cent cinquante-cinq pieds (1255') au nord-est, cent vingt-huit pieds et sept dixièmes de pied (128.7') au sud-est et mille deux cent quarante-cinq pieds (1245') au sud-ouest. Contenant en superficie trois arpents carrés et quatre dixièmes d'arpent carré, mesure anglaise, plus ou moins, (3.4 arpents carrés).

31	2-27	9547	Cheeko Chau, Peter, 9610, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
P142		4651	Chaussé, Liliane, 13783, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
P145				

Partie du lot 142:

De figure quadrilatérale, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par la partie du lot 145 décrite ci-dessous; au nord-ouest par les lots 142-53 et 142-54-2 et au nord-est par le résidu du lot 142.

Cette partie de lot mesure soixante-seize pieds (76') en front au sud-est, cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197') plus ou moins au sud-ouest; soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (74.2') au nord-ouest et cent quatre-vingt-quatre pieds (184') plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie onze mille sept cent soixante-seize pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins (11,776 pi. ca.).

Partie du lot 145:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par une partie du lot 146; au nord-ouest par les lots 145-45 et 145-63 et au nord-est par la partie du lot 142 décrite ci-dessus.

Cette partie de lot mesure vingt-deux-pieds (22') et cent seize pieds (116') au sud-est, deux cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (202.5') au sud-ouest, cent vingt-cinq pieds et quinze centièmes de pied (125.15') au nord-ouest et cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197') plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés, mesure anglaise (23, 194 pi. ca.), plus ou moins.

This part of lot measures one hundred and fifteen feet and eight tenths of a foot (115.8') towards the northwest, one thousand two hundred and fifty-five feet (1255') towards the northeast; one hundred and twenty-eight feet and seven tenths of a foot (128.7') towards the southeast and one thousand two hundred and forty-five feet (1245') towards the southwest. Containing a superficial area of three square arpents and four tenths of a square arpent, English measure, more or less (3.4 sq. arp.).

Part of lot 142:

Of quadrilateral figure, bounded in front towards the southeast by Gouin Blvd. West (Pt. 338); towards the southwest by the part of lot 145 described hereinunder; towards the northwest by lots 142-53 and 142-54-2 and towards the northeast by the residue of lot 142.

This part of lot measures seventy-six feet (76') in front towards the southeast, one hundred and ninety-seven feet (197') more or less towards the southwest; seventy-four feet and two tenths of a foot (74.2') towards the northwest and one hundred and eighty-four feet (184') more or less towards the northeast. Containing a superficial area of eleven thousand seven hundred and seventy-six square feet, English measure (11,776 sq. ft.), more or less.

Part of lot 145:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Gouin Blvd. West (Pt. 338); towards the southwest by part of lot 146; towards the northwest by lots 145-45 and 145-63 and towards the northeast by the part of lot 142 described hereinabove.

This part of lot measures twenty-two feet (22') and one hundred and sixteen feet (116') towards the southeast, two hundred and two feet and five tenths of a foot (202.5') towards the southwest, one hundred and twenty-five feet and fifteen hundredths of a foot (125.15') towards the northwest and one hundred and ninety-seven feet (197') more or less towards the northeast. Containing a superficial area of twenty-three thousand one hundred and ninety-four square feet, English measure (23,194 sq. ft.) more or less.

195	367	11490	Pitre, Philippe (Cynthia Collar) Mme. 5050, Noël	Avec bâtisse / With premises
87	157	2757	Corporation Provost Ltée, 12487, Francis	Avec bâtisse / With premises
194	57	7482	Diotte, Henri, 5080, Geneviève	Avec bâtisse / With premises
194	P 58			

194 - Partie Nord-Ouest 58:

Mesurant: 20 pi. x 80 pi.

Bornée: en front par la rue Geneviève;
en arrière par une partie du lot appartenant à Mlle de Canty ou représentants;
d'un côté par le lot no 194-57;
et de l'autre côté par le résidu dudit lot 194-58.

194 - Part Northwest 58:

Measuring: 20 ft. x 80 ft.

Bounded: in front by Genevieve Street;
in rear by part of a lot, property of Miss de Canty or representatives;
on one side by lot 194-57;
and on the other side by the residue of said lot 194-58.

131	77	12001	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	80	12004	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	81	12005	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	87	12011	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	88	12012	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
133	41	12053	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	26		
139	8	12068	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	9	12069	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	10	12070	Donskill Construction (Qué.) Ltd.

Propriétaires

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
140	11		Donskill Construction (Qué.) Ltd.	
à / to				
140	14 incl.			
P163		5026	Duc, Edouard, 14438A, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
<p>De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest sans désignation cadastrale; au nord-est par le lot 164-8; au sud-est par une partie du lot 165-2 et au sud-ouest par le résidu du lot 163.</p> <p>Cette partie de lot mesure quarante-cinq pieds (45') de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-seize pieds (296') plus ou moins. Contenant une superficie de treize mille trois cent vingt pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise. (13,320 pi. ca.).</p>			<p>Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by lot 164-8; towards the southeast by part of lot 165-2 and towards the southwest by the residue of lot 163.</p> <p>This part of lot measures forty-five feet (45') in perpendicular width by a depth of two hundred and ninety-six feet (296') more or less. Containing a superficial area of thirteen thousand three hundred and twenty square feet, more or less, English measure (13,320 sq. ft.).</p>	
P163		5027	Duc, Edouard, 14448, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
<p>De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le résidu du lot 163; au sud-est par une partie du lot 165-2 et au sud-ouest par le lot 162.</p> <p>Cette partie de lot mesure quarante-sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (47.96') de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-seize pieds (296') plus ou moins. Contenant en superficie quatorze mille cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise. (14,197 pi. ca.).</p>			<p>Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by the residue of lot 163; towards the southeast by part of lot 165-2 and towards the southwest by lot 162.</p> <p>This part of lot measures forty-seven feet and ninety-six hundredths of a foot (47.96') of perpendicular width by a depth of two hundred and ninety-six feet (296') more or less. Containing a superficial area of fourteen thousand one hundred and ninety-seven square feet, more or less, English measure (14,197 sq. ft.).</p>	
359	7	11426	Stack, Thomas S. Mrs., 11939, Pavillon	Avec bâtisse / With premises
54	P. 24	1610	Dwevedi, T.D., 5065-5067, Labrosse	Avec bâtisse / With premises
Mesurant:	69.12 pi. dans sa ligne nord-est;		Measuring:	69.12 ft. in its northeast line;
	1.77 dans sa ligne est, suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.;			1.77 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.;
	100.02 pi. dans sa ligne sud;			100.02 ft. in its south line;
	73 pi. dans sa ligne ouest, suivant une courbe d'un rayon de 262 pi. et 53.3 pi. dans sa ligne nord.			73 ft. in its west line following a curve having a radius of 262 ft. and 53.3 ft. in its north line.
Bornée:	Superficie: 4,892 pi. ca.		Bounded:	Area: 4,892 sq. ft.
	à l'ouest par la rue Labrosse;			to the west by Labrosse Street;
	au nord-est par le lot 50 ou subdivisions;			to the northeast by the lot 50 or its subdivisions;
	au sud par le résidu du lot 54-24;			to the south by the residue of lot 54-24;
	au nord par le lot 54-39 (rue).			to the north by lot 54-39 (street).
54	P. 24	1611	Dwevedi, T.D., 5061-5063, Labrosse	Avec bâtisse / With premises
54	P. 25			
54 - Partie 24:			54 - Part 24:	
Mesurant:	100.02 pi. dans sa ligne nord;		Measuring:	100.02 ft. in its north line;
	8.61 pi. dans sa ligne est suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.;			8.61 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.;
	100 pi. dans sa ligne sud et			100 ft. in its south line and
	16.23 pi. dans sa ligne ouest suivant une courbe d'un rayon de 262 pi.			16.23 ft. in its west line following a curve having a radius of 262 ft.
	Superficie: 1,243 pi. ca.			Area: 1,243 sq. ft.
Bornée:	au nord par partie du lot 54-24;		Bounded:	to the north by part of lot 54-24;
	à l'est par partie du lot 54-31;			to the east by part of lot 54-31;
	au sud par partie du lot 54-25;			to the south by part of lot 54-25;
	à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37).			to the west by Labrosse Street (lot 54-37).
54 - Partie 25:			54 - Part 25:	
Mesurant:	100 pi. dans ses lignes nord et sud;		Measuring:	100 ft. in its north and south lines;
	28.3 pi. dans sa ligne est, suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.;			28.3 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.;
	45.77 pi. dans sa ligne ouest, suivant une courbe d'un rayon de 262 pi.			45.77 ft. in its west line, following a curve having a radius of 262 ft.
	Superficie: 3,703.5 pi. ca.			Area: 3,703.5 sq. ft.

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires Owners
Bornée:	au nord par partie du lot 54-24; à l'est par partie du lot 54-31; à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37); au sud par partie du lot 54-25.		Bounded: to the north by part of lot 54-24; to the east by part of lot 54-31; to the west by Labrosse Street (lot 54-37); to the south by part of lot 54-25.
229	43	8148	Ellison, James T., 10, Angers
172	181	5523	Filion, Jean-Louis, 4342, Juneau
P184		6852	Gepner Real. Inc. & Ajel Hold. Inc.

Partie du lot 184:

De figure triangulaire, bornée au sud-est par le boulevard Pierrefonds (184-1); au sud-ouest par une partie du lot 185; au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Genevieve.

Cette partie de lot mesure cent soixante-douze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (172.88') sur le boulevard Pierrefonds, cent vingt-neuf pieds (129') plus ou moins au sud-ouest et cent dix-sept pieds (117') au nord-ouest. Contenant en superficie neuf mille sept cent soixante-quatre pieds carrés, mesure anglaise (9,764 pi. ca.).

Partie du lot 184:

De figure trapézoïdale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (184-1); au nord-est par le cadastre officiel du village de Ste-Genevieve; au sud-est par les lots 184-16 à 184-25 inclusivement et au sud-ouest par une partie du lot 185.

Cette partie de lot mesure cent vingt pieds (120') de profondeur perpendiculaire par des largeurs de trois cent soixante-neuf pieds et trente-trois centièmes de pied (369.33') au nord-ouest et six cent deux pieds et deux centièmes de pied (602.02') au sud-est. Contenant en superficie cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesure anglaise (58,281 pi. ca.).

P 55 8761 Gepner Real. Inc. & Middy Inv. Ltd.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot 54, vers le sud par une partie non subdivisée du lot 55 (CNR) et une autre partie non subdivisée du lot 55 (rue); à l'est par une partie non subdivisée du lot 55 (rue); au sud-est par une partie non subdivisée du lot 55 (rue); au sud-ouest par les lots 62-79, 62-78 et une partie non subdivisée des lots 55 et 62; et au nord par la Rivière des Prairies.

Cette partie de lot mesure mille trois cent trente-six pieds et neuf dixièmes de pied (1,336.9') dans sa ligne nord-est, quatre cent trente et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (431.96') dans une ligne sud, deux cent trente et un pieds et neuf dixièmes de pied (231.9') dans une ligne sud-ouest, cent quarante-huit pieds (148') dans une autre ligne sud, trois pieds et vingt-huit centièmes de pied (3.28') dans une ligne nord-est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31.42') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon dans sa ligne est, cinquante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (59.25') dans sa ligne sud-est, soixante-treize pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (73.99') le long d'une courbe de cent trente pieds (130') de rayon dans une autre ligne sud, mille cinq cent soixante pieds et vingt-cinq centièmes de pied (1,560.25') dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie sept cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-seize pieds carrés (790,696 pi. ca.) ou 21,486 arpents carrés, mesure anglaise, plus ou moins.

87	143	2747	Gepner Realt. Ltd.
87	145	2749	Gepner Realt. Ltd.
178	189-1	6439	Gepner Realities Inc.

Of triangular figure, bounded towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (184-1); towards the southwest by part of lot 185; towards the northwest by the official cadastre for the Village of Ste-Genevieve.

This part of lot measures one hundred and seventy-two feet and eighty-eight hundredths of a foot (172.88') on Pierrefonds Blvd.; one hundred and twenty-nine feet (129') towards the southwest and one hundred and seventeen feet (117') towards the northwest. Containing a superficial area of nine thousand seven hundred and sixty-four square feet, English measure (9,764 sq. ft.).

Part of lot 184:

Of trapezoidal figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (184-1); towards the northeast by the official cadastre for the Village of Ste-Genevieve; towards the southeast by lots 184-16 to 184-25 inclusively and towards the southwest by part of lot 185.

This part of lot measures one hundred and twenty feet (120') in perpendicular depth by widths of three hundred and sixty-nine feet and thirty-three hundredths of a foot (369.33') towards the northwest and six hundred and two feet and two hundredths of a foot (602.02') towards the southeast. Containing a superficial area of fifty-eight thousand two hundred and eighty-one square feet, English measure (58,281 sq. ft.).

Of irregular figure, bounded towards the northeast by an unsubdivided part of lot 54; towards the south by an unsubdivided part of lot 55 (CNR) and by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the east by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the southeast by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the southwest by lots 62-79, 62-78 and by unsubdivided parts of lots 55 and 62; towards the north by Rivière des Prairies.

This part of lot measures one thousand three hundred and thirty-six feet and nine tenths of a foot (1,336.9') towards the northeast; four hundred and thirty-one feet and ninety-six hundredths of a foot (431.96') in one south line; two hundred and thirty-one feet and nine tenths of a foot (231.9') in one southwest line; one hundred and forty-eight feet (148') in another south line; three feet and twenty-eight hundredths of a foot (3.28') in one northeast line; thirty-one feet and forty-two hundredths of a foot (31.42') along a curve of a radius of 20 feet in its east line; fifty-nine feet and twenty-five hundredths of a foot (59.25') in its southeast line; seventy-three feet and ninety-nine hundredths of a foot (73.99') along a curve of a radius of 130 feet in another south line; one thousand five hundred and sixty feet and twenty-five hundredths of a foot (1,560.25') in its southwest line. Containing a superficial area of seven hundred and ninety thousand six hundred and ninety-six square feet (790,696 sq. ft.) or 21,486 square arpents, English measure, more or less.

Propriétaires

Cadastre Subdivision Référence

Owners

178	189-2		
178	190-1	6441	Gepner Realities Inc.
178	196-3	6448	Gepner Realities Inc.
178	196-4		
178	197-3	6451	Gepner Realities Inc.
87	153	8864	Gepner Realities Inc.
330	11		
87	154	8879	Gepner Realities Inc.
87	155	8880	Gepner Realities Inc.

P175 8925 Gepner Realities Inc. & Al

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P. 175-230); au sud-ouest par le lot 176-62 et par la rue Neuve (176-37 et 176-38); au nord-ouest par une partie du lot 146 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par le boulevard Jacques-Bizard (P. 175).

Cette partie de lot mesure cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (142.87') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds, cinq cent un pieds et cinquante-trois centièmes de pied (501.53') au sud-ouest; quarante-cinq pieds et soixante-quinze centièmes de pied (45.75') au nord-ouest et quarante pieds et quarante-huit centièmes de pied (40.48') étant une ligne droite et quatre cent trente-sept pieds et trente-huit centièmes de pied (437.38') suivant une courbe d'un rayon de 2,764.74' au nord-est. Contenant en superficie quarante-sept mille six cent quatre-vingts pieds carrés, mesure anglaise (47,680 pi. ca.).

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P.175-230); au sud-ouest par le boulevard Jacques-Bizard (P. 175); au nord-ouest par une partie du lot 146 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par une autre partie du lot 175.

Cette partie de lot mesure soixante-huit pieds et trente-neuf centièmes de pied (68.39') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds; quatre cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (419.89') suivant une courbe d'un rayon de 2,964.74 pieds et cinquante-sept pieds et quarante-cinq centièmes de pied (57.45') étant une ligne droite au sud-ouest sur le boulevard Jacques-Bizard; cent soixante-six pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (166.97') au nord-ouest et cinq cents pieds et quatre vingt-dix-sept centièmes de pied (500.97') au nord-est. Contenant en superficie cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds carrés, mesure anglaise (52,592 pi. ca.).

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la rue Oakwood (175-276); au nord-est par le lot 175-89 (rue), au sud-est par une partie du lot 245 situé dans la ville de Dollard-des-Ormeaux; au sud-ouest par une partie du lot 177-303.

Cette partie de lot mesure cent vingt-trois pieds et quatre centièmes de pied (123.04') suivant une courbe d'un rayon de 195.99 pieds et deux cent soixante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (269.64') étant une ligne droite au nord-ouest sur la rue Oakwood; cent huit pieds (108') au nord-est, trois cent trente et un pieds et vingt-deux centièmes de pied (331.22') et cinquante pieds et soixante-quinze centièmes de pied (50.75') au sud-est et quatre-vingt-cinq pieds et quarante-sept centièmes de pied (85.47') au sud-ouest. Contenant en superficie quarante-deux mille deux cent trente-deux pieds carrés, mesure anglaise (42,232 pi. ca.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 175-230); towards the southwest by lot 176-62 and Neuve Street (176-37 and 176-38); towards the northwest by part of lot 146 of the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève and towards the northeast by Jacques-Bizard Boulevard (Pt. 175).

This part of lot measures one hundred and forty-two feet and eighty-seven hundredths of a foot (142.87') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; five hundred and one foot and fifty-three hundredths of a foot (501.53') towards the southwest; forty-five feet and seventy-five hundredths of a foot (45.75') towards the northwest and forty feet and forty-eight hundredths of a foot (40.48') being a straight line and four hundred and thirty-seven feet and thirty-eight hundredths of a foot (437.38') along a curve of a radius of 2,764.74 feet towards the northeast. Containing a superficial area of forty-seven thousand six hundred and eighty square feet, English measure (47,680 sq. ft.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 175-230); towards the southwest by Jacques-Bizard Blvd. (P. 175); towards the northwest by part of lot 146 of the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève and towards the northeast by another part of lot 175.

This part of lot measures sixty-eight feet and thirty-nine hundredths of a foot (68.39') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; four hundred and nineteen feet and eighty-nine hundredths of a foot (419.89') along a curve of a radius of 2,964.74 feet and fifty-seven feet and forty-five hundredths of a foot (57.45') being a straight line towards the southwest on Jacques-Bizard Blvd.; one hundred and sixty-six feet and ninety-seven hundredths of a foot (166.97') towards the northwest and five hundred feet and ninety-seven hundredths of a foot (500.97') towards the northeast. Containing a superficial area of fifty-two thousand five hundred and ninety-two square feet, English measure (52,592 sq. ft.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded toward the northwest by Oakwood Street (175-276); towards the northeast by lot 175-89 (street); towards the southeast by part of lot 245 located in the Town of Dollard-des-Ormeaux; towards the southwest by part of lot 177-303.

This part of lot measures one hundred and twenty-three feet and four hundredths of a foot (123.04') along a curve of a radius of 195.99 feet and two hundred and sixty-nine feet and sixty-four hundredths of a foot (269.64') being a straight line towards the northwest on Oakwood Street; one hundred and eight feet (108') towards the northeast; three hundred and thirty-one feet and twenty-two hundredths of a foot (331.22') and fifty feet and seventy-five hundredths of a foot (50.75') towards the southeast and eighty-five feet and forty-seven hundredths of a foot (85.47') towards the southwest. Containing a superficial area of forty-two thousand two hundred and thirty-two square feet, English measure (42,232 sq. ft.).

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires Owners
175	244		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
175	246 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
175	248		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
175	270 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
175	272		Gepner Realities Inc. & Al
175	275		Gepner Realities Inc. & Al
175	277	11940	Gepner Realities Inc. & Al
175	280		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
175	295 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
175	299	11962	Gepner Realities Inc. & Al
175	300	11963	Gepner Realities Inc. & Al
175	302		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
175	315 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
175	317		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
175	329 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
179	365		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
179	372 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
180	74		Gepner Realities Inc. & Al
180	155		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
180	161 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
181	88		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
181	95 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
181	98		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
181	103 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
181	113	12596	Gepner Realities Inc. & Al
181	114	12597	Gepner Realities Inc. & Al
181	116		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
181	118 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
181	120		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
181	158 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
181	162	12637	Gepner Realities Inc. & Al
181	169	12638	Gepner Realities Inc. & Al
181	171		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
181	178 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
182	111		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
182	132 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
182	199	12901	Gepner Realities Inc. & Al
182	184		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
182	191 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
182	193		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
182	196 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
182	209		Gepner Realities Inc. & Al
à / to			
182	216 incl.		Gepner Realities Inc. & Al
183	9		Gepner Realities Inc. & Al
183	14		Gepner Realities Inc. & Al
183	15		Gepner Realities Inc. & Al
183	18		Gepner Realities Inc. & Al

Cadastré	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
183	4		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
183	7 incl.		Gepner Realities Inc. & Al	
Partie 185A				
De figure irrégulière, bornée en front au sud-ouest par la Montée St-Charles (P. 185A); au nord-ouest par une autre partie du lot 185A; au nord-est par le lot 185A-5 et par une partie du lot 185A-6 et au sud-est par une autre partie du lot 185A située dans la ville de Kirkland.			Of irregular figure, bounded in front towards the southwest by St. Charles Road (Pt. 185A); towards the northwest by another part of lot 185A; towards the northeast by lot 185A-5 and part of lot 185A-6 and towards the southeast by another part of lot 185A located in the Town of Kirkland.	
Cette partie de lot mesure quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (82.5') plus ou moins en front au sud-ouest le long d'une courbe d'un rayon de 1,964.8 pieds; quatre cents pieds (400') au nord-ouest; cent huit pieds (108') plus ou moins au nord-est et trois cent quatre-vingt-dix pieds (390') plus ou moins au sud-est. Contenant en superficie trente-sept mille six cent vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise (37,624 pi. ca.), plus ou moins.			This part of lot measures eighty-two feet and five tenths of a foot (82.5') more or less in front towards the southwest along a curve of a radius of 1,964.8 feet; four hundred feet (400') towards the northwest; one hundred and eight feet (108') more or less towards the northeast and three hundred and ninety feet (390') more or less towards the southeast. Containing a superficial area of thirty-seven thousand six hundred and twenty-four square feet, English measure, more or less (37,624 sq. ft.).	
185A	2		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
185A	9 incl.			
321	182	11702	Gepner Realities Inc. & Al	
321	183	11703	Gepner Realities Inc. & Al	
321	204	11705	Gepner Realities Inc. & Al	
321	205	11704	Gepner Realities Inc. & Al	
321	265		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
321	267 incl.			
321	272		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
321	277 incl.			
321	242		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
321	248 incl.			
87	144	8863	Gepner Realities Ltd.	
92	315			
330	14			
87	132	2738	Gepner Realty Inc.	
33	5-1	0723	Gibraltar Realty Co. Ltd. & Waxman Company	
33	6-1			
185	P 86	11487	H. Cardinal Construction Inc.	
Mesurant:	21.5 pi. en largeur par une profondeur de 107.9 pi.		Measuring:	21.5 ft. in width by a depth of 107.9 ft.
Bornée:	en front par la rue Elgin; en arrière par le résidu du lot 185-86, sur un côté par le lot 185-90 et de l'autre côté par le lot numéro 184.		Bounded:	in front by Elgin Street; in rear by the residue of lot 185-86; on one side by lot 185-90 and on the other side by lot number 184.
169	142	5158	Mr. Graeme Harris, 14 Keats Cr.	Avec bâtisse / With premises
107	300	3629	Mr. Ramchand H. Hathiramani, 13063 Duff	Avec bâtisse / With premises
153	40	5011	M. Jacques Hébert, 4571, St-Léon	Avec bâtisse / With premises
187	P 30	7260	J.B.R. Holdings Corp. Ltd.	
Mesurant:	69 pi. de largeur par une profondeur de 75 pi.		Measuring:	69 ft. in width by a depth of 75 ft.
Bornée:	au nord-ouest par la rue Robert (lot 187-28); au sud-est par le lot 187-33; au sud-ouest par le lot 187-29; au nord-est par le résidu du lot 187-30.		Bounded:	to the northwest by Robert Street (lot 187-28); to the southeast by lot 187-33; to the southwest by lot 187-29; to the northeast by the residue of lot 187-30.
187	P 33	7262	J.B.R. Holdings Corp. Ltd.	
Mesurant:	42.82 pi. dans sa ligne nord-est; 71.31 pi. dans sa ligne sud-est; 63.59 pi. dans sa ligne sud-ouest; 68.3 pi. dans sa ligne nord-ouest. Superficie: 3,634 pi. ca.		Measuring:	42.82 ft. in its northeast line; 71.31 ft. in its southeast line; 63.59 ft. in its southwest line; 68.3 ft. in its northwest line. Area: 3,634 sq. ft.

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
Bornée:		au nord-est par partie du lot 187-33; au sud-est par une autre partie du lot 187-33; au sud-ouest par partie du lot 187-34; au nord-ouest par partie du lot 187-30.	Bounded:	to the northeast by part of lot 187-33; to the southeast by another part of lot 187-33; to the southwest by part of lot 187-34; to the northwest by part of lot 187-30.
P210	8016	Louis Johnson, 19530-19594,	boulevard Gouin	Avec bâtisse / With premises
<p>Tout le lot originaire 210 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Geneviève, moins une petite portion située au coin nord-ouest de ladite propriété, contenant en superficie dix-sept mille cinq cent quarante-huit pieds carrés, (17,548.0 pi. ca.) et appartenant à Mme Aimé Pilon et Palma Théoret.</p> <p>Cette plus grande partie du lot 210 contient en superficie totale quatre-vingts acres, plus ou moins (80 acres ±).</p>			<p>All of original lot 210 of the official cadastre for the Parish of Ste-Geneviève, less a small portion lying in the extreme north-west corner of the said property containing a superficial area of seventeen thousand five hundred and forty-eight square feet (17,548 sq. ft.) and belonging to Mrs. Aimé Pilon and to Palma Théoret.</p> <p>This said greater extent of lot 210 contains a total superficial area of eighty acres more or less (80 acres ±).</p>	
P203	7998	Dr. Louis G. Johnson, 18639,	Gouin	Avec bâtisse / With premises
<p>Partie du lot 203: (avec bâtiment)</p> <p>De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (339); au sud-ouest par le résidu du lot 203; au nord-ouest par la Rivière des Prairies et au nord-est par le lot 202-2.</p> <p>Cette partie de lot mesure trois cent trente-cinq pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (335.78') de largeur en front sur le boulevard Gouin ouest; cent soixante-cinq pieds (165') plus ou moins au sud-ouest; trois cent cinquante pieds (350') plus ou moins au nord-ouest sur la Rivière des Prairies et deux cent trente-neuf pieds (239') au nord-est. Contenant en superficie soixante-sept mille huit cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (67,828 pi. ca.).</p> <p>Partie du lot 203: (vacant)</p> <p>De figure irrégulière, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (P. 339); au nord-est par une partie du lot 202; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire et au sud-ouest par le lot 204.</p> <p>Cette partie de lot mesure quatre arpents (4 arp.) de largeur par vingt-sept arpents (27 arp.) plus ou moins de profondeur. Contenant en superficie cent huit arpents carrés, plus ou moins (108 arpents carrés).</p>			<p>Part of lot 203: (with building)</p> <p>Of irregular figure bounded in front towards the southeast by Gouin Blvd. West (339); towards the southwest by the residue of lot 203; towards the northwest by the Rivière des Prairies and towards the northeast by lot 202-2.</p> <p>This part of lot measures three hundred and thirty-five feet and seventy-eight hundredths of a foot (335.78') in width in front on Gouin Blvd.; one hundred and sixty-five feet (165') more or less towards the southwest; three hundred and fifty feet (350') more or less towards the northwest on Rivière des Prairies and two hundred and thirty-nine feet (239') towards the northeast. Containing a superficial area of sixty-seven thousand eight hundred and twenty-eight square feet, English measure (67,828 sq. ft.).</p> <p>Part of lot 203: (vacant)</p> <p>Of irregular figure, bounded in front towards the northwest by Gouin Blvd. West (Pt. 339); towards the northeast by part of lot 202; towards the southeast by the official cadastre for the Parish of Pointe-Claire and towards the southwest by lot 204.</p> <p>This part of lot measures four arpents (4 arp.) in width by twenty-seven arpents (27 arp.) more or less in depth. Containing a superficial area of one hundred and eight square arpents, English measure (108 sq. arp.).</p>	
107	299	3628	Mr. Surender Kainth, 13067 Duff	Avec bâtisse / With premises
P226		8087	M. John Labelle, 20752, Gouin	Avec bâtisse / With premises
<p>Borné en front à l'ouest par le boulevard Gouin (sans désignation cadastrale); au nord par une partie non subdivisée du lot originaire 225, et à l'est et au sud par d'autres parties non subdivisées du lot originaire 226.</p> <p>Cette partie de lot mesure deux cent quatre-vingt-trois pieds de largeur par quatre cent soixante-deux pieds de profondeur. Contenant en superficie cent trente mille sept cent quarante-six pieds carrés, mesure anglaise (130,746 pi. ca.).</p>			<p>Bounded in front towards the west by Gouin Blvd. (no cadastral number); towards the north by an unsubdivided part of original lot 225; towards the east and south by other unsubdivided parts of original lot 226.</p> <p>This part of lot measures two hundred and eighty-three feet (283') in width by a depth of four hundred and sixty-two feet (462'). Containing a superficial area of one hundred and thirty thousand seven hundred and forty-six square feet, English measure (130,746 sq. ft.).</p>	
200	47	7958	M. Fernand Labrie, 18233, Des Rivières	Avec bâtisse / With premises
200	48			
136	24	9938	M. Edmond Lapierre	
194	76	7495	M. William Laplante	
119	41	4327	Mr. Edward A. Latremcille dit Burns, 5070, Fraser	Avec bâtisse / With premises
136	106	4610	M. André Laurin, 13495 Huntington Cr.	Avec bâtisse / With premises
34	46-2	0829	Legault Pierre Inc., 9470-9474, Lalande	Avec bâtisse / With premises
105	79	3418	Les Ent. R. Pilon Inc.	
110	194	3844	Les Ent. R. Pilon Inc.	
P130		8762	Les Ent. Roger Pilon Inc.	
<p>De figure irrégulière, borné en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 130-89); au nord-est par la rue Aragon</p>			<p>Of irregular figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (Pt. 130-89); towards the northeast by</p>	

Propriétaires

Cadastre Subdivision Référence

Owners

(130-97); au sud-est par le lot 131-61 et au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 133.

Cette partie de lot mesure quatre-vingt-cinq pieds et sept centièmes de pied (85.07') le long d'une courbe d'un rayon de 5,903.79 pieds au nord-ouest; quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-sept centièmes de pied (97.27') au nord-est, cent un pieds et soixante-sept centièmes de pied (101.67') au sud-est et cent cinq pieds (105') plus ou moins au sud-ouest. Contenant en superficie neuf mille trois cent vingt-deux pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (9,322 pi. ca.).

P153

8914 Les Ent. Roger Pilon Inc.

Partie 153:

De figure irrégulière, bornée au nord-est par la rue René-Emard (P. 153-46); dans deux lignes sud-est et une autre ligne nord-est par le lot 153-52; au sud-ouest par une partie du lot 153-44; au nord-ouest par une autre partie du lot 153.

Cette partie de lot mesure cent cinquante-six pieds et soixante-cinq centièmes de pied (156.65') au nord-est cent quatre-vingt-huit pieds et trente-deux centièmes de pied (188.32') dans sa première ligne sud-est; cent trente-sept pieds et trente-trois centièmes de pied (137.33') dans sa deuxième ligne nord-est, dix-huit pieds (18') dans sa deuxième ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-six pieds (286') au sud-ouest et deux cents pieds et quarante-deux centièmes de pied (200.42') au nord-ouest. Contenant en superficie trente-cinq mille six cent soixante-cinq pieds carrés, mesure anglaise (35,665 pi. ca.).

Partie 153:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Anselme-Lavigne (P. 153-47); dans une ligne sud-ouest et dans une autre ligne sud-est par le lot 153-48; dans une autre ligne sud-ouest par la Montée St-Jean (P. 153); au nord-ouest par une partie du lot 153-44, dans deux lignes nord-est et dans une autre ligne sud-est par le lot 153-52.

Cette partie de lot mesure trois cent treize pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (313.81') au sud-est sur le boulevard Anselme-Lavigne; cent soixante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (167.4') et cent cinquante-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (154.9') dans ses lignes sud-ouest et sud-est sur le lot 153-48; soixante-sept pieds et quarante-sept centièmes de pied (67.47') au sud-ouest sur la Montée St-Jean; cinq cent quarante-six pieds (546') au nord-ouest; quarante-cinq pieds (45') cent vingt-trois pieds et trente-trois centièmes de pied (123.33') et cent soixante-quinze pieds et soixante-sept centièmes de pied (175.67') dans ses deux lignes nord-est et une ligne sud-est sur le lot 153-52. Contenant en superficie soixante-dix-huit mille trois cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (78,328 pi. ca.).

153

P44

8915

Les Ent. Roger Pilon Inc.

200

60

7962

M. Conrad Levac

200

61

P 16

0046

Locations Industrielles Lorrain In.

De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 16 (CNR); au nord-est par une partie du lot 12-1; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et par une partie du lot 17.

Cette partie de lot mesure trois cent six pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (306.94') de largeur perpendiculaire par une profondeur moyenne de mille cent trente-six pieds

Aragon Street (130-97); towards the southeast by lot 131-61 and towards the southwest by part of lot 133.

This part of lot measures eighty-five feet and seven hundredths of a foot (85.07') along a curve of a radius of 5,903.79 feet towards the northwest; ninety-seven feet and twenty-seven hundredths of a foot (97.27') towards the northeast, one hundred and one feet and sixty-seven hundredths of a foot (101.67') towards the southeast and one hundred and five feet (105') more or less towards the southwest. Containing a superficial area of nine thousand three hundred and twenty-two square feet, English measure, more or less (9,322 sq. ft.).

Part of lot 153:

Of irregular figure, bounded towards the northeast by René-Emard Street (Pt. 153-46); in two southeast lines and another northeast line by lot 153-52; towards the southwest by part of lot 153-44; towards the northwest by another part of lot 153.

This part of lot measures one hundred and fifty-six feet and sixty-five hundredths of a foot (156.65') in one northeast line, one hundred and eighty-eight feet and thirty-two hundredths of a foot (188.32') in its first southeast line, one hundred and thirty-seven feet and thirty-three hundredths of a foot (137.33') in its second northeast line; eighteen feet (18') in its second southeast line; two hundred and eighty-six feet (286') towards the southwest and two hundred feet and forty-two hundredths of a foot (200.42') towards the northwest. Containing a superficial area of thirty-five thousand six hundred and sixty-five square feet, English measure (35,665 sq. ft.).

Part of lot 153:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Anselme-Lavigne Blvd. (Pt. 153-47); in one southwest line and in one southeast line by lot 153-48; in another southwest line by St. John's Road (Pt. 153) towards the northwest by part of lot 153-44; in two northeast lines and in another southeast line by lot 153-52.

This part of lot measures three hundred and thirteen feet and eighty-one hundredths of a foot (313.81') towards the southeast on Anselme-Lavigne Blvd.; one hundred and sixty-seven feet and four tenths of a foot (167.4') and one hundred and fifty-four feet and nine tenths of a foot (154.9') in its southwest and southeast lines on lot 153-48; sixty-seven feet and forty-seven hundredths of a foot (67.47') towards the southwest on St. John's Road; five hundred and forty-six feet (546') towards the northwest; forty-five feet (45'), one hundred and twenty-three feet and thirty-three hundredths of a foot (123.33') and one hundred and seventy-five feet and sixty-seven hundredths of a foot (175.67') in its two northeast lines and in one southeast line on lot 153-52. Containing a superficial area of seventy-eight thousand three hundred and twenty-eight square feet, English measure (78,328 sq. ft.).

Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by another part of lot 16 (CNR); towards the northeast by part of lot 12-1; towards the southeast by the official cadastre for the Parish of St-Laurent and towards the southwest by the official cadastre for the Parish of St-Laurent and by part of lot 17.

This part of lot measures three hundred and six feet and ninety-four hundredths of a foot (306.94') of perpendicular width by an average depth of one thousand one hundred and thirty-six feet

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

(1,136'). Contenant en superficie trois cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise, (348,684 pi. ca.) plus ou moins ou 9.47 arpents carrés.

(1,136'). Containing a superficial area of three hundred and forty-eight thousand six hundred and eighty-four square feet, English measure (348,684 sq. ft.) more or less or 9.47 square arpents.

153	52	11281	Manoir Roger Bernard Ltée, 4500, René-Emard	Avec bâtisse / With premises
219	39	8066	M. Jean Martin	
174	159	5890	Mrs. Carlton McAllister (Maureen), 14895, Elmwood	Avec bâtisse / With premises
1		8897	Miss Sheila McEachran, 9407, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
2		8898	Miss Sheila McEachran, 9401, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
51	21	1379	J. Henry McKeown, 4869 Parkinson	Avec bâtisse / With premises
173	14	5593	Mr. Eric Wayne Metcalfe, 4366 Eastview	Avec bâtisse / With premises
182	217	12930	M. Ades Michaud, 16045, Ste-Croix	Avec bâtisse / With premises
175	216	8728	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	
175	219	8731	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	
175	220	8732	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	
175	232	8682	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	
175	233	8883	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	
174	178	5911	Mr. Merrill Morell, 4271 Sunset Dr.	Avec bâtisse / With premises
322	131	7164	Mr. Edward Meaves, 4082, D'Auteuil	Avec bâtisse / With premises
151	74	4878	Mrs. Rafiq Ahmad Mian (Jahanara Nura), 195, Rive Boisée	Avec bâtisse / With premises
151	75	9912	Mrs. Rafiq Ahmad Mian (Jahanara Nura), 197, Rive Boisée	Avec bâtisse / With premises
151	P 76			

Mesurant: 10 pi. de largeur par une profondeur de 160 pi. dans sa ligne nord et 161 pi. dans sa ligne sud.
Bornée: en front par la rue Rive-Boisée; en arrière par le lot 151-70; au nord par le résidu du lot 151-76; au sud par le lot 151-75.

Measuring: 10 ft. in width by a depth of 160 ft. in its north line and 161 ft. in its south line.
Bounded: in front by Rive-Boisée Street; in rear by lot 151-70; to the north by the residue of lot 151-76 and to the south by lot 151-75.

182	48	6806	M. Walter Pajak, 4404, Champagne	Avec bâtisse / With premises
140	17	12103	Mr. Cornelius J. Pierik	
95	40	3057	M. Roger Pilon	
173	278	11314	Mr. Archie Quinn, 14845, Labelle	Avec bâtisse / With premises
137	15	11454	Mr. Derek Reynard	
136	110	4531	Mr. Dareck Reynard & Al, 13565A, Gouin	Avec bâtisse / With premises
137	14			
136	109	11453	Mr. Derek Reynard	
137	13			
153	P 44	5014	Roag Realities Invest. Corp.	

De figure irrégulière, bornée en front au sud-ouest par la Montée St-Jean (P. 153); au nord-ouest et dans une autre ligne sud-ouest par le lot 153-44-2; dans une autre ligne nord-ouest par une autre partie du lot 153-44; au nord-est par une partie du lot 153 et au sud-est par une autre partie du lot 153-44.

Cette partie de lot mesure quatre cent trente-quatre pieds et trente-sept centièmes de pied (434.37') sur la Montée St-Jean; trois cent soixante-treize pieds et soixante-cinq centièmes de pied (373.65') et deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied (297.22') sur une ligne nord-ouest et dans l'autre ligne sud-ouest (lot 153-44-2); cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104.7') dans son autre ligne nord-ouest; six cent quatre-vingt-quatorze pieds et dix-sept centièmes de pied (694.17') au nord-est et cinq cent quarante-cinq pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (545.74') au sud-est. Contenant en superficie deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés, mesure anglaise (245,499 pi. ca.).

Of irregular figure, bounded in front towards the southwest by St. John's Road (Pt. 153); towards the northwest and in another southwest line by lot 153-44-2; in another northwest line by another part of lot 153-44; towards the northeast by part of lot 153 and towards the southeast by another part of lot 153-44.

This part of lot measures four hundred and thirty-four feet and thirty-seven hundredths of a foot (434.37') on St. John's Road; three hundred and seventy-three feet and sixty-five hundredths of a foot (373.65') and two hundred and ninety-seven feet and twenty-two hundredths of a foot (297.22') in one northwest line and in another southwest line (153-44-2); one hundred and four feet and seven tenths of a foot (104.7') in another northwest line; six hundred and ninety-four feet and seventeen hundredths of a foot (694.17') towards the northeast and five hundred and forty-five feet and seventy-four hundredths of a foot (545.74') towards the southeast. Containing a superficial area of two hundred and forty-five thousand four hundred and ninety-nine square feet, English measure (245,499 sq. ft.).

P153 8865 Roag Realty Inv. Corp.

De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-est par la rue René-Emard (153-46); au sud-est par une autre partie du lot 153; au sud-ouest par des parties du lot 153-44; au nord-ouest par le lot 153-54.

Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northeast by René-Emard Street (153-46); towards the southeast by another part of lot 153; towards the southwest by parts of lots 153-44 and towards the northwest by lot 153-54.

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

Cette partie de lot mesure sept cent vingt-sept pieds et trois dixièmes de pied (727.3') au nord-est; deux cents pieds et quarante-deux centièmes de pied (200.42') au sud-est, six cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (677.9') au sud-ouest et deux cent trois pieds et trois dixièmes de pied (203.3') au nord-ouest. Contenant en superficie cent quarante-deux mille deux cent quarante pieds carrés, mesure anglaise (142,240 pi. ca.).

This part of lot measures seven hundred and twenty-seven feet and three tenths of a foot (727.3') towards the northeast, two hundred feet and forty-two hundredths of a foot (200.42') towards the southeast, six hundred and seventy-seven feet and nine tenths of a foot (677.9') towards the southwest and two hundred and three feet and three tenths of a foot (203.3') towards the northwest. Containing a superficial area of one hundred and forty-two thousand two hundred and forty square feet, English measure (142,240 sq. ft.).

179 238 6680 M. Richard Rodrigue, 15448, Willow Avec bâtisse / With premises
P 62 1636 Rose Enterprises Ltd.

De figure irrégulière, bornée à l'ouest et au sud-ouest par la Place Riviera (P. 62-77, 62-76 et P. 62-75); dans deux lignes sud-est et dans une ligne est par le lot 62-79; au nord-est par une partie non subdivisée du lot 55 et au nord-ouest par une autre partie du lot 62 et par une partie du lot 62-82.

Of irregular figure, bounded towards the west and southwest by Place Riviera (Pt. 62-77, 62-76 and Pt. 62-75) in two southeast lines and one east line by lot 62-79; towards the northeast by an unsubdivided part of lot 55 and towards the northwest by another part of lot 62 and by part of lot 62-82.

Cette partie de lot mesure soixante-six pieds et trente-quatre centièmes de pied (66.34') le long d'une courbe d'un rayon de 60 pieds, et trente-neuf pieds (39') sur le lot 62-77 (Place Riviera); sept cent soixante et un pieds et un dixième de pied (761.1') au sud-ouest sur Place Riviera; cent seize pieds (116') dans une ligne sud-est, cent six pieds et quarante-trois centièmes de pied (106.43') dans sa ligne est; quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (94.81') dans son autre ligne sud-est; sept cent trente-deux pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (732.82') au nord-est et cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (192.5') au nord-ouest. Contenant en superficie deux cent trois mille huit pieds carrés, mesure anglaise (203,008 pi. ca.).

This part of lot measures sixty-six feet and thirty-four hundredths of a foot (66.34') along a curve of a radius of 60 feet and thirty-nine feet (39') on lot 62-77 (street); seven hundred and sixty-one feet and one tenth of a foot (761.1') towards the southwest on Place Riviera; one hundred and sixteen feet (116') in one southeast line; one hundred and six feet and forty-three hundredths of a foot (106.43') in its east line, ninety-four feet and eighty-one hundredths of a foot (94.81') in the other southeast line; seven hundred and thirty-two feet and eighty-two hundredths of a foot (732.82') towards the northeast and one hundred and ninety-two feet and five tenths of a foot (192.5') towards the northwest. Containing a superficial area of two hundred and three thousand and eight square feet, English measure (203,008 sq. ft.).

Partie du lot 62:

Part of lot 62:

De figure irrégulière, bornée à l'est et au nord-est par Place Riviera (62-77, 62-76 et P. 62-75); au sud-est par le lot 62-81; au sud-ouest par une partie du lot 67-29, les lots 67-172 à 67-180 et par une partie du lot 67-181; dans trois lignes nord-ouest et deux lignes nord-est par une partie du lot 62-82.

Of irregular figure, bounded towards the east and northeast by Place Riviera (62-77, 62-76, Pt. 62-75); towards the southeast by lot 62-81; towards the southwest by part of lot 67-29, lots 67-172 to 67-180 and by part of lot 67-181; in three northwest lines and two northeast lines by part of lot 62-82.

Cette partie de lot mesure soixante et un pieds et soixante-huit centièmes de pied le long d'une courbe d'un rayon de 60 pieds à l'est sur Place Riviera; cinq cent quatre-vingt-huit pieds et trente-quatre centièmes de pied (588.34') au nord-est sur Place Riviera; deux cent soixante-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (265.5') au sud-est; sept cent quarante-quatre pieds au sud-ouest; soixante-douze pieds et neuf dixièmes de pied et trente-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (72.9' et 35.9') dans deux lignes nord-ouest sur le lot 67-82; cent six pieds et quarante-trois centièmes de pied (106.43') dans une ligne nord-est sur le lot 67-82, cent treize pieds et cinq dixièmes de pied (113.5') dans son autre ligne nord-ouest sur le lot 67-82 et cinquante-six pieds et trois dixièmes de pied (56.3') dans son autre ligne nord-est sur le lot 67-82. Contenant en superficie cent quatre-vingt-onze mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise (191,800 pi. ca.).

This part of lot measures sixty-one feet and sixty-eight hundredths of a foot (61.68') along a curve of a radius of 60 feet towards the east on Place Riviera; five hundred and eighty-eight feet and thirty-four hundredths of a foot (588.34') towards the northeast on Place Riviera; two hundred and sixty-five feet and five tenths of a foot (265.5') towards the southeast; seven hundred and forty-four feet (744') towards the southwest; seventy-two feet and nine tenths of a foot (72.9') and thirty-five feet and nine tenths of a foot (35.9') in two northwest lines on lot 67-82; one hundred and six feet and forty-three hundredths of a foot (106.43') in one northeast line on lot 67-82; one hundred and thirteen feet and five tenths of a foot (113.5') in the other northwest line on lot 67-82 and fifty-six feet and three tenths of a foot (56.3') in another northeast line on lot 67-82. Containing a superficial area of one hundred and ninety-one thousand eight hundred square feet, English measure (191,800 sq. ft.).

P 86 2534 Rose Enterprises Ltd.

De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au nord-est par une partie du lot originaire 77, au sud par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 87.

Of irregular figure, bounded towards the northwest by Rivière des Prairies, towards the northeast by part of lot 77, towards the south by the C.N.R. right of way, and towards the southwest by part of lot 87.

Cette partie de lot mesure un arpent et demi (1 1/2 arp.) en largeur perpendiculaire par des profondeurs de neuf cent quatre-vingt-dix pieds (990.0 pi.) dans sa ligne sud-ouest et mille cent quarante pieds (1,140.0 pi.) dans sa ligne nord-est.

This part of lot measures one and one-half arpents (1 1/2 arp.) in perpendicular width by depths of nine hundred and ninety feet (990.0 ft.) in its southwest line and one thousand one hundred and forty feet (1,140.0 ft.) in its northeast line.

Cette partie de lot contient en superficie huit arpents carrés et quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpent carré (8.098 arp. ca.).

This part of lot contains a superficial area of eight square arpents and ninety-eight thousandths of a square arpent (8.098 sq. arp.).

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

(rue St-Pierre); au sud-est par une partie du lot 174-6 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 175.

Cette partie de lot mesure deux cent vingt-huit pieds et trente-sept centièmes de pied (228.37') au nord-ouest; deux pieds et trente-quatre centièmes de pied (2.34') au nord-est, deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239.6') au sud-est et vingt et un pieds (21') au sud-ouest. Contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (2,528 pi. ca.).

174 P 6

1^{ère} parcelle:

De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 174-6), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, au sud-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, et au sud-ouest par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre).

Cette dite parcelle de terrain mesure cent dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (119.8') dans sa ligne nord-ouest, quarante-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (43.55') dans sa ligne nord-est, cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123.6') dans sa ligne sud-est et cinquante-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (55.17') dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cinq mille quatre cent vingt pieds carrés, mesure anglaise (5,420 pieds carrés).

2^{ème} parcelle:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord-est par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre), au sud-est par une partie non subdivisée du lot 174 et le lot 174-58 (rue), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 175 et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 174.

Cette dite parcelle de terrain mesure deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239.6') de longueur par une largeur de cinquante pieds (50'). Contenant en superficie onze mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés, mesure anglaise (11,980 pi. ca.).

174	58		
175	68	5975	Shell Const. Co.
175	69		
P175		5934	Shell Const. Co. Ltd.

a) De figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au nord-est par une partie du lot 174, au sud-est par le boulevard Pierrefonds (175-14) et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 175.

Cette partie de lot mesure trois cent quatre-vingt-un pieds (381.0 pi.) de largeur perpendiculaire par des profondeurs de cinq cent soixante-quatre pieds (564.0 pi.) dans sa ligne sud-ouest et six cent dix pieds (610.0 pi.) dans sa ligne nord-est.

Cette partie de lot contient en superficie deux cent vingt-trois mille six cent quarante-sept pieds carrés, mesure anglaise (223,647.0 pi. ca.).

b) De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (175-14), au nord-est par une partie non subdivisée du lot 174, au sud-est par la rue Gratton (175-13) et au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 175.

Cette partie de lot mesure trois cent quatre-vingt-un pieds (381.0 pi.) de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285.0 pi.).

Cette partie de lot contient en superficie cent huit mille huit cent vingt pieds carrés, mesure anglaise (108,820.0 pi. ca.).

Street (Pt. 174); towards the southeast by a Street (Pt. 174-6) and towards the southwest by part of lot 175.

This part of lot measures two hundred and twenty-eight feet and thirty-seven hundredths of a foot (228.37') towards the north-west, two feet and thirty-four hundredths of a foot (2.34') towards the northeast, two hundred and thirty-nine feet and six tenths of a foot (239.6') towards the southeast and twenty-one feet (21') towards the southwest. Containing a superficial area of two thousand five hundred and twenty-eight square feet, English measure (2,528 sq. ft.).

1st parcel:

Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (Pt. 174-6), towards the northeast by an undivided part of original lot 174, towards the southeast by an undivided part of original lot 174 and towards the southwest by another part of lot 174-6 (St-Pierre Street).

This said parcel of land measures one hundred and nineteen feet and eight tenths of a foot (119.8') in its northwest line; forty-three feet and fifty-five hundredths of a foot (43.55') in its northeast line, one hundred and twenty-three feet and six tenths of a foot (123.6') in its southeast line and fifty-five feet and seven hundredths of a foot (55.17') in its southwest line. Containing a superficial area of five thousand four hundred and twenty square feet, English measure (5,420 sq. ft.).

2nd parcel:

Of parallelogrammatic figure, bounded towards the northeast by another part of lot 174-6 (St-Pierre Street), towards the southeast by part of lot 174 and lot 174-58 (street), towards the southwest by an undivided part of original lot 175 and towards the northwest by part or original lot 174.

This said parcel of land measures two hundred and thirty-nine feet and six tenths of a foot (239.6') in length by a width of fifty feet (50'). Containing a superficial area of eleven thousand nine hundred and eighty square feet, English measure (11,980 sq. ft.).

(a) Of trapezoidal figure, bounded towards the northwest by the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève towards the northeast by part of lot 174, towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (175-14), towards the southwest by another part of lot 175.

This part of lot measures three hundred and eighty-one feet (381.0 ft.) in perpendicular width by depths of five hundred and sixty-four feet (564.0 ft.) in its southwest line and six hundred and ten feet (610.0 ft.) in its northeast line.

This part of lot contains a superficial area of two hundred and twenty-three thousand six hundred and forty-seven square feet, English measure (223,647.0 sq. ft.).

(b) Of irregular figure, bounded towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (175-14), towards the southeast by Gratton Street (175-13), towards the southwest by another undivided part of lot 175 and towards the northeast by an undivided part of lot 174.

This part of lot measures three hundred and eighty-one feet (381.0 ft.) in perpendicular width by a depth of two hundred and eighty-five feet (285.0 ft.).

This part of lot contains a superficial area of one hundred and eight thousand eight hundred and twenty square feet, English measure (108,820.0 sq. ft.).

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

P 68 1882 Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.

De figure irrégulière, comprenant toute cette partie du lot 68 située au nord-ouest du droit de passage du Canadien National et bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au nord-est par les lots 67-137 à 67-153 inclusivement; 67-25 et 67-189; au sud-est par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 75.

Cettedite partie de lot mesure mille deux cent cinquante pieds plus ou moins (1,250.0 pi. ±) de profondeur par la pleine largeur du lot.

Cettedite partie de lot contient en superficie six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze pieds carrés et sept dixièmes de pied carré, mesure anglaise (685,491.7 pi. ca.).

Of irregular figure being all that part of lot No. 68 lying to the northwest of the C.N.R. right of way and bounded towards the northwest by Rivière des Prairies, towards the northeast by lots 67-137 to 67-153 inclusively, 67-25 and 67-189; towards the southeast by the C.N.R. right of way and towards the southwest by part of lot 75.

This part of lot measures one thousand two hundred and fifty feet more or less (1,250 ft. ±) in depth by the full width of the lot.

This part of lot contains a superficial area of six hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-one square feet and seven tenths of a square foot, English measure (685,491.7 sq. ft.).

68	66	1935	Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.	
68	95	1956	Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.	
108	252	11365	Mr. James W. Standing, 13249, Desjardins	Avec bâtisse / With premises
P 33		8652	M. Réal Ste-Marie, 9648, Gouin	Avec bâtisse / With premises

De figure irrégulière, bornée au nord par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot 32-211 et par une partie non subdivisée du lot 32; au sud-est par d'autres parties non subdivisées du lot 33; au sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 33.

Cette partie de lot mesure cinquante et un pieds et cinquante et un centièmes de pied (51.51') et cent vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (122.2') au nord-ouest sur le boulevard Gouin; cent quatre-vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (186.2') et quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14.5') au nord-est; cent neuf pieds et trente-huit centièmes de pied (109.38') au sud-est; cent sept pieds et trente-quatre centièmes de pied (107.34') le long d'une courbe d'un rayon de 65 pieds au sud; deux cent trente-quatre pieds et trente-huit centièmes de pied (234.38') au sud-ouest; trente-huit pieds et vingt-neuf centièmes de pied (38.39') le long d'une courbe d'un rayon de 45 pieds et dix pieds et quarante-deux centièmes de pied (10.42') étant une ligne droite à l'ouest et trente-deux pieds et trente-huit centièmes de pied (32.38') le long d'une courbe d'un rayon de 20 pieds dans son autre ligne nord-ouest. Contenant en superficie quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze pieds carrés, mesure anglaise (48,774 pi. ca.).

Of irregular figure, bounded towards the north by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by lot 32-211 and part of lot 32; towards the southeast by parts of original lot 33; towards the south, southwest, west and in another northwest line by another part of lot 33.

This part of lot measures fifty-one feet and fifty-one hundredths of a foot (51.51') and one hundred and twenty-two feet and two tenths of a foot (122.2') towards the northwest; one hundred and eighty-six feet and two tenths of a foot (186.2') and fourteen feet and five tenths of a foot (14.5') towards the northeast; one hundred and nine feet and thirty-eight hundredths of a foot (109.38') towards the southeast; one hundred and seven feet and thirty-four hundredths of a foot (107.34') along a curve of a radius of 65 feet towards the south; two hundred and thirty-four feet and thirty-eight hundredths of a foot (234.38') towards the southwest; thirty-eight feet and twenty-nine hundredths of a foot (38.39') along a curve of a radius of 45 feet and ten feet and forty-two hundredths of a foot (10.42') being a straight line towards the west and thirty-two feet and thirty-eight hundredths of a foot (32.38') along a curve of a radius of 20 feet in its other northwest line. Containing a superficial area of forty-eight thousand seven hundred and seventy-four square feet, English measure (48,774 sq. ft.).

322	138	8748	Ste-Geneviève Const. Inc.	
322	139			
176	42	6064	The Dir. Vet Land Act (Mme Germaine Sudzyna), 56, Neveu	Avec bâtisse / With premises
186	10	6989	Mme Gérard St-Arnaud (Yvette Thérien), 4393, Elgin	Avec bâtisse / With premises
171	133	5316	Mr. Hébert Thompson, 4322 Graham Dr.	Avec bâtisse / With premises
155	321	9432	Mrs. Walter Evans (Villaluz Tong), 17564 Gowbidge	Avec bâtisse / With premises
188	9	7400	M. Jacques Valentine, 4810, Des Erables	Avec bâtisse / With premises
188	10-2			
P187		9360	M. Jacques Valentine	

Borné en front au sud-est par la rue Valentine (partie du lot 187-1-18), au sud-ouest par une partie du lot 188-1-1, au nord-ouest par le lot 187-107 et par une partie du lot 187-106 et au nord-est par une partie des lots 187-106, 187-47 et 187-46.

Cette partie de lot mesure cent quarante-quatre pieds (144') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne sud-ouest, cent quarante-quatre pieds et six dixièmes de pied (144.6') dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne nord-est. Contenant en superficie douze mille neuf cent soixante et onze pieds carrés, mesure anglaise (12,971 pi. ca.).

Bounded in front towards the southeast by Valentine Street (part of lot 187-1-18), towards the southwest by part of lot 188-1-1, towards the northwest by lot 187-107 and by part of lot 187-106 and towards the northeast by parts of lots 187-106, 187-47 and 187-46.

This part of lot measures one hundred and forty-four feet (144') in its southeast line, ninety feet (90') in its southwest line, one hundred and forty-four feet and six tenths of a foot (144.6') in its northwest line, and ninety feet (90') in its northeast line. Containing a superficial area of twelve thousand nine hundred and seventy-one square feet, English measure (12,971 sq. ft.).

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
37	89	9378	Mme Rolland Lacroix (Céline St-Denis)	
196	98	11475	Valley Crest Swimming Pool, 17610 Grier	Avec bâtisse / With premises
194	248	7636	Mr. Jos Vannelli	
359	17	11436	Mr. Gary S. Wilson, 11919, Pavillon	Avec bâtisse / With premises
P195		8763	Inconnu	
<p>De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies; au nord-est par le lot 194-412; au sud-est par une partie non subdivisée du lot 195 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 195-93.</p> <p>Cette partie de lot mesure trente pieds (30') de largeur par des profondeurs de quarante-deux pieds (42') au sud-ouest et cinquante-cinq pieds (55') au nord-est. Contenant en superficie mille quatre cent cinquante-cinq pieds carrés, mesure anglaise (1,455 pi. ca.).</p> <p>P. 195:</p> <p>De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies; au nord-est par une partie non subdivisée du lot 195; au sud-est par le lot 195-52 (rue) et au sud-ouest par le lot 194-412.</p> <p>Cette partie de lot mesure trente pieds (30') de largeur par une profondeur de cent pieds (100'). Contenant en superficie trois mille pieds carrés, mesure anglaise (3,000 pi. ca.).</p>				
P 80		9456	Inconnu	
<p>Première parcelle:</p> <p>Bornée au nord-est et au nord-ouest par partie du lot no 80, propriété de M. Marcel Langevin ou représentant, dans une autre ligne nord-est par les lots nos 80-10, 80-11, 80-12, 80-13, 80-14, 80-15, 80-16, 80-3 (rue) et 80-24, au sud-est par partie du lot no 80 (boulevard Pierrefonds exproprié), au sud-ouest par partie du lot no 81, propriété de M. Horace Théorêt ou représentant, dans une autre ligne nord-ouest par le boulevard Gouin. Mesurant dans la ligne nord-est quatre cent cinquante-trois pieds (453.0'), dans la ligne nord-ouest soixante-six pieds et quatre dixièmes de pied (66.4'), dans une autre ligne nord-est cinq cent cinquante-sept pieds et deux dixièmes de pied (557.2'), dans la ligne sud-est quatre-vingt-dix pieds et quatre dixièmes de pied (90.4'), dans la ligne sud-ouest neuf cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (997.8'), dans une autre ligne nord-ouest seize pieds et cinq dixièmes de pied (16.5'). Contenant une superficie de cinquante-cinq mille deux cent cinquante-huit pieds carrés (55,258.0 pi. ca.) ou un arpent carré et cinquante centièmes d'arpent carré (1.50 ar. ca.).</p> <p>Deuxième parcelle:</p> <p>Bornée au nord-est par les lots nos 80-27, 80-28, 80-29, 80-30, 80-31, 80-32, 80-33, 80-34 et 80-8, au sud-ouest par partie du lot no 289, au sud-ouest par partie du lot no 81, propriété de M. Horace Théorêt ou représentant et au nord-ouest par partie du lot no 80 (boulevard Pierrefonds exproprié). Mesurant dans la ligne nord-est six cent quarante-neuf pieds et deux dixièmes de pied (649.2'), dans la ligne sud-est quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de pied (93.7'), dans la ligne sud-ouest six cent cinquante pieds (650.0'), dans la ligne nord-ouest quatre-vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pied (89.3'). Contenant une superficie de cinquante-neuf mille sept cent trente-sept pieds carrés (59,737.0 pi. ca.) ou un arpent carré et soixante-deux centièmes d'arpent carré (1.62 arp. ca.).</p>				
50-1-3		1340	M. Rodolphe Lalande	
67-164		1851	Moses Meyoff	
86-144		8768	Angel Construction Ltd.	
87-149				
<p>Of irregular figure, bounded towards the northwest by Rivière des Prairies; towards the northeast by lot 194-412; towards the southeast by a part of lot 195 (street) and towards the southwest by part of lot 195-53.</p> <p>This part of lot measures thirty feet (30') in width by depths of forty-two feet (42') towards the southwest and fifty-five feet (55') towards the northeast. Containing a superficial area of one thousand four hundred and fifty-five square feet, English measure (1,455 sq. ft.).</p> <p>Part of lot 195:</p> <p>Of irregular figure, bounded towards the northwest by Rivière des Prairies; towards the northeast by another unsubdivided part of lot 195; towards the southeast by lot 195-52 and towards the southwest by lot 194-412.</p> <p>This part of lot measures thirty feet (30') in width by a depth of one hundred feet (100'). Containing a superficial area of three thousand square feet, English measure (3,000 sq. ft.).</p>				
<p>First parcel:</p> <p>Bounded northeastwards and northwestwards by portion of the lot No. 80, property of Mr. Marcel Langevin or representative, in another northeastward line by lots Nos. 80-10, 80-11, 80-12, 80-13, 80-14, 80-15, 80-16, 80-3 (street) and 80-24, southeastwards by a portion of lot No. 80 (Pierrefonds Blvd., expropriated), southwestwards by a portion of lot No. 81, property of Mr. Horace Théorêt or representative, in another northwestward line by Gouin Blvd. Measuring northeastwards four hundred and fifty-three feet (453.0'), northwestwards sixty-six feet and four-tenths of a foot (66.4'), in another northeastward line five hundred and fifty-seven feet and two-tenths of a foot (557.2'), southeastwards ninety feet and four-tenths of a foot (90.4'), southwestwards nine hundred and ninety-seven feet and eight-tenths of a foot (997.8'), northwestwards sixteen feet and five-tenths of a foot (16.5'). Comprising an area of fifty-five thousand, two hundred and fifty-eight square feet (55,258.0 sq. ft.) or one square acre and fifty hundredths of a square acre (1.50).</p> <p>Second parcel:</p> <p>Bounded northeastwards by lots Nos. 80-27, 80-28, 80-29, 80-30, 80-31, 80-32, 80-33, 80-34 and 80-8, southwestwards by a portion of lot No. 289, southwestwards by a portion of lot No. 81, property of Mr. Horace Théorêt or representative and northwestwards by a portion of lot No. 80 (Pierrefonds Blvd., expropriated). Measuring northeastwards six hundred and forty-nine feet and two-tenths of a foot (649.2'), southeastwards ninety-three feet and seven-tenths of a foot (93.7'), southwestwards six hundred and fifty feet (650.0'), northwestwards eighty-nine feet and three-tenths of a foot (89.3'). Comprising an area of fifty-nine thousand, seven hundred and thirty-seven square feet (59,737.0 sq. ft.) or one square acre and sixty-two hundredths of a square acre (1.62).</p>				

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et situés dans la ville de Pierrefonds.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Pierrefonds à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Donné à Pierrefonds, ce quatorzième jour de juin mil neuf cent soixante-seize.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

64748-26-2-o

The above immovables are all on the official plan and in the book of reference of the Parish of Ste-Geneviève and situated in the City of Pierrefonds.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

The Québec Municipal Commission authorized an abridged enumeration of cadastral numbers of the immovables to be carried out by the City of Pierrefonds.

Given at Pierrefonds, this fourteenth day of June, one thousand nine hundred and seventy-six.

GABRIEL LEGAULT,
City Clerk.

64748-26-2-o

Errata

<i>Gazette</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Page</i>	<i>Lire:</i>	<i>Au lieu de:</i>
23 (05/06/76)	Lettres patentes supplémentaires	4869	LES MOTEURS ELECTRIQUES SNOWDON LTEE SNOWDON ELECTRIC MOTORS LTD.	LES MOTEURS ELECTRIQUES SNOWDON LTEE ELECTRIC MOTORS LTD.
22 (29/05/76)	Changement de nom	4623	CORPORATION DE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL THE NEIGHBOURHOOD HOUSE OF MONTREAL CORPORATION (date de constitution: 21 04 72)	au lieu de 21 04 72

LA CAISSE POPULAIRE DE PORTNEUF STATION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 16 février 1976 par «LA CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DU TRES SAINT-ROSAIRE» changeant son nom en celui de «CAISSE POPULAIRE DE PORTNEUF STATION».

Québec, le 19 mai 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*
HUBERT MARCEAU.

P.S. — *Cet avis remplace celui publié à la page 4998 de l'édition numéro 24 du 12 juin 1976 lequel ne correspondait pas au texte original.*

64740-o

SYNDICAT DE L'UPA DE BAGOT

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que dans l'avis paru dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 44, en date du 1er novembre 1975 à la page 8375, il y aurait lieu de lire «district judiciaire de Saint-Hyacinthe» au lieu de «district judiciaire de Chicoutimi».

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*
ALBERT JESSOP.

64741-o

1360-4111

INDEX No 26

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

COOPERATIVE DE GESTION FORESTIERE DES APALACHES (<i>Changement de nom</i>)	5534
--	------

AVIS DIVERS

AERO-CONFORTECH INC. (L.P.) (<i>Correction</i>)	5549
ANJOU, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	5549
CARAVAN STAGE PRODUCTIONS (L.P.) (<i>Correction</i>)	5557
DECARIE, CANTON (<i>Requête</i>)	5557
PRODUCTIONS THEATRALES CARAVANE (L.P.) (<i>Correction</i>)	5557
SAINTE-ANNE-DU-LAC, VILLAGE (<i>Requête</i>)	5557

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA DE LONGUEUIL (LA) (<i>Changement de nom</i>)	5534
CAISSE POPULAIRE ST-CHRISTOPHE (LAVAL) (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5534
CAISSE POPULAIRE DE PORTNEUF STATION (LA) (<i>Erratum</i>)	5589
CAISSE POPULAIRE DE ST-SIMEON DE DRUMMOND (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5534
CAISSE POPULAIRE DE VALCOURT (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5534

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

BOURGON, JOSEPH ROLAND ALBERT	5535
DESJEANS, MARIE AGNES GISELE	5535
HARMON, PETER	5535
HEBERT, JOSEPH ANDRE GAETAN	5535
LACASSE, MICHELE	5535
LAMARCHE, MARIE HUGUETTE ROSE DANIELE	5535
LEPAGE, MARIE ALINE JOCELYNE	5535
LEPINE, JEAN LOUIS MICHEL	5535
LEV, DOROTHY	5535
LEV, HARVEY JACOB	5535
LONGPRE, JOSEPH CLAUDE ANDRE	5536
PARENT, JOSEPH JEAN CLAUDE	5536
RICHARD, JOSEPH VITAL REMI	5536
SCHRYER, JOSEPH ALFRED PAUL	5536
SIMARD, JOSEPH FRANÇOIS ALFRED	5536

DEMANDES:

BEAUCHESNE, MARIE LAUREANNE LAURETTE NOLETTE	5536
BIANCO, MARIE-ELEONORE-CHRISTINE	5536
CANTIN, JOSEPH EGIDE	5536
DANSEREAU, MARIE SUZANNE	5536
ETHIER, LAURENT	5536
GAGNON, JOSEPH ALBERT ALFRED ROLAND	5537
LAMBERT, DENIS	5537
LUPIEN, JOSEPH SERGE ROBERT	5537
MacDONALD, JAMES CORBET	5537
MAILLY, ADELIN	5537
MEISENHEIMER, PAULA MARIE	5537
MUNTWILER, ROGER FERNAND	5537
NEAULT, MARIE BLANCHE GRATIA	5537
ROY, RAYMOND	5537
SAVOIE, CLAUDE DIT BUJOLD	5538
SNAPKAUSKAS, ALBINAS	5538

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	5489
INTRODUCTION DE REQUETES:	
— MONTREAL.....	5457
— QUEBEC.....	5452
PROPRIO MOTU.....	5446

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**PERMIS:**

COMPAGNIES D'ASSURANCES ABEILLE ET PAIX (LES).....	5539
--	------

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

CORDNER LIMITED.....	5509
MONTREAL DUAL MIXED CONCRETE LIMITED.....	5509

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

A.B. QUEBEC METAL STAMPING LTD.....	5510
AMENAGEMENTS IMMOBILIERS AREM INC. (LES).....	5509
AREM PROPERTY MANAGEMENT INC.....	5509
ASSURANCE MURDOCH, CREVIER, SMITH LTEE.....	5509
AUTOMATIC FOOD SERVICE INC.....	5510
B.T. CAPITAL SERVICES LTD.....	5510
BRASSERIE DU PASSANT INC. (LA).....	5509
CENTRE D'ANIMATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EDUCATION (CADRE).....	5509
CLINIQUE VETERINAIRE DE SHERBROOKE INC.....	5509
CLUB LE BRETON.....	5509
COMPAGNIE DE CHARLEVOIX LIMITEE (LA).....	5509
CORPORATION DE CONSTRUCTION DELCO.....	5509
COVESTEC INC.....	5510
DELCO CONSTRUCTION CORPORATION.....	5509
ELIE (JOSEPH) LTEE.....	5510
ESTAMPAGE DE METAL A.B. QUEBEC LTEE.....	5510
ICEM INC.....	5510
IMMEUBLES SEAFORTH LTEE (LES).....	5510
INTRA DEVELOPMENT INC.....	5510
LOYER, MADELEIN, LAFLAMME & ASSOCIES INC.....	5510
MAISON D'HEBERGEMENT L'ETOILE INC.....	5510
MARKO STUDIOS INC.....	5510
MURDOCH, CREVIER, SMITH INSURANCE LTD.....	5509
PROJET BONAVENTURE INC.....	5510
PROVIGO INC.....	5510
SEAFORTH REALTIES LTD.....	5510
SERVICE ALIMENTAIRE AUTOMATIQUE INC.....	5510
SERVICES DE CAPITAUX B.T. LTEE (LES).....	5510
SERVICES VIBERT INC. (LES).....	5510
SOCIETE IMMOBILIERE BEACONROSE LTEE.....	5510
STUDIOS MARKO INC. (LES).....	5510
VERDUN EXCAVATION INC.....	5510
VIBERT SERVICES INC.....	5510

CHANGEMENT DE NOM

BRAN DE SCIE METROPOLE INC.....	5511
CENTRAD-PLUS INC.....	5511
CERTICO LTD.....	5511
CERTICO LTEE.....	5511

CHANGEMENT DE NOM*(suite)*

COMPAGNIE DE PAPIER OXFORD LTEE.....	5511
CORPORATION DE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL (<i>Erratum</i>).....	5589
EDIFICES GRANDE-ALLEE (E.G.A.) INC.....	5511
FLEURANT (S.) INC.....	5511
INVESTISSEMENTS DE L'OUEST QUEBECOIS LTEE.....	5511
MURDOCH, CREVIER, SMITH, PETRELA, INC.....	5511
NEIGHBOURHOOD HOUSE OF MONTREAL CORPORATION (THE) (<i>Erratum</i>).....	5589
OXFORD PAPER COMPANY LTD.....	5511
THIBAUT, MARCHAND & ASSOCIATES INC.....	5511
THIBAUT, MARCHAND & ASSOCIÉS INC.....	5511
WESTERN QUEBEC INVESTMENTS LTD.....	5511

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ART ET GALERIE SNOWDON INC.....	5538
CAPITAL EQUIPMENT LIMITED.....	5538
CIE, EXPOSITION DU MEUBLE INC. (LA).....	5538
ROBERT MARINE CONSTRUCTION INC.....	5538
FOUNDATION-SCOTTISH PROPERTIES LTD.....	5538
4101 SHERBROOKE STREET WEST INC.....	5538
MAGASIN D'ALIMENTS HUIT-A-ONZE LTEE.....	5539
MARCHE PUBLIC DE GRANBY INC. (LE).....	5539
SAN BERNARDO LTEE.....	5539
SNOWDON ART & GALLERY INC.....	5538
PROMED INC.....	5539
VRAC-MAR INC.....	5539

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

AGENCE DE VOYAGE REPENTIGNY INC.....	5511
AMUSEMENTS MINGAN INC. (LES).....	5512
ASSOCIATION NICE-COTE D'AZUR-QUEBEC (L).....	5512
CAMIONNAGE GRAVER INC.....	5512
CAPITAUX CHEMICAL LIMITEE.....	5512
CARRIERE PLUMBING AND HEATING INC.....	5513
CHEMICAL CAPITAL LIMITED.....	5512
CORPORATION DE NEGOCIANTS COURONNE.....	5512
CROWN TRADE CORPORATION.....	5512
CUIR RICHELIEU LTEE.....	5512
ENTREPRISES ARONAS LTEE.....	5512
EQUIPEMENTS F. & F. LTEE (LES).....	5512
F. & F. EQUIPMENT LTD.....	5512
FERMES LAVAYSSÉ LTEE.....	5512
FORAGES BECKER (QUEBEC) INC. (LES).....	5512
FOYER DE LA COULEUR INC.....	5512
G.W. PROPERTIES (QUEBEC) LTD.....	5512
GARAGE BOUVETTE & FILS INC.....	5512
GRAPHIQUES LION INC.....	5512
GRAVER CARTAGE INC.....	5512
HABITATIONS DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. (LES).....	5512
IMMEUBLE CARREFOUR METROPOLITAIN INC.....	5512
IMMEUBLES JEAN-GUY AYOTTE INC (LES).....	5512
IMMO-CAPITAL INC.....	5512
LAVAYSSÉ FARMS LTD.....	5512
LOYER, MADELEIN, LAFLAMME & ASSOCIÉS INC.....	5513
MARCHE L. TARDY INC.....	5513
MEUBLES FORTIER INC.....	5513
MONTREAL WOOD SPECIALTIES INC.....	5513
PARMONT INC.....	5513

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CARRIERE INC.	5513
POWER SURVEY AND EQUIPMENT LTD.	5513
RICHELIEU LEATHER LTD.	5512

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ABATTOIR ADRIEN GILBERT LTEE	5513
ADEQUALITHO INC.	5513
AERO-CONFORTECH INC. (Correction)	5549
AGENCE D'IMMEUBLE B. & B. INC.	5513
AGENCE JACNIS INC.	5513
AGENCE DE VOYAGE LA MEDITERRANEE INC.	5513
AGENTS MANUFACTURIERS R.F.J. INC.	5513
ALKA ENTERPRISES LTD.	5517
ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIATES LTD.	5514
ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIES LTEE	5514
AMATEX INC.	5514
AMEBEC INTERNATIONAL INC.	5514
AMENAGEMENTS H.D.R. INC. (LES)	5514
AMENAGEMENT IMMOBILIER PANJU QUEBEC INC.	5514
ANNOCON INC.	5514
ARILYN INVESTMENTS INC.	5521
ARROSEURS AUTOMATIQUES D'INCENDIE C.L.S. INC.	5514
ASSAISSEMENTS TERMAIR INC. (LES)	5514
ASSURANCES FREDERIC RUDMAN INC. (LES)	5514
ATELIER BLANC INC. (L')	5514
AUBERGE DE LA PORTE ROUGE INC. (L')	5514
AUBRY (ROLLAND) & FILS LTEE	5514
AUTOMOBILE BLAINVILLE INC.	5514
AUTOMOBILES BRANDON INC.	5514
AUX CREATIONS ESTEL INC.	5514
AVCON ENTERPRISES LIMITED	5517
B. & B. REALTY AGENCY INC.	5513
BEEBE GRANITE CENTER INC.	5514
BELLEY (RAYMOND) INC.	5514
BERTGER INVESTMENTS AND CONSULTING COMPANY INC.	5522
BICYCLE FISET INC.	5514
BIJOUX LES QUATRE J INC.	5514
BIJOUTERIE LOUIS XIV INC.	5514
BLAIS (JEAN-GUY) INC.	5514
BONNEAU & FRERES LTEE	5515
BOULANGERIE G. BISSONNETTE INC.	5515
BOULANGERIE LABRECHE INC.	5515
BOULANGERIE LABIBEE INC.	5515
BOÛTIQUE LA GASPESIEENNE LTEE	5515
BOÛTIQUE LES PLAISIRS DE LA TABLE INC.	5515
BOÛTIQUE MURMURE DU MEUBLE INC.	5515
BOÛTIQUE DE VETEMENTS GRIBOUILLE INC.	5515
BRASSERIE BEN & GILLES INC.	5515
BRAULT (ANDRE) ET ASSOCIES INC.	5515
BRISSETTE RENTAL INC.	5520
BROQUI INC.	5515
C.D.J. REALTIES INC.	5519
CALABRIA CONSTRUCTION INC.	5516
CARON (FERNAND) & FILS INC.	5515
CARMADY HOLDINGS LTD.	5518
CARREAUX ORAZIO INC. (LES)	5515
CENTRE D'ACCUEIL GRANDES PILES INC.	5515
CENTRE DU GRANIT BEEBE INC. (LE)	5515

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CENTRE DE VIANDES LAURIER INC.	5515
CHAMBERLAND (MARCEL) INC.	5515
CLINIQUE DENTAIRE L.T.L. INC.	5515
CLUB DE GOLF DE LAC DES ECORCES INC.	5515
COFFRAGES BROSSARD INC. (LES)	5515
COFFRAGES DUFORT LTEE (LES)	5515
COFFRAGES DE LUXE INC.	5516
COFFRAGES OLYMPIQUES INC. (LES)	5516
COLOSAG INC.	5516
COMMUNICATIONS SHAZ INC. (LES)	5516
COMPAGNIE D'ELECTRICITE R. RITCHOT INC.	5516
COMPETITIVE CONSTRUCTION INC.	5516
CONFLECTIONS COMTESSE INC.	5516
CONSTRUCTION BEAU SOLEIL LTEE	5516
CONSTRUCTION CALABRE INC.	5516
CONSTRUCTION COMPETITIVE INC.	5516
CONSTRUCTION JOLIN & GUAY INC.	5516
CONSTRUCTION NOEL LUSSIER INC.	5516
CONSTRUCTION RAOUL LAMONT INC.	5516
CONSTRUCTION ROMSTAN LTEE.	5516
CONSTRUCTIONS SEGUIN & LALONDE INC. (LES)	5516
CORPORATION ADMINISTRATIVE KOZLOV	5516
CORPORATION GALLYFLOR (LA)	5516
CREATIONS LUTIN INC.	5516
DACA INTERNATIONAL MANAGEMENT INC.	5519
DAIGNEAULT TAVERN INC.	5523
DARVEAU (RAYMOND) INC.	5516
DECOR ALUMINIUM M.B. (STE-JULIE) INC.	5516
DECORS LUI INC.	5517
DEFRAN INCORPOREE	5517
DEMERS (L.) & FILS INC.	5517
DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES DE BROMONT INC. (LES)	5517
DISTRIBUTIONS ACCES INC. (LES)	5517
DISTRIBUTIONS SERVO-CONTROLE INC. (LES)	5517
DOMAINE DU LAC RAWDON INC.	5517
DOMAINE MONTPRE LTEE	5517
DORAY (JEAN-GUY) ET ASSOCIES INC.	5517
DRAPERIES DE LA RIVE SUD INC.	5517
DUBREUIL (GILLES) LTEE.	5517
DUMAS (JEAN-GILLES) INC. (Correction)	5527
EASTERN ARMoured FLOOR LTD.	5521
EDITEURS ET DISTRIBUTEURS DU CANADA LTEE.	5517
ELF CREATIONS INC.	5516
ENTREPRISES AGRICOLES DESGROSEILLERS LTEE (LES)	5517
ENTREPRISES ALKA LTEE.	5517
ENTREPRISES AVCON LIMITEE (LES)	5517
ENTREPRISES D. PAQUETTE INC. (LES)	5517
ENTREPRISES D'ELECTRICITE LINARD INC. (LES)	5517
ENTREPRISES ESMADA INC. (LES)	5517
ENTREPRISES FRANC-QUARTIER INC.	5517
ENTREPRISES JAGAMA INC. (LES)	5517
ENTREPRISES L. DESORMIERS INC. (LES)	5518
ENTREPRISES LA MADRAGUE SAINT-TROPEZ LIMITEE (LES)	5518
ENTREPRISES LECLAIR & PILON INC.	5518
ENTREPRISES M. EFRAIM INC. (LES)	5518
ENTREPRISES PARIDO LTEE (LES)	5518
ENTREPRISES SOJMAR INC.	5518
EQUIPEMENTS ROAND INC. (LES)	5518

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

EQUIPEMENT ROSS (QUEBEC) LTEE.....	5518
EUROFIN INVESTMENTS LTD.....	5519
FARRELL INDUSTRIES INC.....	5519
FAYCO INVESTMENTS LTD.....	5519
FEFER (SAM) DISCOUNTS STORE LTD.....	5520
FERME GUY BRODEUR INC.....	5518
FLEURISTE TREMBLAY LTEE.....	5518
FOURRURES J.R. TREMBLAY INC. (LES).....	5518
FRAMAN INC.....	5518
FREM BREAD INC.....	5521
GABELDEL INC. (Correction).....	5527
GALLYFLOR CORPORATION.....	5516
GARAGE ALVA ROSA INC.....	5518
GARAGE LARAMIE INC.....	5518
GARAGE YVON LAPIERRE INC.....	5518
GARTEK INC.....	5518
GESTION AVONO LTEE.....	5518
GESTIONS CARMADY LTEE (LES).....	5518
GESTIONS CLAUJAC INC. (LES).....	5518
GESTION INTERNATIONALE DACA INC.....	5519
GESTION LOMBEC LTEE.....	5519
GESTION ROABLEY INC.....	5519
GREENFIELD PARK GARDENS INC.....	5519
GUY (PIERRE) INC.....	5519
H.D.R. DEVELOPMENTS INC.....	5514
HABITATIONS MANERIK INC.....	5519
IMMEUBLES C.D.J. INC. (LES).....	5519
IMMEUBLES H.E. LTEE (LES).....	5519
INDUSTRIES FARRELL INC. (LES).....	5519
INSPECTIONS R.B. INC. (LES).....	5519
INSTALLATIONS PLATEAU LIMITEE.....	5519
INVESTISSEMENTS ARA INC. (LES).....	5519
INVESTISSEMENTS BERDUGO INC. (LES).....	5519
INVESTISSEMENTS EUROFIN LTEE (LES).....	5519
INVESTISSEMENTS FAYCO LTEE (LES).....	5519
INVESTISSEMENTS LEVY INC. (LES).....	5519
ISOLATIONS FOLISI INC. (LES).....	5519
JACNIS AGENCY INC.....	5513
JAMAMO INC.....	5519
JARDINS GREENFIELD PARK INC.....	5519
JARDINS DE SENNEVILLE LTEE (LES).....	5520
JEAN MONDE INC.....	5520
JOUETS HAUTERIVE INC.....	5520
KHATIB (A.M.) INC.....	5520
KOZLOV MANAGEMENT CORP.....	5516
LALONDE (PAUL) ET FILS INC.....	5520
LA MEDITERRANEE TRAVEL AGENCY INC.....	5513
LAPORAC HOLDINGS COMPANY LTD.....	5522
LARAMIE GARAGE INC.....	5518
LATENDRESSE, BIJOUTIER DU CENTRE NORMANDIE INC.....	5520
LAVAL BUMPERS & GRILLS INC.....	5521
LAVIGNE (GASTON) INC.....	5520
LECLAIR & PILON ENTERPRISES INC.....	5518
LERITO INC.....	5520
LEVY INVESTMENTS INC.....	5519
LOCATION BRISSETTE INC.....	5520
MAGASIN D'ESCOMPTE ROGER LEMAY LTEE.....	5520
MAGASIN D'ESCOMPTE SAN FEFER LTEE.....	5520

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MAISONS CONTEMPORAINES T.L. LTEE (LES)	5520
MANUGES LIMITEE	5520
MARCHE CADILLAC INC.	5520
MARCHE LARIVIERE & LAROSE INC.	5520
MARZIMAR INC.	5520
MELABO INC.	5520
MOBILEX INC.	5520
MONT ST-CASTIN LES NEIGES INC.	5520
MONTMAGNY AUTO SPRINGS INC.	5521
MOULINS A TRICOT PEEL LIMITEE	5520
NOUVEAUTES TOTEM INC.	5521
OLYMPIC FORMWORKS INC.	5516
ORAZIO TITLES INC.	5515
PAIN FREM INC. (LE)	5521
PANABITAT INC.	5521
PARE-CHOC & GRILLAGES LAVAL INC.	5521
PEEL KNIT MILLS LIMITED	5520
PEPINIERE ROGER INC.	5521
PLACEMENTS ARLYN INC.	5521
PLACEMENTS CHARBRO LTEE (LES)	5521
PLACEMENTS DIVERSIFICO INC. (LES)	5521
PLACEMENTS LUCIENNE INC. (LES)	5521
PLACEMENTS PIGAU INC. (LES)	5521
PLANCHER DE BETON ARME DE L'EST LTEE	5521
PLATEAU INSTALLATIONS LIMITED	5519
PLEASURES OF THE TABLE BOUTIQUE INC.	5515
PLOMBERIE CENTRALE INTERMUNICIPALE INC.	5521
PLOMBERIE & CHAUFFAGE DUMAS ET ASSOCIES LTEE	5521
PRODUITS NATURELS ANDRE ET RACHEL INC. (LES)	5521
PUBLISHERS DISTRIBUTORS OF CANADA LTD.	5517
QUINCAILLERIE GEORGES BENNY INC.	5521
RAWDON LAKE ESTATES INC.	5517
RECHAPAGE COMMERCIAL G.N. INC.	5521
REDISTRIBUTION V.T.A. INC.	5521
RENOVATIONS M.B. INC. (LES)	5521
RESSORTS D'AUTO DE MONTMAGNY INC. (LES)	5521
RESTAURANT DE MILLOS LTEE	5522
RETROMOBILE INC.	5522
ROABLAY MANAGEMENT INC.	5519
ROAND EQUIPMENT INC.	5518
ROCH (J.) INC.	5522
ROGER NURSERY INC.	5521
ROMSTAN CONSTRUCTION LTD.	5516
ROSS EQUIPMENT (QUEBEC) LTD.	5518
RUDMAN (FREDERIC) INSURANCE INC.	5514
STE-ROSE MUFFLERS INC.	5522
SABLIERE MAURICIENNE LTEE (LA)	5522
SALON NORMAND, ALAIN ET NORMAND INC.	5522
SANMIR MANAGEMENT SERVICES INC.	5522
SERRURIER ROBILARD LTEE (LE)	5522
SERVICES ALIMENTAIRES ROBERT INC.	5522
SERVICES DE GESTION SANMIR INC.	5522
SHERTEK INC.	5522
SILENCIEUX STE-ROSE INC.	5522
SOCABLI, SOCIETE DE CABLODISTRIBUTION LARIMIDA INCORPOREE (Correction)	5527
SOCIETE DE GESTION LAPORAC LTEE	5522
SOCIETE DE PLACEMENTS ET DE CONSULTATION BERTGER INC. (LA)	5522
SOFAB INC.	5522

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SOMACH INC.....	5522
STAMTEX INC.....	5522
STATION-SERVICE C.P. INC.....	5522
STATION-SERVICE FERNAND THERIAULT INC.....	5522
STATION-SERVICE LAURENT TREMBLAY LTEE.....	5522
STATION DE SERVICE PAUL VENNE INC.....	5522
SYSTEMES D'ALARMES UNIVERSELS INC. (LES).....	5523
T.L. CONTEMPORARY HOMES LTD.....	5520
TAPIS SEBASTIEN INC.....	5523
TAVERNE DAIGNEAULT INC.....	5523
TELEVISION R. CARDIN INC.....	5523
TENUE DE LIVRES C.M. INC.....	5523
TERRASSES PEMBINA LTEE (LES).....	5323
THERIAULT (FERNAND) SERVICE STATION INC.....	5522
TOTEM NOVELTIES INC.....	5521
TOYOBEK INC.....	5523
TRANSPORT E. GRONDIN INC.....	5523
TRANSPORT R. & A. LAFLAMME INC.....	5523
TREMBLAY FLORIST LTD.....	5518
TREMBLAY (J.R.) FURS INC.....	5518
TRIDECOR INC.....	5523
V.T.A. REDISTRIBUTION INC.....	5521
VEL & ELKAS INC.....	5523
VENNE (PAUL) SERVICE STATION INC.....	5522
VIANDE EN GROS BENOIT LTEE.....	5523

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

AIR CADET LEAGUE OF CANADA (QUÉBEC) (THE).....	5527
ASSOCIATION DES AGENTS DE L'AIDE SOCIALE DE LA REGION ADMINISTRATIVE DE MONT- REAL-RIVE-SUD INC.....	5523
ASSOCIATION DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA REGION DE COWANSVILLE INC.....	5523
ASSOCIATION CANADIENNE DES GOLFEUSES, SECTION DU QUÉBEC (L').....	5524
ASSOCIATION DES CITOYENS DE JONQUIERE.....	5524
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA RESIDENCE DUPUIS.....	5524
ASSOCIATION DES EDUCATEURS GRECS DU QUÉBEC.....	5524
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN U'RETHANE GICLEE DU QUÉBEC INC.....	5524
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE.....	5524
ASSOCIATION OF GREEK EDUCATORS OF QUEBEC.....	5524
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE LA REGION DE L'AMIANTE (A.L.F.A.R.A.) INC.....	5524
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES LACHUTE (L').....	5524
ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA RESTAURATION DU QUÉBEC INC. (L').....	5524
ASSOCIATION REGIONALE DES CYCLISTES DE RICHELIEU-YAMASKA.....	5524
ASSOCIATION REGIONALE DE PETANQUE BOURASSA.....	5524
ASSOCIATION SOCIALE DE LA VALLEE DE VOLTURNO.....	5524
ASSOCIATION DES VENDEURS DE PIECES D'AUTOS USAGES AVPAU (1976) INC.....	5524
ATELIERS LE MAT INC. (LES).....	5524
CAMP LE GOELAND.....	5524
CANADIAN LADIES' GOLF ASSOCIATION, QUÉBEC BRANCH.....	5524
CARAVAN STAGE PRODUCTIONS (Correction).....	5557
CARREFOUR SOCIO-CULTUREL DRUMMOND INC.....	5524
CENTRE DE CROISIERE DU BAS-SAINT-LAURENT INC.....	5524
CENTRE DE DEPANNAGE DE LAVAL INC.....	5524
CENTRE D'EDUCATION PAR LE PLEIN AIR COTE-NORD INC.....	5525
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DE MONTREAL.....	5525
CENTRE SOCIAL DE ST-RODRIQUE INC.....	5525
CERCLE DES FERMIERES DE ST-PAUL-DU-NORD INC. (LE).....	5525

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

CLUB DE L'AGE D'OR LE BEL AGE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES (LF).....	5525
CLUB DE L'AGE D'OR PAUL BERNARD INC.....	5525
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CAMILLE INC.....	5525
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-EPHREM-DE-BEAUCE.....	5525
CLUB DE L'AGE D'OR DE VAUDREUIL.....	5525
CLUB OCTOGONE S.M.A.T. INC.....	5525
CLUB PHILATELIQUE DE LA RIVE DU LAC INC.....	5525
CLUB DES RELATIONS AMICALES DE LA CARTONNERIE KRUGER LTD.....	5525
CLUB SOCIAL INTER-CARAIBES INC.....	5525
CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE QUEBEC INC.....	5525
CLUB SOCIAL SOCABLI.....	5525
CLUB SOCIAL DU 3IEME AGE DES PIONNIERS DE ST-JOACHIM (LE).....	5525
CLUB DE VELO DU NORD.....	5525
COMITE DE CITOYENS DE DOLBEAU INC.....	5525
COMITE DE LOISIRS LES JOYEUX COPAINS DE LONGUEUIL.....	5525
COMITE SOCIAL DE BELLE ANSE INC.....	5526
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS STE ROSE INC.....	5526
COMPAGNIE THEATRALE ET CULTURELLE LA SCENE VIVANTE (LA).....	5526
CONSEIL DE QUARTIER LE REPERE DE SHAWINIGAN INC.....	5526
CORPS DE TROMPETTES LES OLYMPIQUES DE MONT-LAURIER INC.....	5526
CORPORATION D'HABITATION JEANNE MANCE.....	5526
CORPORATION DES LOISIRS ET SPORTS DE ROQUEMAURE INC.....	5526
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DE LA MITIS INC.....	5526
FEDERATION DES CLUBS D'ELEVEURS DE PETITS ANIMAUX DU QUEBEC.....	5526
FEDERATION QUEBECOISE DES ORGANISMES DE SECURITE AQUATIQUE ET DE SAUVETAGE INC. (LA).....	5526
FEMMES FORESTIERES DU TEMISCOUATA INC. (LES).....	5526
FESTIVAL ANJOU INC.....	5526
FONDATION DES ARTS DE L'ANCIENNE BOURSE (LA).....	5526
FONDATION SAISON NOUVELLE.....	5526
FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL.....	5526
GARDERIE CHATON.....	5526
GARDERIE PINOCCHIO INC.....	5526
HABITATIONS POINTELIERES INC. (LES).....	5527
INTER-CARIBBEAN SOCIAL CLUB INC.....	5525
JEANNE MANCE HOUSING CORPORATION.....	5526
LAKESHORE STAMP CLUB INC.....	5525
LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA (QUEBEC) (LA).....	5527
LIVING STAGE CULTURAL AND THEATRICAL COMPANY (THE).....	5526
LOISIRS CHARLEBEL INC.....	5527
OLD EXCHANGE ARTS FOUNDATION (THE).....	5526
PRODUCTIONS THEATRALES CARAVANE (Correction).....	5557
QUEBEC FEDERATION OF WATER SAFETY AND LIFE SAVING ORGANIZATIONS INC.....	5526
SOCIETE HISTORIQUE DE LA REGION DE STE-ANNE-DE-LA-PERADE.....	5527
TROUPE FOLKLORIQUE LES PIEDS LEGRS DE LAVAL, INC.....	5527
UNITE DOMREMY BROME MISSISQUOI.....	5527
UNITE POINT DE DEPART INC.....	5527

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ACIER GENDRON LTEE.....	5528
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUEBEC INC.....	5528
BOBOIS LTD.....	5528
BOBOIS LTEE.....	5528
BROMONT RACEWAY INC.....	5529
CIMENT INDEPENDANT INC.....	5528
CLUB SOCIAL DES POSTIERS DE QUEBEC INC.....	5528
COMPAGNIE D'ACIER J.A. LTEE.....	5528

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

D'AGOSTINO (M.) LTD.....	5528
D'AGOSTINO (M.) LTEE.....	5528
D'AVIGNON INVESTMENTS INC.....	5529
ENLEVEMENT DE LA NEIGE LAURENTIDE LTEE (L').....	5528
ENTREPRISES COMMERCIALES AU SOLEIL INC. (LES).....	5528
ENTREPRISES RUSTIK INC. (LES).....	5528
ENTREPRISES VERDI INC. (LES).....	5528
FAUSTIN (A.) COMPANY LIMITED.....	5528
FAUSTIN (A.) COMPAGNIE LIMITEE.....	5528
GARAGE MOUSSEAU & NOEL INC. (Correction).....	5530
GENDRON STEEL LTD.....	5528
GEOFFRION, ROBERT & GELINAS LTD.....	5528
GEOFFRION, ROBERT & GELINAS LTEE.....	5528
HIPPODROME BROMONT INC.....	5529
HOTTE (PIERRE) PETROLEUM INC.....	5529
INDEPENDENT CEMENT INC.....	5528
INDUSTRIES CARNAVAL DE QUEBEC INC. (LES).....	5529
INVESTISSEMENTS D'AVIGNON INC. (LES).....	5529
J.A. STEEL CO. LTD.....	5528
JARDINS DE MERICI INC. (LES).....	5529
LAURENTIDES RESTAURANT AND DELICATESSEN LTD.....	5529
LAURENTIDE SNOW REMOVAL LTD.....	5528
MAGASIN DES AVICULTEURS INC. (LE).....	5529
MEUNERIE LEDUC INC.....	5529
MORAMA LTEE.....	5529
MOTEURS ELECTRIQUES SNOWDON LTEE (LES) (Erratum).....	5589
OEUVRES DU CLUB KINSMEN DE QUEBEC INC. (LES).....	5529
PETROLES PIERRE HOTTE INC. (LES).....	5529
POUDRIER & BOULET LIMITEE.....	5529
QUEBEC PROVINCIAL HOME BUILDERS ASSOCIATION INC.....	5528
RESTAURANTS ET PLATS CUISINES LAURENTIDES LTEE.....	5529
SIDBEC-FERUNI INC.....	5529
SIDBED-NORMINES INC.....	5529
SNOWDON ELECTRIC MOTORS LTD. (Erratum).....	5589
SUNSHINE COMMERCIAL ENTERPRISES INC.....	5528
TELE-CABLE BOUCHERVILLE INC.....	5529

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

AGENCES DE VENTE J.P. LONGLADE LTEE (LES).....	5530
ASSOCIATION DES COUREURS DE CANOT DE LA MAURICIE INC. (L').....	5530
B.G.R. ENTREPRISES LTD.....	5530
BEAUVAIS & LUSIGNAN INC.....	5530
CENTRE MEDICAL DE BEDFORD INC.....	5531
CONSTRUCTION ARBRE VERT INC.....	5530
CONSTRUCTION LEON CROTEAU INC.....	5530
ENTREPRISES B.G.R. LTEE (LES).....	5530
ENTREPRISES SERGE BADEAUX INC. (LES).....	5530
GATTUSO (MATTEO) LIMITED.....	5530
GATTUSO (MATTEO) LIMITEE.....	5530
GESTION I.M.J. GARFINKLE LTEE.....	5531
GREEN TREE CONSTRUCTION INC.....	5530
I.M.J. GARFINKLE HOLDINGS LTD.....	5531
LOCATION A. & D. INC.....	5531
LONGLADE (J.P.) SALES AGENCIES LTD.....	5530
OEUVRES DU CLUB KINSMEN DE QUEBEC INC. (LES).....	5531
SABB INC.....	5531
SOCIEGE D'ADMINISTRATION M.O.T.T. INC.....	5531

CURATELLE PUBLIQUE**AVIS DE QUALITE:**

BORDELEAU, GEORGES-HENRI.....	5539
CARRIER, MADAME LEONIE.....	5540
COMEAU, LEONE.....	5540
PAGE, GHISLAIN.....	5540
PELCHAT, PAUL.....	5540
PLOU'RDE, EDGAR.....	5540
TREMBLAY, DANIEL.....	5540

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC). LTEE.....	5558
BLACK LAKE, VILLE.....	5558
IMMEUBLE DE LA COMMUNAUTE DES SOEURS DE LA CHARITE DE LA PROVIDENCE, LOI CON- CERNANT.....	5558
LAVAL, VILLE.....	5559
SAINTE-FOY, VILLE.....	5559
SUCCESSION PIERRE, DIT VICTOR ROUGIER.....	5561

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

PLACEMENT « BARON » LIMITEE (<i>Dissolution</i>).....	5540
---	------

MINISTÈRES**AFFAIRES MUNICIPALES****BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:**

MALARTIC, VILLE (<i>Section Montréal</i>).....	5541
--	------

CONSOUMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES:**

HERITAGE LIFE ASSURANCE COMPANY (<i>Permis</i>).....	5541
HERITAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (<i>Permis</i>).....	5541

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS:

COMPAGNIE DE TRUST UNI (LA) (<i>Changement de bureau principal</i>).....	5541
UNITED TRUST COMPANY (<i>Changement de bureau principal</i>).....	5541

REVENU

RADIATION D'ORGANISATIONS DE CHARITE.....	5541
---	------

PROCLAMATION

Extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville à la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, comté de Rouville.....	5561
Extension of the jurisdiction of the Municipal Court of the City of Marieville to the Parish of Sainte-Marie-de-Monnoir, County of Rouville.....	5561

RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC**ORGANISMES SCOLAIRES DONT LES ADMINISTRES SONT EN MAJORITE DE LANGUE ANGLAISE:**

BALDWIN-CARTIER, C.S.....	5542
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: CAMPUS LENNOXVILLE.....	5542
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: CAMPUS QUÉBEC.....	5542
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: CAMPUS ST. LAMBERT.....	5542
C.E.G.E.P. DAWSON, MONTREAL.....	5542

**ORGANISMES SCOLAIRES DONT LES ADMINISTRES SONT EN MAJORITE
DE LANGUE ANGLAISE:**

(suite)

C.E.G.E.P. JOHN ABBOTT, POINTE-CLAIRE	5542
C.E.G.E.P. VANIER, MONTREAL	5542
CHALEUR BAY, C.S.	5542
CHATEAUGUAY VALLEY, C.S.R. PROTESTANTE	5542
COWANSVILLE, C.S.	5542
DISTRICT OF BEDFORD, C.S.R. PROTESTANTE	5542
EASTERN QUEBEC, C.S.R.	5542
EASTERN TOWNSHIPS, C.S.R.	5542
GASPE, C.S.	5542
GASPESIA, C.S.R.	5542
GRAND MONTREAL, BUREAU DES ECOLES PROTESTANTES DU	5542
GREATER HULL, C.S.	5542
GREATER QUEBEC, C.S.	5542
GREATER SEVEN ISLANDS, C.S. PROTESTANTE	5542
LAKESHORE, C.S.	5542
LAKE ST. LOUIS-CHATEAUGUAY, C.S.	5542
LAURENTIAN, C.S.	5542
LAURENVALE, C.S. PROTESTANTE	5542
LAVAL, C.S.	5542
LENNOXVILLE DISTRICT, C.S.	5542
LITTORAL, C.S.	5542
NORTH ISLAND, C.S.R.	5542
NORWESTERN QUEBEC, C.S. PROTESTANTE	5542
ORMSTOWN, C.S.	5542
PONTIAC, C.S. PROTESTANTE	5542
RICHELIEU VALLEY, C.S.	5542
SAGUENAY, C.S.	5542
SOUTH CENTRAL, C.S. PROTESTANTE	5542
SOUTH SHORE, C.S.R. PROTESTANTE	5542
ST. FRANCIS, C.S. PROTESTANTE	5542
ST. LAWRENCE, C.S. PROTESTANTE	5542
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE BAIE-COMEAU DANS LE COMTE DE SAGUE- NAY (LES)	5542
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE LAURENTIENNE DANS LE COMTE DE LAUREN- TIDES-LABELLE (LES)	5542
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE PORTAGE-DU-FORT DANS LE COMTE DE PON- TIAC-TEMISCAMINGUE (LES)	5542
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE ROUYN DANS LE COMTE DE ROUYN-NORANDA (LES)	5542
UNIVERSITE BISHOP, LENNOXVILLE	5542
UNIVERSITE CONCORDIA, MONTREAL	5542
UNIVERSITE MCGILL, MONTREAL	5542
WESTERN QUEBEC, C.S.R. PROTESTANTE	5542

**ORGANISMES SCOLAIRES DONT AU MOINS 10% DES ADMINISTRES
SONT DE LANGUE ANGLAISE:**

AYLMER, C.S.	5543
BALDWIN-CARTIER, C.S.	5543
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: LENNOXVILLE	5543
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: QUEBEC	5543
C.E.G.E.P. CHAMPLAIN: ST. LAMBERT	5543
C.E.G.E.P. DAWSON, MONTREAL	5543
C.E.G.E.P. JOHN ABBOTT, POINTE-CLAIRE	5543
C.E.G.E.P. VANIER, MONTREAL	5543
CHALEUR BAY, C.S.	5543
CHAMBLY, C.S.R.	5542
CHATEAUGUAY, C.S.	5543

ORGANISMES SCOLAIRES DONT AU MOINS 10% DES ADMINISTRÉS
SONT DE LANGUE ANGLAISE:

(suite)

CHATEAUGUAY VALLEY, C.S.R. PROTESTANTE.....	5542
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ILE DE MONTREAL (LE).....	5543
COWANSVILLE, C.S.....	5543
DEUX-MONTAGNES, C.S.....	5543
DISTRICT OF BEDFORD, C.S.R. PROTESTANTE.....	5542
EASTERN QUEBEC, C.S.R.....	5542
EASTERN TOWNSHIPS, C.S.R.....	5542
GASPE, C.S.....	5543
GASPESIA, C.S.R.....	5542
GRANDE-HERMINE, C.S.....	5543
GRAND MONTREAL, BUREAU DES ECOLES PROTESTANTES DU.....	5543
GREATER HULL, C.S.....	5543
GREATER QUEBEC, C.S.....	5543
GREATER SEVEN ISLANDS, C.S. PROTESTANTE.....	5543
HUNTINGDON, C.S.....	5543
ILE-PERROT, C.S.....	5543
LAKESHORE, C.S.....	5543
LAKE ST. LOUIS-CHATEAUGUAY.....	5543
LAURENTIAN, C.S.....	5543
LAURENVALE, C.S. PROTESTANTE.....	5543
LAVAL, C.S.....	5543
LENNOXVILLE DISTRICT, C.S.....	5543
LITTORAL, C.S.....	5543
MONT-FORT, C.S.....	5543
NORTH ISLAND, C.S.R.....	5542
NORTHWESTERN QUEBEC, C.S. PROTESTANTE.....	5543
ORMSTOWN, C.S.....	5543
OUTAOUAIS, C.S.R.....	5542
PONTIAC, C.S.....	5543
PONTIAC, C.S. PROTESTANTE.....	5543
RICHELIEU VALLEY, C.S.....	5543
SAGUENAY, C.S.....	5543
SAINTE-CROIX, C.S.....	5543
SAULT-SAINT-LOUIS, C.S.....	5543
SCHEFFERVILLE, C.S.....	5543
SOUTH CENTRAL, C.S. PROTESTANTE.....	5543
SOUTH SHORE, C.S.R. PROTESTANTE.....	5542
ST. FRANCIS, C.S. PROTESTANTE.....	5543
ST. LAWRENCE, C.S. PROTESTANTE.....	5543
ST-MAURICE, C.S. PROTESTANTE.....	5543
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE BAIE-COMEAU DANS LE COMTE DE SAGUENAY (LES).....	5543
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE GREENFIELD PARK DANS LES COMTES DE LA- PRAIRIE ET TAILLON (LES).....	5543
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE LAURENTIENNE DANS LE COMTE DE LAU- RENTIDES-LABELLE (LES).....	5543
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE PORTAGE-DU-FORT DANS LE COMTE DE PON- TIAC-TEMISCAMINGUE (LES).....	5543
SYNDICS D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE ROUYN DANS LE COMTE DE ROUYN-NORANDA (LES).....	5543
UNIVERSITE BISHOP, LENNOXVILLE.....	5543
UNIVERSITE CONCORDIA, MONTREAL.....	5543
UNIVERSITE McGILL, MONTREAL.....	5543
VAUDREUIL, C.S.....	5543
VERDUN, LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE.....	5543
WESTERN QUEBEC, C.S.R. PROTESTANTE.....	5542

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:**

AGENCE DE PUBLICITE ARDEK LTEE.....	5531
AMERICAN ASBESTOS URANIUM CORPORATION (N.P.L.).....	5531
APOLLO OFFICE & STATIONERY SUPPLIES INC.....	5532
ARDEK PUBLICITY AGENCY INC.....	5531
ATLAS FURNITURE SALES INC.....	5531
BUYRITE INVESTMENT INC.....	5531
CHAMPLAIN BOWLING ALLEYS INC.....	5533
CHEF DES PIZZAS INC. (LE).....	5531
CLUB TEMPA FISH AND GAME CLUB.....	5531
CONSERVATOIRE INTERNATIONAL DE MUSIQUE INC.....	5532
DATA COURIER SERVICE LTD.....	5532
FOURNITURES DE BUREAU ET PAPETERIE APOLLON INC.....	5532
FOX SALES & SERVICE CENTRE LTD.....	5532
GARAGE PHILIPPE BOULANGER INC.....	5532
HEROUX (LAURENT) INC.....	5532
HOTEL DE LA BAIE LIMITEE.....	5532
IMMEUBLES C.G.L. INC.....	5532
IMPERMEABILISATION G.D. INC.....	5532
INTERNATIONAL CONSERVATORY OF MUSIC INC.....	5532
INVESTISSEMENTS NORDIQUES INC.....	5532
KELLY LAND DEVELOPMENT CO. LTD.....	5532
LAC DES DEUX MONTAGNES YACHTING CLUB INC.....	5532
LAC SAUTERELLE CLUB INC.....	5532
LAKE OF TWO MOUNTAINS YACHTING CLUB INC.....	5532
LECLERC (ROSARIO) CONSTRUCTION INC.....	5532
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE BEAUHARNOIS INC. (LA).....	5532
MONPA INC.....	5532
NEOP INC.....	5532
NORDIC INVESTMENTS INC.....	5532
PERRIER (YVES) INC.....	5532
PIZZA CHEF INC. (THE).....	5531
PLASTIBETON LTEE.....	5533
PRODUCTIONS SORPES INC. (LES).....	5533
ROY (R & S) AUTO INC.....	5533
SALLE DE QUILLES CHAMPLAIN INC. (LA).....	5533
SHEFFORD LUMBER CO. LTD.....	5533
SOCIETE DE PROMOTION ECONOMIQUE NOUVELLE-FRANCE INC.....	5533
TERGUAY INC.....	5533
TURGEON & PELADEAU INC.....	5533
VILLE-DANAN INTER DESIGN INC.....	5533

REVOCATION DE DISSOLUTION:

CLUB DE TENNIS LATERRIERE INC.....	5533
SERVICES D'AMBULANCE GODIN LTEE.....	5533

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL COLOMBO (L.P.S.).....	5543
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES DRAVEURS (L.P.S.).....	5543

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

COMPTOIR AVICOLE DE SAINT-FELIX DE VALOIS (<i>Dissolution</i>).....	5544
---	------

SOUSSIONS

CHARLESBOURG, C.S.....	5544
LONGUEUIL, VILLE.....	5545

SOUMISSIONS

<i>(suite)</i>	
LORRAINE, VILLE.....	5546
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, VILLE.....	5547
SOUTH-CENTRAL, C.S.....	5548

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT DE L'UPA DE BAGOT (<i>Erratum</i>).....	5589
--	------

VENTES**PAR SHÉRIFS****BEDFORD**

SOLIDARITE (LA) vs ST-PIERRE ET AL.....	5562
---	------

BONAVENTURE

PEPIN vs LEBLANC.....	5563
-----------------------	------

MONTREAL

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) vs ROBERTS ET AL	5563
CANADA TRUST COMPANY (THE) vs GRAMAK LIMITED.....	5565
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) vs ROBERTS ET AL.....	5563
PAQUIN ELECTRIQUE INC. vs FRANCO ET AL.....	5566
PAQUIN ELECTRIQUE INC. vs FRANCO ET AL.....	5566
ROY MARCHAND INDUSTRIEL LIMITEE vs ROXBORO ELECTRIC INC. ET AL.....	5567

QUÉBEC

ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE (LES) vs HABITATIONS GAETAN BLANCHET INC. ET AL.....	5568
BANK CANADIAN NATIONAL vs GUILBEAULT.....	5568
BANQUE CANADIENNE NATIONALE vs GUILBEAULT.....	5568
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA vs GIROUX ET ALS.....	5569
BEAULIEU vs LAGACE.....	5569
GIROUX vs LANCTOT.....	5570
PROVINCIAL BANK OF CANADA vs GIROUX ET ALS.....	5569
VEZINA vs DUPUIS ET AL.....	5571

TERREBONNE

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP, LTD. vs O'BOYLE.....	5571
--	------

TAXES

PIERREFONDS, VILLE-CITY.....	5572
------------------------------	------

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES	5534
AVIS DIVERS	5549
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT	5534-5589
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU	5535
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	5445
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES	5509-5538-5549-5589
COMPAGNIES ETRANGERES	5539
CURATELLE PUBLIQUE	5539
DEMANDES A LA LEGISLATURE	5558
LIQUIDATION	5540
MINISTERES	5541
PROCLAMATION	5561
REGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC	5542
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	5531
SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX	5543
SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES	5544
SOUSSIONS	5544
SYNDICATS PROFESSIONNELS	5589
VENTES:	
PAR SHERIFS	5562
POUR TAXES	5572

nouveautés

MUNICIPALITÉS

Cités et villes: Lois et jurisprudence =
Cities and Towns: Acts and Jurisprudence

par Jacques Viau, c.r.

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 2 Vol., pagination diverse, 26 cm
ISBN 0-7754-2443-9
EOQ 2632, rel. mobile \$ 45.00

Habiter au Québec: Rapport du groupe de travail sur
l'habitation: janvier 1976 (Rapport LEGAULT)

Min. Affaires municipales
Québec, 1976. 152 p., tabl., 28 cm
ISBN 0-7754-2452-8
EOQ 2654, broché \$ 3.00

Finances municipales 1973

Min. Industrie et Commerce. Bureau de la statistique
du Québec
Québec, avril 1976. 327 p., tabl., 28 cm
& carte 28 x 43 cm
ISBN 0-7754-2545-1
EOQ 2659, broché \$ 4.00

Loi de la Société d'habitation du Québec: 1966/1967,
c.55 et modifications = *Québec Housing Corporation*
Act: 1966/1967, c. 55 and Amendments

Min. Affaires municipales
Québec, avril 1976. 34 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2537-0
EOQ 2653, broché \$ 1.40

Règlements édictés en vertu de la Loi de la Société
d'habitation du Québec (mis à jour au 11 février 1976) =
By-Laws enacted under the Québec Housing Corporation
Act (updated to February 11, 1976)

Min. Affaires municipales. Société d'habitation du Québec
Québec, 1976. 42 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2532-X
EOQ 2646, broché \$ 1.50

Manuel d'évaluation foncière

Volume 4
Technique du coût: Répertoire des taux unitaires;
bâtiments: commerciaux, industriels, institutionnels

Min. Affaires municipales
Québec, 1976. pagination diverse, 29 cm
ISBN 0-7754-2546-X
EOQ 2657, rel. mobile \$ 15.00

Manuel d'évaluation foncière

Volume 4A
Technique du coût: Complément du répertoire des taux
unitaires; bâtiments: commerciaux, industriels, institu-
tionnels

Min. Affaires municipales
Québec, 1976. pagination diverse, 29 cm
ISBN 0-7754-2533-8
EOQ 2645, rel. mobile \$ 15.00

Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec

Mise à jour: Octobre 1975

Min. Affaires municipales
Québec, 1976. 278 f.,
EOQ 2649 \$ 20.00

Les recueils de jurisprudence du Tribunal de l'expropriation: 1974

Min. Justice. Tribunal de l'expropriation
Québec, 1976. 2 Vols, 275 + 254 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2547-8
EOQ 2658, broché \$ 10.00

ORGANISATION SOCIALE

L'Assurance-maladie: Lois et règlements =
Health Insurance: Laws, By-Laws and Regulations:
Codification administrative = Office consolidation

Min. Affaires sociales. Régie de l'Assurance-maladie
Québec, 1976. 188 p., 19 x 34 cm
ISBN 0-7754-2496-X
EOQ 2627, broché \$ 4.00

Décisions de la Commission des Affaires sociales:
Recueil de jurisprudence 1975

Min. Affaires sociales
Québec, 1976. 144 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2497-8
EOQ 2628, broché \$ 5.00

Mission d'étude sur les coopératives de consommation:
France — Suède — Suisse

Min. Consommateurs, Coopératives et Institutions
financières
Québec, mars 1976. 145 p., 28 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2491-9
EOQ 2623, broché \$ 2.00



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec



Commandes postales

Une seule adresse:

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec:

2, rue Saint-Jean
Tél.: 643-8035

Montréal:

310 ouest, rue Sainte-Catherine
Tél.: 873-6101

Cité parlementaire:

Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Hull:

662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières:

418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires:

Amos:

Librairie Querbes
241 est, 1^{ère} Avenue
Tél.: 732-5201

Chicoutimi:

Librairie Régionale Inc.
461 est, rue Racine
Tél.: 549-1767

Joliette:

Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Lachine:

Librairie Claude Payette Inc.
3082 Remembrance
Galerie Lachine
Tél.: 637-8117

Laval:

Daigneault Plus Inc.
1600, boul. Le Corbusier
Centre Laval
Tél.: 688-5425

Montréal:

Librairie de l'Université de Montréal
Pavillon des Sciences sociales
3200, Jean Brillant
Tél.: 343-6210

Wilson & Lafleur

39 ouest, rue Notre-Dame
Tél.: 288-7153

Library Renaud Bray Enr

5219, Côte-des-Neiges
Tél.: 342-1515

Longueuil:

Librairie Claude Payette Inc.
2877, Chemin Chamblay
Place Desormeaux
Tél.: 670-3560

Rimouski:

Librairie Garneau Ltee
La Grande Place
Tél.: 723-8282

Québec:

Librairie Garneau Ltee
47-49, rue Buade
Tél.: 692-3790

Presses de l'Université Laval

Pavillon Pouliot
Tél.: 656-2320

Saint-Jean:

Librairie Claude Payette Inc.
211, rue Richelieu
Tél.: 658-4611

Trois-Rivières:

Librairie Poirier Enr
1515, rue Royale
Tél.: 379-1535

Toronto (Ontario):

Librairie Garneau Ltee
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678